

Bibliothèque numérique

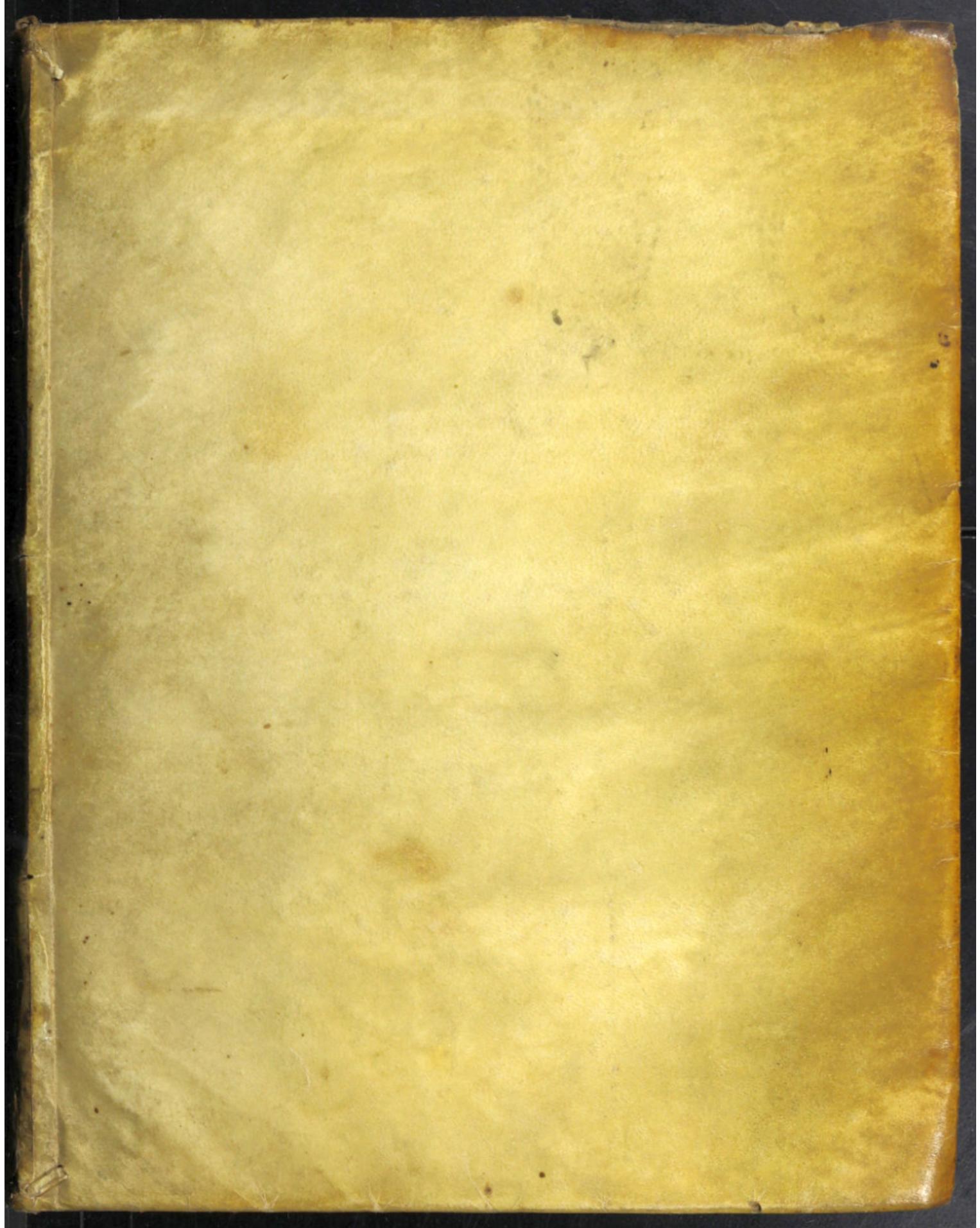
medic @

**Merlet, Jean. Remarques sur le livre
de l'antimoine de Me Eusebe
Renaudot Docteur regent en la faculté
de medecine de Paris. Par Jean Merlet
escuyer Docteur regent de la mesme
Faculté, & un de ses anciens doyens.**

*A Paris, chez Edme Pepingué, en la grand' salle du
Palais, proche la porte de la salle dauphine, du costé
de la Cour des aydes. M. DC. LIV. Avec permission.,
1654.*

Cote : BIU Santé Pharmacie 11119











11119

11119

REMARQVES

SVR LE LIVRE
 DE L'ANTIMOINE
 DE M^E EVSEBE RENAVDOT
 DOCTEUR REGENT EN LA FACVLTE'
 de Medecine de Paris.

Par JEAN MERLET Escuyer Docteur
 Regent de la mesme Faculté, & vn
 de ses anciens Doyens.

Est in quibusdam tanta peruersitas vt contemptis
 Medicamentis veneno vtantur.



A PARIS,
 Chez EDME PEPINGVE', en la grand^e Salle du
 Palais, proche la porte de la Salle Dauphine,
 du costé de la Cour des Aydes.

M. D C. L I V.

Avec Permission.

III

Collationné le 14 mars 1889

et

*Mira sunt quæ dicitis, noua sunt, falsa sunt, mira
stupemus, noua cauemus, falsa conuincimur.* D.
August.

*Nouitas mater temeritatis, soror superstitionis, filia
leuitatis.* D. Bernard.

*Valeant nouitates partim ex infiditate, partim ex intro-
beranda arrogantia natæ.* Schol. D. Nazian.



A MESSIEVRS
MESSIEVRS
LES DOCTEVRS
EN MEDECINE
ORTHODOXES
DE LA FACVLTE' DE PARIS.

MESSIEVRS mes tres-chers & tres-honorez Collegues, ie vous presente ces Remarques, pour preuve de mon zele enuers nostre Faculté, laquelle j'apperçoy souffrir beaucoup plus par le mépris qu'aucuns des siens font d'elle & de ses Statuts & Decrets, que par les attaques de ses ennemis de debors. Je n'entreprends point icy sa défense, n'ayant assez de force & d'industrie pour m'en acquitter dignement comme l'affaire le meritie ; Elle attend son secours de mains plus puissantes, lesquelles elle a desja ressenties favorables
à ij

contre les efforts estrangers. Ceci est seulement pour témoigner mon affection & mes ressentimens envers nostre chere Mere, qu'on ne doit permettre d'estre mal traictée, sans, au moins, se condouloir avec elle lors qu'on ne pourra luy rendre autre seruice & assistance. Elle doit en esperer de vous de plus signalez, à quoy ie vous invite pour sa consolation & satisfaction. Vous la combleriez de joye si par vos aduertissemens & sermonnes vous fassiez que ses Enfans dévoyez rentrassent en eux mesmes & retournassent dans son sein; Ce que ie souhaite avec pareil desir & passion que i'ay de me conseruer la qualité de,

MESSIEURS,

De Paris, ce 20.
April 1654.

Vostre tres-humble seruiteur
& Collegue,
JEAN MERLET,



P R E F A C E.

C'EST avec vn extréme déplaisir que i'apperçoy toutes choses estre tellement en confusion & desordre qu'elles semblent se porter à vne ruine totale & assurée; que les Vices estouffent les Vertus, les Passions aveuglent la Raison, la Nouueauté maistrise & aneantit presque ce qui estoit de plus solide & venerable par l'Antiquité. Qui ne iugera de là vn prochain bouleuersetement des Estats les plus Augustes, & des Compagnies les mieux reglées? L'Eglise souffre beaucoup par les Schismes & Heresies; Les Royaumes par la reuolte des subjets, & les Communautez par diuerses factions émeuës entre les particuliers, le plus souuent par la non obseruance des reigles anciennes, & par des innouations prejudiciables. Je laisse examiner à vn chacun ce qui

à iij

P R E F A C E.

l'interesse & le touche, pour exposer les desordres mal-heureux qui talonnent l'Art de Medecine en son exercice. Je ne la plains point seulement de ce que plusieurs s'ingerent impunément d'exercer cette Profession desnuez entierement de science : mais beaucoup d'autant voyant qu'aucuns de ceux lesquels ont acquis le Doctorat se dispensent de leur serment, d'obseruer les bonnes & anciennes re-gles, & prennent plaisir d'estre emportez par vn vent de nouveauté, quittans les Maximes assurées, & mesprisans les remedes authori-sez par vn long & seur vsage. Or comme on deteste les monstres qui paroissent en la Nature , que les Ordonnances de Romulus vouloient estre jettez en l'eau : Les opinions & Methodes nouvelles sont tellement monstreuses qu'elles ne font à supporter , & doit-on jettter au feu les Liures où elles sont redigées, ainsi que ceux de Protagore : & punir les Autheurs & leurs fauteurs , mais moins feuerement qu'Anacharsis pour auoir violé les mœurs & les disciplines de son pays. Je le dis avec vn sensible déplaisir auoir veu entiere-ment changer la face de nostre venerable Fa-culté de Medecine de Paris depuis quarante-six ans que i'ay eu entrée dedans l'Escole ; en

P R E F A C E.

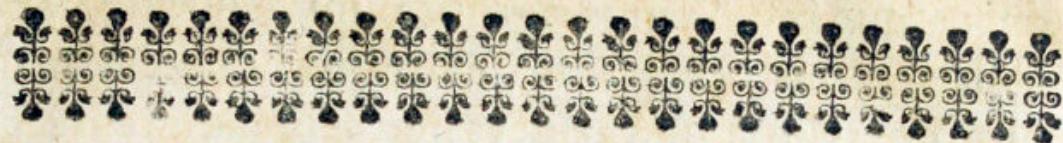
sorte qu'on a peine de la reconnoistre ; y voyant diuorce entre ses Docteurs , plusieurs d'iceux mettans en prattique des drogues lors deffendueſ , & mespriser la vraye Methode , laquelle y estoit exactement obseruée & suiuite . En ce temps-là on n'y souffroit point ces noires fumées Antimoniales , ny moins encore qu'on s'enyrast par ce vin , lequel à present renuerſe la ceruelle , & oſte la vie à plusieurs , trop ſouuent employé par aucunſ de ſes Docteurs , au lieu de ſe ſeruir des bons & doux remedes viſitez par nos Anciens , & fort recommandez dans leurs escrits . Mais ce qui afflige dauantage les gens de bien & d'honneur , obſeruateurs de la bonne & ancienne discipline , c'est de voir vne licence effrenée d'eſcrire pour recommander ces fumeufes & funeftes drogues , & de rejetter avec blasme & mespris les remedes que le long viſage & expérience auoient autorisez . Je n'entreprens point d'eſcrire contre *Maître Eusebe Renaudot* , mais ſeulement de l'aduertir qu'il a beaucoup manqué pretendant *disculper* (comme il parle en la page 191.) ſon Antimoine ; il s'est chargé de plusieurs fautes , que ie lui repreſenteray en chapitres diuers , mais avec moins d'injuries ou mesdifances qu'il en a pro-

P R E F A C E.

feré avec excés dans sa Satyre, par laquelle il a entrepris *de iustifier l'Antimoine*, pour en suite le faire *triompher*; Mais le Lecteur iugera qu'il a manqué en l'*vn* & l'*autre* projet: car il n'a peu le iustifier des crimes desquels il est chargé par les vrais & Orthodoxes Medecins, ce qui estoit nécessaire pour luy dresser un triomphe.



N O B I -



NOBILISSIMO ET GENEROSISSIMO VIRO
JOANNI MERLETO DOCTORI
Medico Parisiensi celeberrimo & emerito
Decano meritissimo,

Eusebeus noster.



A V D E B A M equidem tacitus mecum superioribus mensibus, Amicissime Merlete, cum viderem, te laboriosum illud opus incœptum, examinandi librum Ardelionis & πολυπάγμανος nostri de Antimonio (si Diis placet) criminè purgato & triumphante nuper editum, persequi: metu vt cumque liberatus, quo non mediocriter angebar, ne morbus ille grauissimus & toties rediuius, qui te toto hyemis tempore miserè exercuit, atque in lecto, non sine omnium bonorum mœrore diutissimè detinuit, ab hoc, & Scholæ & Reip. totitam vtilissimo instituto auerteret; manerentque sic (quod de Carthaginæ auspicata tantum & adumbrata scribit Poeta) opera interrupta, minæque murorum ingentes, æquataque machina cælo. Sed ecce hodie non iam in sinu lætor, verùm prægrandi lætitia gestiens, non possum me continere quin in gaudium incredibile erumpam, illudque in publicum testificer; certior factus te, neque rei difficultate perterritum, neque morbi magnitudine & contumaciâ impeditum, neque assi-

é

E L O G I A

duis atque importunis ægrorum inuisendorum occu-
cationibus distractum , extremam tandem ma-
num operi impoluisse; Ita ut non explicitus tantùm,
sed excusus sit omnino liber ille tuus tantopere exo-
ptatus. Mirari itaque subit eximiam animi tui magni-
tudinem & celsitudinem non vulgarem, quæ te num-
quam sinit oneri grauissimo licet , succumbere ; sed
pressæ potius palmæ in morem , magis ac magis eri-
git , atque in causa est cur difficultia quæque , feré-
que impossibilia facili negotio moliri & expedire
tibi liceat. Quanquam reuera miraculo nullus vi-
deri possit locus, ei qui secum recogitauerit, hoc tibi
familiare esse , atque ex innata generis nobilitate in-
situm ; necnon & insuper ex virtutum exercitatione
atque assuetudine philosophica à puero sic contra-
ctum , vt ad ardua quævis & præclara suscipienda
audacter & intrepidè impellaris , quæ aliis metum
& trepidationem afferrent ; præsertim vbi de publi-
ca re agitur , aut de iniuriis ac malefactis vindican-
dis , & à facultate nostra propellendis. Quod qui-
dem satis superque data qualibet occasione testatum
fecisti ; numquam tamen opportuniùs & animosiùs
quàm in præsenti hoc & ingenti admodum negotio;
In quo , etiam famæ dispedio , te te in medios ho-
stes generosissimè coniicis , vt contumeliam Anti-
quis, Ordini nostro , & optimis quibusque eius Do-
ctoribus illatam vlciscaris. Non potuisti , iniuria-
rum etiam alienarum impatientissimus , ferre vt sti-
bialis author , velut alter Thessalus impudentissi-
mus , τὸν δὲ πονεῖσθαι κακοχάρτου ἔρεδος ἀπογείης litis malæ

VIRORVM CLARISS.

& quæ malis gaudet stimulis agitatus atque furens;
non solùm Collegas suos contemporaneos increpet
& lacepsat; inuidiæ, malevolentiæ, ignorantia, ne-
gligentia, & nequitia infimulet; luscios, lusciosos,
lippes, nyctalopes, bubones, fœdasque canthari-
des vocet; sed & Antiquos ætate & doctrinâ vene-
randos irrideat; bonos viros ridiculè nominet, deli-
ros & somniatores; eorum methodum vtpote timi-
diorem, religiosam nimis & superstitionis, anno-
sam & antiquatam, imò tanquam veterotoriam in-
cuset; antiqua denique remedia, nugas & quisqui-
lias esse asserat, multaque alia infanda impudenti
ore proferat. Tuarum igitur partium esse duxisti, in
ea qua constitutus es ætate senili, atque pro ea qua
polles apud nos authoritate & dignitate (vtpote
qui iam emeritus sis Decanus, & omnibus Scholæ
muneribus aliis cum honore defunctus) iuniorem
hunc Doctorem superbientem & lasciuientem, no-
uatorem & calumniatorem infectari, reprimere at-
que acriter exagitare, ob talem contumeliam, qua
omnes aspergit absque vlla ratione, quàm quod me-
thodum suam ~~æquododo~~ non probant; & Antimonium
suum venenositatis damnent, rationibus certis, in-
signium Authorum locupletissimis testimoniis &
quotidiana experientia fulti; cùm ille emendicaris
magna ex parte suffragiis tantùm, & Neotericorum
quorumdam assertionibus, sine vlla alia demonstra-
tione salutare esse præsidium, tyranni modo edicet,
in suo nugacilibro, in quo solâ auditorum ignoran-
tiâ velut sociâ, & auxiliante abutens ad veterum

é ij.

E L O G I A

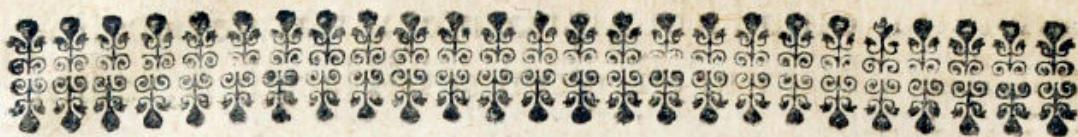
blasphemiam, futilibus præterea quorundam encob-
miis superbiens & insolescens , se ipsum victorem
proclamat, sibique ipsi insigni audaciâ ~~επινεία μέλη~~
cantat, fumosissque ciniflonibus chymicis. Cùm ta-
men si liceat δικαίωσις εφίσιμης αἰγιούσας , vt cum Galeno
nostro loquar, causa prouocatoria agere apud æquos
rerum æstimatores & iudices , iam ille vt neque Thes-
falus olim , & πάσας Διπογχέφοιτο Φίρους non omnes cal-
culos feret, imò nullos omnino aut paucos. Quod
quidem tu , doctissime Merlete , & demonstrare
contendis in hoc tuo præclaro examine , & demon-
straturum confido : cùm te norim in philosophicis
æque ac medicis ad miraculum vsque versatum, acri
& stupendo iudicio præditum , necnon subtili in-
genio à natura donatum: quibus omnibus accedit
Incomparabilis illa experientia , quam tibi concilia-
uit quadraginta duorum annorum frequens & con-
tinua in ægrotis innumeris inuisendis , Ηγετή. Ad-
derem plura , nisi me tibi palpum facere velle vide-
rer. Vnam tantùm hanc rem pro omnibus profe-
ram , hominem neminem esse in nostra arte magis
principem , neque vnquam quemquam de te ita
magnificè quidquam dicturum , id virtus quin su-
peret tua. Maëste igitur mi Merlete, & homuncionem
istum , qui cornicum oculos configere tentat , in me-
dium productum , rationum momentis quibus pol-
les, obrue ; eiusque librum crassissimâ ignorantia &
calumniis impudentissimis refertum ostende. Quam-
quam enim certare cum illo tibi longè in omnibus
impari , cuiquam indignum videri possit : vt pote

VIRORVM CLARISS.

cum fortasse illud sibi gloriæ memoriæque occasio-
nem fore arbitratur, si optimis viris lacefitis, te sibi
respondere coget: Indignius tamen foret meo iudi-
cio, si impune contumeliam istam abire sineres,
quæ Scholam nostram celeberrimam, si quæ sit &
fuerit umquam, inscitiæ arguit. Ego tibi succentu-
riatus quædam in eam rem exaraui: sed nescio quo
fato factum est, ut remoris aliis super alias inter-
uenientibus, dilata in hunc usque diem fuerit editio.
Quicquid fuerit, sapientissime Merlete, I præ, se-
quar, cis paucas septimanas Scholæ receptum offi-
cium persoluturus. Interim vale, meque semper
ama.

Tuus ex animo Collega IACOBVS PERRELLVS
Doctor Medicus Parisiensis.

ELOGIA



NOBILISSIMO VIRO
D. IOANNI MERLETO
seniori Doctori Medico Paris. consultissimo,

adversator.

NCREDIBILI gaudio perfusus sum (Merlete clarissime) ex quo renuntiatum est mihi te vna & Perrellum nostrum occupatos esse in retundendis non accusationum sed maledictorum spiculis, quibus nonnulli Nouatores famam Medicorum Orthodoxorum conati sunt configere, libello de Stibio edito. Aliud enim est, magni viri iudicio, maledicere, aliud accusare: Accusatio crimen desiderat, rem ut definiat, hominem ut notet; argumento probet, testibus confirmet. Maledictio autem nihil habet propositi praeter contumeliam, quæ si petulantius iactetur, conuicium, si facetiæ urbanitas nominatur. Nullum autem crimen video illis obiectum praeter ignorantiam veneni, quod detestantur: in eorum scriptis nulla urbanitas, nulli sales, nullæ venefices: horrent omnia stimulis, spinis, aculeis conuicularum & contumeliarum. In Philosopho laudatur modestia, in oratore prudentia, in iudice æquitas & moderatio. In eo qui partes eas omnes sustinere nititur, omnes illæ virtutes requiruntur; quæ si abfuerint, non modo quod intendit non persuadet,

VIRORVM CLARISS.

sed etiam (contra quām pollicebatur Protagoras) ex meliori deteriorem causam reddit. Qui nouit indeolem & ingenium tuum (mi Merlete) ad summa quæque comparatum, erectum, nobile, fœcundum, perspicax, exercitatu de victoria tua aduersus Triumphantiores istos imaginarios nullus dubitabit. Neminem latet quām solidofis & defæcato iudicio, quām forti & ab omni studio nouitatis auerso pectore, quām studiosus veteris disciplinæ , quām acer dignitatis nostræ propugnator & vindex libertatis. Nobilissimus ille sanguis quem per longam nec interruptam annorum seriem à progenitoribus delibasti , ferre non potuit eorum hominum proteruiam , qui maiorum nostrorum scita ac placita oppugnatum eunt , antiquam id est, Orthodoxam mendicationem cum puluisculo sufflaminant. Finxit te natura , ut olim Catonem ad honestatem , grauitatem , magnitudinem animi , iustitiam , ad omnes denique virtutes magnum hominem & excelsum , qui in hanc militiam descenderes , non disputandi aut contradicendi causâ , sed salutis publicæ tuendæ & conseruandæ desiderio. Nouum verò & ingeniosissimum , ut accepi , certamen instituis , dum aduersus acies & tela minantia retorques in hostem , inimicum pectus inflexo mucrone confodiens. Oensem & clypeum Facultatis nostræ , qui tam ad lædendum hostem quām ad auertenda vulnera paratus sit. Vir optimarum semper partium , quo quidem nemo in dicenda sententia fortior , nemo melior Collega , idemque optimus consiliarius , cùm

E L O G I A

nihil in Facultate geratur quod non præscribat, toto
Senatu in eius sententiam conuolante. Cuius qui-
dem multa in foro nostro & extra forum vel prouis-
sa prudenter, vel acta constanter vel responsa acutè
feruntur. O virum antiquæ fidei & aurei sæculi! qui
pro salute publica se deuouet, exponitque genero-
sum pectus armis hostilibus, id est conuiciis & male-
dictis, quibus plurimum valent aduersarij, confodié-
dum, redimendis à vitæ periculo ciuibus. Enimuero
(Amantissime Merlete) vt tu Perrellusque in rebus
omnibus ad Facultatem nostram pertinentibus per-
petuò fuistis ὀμέληφοι ὀμεθυμοδον, ita in hoc bello ge-
rendo splendidè & animosè conuenistis; adeo inui-
cem similes, vt instar Castoris & Pollucis ex eodem
ouo exclusi videamini. Vterque omnibus Reipub.
nostræ honoribus perfunctus, vterque consularis, id
est consulis seu Decanidignitatem consequutus: quo
nomine arma pro libertate & auctoritate Facultatis
fuscipere debuistis. O par virorum corollis omnibus
& triumphis dignissimum; quos nec per cædes ne-
farias, nec per inertis militiæ ludibria conquisiuit.
Fatuus ille Caligula magno apparatu, simili euentu
conchyliis, vmbilicisque è mari lectis pompā instru-
xit imaginarij triumphi; scelerato Caracallæ propter
fœderatos simulatione amicitiæ atrociter interfe-
tos Senatus Romanus metu & adulacione trium-
phum decreuit. Ego verò habeo vos toto illo Sena-
tu æquiores, seueriores, sapientiores, qui pessimi
omnium cathartici tantum non deleterij triumpho
contra multorum Collegarum suffragia generosè
intercedatis

VIRORVM CLARISS.

intercedatis. Agite maioram nostrorum exemplis,
nec vos monstra nouarum opinionum deterreant
quæ ab illis fuere debellata. Launæi, Baillifij, Tur-
queti, Quercetani, Baucyneti, Libauij, nomina sunt
& monumenta vestrorum quondam triumphorum.
Quæ hodie supersunt copiæ profligandæ, reliquiæ
sunt deuictæ nationis, quæ armis prioribus dissimu-
latis, sub vexillis nostris militare se profitentur. In
vno exultant Stibio, in eo superbiunt & gloriantur,
in eo vno pugnant, vincunt, triumphant; nec graues
periculososque morbos aliis opibus & copiis depelli
& superari iactitant. Ostendant saltem qui hæc com-
memorant, immutandi veteris consilij necessitatem.
Estne effœta vis eorum præsidiorum, quibus Hippo-
crates, Galenus & eorum posteri, salutem & vitam
mortalibus dando æternitatē sunt consequuti? Er-
go Græci, ergo Arabes, ergo Latini, barbarique Me-
dici, quòd his nouitatibus caruerint, aut imperiti aut
parricidæ? Ergo Antecessores nostri, ος ξυριζότελος εί-
πωμός, Syllius, Tagautius, Brallonius, Gallus, Hol-
lierius, Fernelius, Flexelius, Duretus, Petreus, Ma-
rescotius, Martinus, Riolanus, Haltinus, maxima
illius æui nomina, Asini, pecora, stipites præ istis
Mercurialibus Diis, qui Stibiali virgula quotidie pa-
trant miracula, & manes euocant Orco? Illi quippe
boni senes delirio proximi, leuissimorum morborum
& sponte sanabilium, hi verò lacte gallinaceo enu-
triti, & nouo hoc Theodotio armati, lethalium & in-
sanabilium curatores, expugnatores, Auerrunci. Ut
Ascanius ille magni Iouis ex filia Nepos apud Poe-

ELOGIA

tam,
Mediis in vallis acri

*Gaudet equo, iamque hos cursu, iam præterit illos,
Spumantemque dari pecora inter inertia votis
Optat aprum, aut fuluum descendere monte leonem.*

Sic isti maiorum gentium Medici optant sibi dari
non Febriculas, non Dysenteriolas, non Pleuritides
aut Nephritides, solo naturæ beneficio sanabiles, sed
Apoplexias, Epilepsias, Lepras, Cancros, Hydropas,
maxima morborum numina & fulmina *κακάργα, κα-
κούθη, θυλανθίεια, ανίατα, ὀλέθεια*, quò industriam suam &
σχεῖας probent, & mirificam vim sui Panchresti
omnium oculis exponant. Putantne nobis aliquid
esse Stoici Dei, ut nec cor, nec caput habeamus, cre-
dulique simus fabulis illis, quas experientia quotidiana
destruit, qua constat omne morborum genus
ferinum & malignum, æquè citò, tutius certè beni-
gnis præsidiis ac Stibialibus istis curari. Erit pensi
vestri (sapientissime Merlete) petulantiam eorum
hominum æternis compungere stigmatis, & ostendere
eos postremam curā veritatis habuisse. Vobis si
quid iniuriarum & contumeliarum reposuerint, no-
lite magis moueri quàm Lamiæ fabulis, aut grunnitu,
cùm iugulantur, suum. Semelque constitutum ani-
mo sit non solum factio vestro, sed etiā exemplo Col-
legarum plurimos vel in pristina opinione mansuros,
vel ad *μετάνοιας* seu resipiscientiam reddituros. Vale, &
me tui amantissimū iuxta præceptū Hecatonis amare
perge. Lutetię Parif. Idibus Maij anno *oīmeias* 1654.

Tuus ex aſte & libra Collega REN. MOREAV,
Professor Regius.

VIRORVM CLARISS.



De Clarissimi Viri IOANNIS MERLETI, Medici Parisiensis in Stibij assertorem,

caudae.

MA X I M A semper fuit, esseque debet apud aequos rerum aestimatores Antiquitatis veneratio, sic ut quæ maiores nostri probauerunt, & quorum fecere periculum, antiquare, ea temere verte-re, verbo dicam *& auctoritate nivis religio sit, summumq; nefas & scelus morte piandum;* Atque ut id verissimum in omnibus artibus quibus illi nobis præiuere tanquam antesignani atque posteris lampadem tradi-derunt; maxime vero in ea in qua peccatum nullum maius quam in hominis salute peccare. Et ta-men, quæ est hodie morum corruptela, ingeniorumque lasciuientium libido, laudamus veteres & no-stris utimur annis, principes illos in arte Medica viros miramur & quasi maiorum gentium Deos merito suspicimus, illudque omne quod Libetina sacrauit, tacita religione animum percellit; sed lenocinan-te ipsa nouitatis gratia, cui plures hodie seruiunt, fallenteque ipso vitio *avertitias*, quæ nostrorum ani-mis altius insedit, misere factum est, ut veterum disciplina in facienda Medicina sordere atque vi-lescere cœperit, præ illa mustea & nupera quam ve-

i ij

E L O G I A

rè μελέτην τῆς θαυμάτων dixeris ; & ne longe abeam quæ-
situs externa , domestica cum suppetant exempla,
possimus merito hoc vnum queri, & vices tempo-
rum dolere,in quibus Medicinæ facies sic deturpata,
vt alia sit à seipsa , atque illius pulchritudinis, qua
olim exteris admirabilis, nonnullis etiam inuidiosa
fuit , extremæ modo lineæ vix extent , emineantque.
Huius infortunij causam si requiras , hanc vnam à
me habe , mores antiquos quibus omnis res stat , ne-
glectos, disciplinam,quæ Collegij vinculum habe-
tur,solutam, maiorum quos verè λειψανα τῆς χρυσῆς γένεσιν,
experimenta post-habita nouis siisque deterioribus ,
quæ iuniorum inconsulta temeritas , obstetricante
ipsa ἀτεχνίᾳ verius abortiit quam peperit : Atque vt
Africa semper aliquid monstri , sic ætas nostra pe-
ior auis,nescio quid portenti tulit, quod utinam se-
pultum intimis terræ visceribus hominum κακοτεχνίᾳ
in lucem non eruisse; ex quo enim effossum id affla-
tu suo terras infecit, noua febrium terris incubuit
cohors, semotaque prius tarda necessitas lethi corri-
puit gradum. Id quale sit , me tacente facile intelli-
gunt omnes. Stibium est, cuius vel ipso commemo-
rato nomine , species quædā horroris animis audien-
tium occurrit. Ecquid enim amabo vos,Stibium ita
fauente etymo, nisi venenum Stygis ; cuius vis tam
malefica, ita vt etiam durissima quæque suo con-
tactu non sinat à se abire illæsa & inoffensa? quo iu-
re quod Natura mancipauit calliblepharis atque te-
ctoriis mulierum, quibus nigro illo puluere oculo-
rum exordia producant (*βοῶπδες* vt audiant) id ac-

VIRORVM CLARISS.

censere numero purgantium medicamentorum , à quibus alienissimum est ; quo nomine & titulo id inter salutaria & benefica reponere ? quod toto genere deleterium est, atque in certam eius cui exhibetur perniciem & ruinam. Stibij in doles tam effera, vt nunquam possit vlla arte ac studio , cicurari, mansuescere, & Protei instar, dum in varios habitus se fingit & componit, vix est vt genium quem à natura habuit maleficum, plane exuat ; qui tamen est stupor, aut verius furor hominum nostri sæculi, adeo παλυθρυλητή id inualuit, cessitque in usum mendacium, vt hodie , quis conualuisse à morbo sine hoc Panchresto απέιστι non censeatur, aut iturus ad plures parum is sibi cauisse visus sit, nisi qui famosum istud venenum, siue Deorum cibum , & lautam annonam pro viatico prouiderit ; heu quam valde dispares illi æuo superiori , quantum mutati ab illis maioribus nostris , à quibus hanc vitæ regulam accepimus , vt oporteat ei rei auctoritatem dare quam patres nostri censoria virgula notauerunt, & hominum valetudini damnosam longe submouerunt à familia Medica ; Siccine illorum solertiæ nostram ignauiam opponemus, illorum doctrinæ plane singulari nostram væcordiam , illorum iudicio nostram sinisteritatem ; Itane leges quas Asclepiadatum senatus consultissimus in facienda Medicina tulit edixitque, temerare fas erit ? Siccine mores corrupti leges perduxerunt iam in potestatem suam, vth ad parietem fixæ sint clavis ferreis, vbi malos mores affigī nimio fuerat æquius. In hac rerum per-

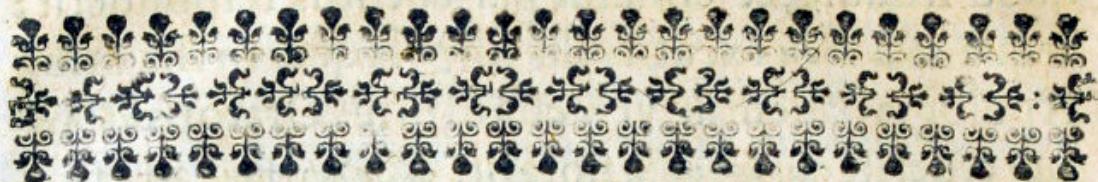
E L O G I A

turbatione, quæ summa esse potest, debacchantibus
Neotericis contra omnem antiquitatem: Trium-
phante vbiique Stibio, quod hodie omnem implet
paginam in facienda Medicina, Schola Parisiensis
Medicorum saluberrima, cuius hæc præcipua potior-
que cura, vetare ne vis veneni latius se se efferat, at-
que vitalia ipsa impetat, dedit operam ut istas noui-
tatis nebulas suo splendore fugaret; in eamque co-
gitationem plures ex hoc Ordine incubuerunt, atque
feliciter pensum suum absoluerunt: pluribus con-
gressibus aduersus istos Stibij fautores velitatum;
sed cum illi ne pilo quidem sapientiores fierent, atque
temerarij periclitatores in hominum vitas sœuiendi
finem non facerent; visum est in hanc arenā triarios
euocare, *μυρασμωτούς*, atque in arte exercitatissimos,
qui velut boues lassi fortius pedem figerent cum il-
lis congressuri, cosque stylo rationis & experientiæ
confoderent; ex horum numero Clarissimus Merle-
tus, πολλῶν ἀνταξιος ἄνθων, vir antiquum obtinens, & hu-
ius Collegij simul & publicæ rei amantissimus, qui
subseciuas illas horas (quibus ab inuisendis ægro-
tantibus respirare datum est) impendit in examen
Stibij. Magnam proinde gratiam debituri omnes qui
in rem Medicam bene animati, vni Merleto ob-
stauratam fugientem Antiquitatis auctoritatem
Collegij disciplinam vindicatam, meliorem in fa-
cienda Medicina *ἀγωγήν* assertam, hominum rebus
nouis studentium libidinem repressam, facile omnes
intelligent, qui palmaris illius viri lucubrationes le-
gere non grauabuntur, quam feliciter id assequutus

VIRORVM CLARISS.

quod studuit, & conatui par euentus responderit, atque ~~na~~ce mōda excutiendo singula quæ in illa Stibij Apologia habentur, vt facundi istius Oratoris ~~αρεληπ-~~ eius eruerit, ~~παρέγνωται~~ notarit, ~~Θεολογίους~~ ad criterium rationis expenderit; ἐκβολας λογις, quibus illa fœtura ingenij diues, castigauerit; plurima quæ toto illo opere biitea & nullius plane saporis erant, suo iudicij sale asperserit, nonnulla suspecta & sublestæ fidei, falsi reuicerit. Et quidem post illas ~~αθηναϊς~~ non minus solerter quam eruditè sancitas, si me audiat disertus ille Stibij Encomiastes, spongiam sibi prouidebit, qua deculpatum hoc scriptum & perituram chartam à fronte ad calcem, vt dicitur vna litura circumducet, atque reuersurus in meliorem mentem ~~αἴρεσσιν~~ ciurabit, Scholæ placita sarta tecta que habebit, canos antiquitatis reuereri discet, atque studiorum simul & animorum cum Collegis conjunctione facta; exulante & longum valere iussa ~~ἐπειδοξίᾳ~~, quæ certissima collegiorum pestis est, in vnius hominis cui seruire debet commoda & valetudinem, dimissa omni alia cura serio incumbet, quod optant ex animo qui illi bene consultum esse volunt.

ANTONIVS CARPENTARIVS
Doctor Medicus Parisiensis.



*Viro Nobilissimo atque integerrimo, Medico
absolutissimo, Amico non uni de multis.*

IOANNI MERLETO.



RÆCLARAS inter ac nobiles illas Do-
ctorum ~~omnias~~,
*Et meæ, si quid loquar audiendum,
Vocis accedit tibi pars,----*
(merè Doctissime Merlete)

Cui cum vel præcipuam laudem purior Medicinæ
debeat, quod pristinum per te decus & retinuerit
& amplifcarit, tum veræ ac veteris Medicinæ assi-
dua vindex Schola Parisiensis egregium Tibi mu-
nus accepto fert, scelestam coniurationem Stibi-
aniatrorum restinctam iam & oppressam insigni
commentario, cuius mihi antehac, nunc omnibus
copiam facis: In quo ut Medicum summum te,
& Asclepium alterum tot annorum vnu: Ita nunc
Herculem Alexikakon, inuicto robore ac virtute
præstas, dum consceleratam, pestiferam, ac publi-
co exitio natam factionem, perpetua mentis ani-
mique constantia, fide, auctoritate tua vietam ac
reuictam, styli iam mucrone & decretoriis armis
confodis ac iugulas, Herculea prorsus arte ac sa-
pientia, qui ferro Hydram ac igni perdomuit. Est
enim

VIRORVM CLARISS.

enim Hydra illa profecto malum infelicissime fera
tax , quod suis etiam damnis reuiuiscit , vtinam
publicis ne viueret , sed conficiet trifulcas eius lin-
guas , & contaminatum spiritum elidet , prælucta-
bilis doctrinæ tuæ vis , ac intermorientis ostenti
reliquias , sic reor ominorque , profligabit . Vale ,

D. Kalend. Maij ,
A. S. CICERO.

CAROLVS GUILLEMUS AV, Doctor
Medicus Parisiensis.

ELOGIA



*Ad eruditissimum nobilissimumque virum, D.
D. IOANNEM MERLET,
Doctorem Medicum Parisiensem, acerrimum
ac felicissimum venenati Chymistici
Stibij Debellatorem.*



A V D E O, lætorque vehementer, Vir Clarissime, nec tamen miror, Te hoc perturbatissimo sæculo, quo nequitia omnia occupat, peneque iam nihil non licet, pro eo amore, quo & Veritatis lucem, qua nihil humanæ menti dulcius; & Facultatem nostram, Medicarum omnium facile principem, semper complexus es; almæ nostræ Scholæ disciplinam, purissimamque doctrinam, quam informes, infelicesque illius partus, siue ignorantis velo cæcati, siue nouitatis, & aucupandæ popularis auræ studio duæti, palam violare aggressi sunt; palam ipse tuo hoc eleganti Libro tam constanter tuearis, quam priuatim tenuisti hactenus & propugnasti. Etsi enim literarum meditationi inimicæ occupationes tuæ maximæ, quibus Te non dicam exoluere, sed relaxare quidem vñquam dabitur: & quæ Te iam septies lecto illigauit ægritudo medullitus hærens, ab eaque vix vñquam abscedens carnifex corporis dolor, ipsaque adeo Senectus, perpetuus ingrauescensque in dies morbus, auocare Te, & omne huic labori tempus eripere facile poterit.

VIRORVM CLARISS.

rant; magna tamen in spe semper fui, Te, quo es in
commune bonum animo, vel valetudinis rerumque
tuarum damno perfecturum, ne inertes & transfugæ
isti, pestifero suo Stibio, quod à Collegio nostro
probatum esse temere, falsoque prædicant, cum hu-
manæ societati illudant, tum Ordini nostro morti-
feram plagam infligant; suaque summa indignitate,
dignitati nostræ labem adspergant. Age igitur, &
ne quos illi amplius in fraudem deducant, ne ciuibus
nostris atrocissimas calamitates machinentur, ne
vulgus ipsum in magna versetur opinionum incon-
stantia, ignoratione veritatis, huius Tu patrocinium
fidele suscipito, & quid de mortifero deleterioque
Stibio Maiores nostri senserint, quid Artis nostræ
principiis, & rationi coniuncta experientia sentire
nos compellat, cunctos aperte doceto. Ita enim fiet,
ut si qui adhuc eiusdem audaciae futuri sunt æmuli, à
Temoniti, aut silere in posterum, aut rectius loqui
doceantur; tuoque exemplo incitati Tui simillimi,
id est nobilitate, probitate, optimarum artium stu-
dio, innocentia, omnique laudis genere præstantes
viri, ad eiusdem causæ defensionem accedant, tan-
demque, quorundam leuitate prope disiectæ res no-
stræ, Optimatum virtute reuirescant, atque consta-
biliantur.

Sapientissimo & in Reipublicæ commodum nato
& animato Scriptori volebat ex animo,
GVIDO PATIN, Bellouacus, Doctor
Medicus Parisiensis,

ELOGIA



IACOBVS MENTELIVS Doctor
Medicus Parisiensis,

Viro sapientia & eruditione; ut generis claritate,
illustri, IOANNI MERLETO,
consummatissimo Parisiense
Archiatro,

Ædipius.

TN peius ruere cuncta iam planius
quam vñquam, MERLETE NOBI-
LISSIME, nemo homo negabit, qui
de priorum rebus Temporum bene
calculum ponet. Quis enim æque pro-
fligata ac perdita in perniciem Exempla, quam quæ
nostris eduntur, vidit, legit, audiuit? Nec in alieno
rum hîc commemoratione morabor: Sed ad illa,
quæ Medicorum sunt, ac nobis propria, verborum
momento diuertam. Quod dum facio, imprimis
horrere cogor, Artem intuendo hanc nostram, quæ
ad salutem inuenta est, propudiosis eam tractan-
tium plerorumque curationibus, morti vtpluri-
mum inferuire. O miseros ægrotantes illos, qui ta-
les Medicos (si modo in numerum debeant Medi-
corum venire) offendent! Sed & Tu quoque, ô
Dei solum munere concessa Professio, infelix! quæ

VIRORVM CLARISS:

per maculosos eiusmodi Artifices, Regiam, Vrbem
in dies suos complorare cogentes , nihil sani mo-
liaris in Ægris, nihil pietatis exerceas , denique ni-
hil tui retineas genuini ac naturalis splendoris. Deus
bone , quām longe es à tua destinatione ! quam-
que differs à statu , in quo quondam exultans, fa-
pientiae pars habebaris; cum inter cultores tuos pu-
tates Pythagoram , Democritum , Empedoclem :
quibus equidem non quæstus, sed virtus; non am-
bitio , sed eruditio ; non morum peruersitas , sed
probitas cordi erant : Secus ac feralibus tempesta-
tis huiusc Ardelionibus , & Clinicarum mediasti-
nis potius quām Medicis, qui solas diuitias extrue-
re satagunt, nec quid Galenus aut Hippocrates ;
Theophrastus vel Aristoteles , casci , vt aiunt, de-
lirantes , scripsere , vlo modo curant : sicque An-
tiquitatem spernentes, damnosis salubrem Metho-
dum imbuunt erroribus , & Disciplinam Magi-
stram penitus infamant. Adeo verum est, quod Tu
olim dicebas , Merlete spectatissime, (dum sub Te
nempe Magistro Tyrocinium tolerare gauderem)
minus periculi semper impendere à morborum gra-
uitate laborantibus , quām à Petronum istorum
detestanda , & cane peius & angue vitanda , teme-
ritate . Qui Medicinam transuorsam agerent , &
quæ forent in ea rectè à Veteribus instituta desle-
terent aut interpolarent , nullo non æuo fuere.
Suo id fecit Acron Empiricus : suo Iatralipta Pro-
dicus; suo notus garrulitate Chrysippus : suo Era-
status Hæmophobus : suo quoque Asclepiades

E L O G I A

Methodicus, ac Themison eius Discipulus: suo
denique Thessalus, nouator impotentissimus. Sed
quæ commisere hi omnes in Artem, levia sunt sa-
nè, præ iis, quæ Philippus à Bombast, quæ inquam,
commisit Impostor ille famosus, qui Auorum æta-
te dira velut Hydra emergens ex lernæis Heluetiæ
Paludibus, Collegia quæque illius, ANTIMONII sui
halitu pestilenti, afflauit. Et, quod magis dolemus,
etiamnum afflant vbique, Diis, vt fertur, iratis
nati Nebulones innumeri, execrando mehercule
& pœnis interdicendo supremis, imitamine. Si de
Medicina itaque, haud parum sit meritus qui Acro-
nem Herophilus; haud parum qui Themisonem
Augusti Medicus; denique haud parum qui omnes
ac maxime Thessalum coarguit Galenus atque re-
uicit: Quid de illa non meruit æuo superiore Tho-
mas Erastus, qui tam eruditas in nouam Furiæ il-
lius heluetiæ Medicinam, imo Carnificinam *Dis-putationes*, & alia Opuscula publicauit? Quid non
Cronemburgius, suâ illâ *Medicina veteris rationaliſ-que aduersus Fedronis, ac vniuersæ Sectæ paracelsicæ impoſturas, Defensione perdocta?* Quid non Oberndoffe-
rus, egregiâ in Rulandum *Apologiâ?* Sed Nostros
appello, ad quos pura putâque Hygiæa dudum con-
fugisse visa est, & Coo, Alexandria, Pergamo pro-
fuga: profuga cæteris barbarie & inficietis scaten-
tibus Scholis, opportunè migrasse; Quid non Ia-
cobus Greuinus, qui in Stibij Patronum & defen-
forem Launayum pro vindicanda Collegij Par-sien-
sis in istud, *Sententia, stylum distinxit?* Quid non

VIRORVM CLARISS.

postea Curtinus, & vnà Grangerius atque Monan-
tholius, qui in portentosas Factionis fumosæ op-
niones ac technas vehementer inuecti sunt, & se-
dente atque plaudente Senatu perorarunt? Quid
non Riolanus & Pater & Filius, pro habitis in Quer-
cetanum, Turquetum & Libauium, Hermeticae Se-
ctaæ fautores, *Sermonibus* acerrimis? Quid non de-
mum Sauotius, edita in *Chymicas Observatione* scitif-
sima, de vera *Tetragoni* apud Hippocratem acce-
ptione? Tantùm certè, Merlete præstantissime,
quantum præclarè fieri potuit. Attamen minùs,
me quidem iudice, quam tu modò mereris, qui,
non vt illi, palantes & exoticos Agyrtas; sed vr-
banicos ac nostrates Medicos, Paracelsique vesanæ
vt methodi, propugnatores: sic Hippocraticæ ac-
cusatores & priscaæ; non ventosâ quidem & enormi,
Nebulonis ad modum, loquacitate; sed grandis &
pressæ, plenæque senectutis literatæ Orationis acu-
leis, confixisti. Minùs inquam, hi Proceres de Me-
dicina meriti sunt, qui cum iuratis atque apertis
Ciniflonibus acrem pugnam pugnarunt: quām Tu
profectò, qui quotidie cum iniuratis, tenebrioni-
bus, ac personatis Rationalibus Medicis. Ut enim
inimicum quām hostem superare difficilius: ita ma-
ior est, quæ venit inde gloria, maiorque victori
debetur laudum cumulus. Vigebat hīc aliàs, Mer-
lete doctissime, antiqua medendi Facultas, solūm-
que inter nos ad vnum omnes contentio erat, ne
quid contra diuina Hippocratis atque Galeni præ-
cepta fieret. Hinc tot lata in Stibium totamque

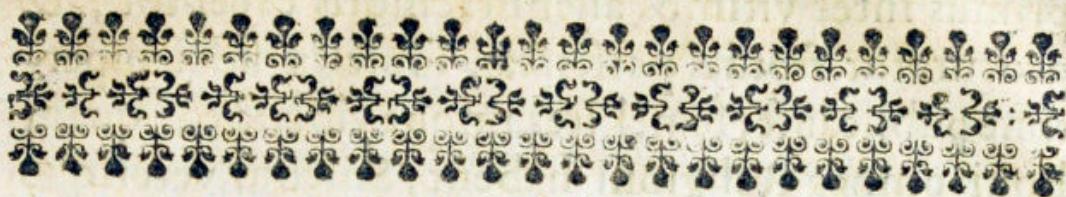
E L O G I A

Pyrotechniam à Scholâ decreta , quæ recti bonique
Præceptor Senatus , laudauit. Nunc verò quæ tro-
pica ! Plerosque nostrorum de Latrocinantibus, hæc
ipsa delere animaduertimus , & imposturarum ac
fraudum flagitiosa Dogmata , non tantum discere,
sed & docere. Quid plura ! Triumphum decernere
Temuleniae cruentæ , ac eius honori Templum erige-
re. O pudor ! Non ideo tamen oportet animum
despondere Peritos ac Probos , cum generosos ac
fortes adhuc habeamus Æmilios , qui in aliena hæc
Sacra Paracelsica , phanatica ; velut ille Romanus ,
in Isidis ac Serapidis Ædes , infiliant , ea proruant
atque conculcent. Vale.

Luretiæ Parisiorum. Eid. Maij,

An. M. DC. LIV.

VIRORVM CLARISS.



DE STIBIO INVRIA PURGATO,
iniquius triumphante

EXPOSTVLA TIO

M. FRANCISCI BLONDELI Doctoris
Medici Parisiensis,

*Ad Clarissimum Virum D. IOANNEM MERLET
Collegam Peritissimum.*

Is i sanctior ille qui te dudum assauit,
Vir Clarissime, Diuinæ Artis Genius,
rectique semper in facienda Medicina
animus tenax, tristissimis præsertim
hisce rebus Scholæ nostræ cum Ci-
uium salute periclitantis, æquiùs impulisset; ab eo
scribendi studio, liberoque dolore & indignatione
aduersus nocentissimam factionem dignissima, quâ
nunc æstuas, futurum ut temperasses, in animum
induxeram. Quid enim ponderis aut commenda-
tionis apud Artis peritos, vel Arbitros æquiores,
fideive etiam apud inertissimum è plebe habitura
erant illa ex æquo temerariæ, imperitæ, & flagi-
tiosæ Sedæ pestifera Dogmata, ac sub persona sin-
gularis Remedij facta Publici iuris, expositaque
conducto licitatore Venena, quæ Nouus iste nec-

ū

E L O G I A

primus inter vltimos alieni facinoris exceptor , & procurator frontis perficitæ, sublestæ fidei nuper-
timè publicauit, semel iterumque violatâ cā, quam boni omnes Religioni habent, Solenni veterique Sacramenti lege, per summum nefas iuuenili im-
petu ausurus ipse,

Mox aliquid brevibus Gyaris eꝝ carcere dignum.

Ecquis sacrum istud scribendi cacoëthes sine iudi-
cio & modo , plenum inconsideratissimæ ac de-
mentissimæ temeritatis , in nouo homine meritò
non reprehendat , patientiùs ferat in Iuuene qui
vix dum ætati, iam pœnæ sufficit. Centum fere ab
hinc annis , pro eo quo erant in Rempublicam
animo, Maiores nostri, vno omnes ore, Dicam Sti-
bio scripserant ; apud graues & firmos Quæsito-
res Tresvitos Regios Veneni Reum egerant: sua
cuique partium disceptatio pro iuridicali formula
fuerat constituta ; per omnes fori numeros excussa
momenta Controvæsiæ ; res capitis cognitæ ; am-
pliandæ liti , periculo faciundo concessi dies legi-
timi ; vnius quin etiam Rei gratiâ indultum vadimoniūm dilatumque ; singula quæque rei adeò
negotioſæ articulatiùs expensa & recognita denuò
instrumenta ; iustis demum totius Capitalis cau-
ſæ absolutis , indictis de more Tributis Comi-
ciis, Iudicio Centumvirali, Veneni tandem aliquan-
do damnatum fuerat. Sed ecce, Syderatam Cau-
ſam Decretorio hocce Iudicio euersam funditus ,
& nisi sequiorum temporum curui mores obtine-
rent, seculari præscriptione irrediuuam arte rabu-

VIRORVM CLARISS.

Iariā interpolare , planè conclamatam & emortuam
Iunior ille, si Diis placet , Aesculapius , parum alio-
quin idoneus futurus huic negotio Patronus , sus-
citare non satagit modò : verùm amplius , quod
duri perfidique oris , simulque iniuratæ mentis
summum facinus esse potuit , Stibium , etiam ante
noxium , quām posset nocere , hincque prouiden-
tissima Naturæ lege nostris finibus subductum ,
damnatum ad Metalla ; Reum istum manifesta-
rium səpiùs deprehensum in scelere , ætatemque
hoc nomine exulare iussum , de situ & squallore
proscripti ad collatitiam purpuram , Triumphique
honores dolo malo usurpandos , impudentiùs nef-
cio an insolentiùs , excitat & erigit . dum sanctissi-
mis quibusque veræ Medicinæ legibus impuniùs
insultare , Artis consultissimæ prima & summa
præcepta , verbo dicam , τὰ αἰνπολθεωα nequissimè ca-
stigare , corrumpere , antiquare , θηκαια negligere ,
sola θηκαια audiùs venari , strenue corradere sic
parat . Quanquam cuinam bonæ mentis videbitur
innocentior honoratiorque Reus iste sic absolutus ,
sic exauthoratus & exul , raptus ad Triumphum ,
quem Senatus amplissimus pro supraem authorita-
te , cui controuersiam scripto suo temerario face-
re ausus est , æquissimâ sanctione damnauit ; nec
semel exhæredauit abdicauitque Censoria proscrip-
tione Schola Parisiensis . Non est tamen , Vir Clá-
rissime , quod tales Stibio Triumphum quis inui-
deat , cui præter causam , quæ prima in lego fuit ,
non tam multa ad veterem illius ritum & formam

ū ij

ELOGIA

animaduerto defuisse. Vrbe cedere debuit Triumphum postulaturus : Exulabat pridem Stibium, paucisque retrò motus Ordine, damnatus iniuriarum, nec non sordidissimæ cum Orvietano subscriptionis deprehensæ officiosus iste Chrestologus, Triumphi institor & Choragus Theatralis, à plebe etiam, cuius id arbitrio olim stabat, vnius dieculæ imperium Stibio tumultuosius triumphanti impetraturus. At nullus profectò rogationi ferrandæ adhibitus, neque integro, sed ne consulto quidem Senatu decretus Triumphus iste. Cæsos numeret, non hostes mehercle, at Ciues, Ciuumque Principes merita nec morte peremptos : quos longo confertim ordine ab Empeiricis nebulonibus, Medicis personatis, sandapilariis reuinctos & compositos ad Pompam fœnebrem sibi, funebrem reliquis, præmissos video : adhibitos quoque, quod ominosius, pro tubicinibus Siticines vndecim qui Phrygium canerent, auctiore ad Næniam numero, quam Legibus xii. Tabularum licet. Ecum pictum ora pro Triumphatore Stibium nequissimum Vulcani libertum, Agyrtarum δελφινού, seruum dotalem, damnigerulum, bene latuatum, splendidum in purpura, nitentem auro, Triumphalis apparatus insignibus superbum, sublimem curru cum vilissima exoletorum gente, & pullitie Chymica. Néve desideratum Aurigam credas, præceps de grege vænaliūm mature aduolauit, qui Triumphatoris partes istas dignati sibi sumeret, apprimè doctus ἀμφαξοεῦ, ex transuerso

VIRORVM CLARISS.

cedere, aberrare cursu, metis allidere. Eccas Triumphantis sellæ pro Deo Fascino, Stibij mysterio non reuelando industriè exerciti, variè torti aureas phialas appensas, queis vana fide nesciis & credulis illuditur. Aduertis Publicum pone astantē, eodem cum Triumphante Stibio vectum curru, venenariæ Carnificinæ instructum suppellectile, cui pro nola famosus iste libellus est, Pluti cymbalum, crotalum nefariæ disciplinæ. Benè multam denique securorum latronum turbam, caculis, lixis, calonibus, scurris interfusam, Coronis Triumphalibus conspicuam, præterquam Ciucā, quod non sit aurea; fescennina licentia iocis & salibus non in mores Triumphantis, vt fas & iuta sinebant, at in obuios & optimos petulanter procacem, quasi ludos agere aut verius edere mimographus aliquis vel gesticulator histrio debuisset, non perorare Causam, aut vindicare titulum Triumphi solicitior damnati Rei Patronus: adeo securè ridiculus, stolidè ferox, in hac publicæ salutis alea ambiit videri, de iusto Tragœdiæ argumento Fabulam vel Comœdiam, eamque mediusfidius Tabernariam non Prætextatam, plausuro ~~en~~ ~~τε~~ ~~ωδηγήσαμεν~~ populo daturus. Scilicet maritumis moribus nunc melius viuitur, magnumque in re tenui vectigal est, sic blandire, expalpare, facere delicias, atque delenifico hocce studio maturius præstinare & occupare notorem; hoc ille ingenio natus inter eos creuit, qui vestitu & creta occultant sese, atque sedent fungi, quasi sint frugi

ū iii

E L O G I A

οἱ δὲ ἐν σοφοῖς φαῦλοι;

παρὸχλω μετηκάπεδοι λέγου.

Nunquid malitiosæ consultæque dissimulationis in
Stibio deffendendo improbis artibus studere & va-
care illum planè ~~ασεβή~~ Eusebium Renaudotum vi-
dere omnibus est, Vir Clarissime, Scholam hanc
purioris Medicinæ Magistram, Arbitram scientiæ,
Primæ & summæ authoritatis, cognitionis vltimæ
illicò præfatus, quasi in eam vltrò iuraturus calum-
niam; mox obnoxiae conditionis esse iubet, ob
proscriptū Stibium ac damnatū veneni iudiciumque
illud celebri & formulâ frequenti Senatu, ex solenni
solidoque iure latum, ceu studiosa coitione con-
flatum pro nullo habendum, Rei sic damnati co-
gnitionē circunducendam, prolato hoc suo temera-
riæ intercessionis libello instat audaciùs, aduersum
Ordinem Vniuersum impudentiùs concriminatur;
neue eum pudoris, qui virtutis est, colorem vide-
retur retinuisse, aut fateri velle pœnitentiam, fla-
gitium turpissimum accuratâ nequitiâ, contuma-
ciâ meditatâ totus est ut vindicet: quo tamen in
negotio sustinendo mentem animi nullam ha-
buisse illum protinus aduertas. Hem labant illi mi-
serè conscio genua, corculum assudat, fussultat,
dum intestinus iste perfoscor, vindex iam cogniti
victique sceleris obstinatiùs nitentis, redeuntisque
in damnosam colluclationem, surdo verbere cædit.
Quàm liquidò dispalescit incomposito isto animi
impetu facinus basilicum! Quàm scitè & graphi-
ce Rei huius sui ad quæstionem adhibiti, & cum

VIRORVM CLARISS.

Ultimi supplicij metu tristique expectatione depugnantis, mores induit ac exprimit: tertiata illi in ore & trunca verba, caduca, ambigua, responsa, hæret, nutat vaciuū virium: quod dat non dat, deludit, quod suasit modò, dissuadet, quod dissuasit ostentat, quod scripsit delet, probat, improbat: adeò faciles & expeditæ in fraudem huius scribæ neandum satis recocti varæ & tremulæ manus; adeò in procinctu ad perfidiam (quanquam scelera non habeant consilium) os illi animusque est, ut iure Clarissimo Collegæ Germano, Arbitris etiam de ima Chymicorum fæce sedentibus, daturus sit linguarium. Ait, negitat, Venenum ante suis notum & perspectum quam cæteris, cimentitâ fronte rationis, diligentia, peritiæ, probitatis, industriæ, conscientia protegit: omnesque sinistrois Empeiricæ huius suæ Medicinæ casus, verbis commodis ut deleniat, modò transfert, excusat modò, deprecatur, emollit, extenuat, auertit, despicit, ridet, perplexè loquitur, nullumque non mouet lapidem, ut præter Legem Curiatam, Plebeium Patricij, Medicorum optimi & innocentissimi, purum putum venenum adoptent. Quâ equidem malè sani Scriptoris iniustitiâ, capitalior nulla ulli vñquam visa est, qui tum quum maximè fallit, id effictim agit, ut boni viri nomen vnum ambire existimes: ludicra illa pilariorum ac ventilatorum ~~σταύρωσις~~ pulchrè imitatus, queis ita ludificantur plebeculam, ut ea quæ emiserint credat retinuisse, suæque spontis redire in manus, aut quâ iubentur de-

E L O G I A

currere : hos ille ludos suis dulcè & Comœdicè instruit usurarius designator , at mecastor ferales : doctus recta detorquere à norma , calidis subdolisque mendaciis vera obducere, prodisparare , artificiosò superinducere teñtorio. Si tam iniustæ aliàs atque improbæ prouocationi locus aliquis debuit concedi , æ quo saltem & assiduo fideiussore rem Stibij denuò erat operæ pretium experiri. Ineptum ioculari lasciuia dicaculum , *amendicet* , grauioris argumenti causa in serium iocum conuertenda , non referbat: genus dicendi accuratius , seuerius , moderatius , causa illustris , capitalis , iudicata exigebat: quod oppressæ potius miseræque innocentiae , quam contumacis aut superbæ contentionis opinionem. Iudicum animis injiceret , eosque gratiæ obnoxios procliui miseratione permoueret. Quis enim eius Rei præsentissimo discrimine affici queat , cuius tumidum modo , inanemque verborum aucupio Patronum , tanquam res illius diuisui habiturum , audierit : immò verò quis non oderit eiusmodi intemperias actoris inscitissimi , pessimè anxij de fama ingenij , fortuna sotnis. Fuerat profectò illius partium , vtrinque refutare actione concisa & breui , plena mentis , plena neruorum , plena veritatis. Orthodoxum de Stibij abusu & veneno librum vernaculè scripserat , Vir in Chymicis tractandis exercitatissimus , tandem etiam alterius temeritate , suo periculo certior , iudicio & eruditione spectatissimus Collega D. GERMANVS: Causam illam , quam Scholæ præsidio defendebat , suis omnibus armauerat

instru-

VIRORVM CLARISS.

instrumentis , compertæ fidei testibus propositis Auctòribus Chymicis , ipso quinetiam Paracelso omnium Principe , cui Stibium penissimè notum scripsit Renaudotus ; fractâ & conuictâ sectâ istâ Nouitiâ , Veneni Reum peregerat ; nil ab eo propositum , quod ad Causæ examen faceret , nisi repetitis & coram compositis Chymicorum eiusmodi melioris notæ testimoniiis ; quæstiones facti sincerâ fide communicatas diligentissimè excusserat . At ecce dicturus contra pro tali Reo de prima tyronum acie Renaudotus accessit , pacta illicò fide & datâ , se lege agere velle , nec quicquam Causæ abs se detractum iri ; amissitatâ opera singula exacturum fidelissimè , ad sacram libellam æquissimè expensurum ; nihilominùs à limine primo de industria atque ex animo cedentem de hoc scammate videoas futellolum veteratorem pro Patrono primi nominis . Φειδωνίω μέζω iniquius colliso fraudulentus Metronomus dimetitur cuncta ; eâ callidè usus simulatione , ut quæ dicendo refutare non poterat , protinus silentio subducere , fronte contraria , tortis superciliis , superbo fastidio elidere , aut verius eludere & declinare ; vel si quid grauius Reum malè habeat , quæ fortissima illi sæpius & prima se tuendi ratio , audaciùs negare , pernegare studeat , adeò multa inconditè & monstruosè effutiit , deblaterauit nullo adhibito authore , vindice & præside , quasi sancire & cogere , ως τύεαρροι , sui muneris foret , non suadere vel comprobare , inuidio-

*

E L O G I A

sum αὐτὸς ἐφα scriptori fidei testatissimæ, nimiò impudenter exprobraturus. Mitto ieiunæ & improbabæ defensioni malè locata antipagmenta verborum, ludicras facetias, fabularum gerrarumque anilium fatua condimenta, sinuosas mendacioquas & κόρραφε narratiunculas, turbidis & incompositis moribus parem æstum illum impuri oris, immodestioris linguae παθλεσμὸν, quo locutuleius iste passim lasciuit, exundat, inquinat optima, rerumque veritatem, quod illi esse prætium operæ debuerat, ut obruat, suffocet, interuerat, iactat verba inanalogus, velitur labris

*Tum Causæ melioris egens, exasperat iras,
Concius ante sibi furiis agitatus Orestes.*

Conuitiorum plaustra sparsurus, tanquam inter Atticas mulierculas ad Cephyssum ageret Eleusinia, Lenæave inter Poëtas τρυζοδάίων: vel denique, Cō posthabita, Choas celebraret, Bacchum hunc suum διπεζυσογενῆ, μηχούρδυον Θεὸν, λυσίφερνα, ψυχοπλανῆ ψυχοδικῖς etiam vomiturientem datus in Scenam; sic illi σόμα δ' αὐτον οὐδὲς λοιδοεῖται, ut neque Diis Penitibus pepercerit. Studium quoque breuitatis concisæ sat illi fuit in ore habuisse quod deponeret scribendo: ab ipsis effusus carceribus

*Addit se in spatia, & frustra retinacula tendens
Fertur amens auriga, neque audit currus habenas.*

Plenus ecce rimarum hiat, hâc atque illâc perfluit ἀειπλίσει τῇ ωρθολῃ stylus scribentis pedestris, vagus, πλασμαπόδης, φλεγμαίων ποιηκοῖς οὐρανοῖς, quod

VIRORVM CLARISS.

vernaculum lingulacæ , cui & ὑγεῷ οὐλῶται gentili
& erudito vitio τῷ λογοτοιῷ φλυαρηφά : præ quo di-
gnissimo , etiam suos inter fauitores , elencho μαχο-
λογίας , τευτολογίας , πειστολογίας , ψευδογεωφίας , καταιοπ-
τηρίας obnoxius audit Renaudotus . Quamobrem
vel ex hoc vno , famosum istum otiique tum pluri-
mi iuniorem Medicum fuisse , abundè intelligis ,
Vir Clariſſime , quum occupatissimus voluit vide-
ri ; vt pote quem , præ negotiosa Professione impe-
ditissimum , si fidem creduas , strigare feruentes
Operæ non sinerent , ἔργασιας culpam hoc nomi-
ne , quanquam iniuriâ subinde deprecaturum .
Quis enim illum in negotio capitis affectatæ in-
diligentia Patronum meritō non insimulauerit ,
cui ingenium sit in numerato , tantumque solidæ
& ἀντοχεῖς eruditionis ; qui meditatis pridem re-
coctisque eiusdem argumenti vastæ molis Com-
mentariis , spem suis supinè oscitantibus melio-
rem , cæteris minas in antecessum grauiores dede-
rit , nunc futurus , si excusandus sit , ex cōposito
præuaricator . Quanquam frigidi adeò deffenso-
ris , permolestâ alioquin & rebus suis graui hâc
prouincia se se vltro abdicantis , plenas vanissimæ
ostentationis minacias istas & stolida terricula ne-
mo non flocci faciat . Ecquid enim amabo , ab eo
homine in negotio Chymico ventilando sagacio-
ris industriæ , accuratoris diligentia , in propo-
nendo , probando , refellendo , statuendo , iudicij
maturioris , nobis metuendum , sperandum suis ,

* ij

E L O G I A

qui se eo in studio hospitem & peregrinum professus, Chymicas lucubrationes Basilij Valentini, Paracelsi, Quercetani, Rulandi, Suctenij, aliorumque, ut eius verbis utar, eiusdem farinæ hominum, nec legisse vñquam, sed planè neglexisse; neque examinandæ illorum arti, sed vnis iisque Principibus Medicinæ Magistris Hippocrati & Galeno operam animumque adhibuisse, suo hoc scripto libello consignauit: quo nihilo seciùs totus est, ut Venenariam Officinam, Chymicam Tabernam alienis fucatam coloribus instruat pleniùs, magnificientiusque exornet. Sit illi proinde Chymica nescienti negligentique medicina confessio: id Chymicorum, qui nunc degunt *οι χαείνετες ἐργάται*, perlecto lerido isto purgati Triumphantisque Stibij scripto, facile dederint; quo iure pluribus persuasum fuit, nunquam opere exercuisse & probasse, quæ de Stibio multimodis artibus apparando, iners iste actuarius, aut certè ignavioris nescio cuius ciniflonis amanuensis, magna ex parte descripsit, ni sinistriùs sit commentus: cui quidem bonam artis & Scholæ mentem sic tum ciurare parum fuit, dummodò palato nonnullorum insano, peregrinæque & criminofæ multùm libidini faceret; improbisque Medæ artibus reuocatis, crudo aliàs toxicò, recoquendo, acuendo, miscendo, occultando, condiendo, consarcinando, quô paratus foret, operam elocaret. In scelerum nempe conarus proclivior, fœcundiorque deteriorum æras

VIRORVM CLARISS.

hæc nostra, innocentissima quæque medicamenta didicit & docuit hoc veneno armare simul & violare; nec flagitij, sed artis egregiæ & eximiæ ac propemodum Diuinæ iam nomen est, temperare venenum & præbere. Cruciare, excarnificare, cædere, occidere infelices ægros suos, alienos, nil tale promeritos, iussos sperare meliora Veioves istos Menecrates cum suo puro puto, Stibio necdum erat satis, nisi etiam recens ab iis quæsito hocce mangonio, venenum deinceps melius audiret, ægramque secùs publici securique huius maleficij famam curaret ac defenderet, testata perspectaque omnibus innocentia alterius præsidij; quod qui sic dilui porrigitque iusserit, hòc satis commodè latere se posse putat, ipse fato meliore interdum potitus. Publicæ etenim calamitati id insuper accedere nonnunquam solet, ut veneni opinionem imperitorum animis eximat, beata casu secundiore, fiduciâ impunitatis, nec non ingenti spe aurariâ propinantis temeritas, Dictatoriam & summam in pluribus peccandi autoritatem, fortuitâ hâc & rara paucorum indulgentiâ iniquius redimentis. Sic tandem Naturæ suis viribus, tanquam Mercurij virgula ab ipsa desperatione redeuntis solidum beneficium, merita que ~~o~~rtu*reia* auctionari, occupare, extorquere, pacisci eiusmodi Thrasonum Thessalorum, quibus nihil recti vñquam fuit, egregiæ & præcipuæ artis hoc caput est. Verùm, sicuti non explicant quæstioem ea tormenta quæ occidunt: ita non absol-

★ ij

E L O G I A

uit Reum at sinit, inter fidiculas; equuleos, cruces
imperterriti animi robur integrum, fortiorque
quouis dolore patientia, quæ sibi consciū, tristi
famæ non pœnæ eripuit: cui nimis quām graue &
assiduum supplicij genus est, securō etiam flagitio
superesse. At verò cauesis malam rem, ferociter Re-
naudotus increpat: nescis Stibium olim exauthora-
tum, venenique loco rerum nesciis Maioribus ha-
bitum posteros perspicaciores, industria sagaci, vsu-
que multo sapientiores in gratiam recepisse: factum
celebri Decreto huius Authorem Ordinem Vniuer-
sum, cuius nutu tandem ac imperio, præconio De-
cani promulgatum, exeunte eius opera & cura, Pa-
risiensi Codice Medicamentario, quo Stibium an-
tiquo nomini & famæ honorifcentissimè reddi-
tum est. Siccine tribulibus suis, Stibiique affictis
ac perditis rebus imprudens, Scholæ insignitè in-
iurius Renaudotus consuluit, vt nouo impudentiæ
minùs prouidæ genere, sic amet & quærat gestire,
αναστρέψει μηδέπος θεῖξαι τὸ αὐθόνον. O fungini generis Patro-
num! Capite illecebrosø totum se tegit, Caput in-
solentis flagitiij & periurij, Capital illud Saniaco-
bæi iunioris pro tempore Decani, veluti Causæ suæ
vitalia, litis vniuersæ decretoria, omnique cleua-
tione maiora Stibij purgandi instrumenta audet
proferre. Profugo illi Saniacobæi pudori, eiusque
nomini & famæ laboranti ignouerat, oculatus cæ-
teroquin nec solus testis, Collega Doctissimus Ger-
manus, qui vnum scribendo studium attulit, vt

VIRORVM CLARISS.

Scholæ Stibium damnantis singularis fides , æquitas , sapientia omnibus pateret , neue Legi Corneliiæ obnoxium crimen ~~mæsojæpius~~ , quod Decani huius subdolâ perfidiâ , Scholæ nihil consciæ , munerisque sui dignitatem indignissimè dedecorantis , in se admiserat , ab iis omnino nesciretur , quorum intererat scire & plectere . Præstiterat sanè malum istud bene conditum , Saniacobæum Decanum non mouisse , euulgato Codice Medicamentario , ne quid infortunij suo fueret capiti , néue sacro muneri id labis illutibilis , male sano Codici tantùm Persidiæ imprimet & adderet ; at suo ipsius indicio periit sorex , cuius clanculario facinori cōmodius fuerat & tutius latere ; quod imprudenter quidem Charterius , impudentius Renaudotus nouo scelere publicarunt ; dignus uterque falsifico Saniacobæo falsiloquus suffragator ; atque is amplius & maximè qui eadem ex Officina & fide , communica Codicis Pharmaceutici diurna , falsa pro veris mendacissimè exhibuit palam ; quibus Caducam & ruinosam Codicis Saniacobæani fidem officiosus suffulciret . Absit enim ut Dignitati Celeberrimi Ordinis adeò iniurius cum Renaudoto esse velim , vel doctissimorum Collegarum , qui castigando & adornando Antidotario Præfecti fuere peritiæ aliquid detrahant , fœdiusue collutulem tam bona nomina , admissis iis , quibus Codex ille scatet , turpissimis erroribus ; quos ultimi quique Artis Pharmaceuticæ tyrunculi ipso opere experiendo passim

E L O G I A

arguunt & repudiant. Etsi alias dolo malo procura-
ta illa Scholæ, ut videbatur, nomine in spurio hoc
Codice, Stibij pudenda & iniuriosa adoptione,
Decanus Saniacobæus cum præcipuis huiuscæ hæ-
refeos & factiosæ ac clandestinæ in Scholæ leges &
Publicam salutem coniurationis authoribus, non
parum fecerit. adeò plures ex nostro Ordine proh-
pudor! heu nimium faciles, & magna plus parte,
vnâ Codicis huius religione, tantis nominibus pro-
deuntis, impulsos, nimis quâm credulè obsequio-
fos, falsis istis falsimoniis circumuenit iste procu-
rator falsi, sic consutis dolis improbus famigera-
tor ductauit, suffragiis quâ vi, minis, prece, spe,
sponsione, ambitu, molesta prensatione, gratia
præsentaria, argentaria mercede ostiatim corroga-
tis, emptis, impetratis, qui Stibij veneno propu-
diosa, iamque pluribus pœnitenda subscriptione
supparasitarentur: tantum illis conqueritoribus stu-
diosissimis laboris & molestiæ subeundum fuit,
tantum artificij, tantum iniuriæ conflandum, quô
priuatum flagitium nominatiū prodiret, odium-
que temerariæ Medicinæ datis apud plures fideius-
foribus, adscriptitiis præconibus minuerent, ac in
res suas, ægrorum vno hôc veneno pereuntium
opima ~~μαχαλίουατ~~, criminissimo facinori expian-
do sibi sumerent aptarentque. Cedo Tabulas hu-
ijs adoptionis, liberati Rei, exulis reuocati codi-
cillos in Publicas litteras relatos, nihil horum quic-
quam Scholæ nostræ loquuntur Commentarij, nul-
lum

VIRORVM CLARISS.

Ium extat quod Stibio fauerit Decretum, immò nil de eo priuatis Publicisue Comitiis disceptatum, nil Doctorum symbolo obsignatum, ij ipsi rerum Facultatis tum temporis gestarum Fasti à Decano Saniacobæo conscripti antestantur; quæ Codici huic suo Medicamentario, ad ampliandam Stibij dignitatem, augendam fidem & famam sic lege vindicati exulis, ac iure tandem postliminij recuperati authoratiū consignandam posteris, dubiò procul erat præfixurus, vel tum maximè, quum in iussu Scholæ & ingratiiis, adeò caduci nominis Codicem, singulorum Doctorum supposititio nomine ausus est munire, geminam fraudem diligens certè, at parum æquus & fidelis supporimus. Verùm quid mihi opus est, Vir Clarissime, pluribus apud te proquiritari, sacras illas Tabulas, fato rerum Scholæ pessimo, alienæ fidei commissas insimulare falsi, grauius dolere corruptas cā ipsâ Saniacobæi manu, quam nudius tertius fidei solidæ & perpetuæ obsidem, vix dum renuntiatus Decanus, coram Ordine Vniuerso conceptis de more verbis, publicæ salutis, autæ religionis vindicem acerrimum, rerum Facultatis, codicillorum & Tabularum sequestrum integerrimum se iurat, sanctissimè oppignerauerat. Plus fidei autoritatisque in ore tuo habitura sunt illa, apud regnum nostrarum nescios & credulos nimium, nouæ huius Factionis Candidatos: stabitque melius oppressa Scholæ nostræ antiqua dignitas, fama pri-

**

E L O G I A

mi nominis , veteris doctrinæ & disciplinæ eo au-
thore & Patrono vindicata , quem integritate &
præbitate vitæ , sanctitate morum , generosa &
forti constantia ac singulari virtute illustriorem
quàm acceptis dudum collatisque omnibus nostri
Ordinis ornamentis , venerantur boni , improbi
verentur. Perge igitur bonis Auibus , Vir Meritis-
sime , quò scripturarius iste de medio rerum pro-
mercalium foro petitus Stibij diribitor , famosus
propola suum tandem agnoscat venenum : perge
tramis putridis putidisque male sanas paginas sic
deartuare , & exossare viritim ; mucidum opus ac-
curatè & diligenter emungere ; papulas obseruare ,
reuelare turpiores : futilia , ludicra , auditu iteratu
ridicularia , seruicolas , sordidas , struntas & scri-
ptas sycophantias æquissimo χιασμῳ probro trans-
uerberare ; falsa reuincere ; aliena & peregrina re-
&to & exercitato stylo dispungere ac confodere ,
pro eo iure docendi , quo ipse inter seniorum præ-
cipuos constitutus , nouo huic homini , Iuueni scri-
ptori iuuenanti , tyroni nec dum ludo excedenti
antestas ? quem violento partu ægra ægrè exoratis
tandem Diis Nixiis , de sinu suo recens proiecit ve-
riùs quàm edidit nostra hæc Schola. Temerarium
coerce & comprime , castiga iniurium , doce impe-
ritum : hoc tui muneris est & partium , hoc sibi iu-
ris ex æquo vindicare potest illa , quâ præstas & va-
les artis operum Medicæque materiæ consumma-
ta peritia , quibus vt te meliore iampridem titulo

VIRORVM CLARISS.

& famâ Vrbis inscriptum Archiatrum, omnes sus-
picimus : ita egregia hacce Animaduersione spem
speratam singulis dedisti & fecisti ampliorem, fo-
re ut Heroem te cum gregariis istis Renaudotus,
sed χαλεπὸν θύσσορον, παρόπουχον, Schola Parisiensis sa-
niorque Medicina ἀλεξίνγον, θυσσηπάχον, prisci no-
minis Deffensorem fortissimum, Legum suarum
religiosissimum Tutorem, nunquam peritura com-
mendatione posteris consecrandum, isto rerum sua-
rum intestino turbine, maloque Artis genio diui-
diis hisce capitalibus pestilentius sanguiente, oppor-
tunò sentiat adfuisse.

TABLE
DES CHAPITRES.

Chap. I. <i>Des Calomnies,</i>	<i>page 1.</i>
Chap. II. <i>Des Mensonges,</i>	<i>p. 44.</i>
Chap. III. <i>Des Vanitez,</i>	<i>p. 65.</i>
Chap. IV. <i>Des Flateries,</i>	<i>p. 78.</i>
Chap. V. <i>Des Gauſſeries,</i>	<i>p. 85.</i>
Chap. VI. <i>Des Contradictions,</i>	<i>p. 89.</i>
Chap. VII. <i>Des pieces de Gazette,</i>	<i>p. 104.</i>
Chap. VIII. <i>Des Meslanges,</i>	<i>p. 129.</i>
Chap. IX. <i>Examen du Codex & de l'Antimoine en iceluy,</i>	<i>p. 164.</i>

REMAR-



R E M A R Q V E S
S V R L E L I V R E
D E L' A N T I M O I N E ;
D E M^E E V S E B E R E N A V D O T ,
Docteur Regent en la Faculté de
Medecine de Paris.

C H A P I T R E P R E M I E R .

Des Calomnies.

T'ESTIME que la medisance ou calomnie est le plus atroce & insupportable des vices aux ames bien nées, lesquelles professent le Christianisme. Si vn larcin est iugé plus grand ou moindre, selon le prix de la chose desrobée ; la mesdisance, ostant l'honneur (qui est le bien de tous le plus precieux) doit estre declarée vn vice le plus abomi-

A

z Remarques sur le Liure de l'Antimoine,
nable de tous; lequel est encore plus à detester selon
les personnes qu'il attaque. Les detractions de Mai-
stre Eusebe Renaudot, se trouuent dans vn excés hor-
rible, pour estre injurieux à l'Antiquité venerable,
outrageux à la Faculté de Paris & à ses Docteurs;
lesquels ne sont dans son sentiment touchant l'An-
timoine : mais beaucoup plus à quelques particu-
liers; ce qui est declaré par ces Remarques sur son
Ouурage, cottant les pages & lignes où sont con-
tenuës ces injures.

Page 2. Cet ingrat a conuerti les éloges , &c. Monsieur
ligne 6. de Germain a esté trop mal mené par le remede du sieur
l'Aduisau^{ur} Cornuti, pour en dire des eloges , & luy en rendre
graces ; Sa probité & sa sagesse meritent loüanges,

Lig. 7. d'auoir quitté l'usage de l'Antimoine, que vous luy
reprochez auoir pratiqué, ayant fait par bonne re-
gle de conscience, reflexion sur les mauuais & fu-
nestes effects de cette drogue ; il seroit à souhaiter
que vous & vos associez, à son exemple, quittassiez
cette trop grande attache que vous y auez, ce qu'à
peine on peut esperer, puis que vostre motif est la
fertilité, qu'en reçoivent vos champs par une moisson
dorée , ainsi que vous auez escrit.

Lig. 10. de Il s'est laisse preuenir par des esprits passionnez , &c.
cette page. Vous croyez injurier les Docteurs qui ne sont point
de vostre Secte, les qualifiant passionnez: ils le sont
à bon droit contre ceux qui employent cette dro-
gue , renuersant les regles de la Medecine , & De-
crets de la Faculté de Paris.

*P. 3. l. 20. de cet
Aduis.* Il est ridicule disant qu'il luy fit sortir du chyle , &c.

Pourquoy faire passer pour ridicule vne personne laquelle raconte verité? A la bonne heure pour Monsieur Germain , qu'il y auoit du chyle dedans le ventricule , lequel émoussa la malignité de ce poison , & empescha qu'il n'excitât plus grands maux ; mais ce Docteur , si esclairé par ses Observations curieuses , se rend luy-mesme ridicule , doutant qu'en pareille fievre le chyle soit elabouré dans le ventricule , ce qu'on doit colliger & conclure par les matieres fecales que les malades rendent souuent durant le cours de telle fievre.

Sil n'est plus fidelle en ses entretiens , &c. Monsieur P. 4 sur Germain est soubçonné par cét Escriuaind'estre aussi peu véritable que luy , dans ses narrations ; mais ses entretiens , vrayement Orthodoxes , meritent qu'on y adiouste foy ; N'a t'il pas eu sujet de former des plaintes contre l'antimoine ? Quoy qu'il n'en fut si mal mené que cét Autheur (qui se dit son compagnon de fortune p. 5. de cét Aduis) lequel fit plainte publiquement des mauuais restes de cette drogue , laquelle il releue dans son ouvrage par des eloges trop affectez , qui ne seront approuuez que par ceux qui enyvrez de ce vin , l'ont en vne estime peu rai-sonnable , & en cela se font reconnoistre moins iudicieux que ce flatteur ne les preconise si souuent dans ce libelle.

Mais comme un zèle indiscret a porté mon compagnon , P. 5.l. 18. &c. Je suis assuré que le Lecteur équitable ne iugera point que Monsieur Germain soit vostre compagnon en indiscretion , s'il a été assez mal-heu-

4 *Remarques sur le Liure de l'Antimoine*,
reux de l'auoir esté en l'ysage de cette maligne dro-
gue.

Lig. 27. *Ce calomniateur, &c.* Si il estoit tel, ce seroit en ce
poinct qu'il pourroit estre vostre compagnon ; mais
le Lecteur exempt de passion, ne trouuera dans tout
son Liure autant d'injures qu'en ce seul Aduis au Le-
cteur, qui en est farci, ainsi que les deux parties de
vostre *Satyre*.

1. partie
p. 2. l. II. *L'autre prend les armes pour combattre cette faction, &c.*
Lig. 5. Je prie le Lecteur, & cét Autheur mesme, dépouillé
de passion, de iuger lequel doit passer pour factieux,
ou celuy qui est fauteur & suppost de l'ennemi com-
mun, ou celuy lequel resiste à ses suggestions. Vous
escriuez en cette mesme page, que l'ennemi commun
est venu ietter la pomme de diuision en la Medecine, aus-
si bien que dedans l'Eglise & l'Estat, & que l'anti-
moine en est la pierre de scandale. Or ie laisse à iuger
Lig. 8. lequel des deux partis, que vous dites s'estre nague-
res formez touchant ce poison mineral, doit passer
pour factieux. Dedans l'Eglise & dans l'Estat qui
sont les supposts & fauteurs de l'ennemi commun,
ou ceux qui demeurent fermes dans le sein & giron
de l'Eglise, & ceux qui restent attachez au seruice
du Prince? ou bien les Heretiques & Schismatiques,
qui se destachent de la vraye croyance de l'Eglise?
ou les mauuais sujets qui forment des factions &
menées contre l'Estat? Faites vous mesme la redu-
ction de cette analogie, *Maistre Eusebe*, & apres ie
vous demanderay lequel de vous ou de moy est dans
la faction? Vous auez quitté contre vostre serment,

de Maistre Eusebe Renaudot, &c.

la vraye methode de pratiquer la Medecine approuuée, autorisée, & enseignée par nostre Faculté de tout temps ; laquelle a desapprouué l'vsage de l'Antimoine, & l'a condamné comme poison ; & moy ie demeure attaché par bonne regle & raison à l'obseruation des maximes veritables qu'elle m'a enseigné , & dans les Loix & Decrets qu'elle m'a ordonné, detestant vostre precieuse drogue comme preiudiciable à la vie des hommes. Apres ces discours serez vous excusé de faction ? *Viderint sa-
pientes.*

Ils le condamnent sans le connoistre , &c. Vous avez P.4.l.16. souuent dans vostre libelle argué d'ignorance ceux qui resistent à vostre faction , & avez nommé nos Anciens bonnes gens , c'est à dire , qui ne sont assez scauans à vostre gré , n'approuuans vostre drogue.

Leurs accusations ne sont moins friuoles , &c. Cette P.5.l.ii. calomnie combat la vérité mesme ; les aduertissemens qu'on vous donne & à vos adherens (que vous appellez accusations) ne doiuent passer pour friuoles , sinon qu'estant mesprisées de vous , car de soy elles ne sont telles , puis qu'elles vous sont addressées avec raison par charité.

Pareils à ces hiboux & cantharides , &c. On doit ici P.6.l.28. considerer avec estonnement la presomption de ce ieune Docteur, duquel la gloire est tellement éclatante, qu'elle a donné de la ialousie, à ce qu'il pretend , aux Docteurs du parti contraire. Il voudroit pour ce dessein persuader que l'Antimoine est cette pierre de projection ou quelque Perou , qui rend

Remarques sur le Liure de l'Antimoine,
riches ceux qui l'emploient : mais ie soustiens que
c'est vn sale & vilain fumier, lequel ne fertilise leurs
champs au poinct qu'il le vante en cette page, leur
Lig. 16. faisant recueillir *vne moisson dorée*, ce que ie ne puis
croire, veu qu'aucun d'iceux ne font clacquer leur
fouet comme ils feroient s'ils la recueilloient au-
tant ample qu'il veut persuader, pour nous donner
L. 23. *vne louche passion* contre les sublimes vertus de ces
L. 26. Antimoniaux, dedans la gloire desquels il establit
nostre supplice. Je vous certifie, Monsieur le Iaseur,
que nous n'auons aucune passion contre eux, mais
nous auons compassion de plusieurs d'iceux, la
bourse desquels est aussi plate qu'*vne punaise*; c'est
par punition de Dieu, ayans comme autres *cantha-*
rides, ruyné l'honneur de nostre Faculté, & infecté
la bonne odeur d'icelle, qui se respandoit autrefois
par toute l'Europe.

P. 7.l.9. *Les morsures enuenimées pour dechirer leur reputation,*
&c. Depuis qu'un malade se persuade que le remede
salutaire qu'on luy presente est un poison, il est
pour perir par cette croyance erronée; ie reconnois
Maistre Eusebe estre semblable à ces malades, esti-
mant que les charitables aduertissemens qu'on a
donné à ceux de sa cabale, sont des morsures enue-
nimées, & ainsi ie crains qu'ils n'en facent leur pro-
fit, & perissent dans leurs erreurs.

P. ead. 1. *Vous tombéz vous mesme dans ce erime, &c.* Com-
17: ment vous persuadez vous que nous commettions
vos mesmes crimes, puis que nous auons en horreur
& refuyons l'Antimoine, à raison duquel on vous

de Maistre Eusebe Renaudot, &c.

estime (dites-vous en cette page) des meurtriers scelerats. Pour éluder les reproches qu'on vous fait, vous prenez des excuses lesquelles sont vrayement frioules, fondées sur l'obligation du Christianisme ; & sur les lumieres que nous fournit Hippocrate, sur la fin de cette page ; puis que nonobstant telles reflexions, vous continuez dedans l'usage de ce demy poison , & ainsi vous estes plus criminels que ceux des mains desquels vous dites l'auoir arraché, eux n'ayant fait pareille reflexion sur ces loix & lumiere ; mais on reconnoit que cét appetit de la *moisson dorée*, vous aveugle entierement & vous retient dans cette pernitieuse methode antimoniaille.

Passant les bornes de l'Antiquité scrupuleuse, &c. Cét ^{P.14.l.9.} homme passe les bornes de sa façon ordinaire de calomnier : car il n'espargne pas mesme ses associez, les appellans par leur nom, *Medecins temeraires* ; mais la patience eschappe lors qu'il profere injures atroces contre l'Antiquité venerable, laquelle il calomnie en general, l'appellant *scrupuleuse*, pour ce qu'elle s'est conduite par theoremes certains, diorismes raisonnables, & maximes assurées, confirmées par longues obseruations & experiences de celebres personnages & Autheurs dignes de croyance, lesquels on ne doit abandonner (à moins de passer pour fols, hebetez, enyurez par son vin nouveau) pour suivre cette Secte. Nous demeurons fermement attachez à la prudente methode enseignée par Hippocrate, Galien, & les autres Princes de la Medecine, receuë en tous lieux & en tous

L. 17.

Remarques sur le Liure de l'Antimoine,
temps, avec grand honneur & respect, iusques en
ce nostre temps, qui a produit des serpenteaux pi-
res que viperes, qui la dechirent & mesprisent com-
me *vne vieille routine*, qu'il veut qu'on quitte pour
nous enfumer avec eux par l'vsage de cette drogue
qu'il louë avec trop de chaleur & d'empressement,
pour qu'on adjouste quelque croyance à ses persua-
sions tres fades, estant encor vn jeune homme qui
n'a peu acquerir vne assez haute reputation pour
prendre l'autorité de Legislateur ou de Souuerain,
par laquelle il nous deffend de *nous laisser entraîner*
aux opinions de ceux qui nous ont deuancé, & de quitter
leurs formes anciennes pour employer ce fameux reme-
de, découvert depuis quelques années. Voila com-
me il en parle en cette mesme page.

L. 28.

P. 17.
19.

Foibles lumieres des anciens, qu'il faut produire, &c;
Ils ont de la lumiere suffisamment pour vous aveugler, & le reste de vos *hiboux*, puis que nonobstant ce mespris que vous faites d'iceux, vous les voulez produire au iour pour paruenir à *l'intelligence de ce remede*. Le Lecteur peut connoistre avec quel iuge-
ment cét Escrivain auance tels discours, ausquels il n'y a aucune intelligence.

P. 22. l. 1.

Il fait assz voir la foibleſſe de ſon cerveau, &c. Vous
ferez reconnu sans ceruelle d'employer, pour refu-
ter *Monsieur Germain*, non moins Philalethe qu'*Or-
thodoxe*, fauflement l'autorité d'*Hippocrate*, pour
nous persuader qu'il s'est feruy de l'*Antimoine* en
errhine : ce que vous citez *l. de nat. mul.* en la page
precedente, mais ç'a eſtē de Lellebore, car le Tetra-
gone

gone duquel il s'est seruy ne fuft iamais d'Antimoine, comme on le prouuera cy-apres.

*Si nous suiuions les sentimens de nos Critiques, &c. Si P. 37.
vous les suiuiez vous fortiriez des erreurs que vous L. 24.
professez, & dequoy on vous aduertit; Vous croyez
injurier ces sages Docteurs, les nommant Critiques;
A moins que trahir la verité, ils doient critiquer
vostre narré en diuers lieux : mais vous en ce lieu,
vous faites le critique sur leur sentiment, touchant
les mineraux; & auoüez qu'ils ont moins de corres-
pondance avec nostre nature. Pour cette raison
nous disons qu'on doit moins les employer que les
autres, & ainsi nous n'en condamnons l'usage, ains
nous nous seruons de l'Acier, du Vitriol, & du Mer-
cure; mais nous detestons l'abus que vos Sectaires
commettent en l'employ de l'Antimoine, ainsi
qu'on le remarque trop souuent.*

*Il n'y a rien de si injuste que l'ignorance, &c. I'en de- P. 38.
meure d'accord sur l'exemple que vous en fournis- L. 10:
sez: car tout ce que vous auez faussement & inju-
stement auancé dans vostre Satyre, procede de ce
principe plustost que d'une noire malice; ie veux
croire pieusement cela de vous: mais parlez moy
avec pareille franchise, & me dites si vous croyez
que plusieurs Docteurs qui ont esté celebres, & au-
tres qui le sont encore aujourn'd'huy en nostre Fa-
culté soient ignorans? d'autant qu'ils n'approuuent
ains condamnent l'Antimoine, les qualitez duquel
ils n'ignorent non plus que sa substance, mais
estans aduertis par vos procedures iournalieres &*

B

10 Remarques sur le Liure de l'Antimoine,
funestes, c'est de là que leur en vient le degoust &
L.12. l'horreur, & non de leur genie, comme vous escriuez
en ce mesme lieu.

P. 44. Ces Docteurs superficiels, &c. l'adououë auoir besoin
l.3. d'interprete pour sçauoir quel est vn Docteur super-
ficiel, lequel est mal definy par cét Autheur, celuy
qui a l'esprit autant mince que l'estomach foible, pour di-
gerer ce vin Antimonial. Vous ne prenez pas gar-
de, Maistre Eusebe, que vous mesme vous declarez
estre Docteur superficial, puis que vostre estomach
n'eust assez de force pour digerer ce vin, duquel il
receut des atteintes assez violentes pour luy en estre
resté des ressentimens avec plaintes : mais c'est en
cecy que vous parroissez auoir l'esprit mince, & estre
superficiel, & que nonobstant ce mauuais traictement
& plaintes, vous vous soyez laissé peruer tir (par
quelle voye, on en parle fort diuersement) pour
employer vostre Rhetorique Gazettique à dresser
vn triomphe à ce venim ; que si vous auiez eu l'es-
prit vn peu de meilleure trempe que l'estomach,
vous auriez conçeu plus grande horreur & auersion
L.6. contre l'Antimoine, que nous à qui la seule pensée
nous fait soufleuer le cœur, comme vous l'escriuez
en cette mesme page. Si vous faites r'imprimer vo-
stre Liure, on y demande vn mot de Commentaire,
pour montrer comment ce vin empoisonné peut
estre digéré dans le plus fort estomach.

P. ead. 1.7. Ils monstrent leur jalouse passion, &c. Nous n'auons
tant de passion contre vous que de compassion
pour les innocens, que vous mettez à la gesne par

la violence de vostre drogue, ausquels les doux remedes eussent peu suffire. Or cette passion est par haine contre l'Antimoine, la haine & la ialousie à peine se rencontrent ensemble, & ainsi nostre *passion* ne peut estre *ialouse*, comme vous escriuez.

Ces Reformateurs n'ont connoissance des venims, &c. P. 45.
Si on appelle les choses par leur nom, vous serez *l. 4.*
Reformateurs, ainsi que sont les *Caluinistes*, en fait de Religion, puis que vous pretendez reformer la *vieille routine de la Medecine*, & la *scrupuleuse Antiquité*; mais soit que nous passions dans vostre estime pour *Reformateurs*, pourquoi ignorans de la matiere & nature des venins plustost que vous ? Si vous l'avezz apres *au Bureau d'Addresse*, ie vous le quitte : car grace à Dieu, je n'y ay oncques entré; si ailleurs, nous auons hanté les Escoles plus que vous, & leu les mesmes Liures qui en traittent mieux que vous ; ce que ie puis auancer sans presomption. L. 3.

Et moderer cette obstination trop reueſche, &c. C'est *P. 49.*
l. 12. par vne constance tres-raisonnable qu'on agist contre vostre Antimoine ; que si on y procedoit avec toute rigueur de Justice, on l'effaceroit du Catalogue des remedes, & vous avec ses autres fauteurs vos associez, de nostre Catalogue des Docteurs de la Faculté.

C'est une pensee trop ridicule pour Orthodoxe, &c. Vous *P. 52.*
l. 23. vous faites paroistre tel, attaquant les sentimens de Monsieur *Germain*, reconnus de tous pour orthodoxes, & non semblables à vos pensees, la pluspart eronées & phantastiques.

P. 53. l.
penult. Pour faire voir à ces Sectateurs de l'Antiquité, &c. Cet homme croit nous injurier, mais j'estime que c'est nous qualifier fort honorablement, & nous attribuer vne marque de vertu & de constance d'esprit, beaucoup plus à estimer que si nous courions aux nouueautez, ainsi que vous faites.

P. 54. l. 5. Ces aigres censeurs, &c. S'ils l'estoient à l'égal que meritent & cette drogue & ceux qui la distribuent, la censure seroit beaucoup plus seuere qu'ils ne la proferent; & soustiens qu'en bonne police, qu'ils deuroient estre chastiez aigrement.

P. 58. l. 17. Ils luy attribuent des qualitez veneneuses & imaginaires, &c. Vous vous trompez, Maistre Eusebe, ils ne luy attribuent rien, mais ils declarent simplement les qualitez malignes, *veneneuses*, que les effects manifestent, & non *imaginaires* par consequent. Je vous donne aduis d'adjouster en vostre *Errata*, qu'on efface cette dictio copulatiue, & de laquelle on coligeroit qu'il y a en l'Antimoine deux sortes de qualitez, les vnes *veneneuses* reelles, & les autres *imaginaires*: neantmoins si vous voulez aduoier que les *cardiaques roboratiues* & autres, que vous dites y reconnoistre, soient *imaginaires* (*ut sunt re vera*) nous ferons d'accord que ces deux sortes de qualitez s'y rencontrent.

P. 59. l. 25. Orthodoxe faussaire & preuaricateur, &c. Le demande s'il a auancé quelque chose contre son serment, & mesme contre la verité, lors qu'il excuse le Mercure d'estre veneneux en comparaison de l'Antimoine, pour estre denoncé faussaire? ie suis asseuré

que vous mettrez vn dele pour *preuaricateur*, en vostre *Errata*, lors que vous aurez appris que celuy est dit *preuaricateur*, lequel agit au contraire de ce qu'il doit faire pour la deffense de sa patrie. Vous le iustifiez de n'estre point faussaire, puis qu'il a mis le Mercure en apostile Grecque, en quoy vous le declarez *preuaricateur* tres-mal à propos, ce que vous reconnoistrez apres que vostre passion aura écumé toutes vos injures, & que vous serez rentré en vostre bon sens, & serez fasché d'auoir chargé de noires calomnies vn homme d'honneur, teconnu tel de tous, à l'exception des passionnez Zelateurs de l'Antimoine.

Ses Aduersaires soustienent que par la Chymie, &c. P. 60.
Je vousay desia dit que nous n'estimons point à injure d'estre qualifiez aduersaires de l'Antimoine, condamné par les bons Medecins (non point restant crud) mais apres que le feu, dont se fert la Chymie, a deueloppé ces qualitez malignes qu'on reconnoist par ses violences & mauuaise effect.

Foibles reproches de ses parties aduerses, &c. Ce ne P. 64. *sont point reproches que nous ayons controuuées,* L. 17. *mais vous nous les auez fournies, disant que ces effets sont incertains, estant aux vns violent, & ne faisant rien aux autres, ce qui est aisément de conclure de cette page & de la suiuante, encore que vous disiez que c'est par ignorance maligne qu'on rapporte ses effects au hazard.*

Vous estes en danger de passer pour calomniateur, &c. P. 69.
Il ne sera iamais estimé tel par les gens d'honneur, L. 14.

14 *Remarques sur le Liure de l'Antimoine;*
puis qu'il ne simule la verité des choses, & blasme
ce qui doit estre blasmé: mais vous estes descrié pour
vn insigne calomniateur , ayant sans front & sans
honte vomy tant d'injures contre la Medecine an-
cienne ; mais iugez si c'est renoncer à la pudeur de dire
de l'Antimoine ce que vous y reconnoissés avec
nous, la violence, syncopes, suffocations , & con-
uulsions,&c. Hé bien Monsieur l'Aduocat de l'An-
timoine, est-ce là dequoy luy dire ou écrire deselo-
ges, & le mettre en estime? Certes, oüy , si vous en
estes creu , prononçant cét oracle en cette mesme
page, *Qu'il ne seroit estimé & ne triompheroit glorieuse-
ment sans sa violence , &c.* Sur tels principes & ma-
ximes de iustification, quel triomphe peut-on atten-
dre de vous?

P.70.l.2. *Mais il est ridicule de dire qu'il tuë ,&c.* Que cét Epi-
thete de *ridicule*, plaist à cét Escriuain, puis qu'il l'ap-
plique souuent à des choses qui ne sont aucunement
ridicules , en quoy il se fait voir ridicule.
L'effect de vostre drogue n'est point ridicule pour
qu'il fasse rire, ains au contraire, il cause souuent
des larmes par sa violence & malice, ce qu'on vous
cottera lors que desirerez en estre éclaircy , afin de
corriger ce que vous auancez trop hardiment en
cette vostre Satyre.

P.71.l.3. *Cét Autheur effaré ,&c.* On s'effare bien à moins
d'un bruit que celuy que fait souuent cette drogue;
Vous avez essayé ainsi que *Monsieur Germain* ce qui
en est, mais il n'en a eu l'esprit peruerthy comme
vous ; ce qui se remarque dans les aduertissement

que charitablement il a donnez, qu'on se prist garde de sa malice. On s'est estonné comme vous auez changé les plaintes que vous faisiez contre en eloges, tellement ampoulez qu'on n'y adjouste aucune croyance,

Leur passion est si aveugle, &c. Il n'est point besoin P. 75. l. 18.
d'estre si clair-voyant que vos Medecins, pour appercevoir ce que le vulgaire le plus grossier reconnoist des succès de cette puissante & souveraine drogue,
qui est la mort, apres auoir surcharge de trauaux,
la nature desia trop chargée, ou plustost, comme
vous l'escruez, accablée. L. 25.

Ces mal-habiles pour n'auoir bien conduit, &c. Vostre P. 79. l. 7.
Inuetiue ne peut toucher que vos Sectaires, & non
vos aduersaires, lesquels ne peuuent manquer en la
conduite d'un remede duquel ils ne se seruent point;
Ils detestent ce venin, & feroient grande conscience
de l'employer ; ils ne laissent neantmoins d'en ob-
seruer les funestes effect's, comme ceux qui iugent
des coups dessous la gallerie du jeu de paulme.

Ces calomniateurs conuaincus, &c. Où est vn argu- P. 83. l. 11.
ment de conuiction ? Je maintiens qu'ils ne sont ny
calomniateurs, ny conuaincus qu'en vostre phantaſie :
Mais en quoy calomniateurs ? Est-ce pour soustenir
constamment que l'Antimoine est vne drogue per-
nicieuse, à la bonne heure qu'on les estime tels : mais
de quoy conuaincus, & par qui ? vous le declarerez à
vostre loisir.

Nostre accusateur, nonobstant ces conuictions, &c. P. 89.
Monsieur Germain ne se constitue point accusateur l. 27.

T

16 *Remarques sur le Liure de l'Antimoine,*
contre l'Antimoine, mais il declare la malice qu'il y a
reconnuë, afin d'aduertir les trop credules d'en re-
fuir le pernicieux vsage. Je ne scay où sont ces con-
uictions, pour le détourner de son bon sens; chacun
scçait qu'il ne l'a perdu comme vous, par vostre pre-
somption insupportable: comme legitime heritier
du sieur Theophraste, vous pretendez tout controoller
& tout regler.

P. 90. l. 18. *L'autorité de Monsieur Germain, &c.* Ses raisons
sont assez valides pour persuader tous ceux qui ne
sont enyurez de vostre vin, & les experiences tres-
frequentes des desordres qu'il commet, font foy que
L. 21. ce qu'il enonce n'est ny *absurd*, ny *déraisonnable*, qu'à
vostre sens.

P. eadem l. 21. *Quand nous serions dénuiez de raisons, &c.* Cét Au-
theur ne scachant où il en est, danse tantost sur vn
pied, & tantost sur l'autre; car se voyant dénué de
raisons valides, il a recours à plus de mille témoins,
I. 23. pour conuaincre Monsieur Germain de fausseté: mais
je doute qu'il puisse en produire vn troisième avec
luy & son compagnon de fortune, qui ait échappé les
griffes de ce venin, qui en a tué à millions, qui ne peu-
uent déposer contre luy en cette cause.

P. 91. l. 1. *Il faut que ce pauvre homme ait été rudement mené,*
&c. Celuy que vous appellez *pauvre homme*, est re-
connu plus riche en estime & reputation que vous,
veu qu'il ne dissimule la malice de vostre drogue,
mais la declare ingenuëment, & en donne aduis
doctement, afin qu'on s'en prenne garde, & de
ceux qui le debitent mal-heureusement.

Il faut que celle de ce pauure rechappé, &c. Vous re-^{P. 90}
semblez à ces gros richars, qui reputent la pauureté
estre vn vice, puis que si souuent vous la reprochez
à Monsieur Germain, que vous traittez de pauure; &
en verité il fust vn pauure fortuné en ce rencontre,
d'estre hazardusement tombé sous la main de son
enuieux, lequel n'a reschappé comme luy de la
touche de ce souuerain & puissant remede, & ainsi
que vous, qui luy en rendez des eloges & honneurs
tres-signalez, il pouuoit en attendre encore de plus
releués & plus magnifiques de ce fameux Medecin,
s'il ne l'eust tué.

Il faut le mettre és mains de ses Aduersaires, &c. Je ^{P. 102}
ne crois point qu'il aye aucun aduersaire plus grand
que vous, qui ne l'avez décrit & declaré tel qu'il
est; Vous nous le liurez afin de le dépouiller de ses orne-
mens. Helas, quels sont-ils autres que ses qualitez
malignes? desquelles si vous pouviez le dépouiller
nous serions d'accord, & nous l'employerions com-
me vous. C'est en vain que vous le voulez mettre
entre nos mains, vous protestant que nous ne le tou-
cherons point, car nous l'auons en trop grand hor-
reur, n'y ayant rien de charmant en luy comme en ^{L. 24}
Phryné.

Il s'en trouue d'assez ridicules pour le taxer, &c. Vous ^{P. 112}
vous rendez certainement ridicule par vos foibles
raisonnemens, & en cecy principalement que vous
voulés persuader que nous taxons l'Antimoine pour
avoir rapport avec le plomb, s'il n'estoit plus vene-
neux & mal-faisant que le plomb & sa ceruse, nous
C

18 Remarques sur le Liure de l'Antimoine,
ne le rejetterions de la sorte que nous faisons.

P. 127.
14. *Je leur pardonne ces saillies extrauagantes, &c. Il n'a point excusé ses confreres Antimoniaux Chymistes, ny espagné dans ses injures, les faifant passer pour extrauagans; & en la page suiuante, il écrit qu'ils forgent de nouvelles chimeres. Ie suis assuré qu'on remarquera plus de saillies extrauagantes dedans vostre Volume que dans ceux des Chymistes (desquels ie n'entreprends la deffense) mais il est du tout insupportable de vous voir blasmer des Artistes qui trauaillett avec curiosité pour trouuer ce qui est de rare dans le sein de l'Antimoine (comme vous en parlez en la page 103.) & en cela ont de l'aduantage sur vous qui ne sçavez que cette grossiere prepa-
ration pour en faire vostre vin emetique.*

P. 129. 1.
16. *Il seroit encor à couuert des traits de ses Aduersaires, &c. Cét Ecriuain s'imagine de l'auoir mis à couuert par les rares qualitez qu'il y a découvertes, qu'il produit comme pieces justificatives; mais ie n'en apperçoy au-
cune qu'il aye encore découverte, puis qu'il s'est contenté de l'emetique, & qu'il blasme ceux qui les recherchent, ainsi que ie viens d'écrire en la parti-
culie precedente.*

P. 138. 1.
23. *Ses ennemis ne le contestent point és maladies chirurgica-
les, &c. En cela vous pouuez reconnoistre de quel
esprit nous sommes portés à blasmer l'Antimoine,
lequel nous n'aurions rebuté & condamné s'il n'e-
stoit plus mal-faisant pris interieurement qu'appli-
qué exerieurement: mais en quelque sauce que
vous le diuersifiez en la page suiuante, mélangé avec*

differens remedes; c'est vn autre Nestor, lequel quoy
qu'il soit déguisé, *semper Græcus est.*

Ils continuuent de charger le vin emetique d'opprobres, &c. <sup>P. 147.
l. 2.</sup>
Ce sont ceux qui l'employent en toutes rencontres
(ainsi que font vos judicieux & éclairez Medecins)
qui le font blasmer, en ce qu'ils le font mal réussir.
Maistre Eusebe a oublié de mettre vne bonne piece
de Gazette en ce lieu avec le Saffran; & le sainct Foin,
qui est le Noyer chez Ouide, si bien décrit.

Ils ont la teste trop foible pour souffrir ce vin nouveau, <sup>P. ead.
l. vlt.</sup>
&c. C'est par la foiblesse de la ceruelle de vos Cabalistes, que ce vin est en credit; qui est mal à propos dit nouveau, si ce n'est à vostre égard, n'en ayant gousté auparauant que vous en fustes si mal traitté. S'il estoit nouveau il n'auroit esté condamné dès il y a long-temps par nostre Faculté: mais l'vsage trop frequent est nouveau, & ainsi on peut en parler comme Celse de la saignée; *Antimonium dare non nouum, sed omni ægro, & morbo nouum.*

N'inferez point de là, petits Aristarques, &c. Assez- ^{P. 151. l. 27.}
rez-vous que nous n'infererons aucune conclusion de vos premisses ou antecedens, pour estre si mal disposez qu'il seroit besoin d'auoir de grands & puissans Aristarques, pour vous corriger & vous enseigner.

Je scay que nos correcteurs, &c. Puis que vous le ^{P. 153. l. 2.}
scœuez, que ne vous en corrigez-vous? Mais vous pretendés que nous excuserons vostre drogue, à raison du vin: mais ie vous declare que nous ne sommes si esperduëment amateurs du vin, que nous

C ij

26 *Remarques sur le Liure de l'Antimoine,*
L. 14. l'estimions estant empoisonné de la sorte , pour le
L. 25. gouster , non plus que la raison trop fade estant de
 vostre crû. L'injure de ce Censeur est encore plus
 veritable que grande, ce mineral n'ayant esté con-
 nu si intiment , je vous respons que vous ne le con-
 noissez que superficiellement , la plus grande con-
 noissance de sa malice nous paroist par les mauuais
 effets que vous luy faites produire trop souuent.

P. 157. *Ge rapport imaginaire que ces accusateurs , &c.* On
L. 15. reconnoist que vostre phantasie est blessée , disant
 que le rapport entre ces deux fossiles est imaginai-
 re. Si on les considere comme venans de la miniere ,
 il y a de l'opposition entre iceux , ainsi que vous
 mesmes avez reconnu *en la page precedente , & au com-*
mencement de celle cy. L'Arsenic estat acre & caustique ,
l'Antimoine *adstringent & emplastique* , en sorte que
celuy là est malin & celuy-cy benin & adoucissant :
mais il deuient malin par les preparations. C'est
pour cela que vous rejettez *le verre d' Antimoine ,*
& ainsi le rapport de celuy-cy changé par le feu
n'est imaginaire , avec la malice de celuy là. Il y a
beaucoup moins de rapport entre ces deux mixtes ,
que vous dites agir par leurs esprits , puis que l'ad-
striction de l'Antimoine est vne action dependante
de la matiere , & non des esprits ; on pourroit mou-
uoir vne question , s'il se rencontre des esprits en
fossile ? mais ce n'est pour ce lieu.

P. 167. *Nostre Autheur ressemble à ces chassieux , &c.* Vous
L. 14. avez de l'aduantage sur luy ; car ie trouue parfaictement
 joint en vous ce que vous luy attribuez avec

dis-jonction, puis que comme le chassieux, vous
avez imaginé en l'Antimoine plus qu'on n'y trou-
ue, & comme cét insensé d'Euripide, y voir des
qualitez qui n'y sont qu'en imagination.

Pour les retirer de l'erreur où precipitamment, &c. P. 168. 1. 8.
Pourquoys ne nommez vous les choses par leur
nom; l'auersion que les vrais Medecins ont de l'An-
timoine, éclairez par la raison, confirmez par l'ex-
perience, & par vos fautes journalieres, ne peut
passer ailleurs que dans vostre esprit pour erreur &
tenebres palpables, lequel s'est plongé ,precipitamment
en icelles, pour auoir precipité plusieurs hommes
par vostre drogue, dans le tombeau.

Proposition erronée, esprit mal trempé, sens depravé, P. 169. 2.
sophiste, &c. Voicy vn cacque d'injures, en quoy cét ^{II.}
Autheur est tellement fecond & copieux, que les
gens d'honneur jettent sa Satyre, & en méprisent
la lecture, & s'estonnent qu'vne personne de sa
sorte, sorty dvn Bureau d'Adresse, ait si peu de
retenuë & de respect pour les Docteurs, ausquels il
est inferieur *multis titulis*.

Ce rigide Censeur, &c. Il est trop doux à vostre ^{P. ead. 1.}
égard, qui en bonne police & justice meriteriez ^{27.}
plus rude censure & reprimende que par écrit, pour
vous apprendre à parler avec plus de modestie.

Ces accusateurs sont ridicules, &c. Il se rend tel lors ^{P. 172. 1.}
qu'il qualifie du nom de Cabale ceux qui demeurent ^{II.}
dans les bons sentimens de l'ancienne methode, &
de l'Ecole de Paris, contre laquelle ces Cabalistes
Antimoniaux se sont élueez.

P.173. l. Y a t'il rien de si injuste que ce bizarre Censeur, &c.
19. S'il est bizarre, c'est par reflexion des bizarries qu'il fait remarquer en cet Escriuain & en ses associez: mais vne des plus signalées est celle qu'il fait paroistre en ce lieu, disant que nous faisons parade de l'ancienne Methode & vieille Doctrine, laquelle ils veulent annuler pour introduire l'Antimoine, avec le mespris de la vraye science de Medecine.

P.174. l.1. Quelle presomption & attentat par ces nouveaux Sycophantes, &c. Cet Escriuain a perdu la memoire de son vœu, par lequel il sembloit renoncer aux injures, qu'il entasse icy, ainsi que souuent ailleurs, & ce avec mensonge: Il nous declare Sycophantes nouveaux, pour auoir objecté depuis peu (il faut adjouster d'années) vn crime à l'Antimoine; il a esté de tout temps declaré & condamné comme criminel, par les sages & prudens Medecins, ayant esté reconnu pour poison tres-pernicieux.

P.175. l. Par foible jalouſie & lasche ignorance, &c. Il n'appartient qu'à ce ieune presomptueux de parler de la sorte: mais sur quoy seroit fondée cette jalouſie, est-ce sur la fertilité de vos champs ou sur vostre haute reputation? Il nous a esté loisible de nous servir de cette drogue aussi bien que vous, si nous n'auions esté retenus par reigle de conscience; & ainsi nous exempter de jalouſie, laquelle a peu de fondement, quoy que vous vous vantiez d'en retirer vne moisson dorée: car plusieurs de vos associez: ont l'escarcelle fort plate, leur haute reputation ne nous fasche point dauantage. Vous accusez nostre

laſche ignorance; s'il s'y remarque de la laſcheté, c'est pour auoir negligé de *trauailler* comme vous *ſerieuſement à la découverte de ſes faculterz*. Mais ie vous demande quel ſerieux trauail eſt requis pour la groſſie-re préparation de ce Saffran auquel vous vous eſtes reduit, mesprifant les autres faculterz qui formoient ce Pentagone.

On a ſuffiſamment eludé cette accuſation friuole, &c. *P.ead.*
Cette *accuſation* n'eſt *friuole*, que pource que vous la ^{l. 27.} mesprizez: car de foyle elle eſt tres-ſerieufe & veritable, l'Antimoine ayant eſté reconnu veneneux par noſtre Faculté, ce que vous reconnoiſſez diſant qu'un *eludé*, & en effet n'ayant peu ſerieuſement reſpondre, il laſche d'éluder les obiections & accuſations faites contre ſa drogue.

Fauſſeté trop manifeste pour un Autheur, &c. Il eſt ^{P.178.l.} tres-vray que Monsieur Germain ſçait fort bien les ^{21.} opérations de Chymie, & ce vous ſeroit un grand aduantage Maistre Eusebe de les apprendre de luy pour corriger la pluspart de vos lourdes fautes.

Vous confondez malicieusement, &c. C'eſt tres equi-tablement qu'on vous place en meſme claſſe ou Confrairie que les *Empiriques Antimoniaux*, puis que vous employez cette drogue de meſme façon fans vous ſeruir d'indicationſ.

Eſprits reueſches mal informez, &c. C'eſt mal à pro-^{Part. 2.}
pos d'accuſer un Juge d'eſtre *reueſche* & rigoureuſx le-^{p. 188.}
^{l. 25.} quel condamne un criminel ſelon les Loix eſgard à ſes fautes; l'Antimoine n'a eſté condamné qu'apres bonne preuve de ſa venenofité; & on ne trouuera

24 *Remarques sur le Liure de l'Antimoine,*
personne si injuste que cét Escriuain , de traicter les
Docteurs les plus sages & mieux sensez , d'esprits re-
ueches mal informez pour contestez place à ce venin
dans le codex qu'on y a glissé par mauuais artifice ,
ainsi qu'il sera demontré cy-apres.

P. 189.l.
22. *Je cite nos aduersaires , &c.* Cét homme veut faire
fonction de Bedeau de nos Escoles , nous citant de-
uant la Faculté pour decider ce grand different touchant
l'Antimoine : mais en cecy il paroist sans jugement de
nous vouloir constituer juges en nostre cause , puis
que la Faculté n'est composée que des deux partis ,
ſçauoir des Orthodoxes & des Antimoniaux . Il pre-
tend que si on comparoist à cette assignation que
ſa cabale l'emporteroit , ce qui est hors toute appa-
rence : car quoy que les puissans du party Antimo-
niaſ fassent brigues pour gaigner les suffrages , ils
ne pourroient faire que ceux lesquels par importu-
nité ont cedé à la violence & signé leur feuille de
Certification , ne parlent en pleine assemblée sui-
uant leur serment (qui est de ne rien attenter con-
tre l'honneur de la Faculté) & alors ie m'asseure
que plusieurs de ces Certificateurs changeront d'ad-
uis (puis que cela est permis par cét Escriuain en la
page 213.) & souscriront aux articles , Decrets &
Arrests contre cette drogue ; & defauoüeront la
procedure qu'on a tenuë pour la placer dedans le
Codex , & cét Autheur de les auoir mis , par fourbo-
rie , au frontispice de ſon libelle , lequel ils n'ap-
prouuent en aucune façon .

P. 191.l.10 *Il a été honteusement traduit par ses ennemis , &c.* Nous
faifons

faissons hautement profession d'estre tels , & irreconciliables avec ce venin , & ceux qui s'en seruent sans aucune retenuë ny discretion ; Vous auez mal effuyé cette attaque , laquelle vous declarez , ayant esté traduit comme *un empoisonneur & meurtrier public.* Quelles raisons auez vous auancées pour *le disculper* ? aucune autre que *le comble de gloire & d'honneur d'estre approuué par la Faculté*, ce qu'on examinera en son lieu.

Qu'ils taxent si insolemment, &c. Mais croyez vous, P. 202. l. 1. Monsieur le Correcteur, estre exempt d'insolence, de parler de la sorte d'une affaire laquelle ne peut estre de vostre connoissance que par le rapport qu'on vous en a fait, aussi peu certain que plusieurs pieces qu'autre-fois vous auez inserées dedans la Gazette ; & par consequent ne trouuez mauuaise si on n'ajouste foy à vostre narré de l'Antimoine mis dans le Codex.

Ces pauures zelez, &c. Si nous sommes pauures ce P. 203. l. n'est d'esprit comme vous, qui auez pretendu *an-*^{vlt.} *nuller* la bonne methode de la Medecine , en l'obseruation de laquelle nous seronst ouſiours zelez.

Ce que le deffaut de connoissance & d'experience, &c. P. 204. l. Vous estes (continuant vostre stile d'inuetiuer)^{28.} fort outrageux à nos deuanciers tres-venerables, de les accuser de *deffaut de connoissance & d'experience de l'Antimoine*, lesquels le condamnerent : Ils auoient trop certaine experience de sa malignité par ses funestes effets , ce qui les obligea de fulminer contre. Vous auez tres-mauuaise grace , encore ieune.

D

d'ans & d'esprit, poussé par vostre presomption & vanité, n'ayant que ce vil & chetif Saffran Antimonal pour faire parade , d'arguer d'ignorance, & mespriser ces grands Personnages, lesquels remplissoient lors le Catalogue de nos Escoles , les noms desquels ie proposeray incontinent , qui ont esté, sont , & seront en veneration à la posterité, & en vne autre estime que celuy de Renaudot.

P. 205. l.; *Quand nous demeurerions d'accord de la validité de ce foible Decret , &c.* Mais quelle autorité prend ce jeune homme de rescinder ce Decret , qu'il dit estre foible? on n'apperçoit dans son narré autre foiblesse que celle de son esprit. Il ne peut aduancer qu'on formast contre aucune opposition, laquelle l'auroit rendu foible ; Pour toute raison d'inualider ce Decret il produit ce mensonge , page 203. qu'il y a dans le Registre *Sententia* , & non point *Decretum*. Je demande à cet homme, qui chicane sur ces dictions, quelle grande difference il y a en leurs significations? Mais pour faire reconnoistre à tout le monde sa malice mensongere & insolente , ie suis obligé d'escrire icy l'arrêté de la Faculté contre l'Antimoine , de la même forme qu'il est contenu dedans le Registre , où ne sont ces termes , *Sententia Collegij Medicorum*. I'y dois y joindre encor quelques Decrets par lesquels il paroistra que la Chymie & ses remedes n'ont esté dans l'approbation de la Faculté , laquelle cet Autheur recommande trop dedans ce Volume.

Catalogue des Docteurs en 1565.

MAISTRES

Claude Roger,
François Miron,
Valdrand ab Eua,
Jean du Fresne,
Hierosme de Varade,
Nicolas le Vigoureux,
Vincent Mustel,
Louys le Tourneur,
Pierre Collier,
Jean Chapelain,
Jean de Gorrhis,
Godefroid Grangier,
Valentin Hieraulme,
Nicolas le Grand,
Jean le Vasseur;
Christofle Baudouyn,
Jean le Gay,
Antoine Tacquet,
Simon Burgensis,
Gerard Denisot,
Oliuier Violaine,
Jean Huguet,
Robert Greaume,
Nicolas Iacquart,
Simon Pietre,
Hugues Babinet,
François Brigard,
Pierre Lafflé,
Louys Duret,
Guillaume Robineau,
Nicolas Cormeilles,
Simon Poncet,
Louys Cochin,
Denys Melet,
Guillaume Plancy,
Claude Variquet,
Philippes Allen,
Jean Lestelé,
Rodolphe de Lor,
Simon Baudichon,
Nicolas Charton,
Julian Paulmier,
Simon Seguyn,
Marc Miron,
Etienne le Cheualier,
Pierre Touset,
André Perdulcis,
Jacques Charpentier,
Jean Nestor,
Jean Rochon,

D ij

28 *Remarques sur le Livre de l'Antimoine*

Pierre Rauin,	Jacques Greuin,
Maurice de la Corde,	Pierre Giroust,
Nicolas Richelet,	Albert le Febure,
Nicolas Oudart,	Jean Desneuds,
Jean Liebaut,	Simon Malmedy,
Etienne Gourmelen,	Louys Thibault,
Claude Baillif,	Jean de Verneuil,
Claude Rousselet,	Guillaume de la Barre,
Jean le Compte,	Nicolas le Gros,
Nicolas Picard,	Christofle Masson,
Augustin Frondebeuf,	Guillaume Cappel.
Etienne Fortin,	

Facultatis de Antimonio Censura.

*Vniuersi Collegij Medicinae Facultatis conuentu habito
super stibij & Antimonij iudicio & lege ferenda. Sancitum
est omnium qui in Medicina claruerunt authoritate & ra-
tionibus, tum alibi saepe, tum apud Patronum Regium de-
ductis ipsum stibium, esse deleterium & inter ea simplicia
quæ venenata qualitate pollent annumerandum, nec posse
quauis præparatione emendari ut intro citra molestiam
possit assumi. Decretum in Scholis Medicinae tertio Calend.
August. anno 1566.*

Le 8. Fevrier 1607. Paul Renaulme Medecin de Blois, fust par Arrest de la Cour de Parlement renvoyé devant la Faculté, pour donner Jugement de ses remedes ; devant laquelle il fist cette protestation : *Ego Paulus Renaulme profiteor apud Decanum &*

Doctores Scholæ Parisiensis nunquam usurum remediis scriptis in libro Observationum mearum, typis edito sed facturum Medicinam secundum Hippocratis & Galeni Decreta, & formulas à Scholæ Parisiensis Medicis probatas & usurpatas. Datum Lutetiae die 23. Feb. 1607.

Or le different & procés estoit touchant les remedes de Chymie.

Et voicy ce qui se passa en 1615. à la Reueste du Preuoost de Prouins.

Die Sabathi 5. Septembris 1615. Conuocati sunt Doctores de excubiarum immunitate de liberaturi; Item, super libello supplice ad prætorem urbis Agendici, vulgo Prouins, à Pharmacopolarum custodibus porrecto & ad facultatem eiusdem iudicis Sententia delato, quo quidem postulabant ut plurima remedia Chymica qibus Pharmacopolia illius urbis erant referta abrogarentur. Selegit ipsa Facultas Magistros N. Petræum, Riolanum, Duchemin, & Brayerum, qui illa remedia explorarent diligenter, referrentque ad Facultatem, &c.

Collegium Med. Paris. legitimè congregatum auditæ, &c. Censuit unani mi omnium consensu ista medicamenta Chymica damnanda Pharmacopæis & omnibus alijs interdicenda; Itaque idem Collegium omnes Iudices præcatur, ut in eos seuere animaduertant qui eiusmodi medicamenta prescribent, administrabunt & venalia exhibebunt. Datum Lutetiae 18. die Octob. Duo Lucae sacrâ, post rem diuinam pro more per actam 1615.

D iiij

Cét Escriuain, lequel se constituë arbitre de la suffisance des Docteurs, ainsi que des Arts & Sciences, est inuité de donner son aduis sur cét Arresté, qu'il appellera Sentence, Decret ou Censure de nostre mere commune la Faculté, prononcé en pleine Assemblée, *nemine reclamante*, contre l'Antimoine par vn nombre de Docteurs, lequel surpassé celuy de ses Certificateurs, & qui doiuent beaucoup preualoir sur ceux-cy, desquels on a attrappé les seings & suffrages, mendiez par toutes voyes, & ne les ont baillez en lieu & forme accoustumée : Je m'asseures que sans flatter ces Certificateurs il auouëra que ces Docteurs que i'ay denombrez l'emportent autant par dessus ceux là en merite & authorité, qu'ils les surpassent en nombre. Deux d'iceux ont esté premiers Medecins de nos Roys, aucun des Certificateurs (de l'Antimoine & non de son Liure) n'a encore esté eleué en ce lieu d'honneur. Seize d'entre-eux ont exercé la charge de Doyen en nostre Faculté, vn seul des Certificateurs l'a esté pour s'y signaler de bonne façon. Plusieurs de ces bonnes gens ont laissé des preuves de leurs suffisances à la posterité, que ie cottes icy autant que i'ay peu en auoir connoissance :

Maistre Jean de Gorrhis a escrit les Definitions de Medecine : des Commentaires sur plusieurs Liures d'Hippocrate : Comment. sur Nicander, des Venins, avec vne excellente Traduction en Vers Latins.

de Maistre Eusebe Renaudot.

37

Maistre Nicolas le Grand, vn Liure De Pulueribus Medicis.

Maistre Girard Denisot, Vne excellente Traduction des Aphorismes d'Hippocrate en Vers Grecs & Latins.

*Maistre Pierre Laffilé, a donné le Commentaire Grec de Palladius, sur le Liure d'Hippocrate *De Frateturis*, & des Nottes Grecques imprimées dans l'Hippocrate de Fæsius.*

Maistre Louys Duret, le Commentaire sur les Coacques d'Hippocrate, sur le Liure des Humeurs, & la Pratique de Hollier.

Maistre Guillaume Plancy, la Traduction Latine des Aphorismes avec des Annotations.

Maistre Julian Paulmier, les Liures des Maladies Contagieuses, du Vin & Sildre, & de la Curation des Harquebusés.

*Maistre Jacques Charpentier, Comparaison de Platon avec Aristote, Commentaires sur Alcinous, sur les Liures d'Aristote *De Diuina Sapientia*, & vn Traité *De Putredine & Coctione*.*

Maistre Jean Rochon, des Maladies des Femmes.

*Maistre Maurice de la Corde, Commentaire sur le premier Liure d'Hippocrate *De Morbis Mulierum*, & sur celuy *De Virginalibus*.*

Maistre Jean Liebault, Comment. sur les Aphoris des Maladies des Femmes, De l'embellissement, Sur la Vie Rustique, Le Tresor de la Santé, & contre les Poisons.

Maistre Estienne Gourmelen, vn beau Traité de

*32 Remarques sur le Liure de l'Antimoine;
Chirurgie. Comment. sur le Liure d'Hippocrate de
Alimento, de la Peste; Apologie contre Paré.*

*Maistre Jacques Greuin, deux Liures des Venins,
Epitome de l'Anatomie de Vesal, plusieurs Oeu-
ures Poëtiques.*

*Maistre Simon Malmedy, Enchiridium Medecinæ, tu-
mulum Caroli noui, & autres Ouurages.*

I'attendray avec impatience que cét Autheur
fasse sortir vn escadron de grands Hommes & cele-
bres Antimoniaux, pour s'opposer à ces bonnes
gens, & les obliger de leuer leur Censure donnée
contre l'Antimoine, idole qu'ils ont en veneration
comme quelque Deïté.

*P. 212. l.
14.* *Ils tiennent la verité iniustement captiue, &c. Il faut
auoir vne grande retenuë pour ne se laisser empor-
ter à la passion lisant telles fornettes ; Est-ce tenir
la verité captiue, de s'opposer à ce qu'un mal ne se
glisse & ne s'estende, lequel cause la ruine de plu-
sieurs ?*

*P. 213. l.
22.* *La verité commune à tous, &c. C'est vn mensonge,
ce qu'on reconnoist par la lecture de vos escrits,
puis que vous n'y avez aucune part : mais il est be-
soin de glofe pour auoir l'intelligence de ce que
vous escriuez en cette mesme page, que nous pre-
tendons l'enfermer dans la ceruelle d'une douzaine. I'a-
uouë que ie n'entens point ce jargon.*

*P. 213. l.
23.* *Ils n'ont pas assez de candeur & de generosité, &c.
Ce seroit lascheté & meschanceté de vous imiter
en l'approbation de cette drogue, à laquelle nous*

ne

ne rendrons iamais hommages publics comme vous: L. 13.
Cela est fort éloigné de generosité, ainsi que de re-
tracter son aduis, ce que vous conseillez d'autant (di-
tes vous) que cela ne déroge à la reputation; adjoustez
telle qu'est la vostre, Maistre Eusebe, & tunc conce-
dam.

Vieilles erreurs qui ne sont agreeables, &c. Notez ces P. 214. l.
vieilles erreurs, Monsieur le Scribe, autres qu'vne iu-
ste haine contre l'Antimoine, laquelle nous est
agreeable, pour estre raisonnable, & pour ce nous
nous y sommes habituez; car au contraire de ce que
vous écriuez, parce que telle haine (que vous ap-
pellez erreur) nous est agreeable, nous y auons pris
habitude.

Dure seruitude que les Anciens nous ont imposé, &c. P. ead. l.
A quel propos appeller seruitude ce qu'on fait avec
agreement & sans contrainte, y estans inuitez par
l'exemple de la sage Antiquité, laquelle se condui-
soit avec plus de lumiere & de charité que vous &
vos associez, enyurez de ce vin Antimonié, & qui
par ses Decrets l'a condamné, à l'obseruation des-
quels nous nous obligeons receuant le Doctorat:
Comment serez vous donc creu, escriuant que les
plus conscientieux se sont deliurez de cette ancienne prati-
que? Où est la conscience, de mépriser son serment?
Vostre excuse est tres fade, disant qu'on obserue au-
tant qu'on peut les preceptes généraux, puis qu'en bonne
conscience on les doibt obseruer exactement.

Il n'y a point d'Art plus inconstant que la Medecine, p. 215. l.
&c. Si on donne iugement de l'Art suiuant la con-

Remarques sur le Livre de l'Antimoine;
 duite de l'Artisan , il sera vray que la Medecine pas-
 sera pour estre inconstante , puis que les Antimo-
 niaux ont par leur legereté & inconstance quitté la
 vraye methode de la Medecine. Cét Escriuain , re-
 tenu par quelque vergongne , fait prononcer par
Pline ce qu'il n'a osé aduancer ; on reconnoistra l'vn
 & l'autre lisant leurs Oeuures , indignes qu'on y ad-
 jouste croyance. Or sus , Maistre Eusebe , prenez
 le loisir d'examiner sur qui tombe ce blasme d'in-
 constance ; ce ne peut estre sur l'Art ny sur les Me-
 decins , lesquels demeurent fermes dans l'obserua-
 tion des bonnes , anciennes , & veritables maximes
 & reigles ; vous serez constraint d'auoüer qu'il ne se
 trouuera autre qu'on puisse arguer d'inconstance
 que vous & vos Cabalistes , qui par foiblesse d'esprit
 estes deserteurs de la vraye , bonne & ancienne Me-
 decine , pour fuiure la nouveauté tres-prejudiciable ,
 & j'estime en bonne police que vous meritez re-
 primande d'auoir osé hautement louier les change-
 mens qui paroissent en beaucoup de chose qu'on
 ne doit souffrir & approuver.

P. 219.4
vls.

Les aduersaires de l'Antimoine , par Decrets & Arrests ,
&c. Vous nous reprochez souuent ces titres d'hon-
 neur , d'estre *aduersaires* de ce venin , condamné par
Decrets & Arrests : mais vous , Monsieur son Aduo-
 cat , vous meritez d'estre blasné pour ne deferer ny
 à Decret ny Arrest , non plus que feu vostre Pere ;
 mais au contraire vous escriuez en vous gaussant ,
 qu'un *Arrest casse l'autre* , ainsi qu'il arriue des *Conci-*
les : mais il auroit esté beaucoup plus expedient pour

vostre dessein , qui estoit de faire triompher l'Antimoine , d'obtenir des Arrests auparauant pour casser ce Decret & l'Arrest donné en consequence , à quoy ayant manqué , infailliblement vostre Antimoine sera priué de triomphe .

Sur fausses informations ces bonnes gens. &c. Te netiens p. 220. l.
point ces celebres Docteurs , les noms desquels ie ²⁴ vous ay exposez , estre injuriez par vous , les qualifiants *bonnes gens* , ils se sont fait voir & reconnoistre tels , ayans renuersé par leur Censure vostre idole : Vous vous reuoltez en vain contre icelle , par *les lumieres que vous avez euës depuis* , suiuant lesquelles vous pretendez de l'annuller : mais si ceux de vostre faction auoient eu quelques lumieres pour les rendre *plus iudicieux* , comme vous dites , depuis que *ces bonnes gens* , *mal instruits* , prononcerent ce Decret , ils les auroient declarées . Or ils ne proposent rien que ce vin Antimonié ; en quoy ils se font reconnoistre assez ignorans & dauantage que n'estoient *ces bonnes gens* , que cét Escruain malicieusement a pretendu décrier , comme ignorans cette pernicieuse drogue , ce qui sera reconnu tres-faux par ceux qui se donneront la satisfaction de lire les deux doctes Liures que M^e Jacques Greuin , vn de ces *bonnes gens* , qui assisterent à cette Censure de 1566. a escrit des Venins , au nombre & classe desquels il met l'Antimoine , au chap. 24. & dernier du 2. liu. contre *Louys de Launay* Medecin de la Rochelle , lequel estoit dans le mesme sentiment de Maistre Eusebe , que l'Antimoine n'estoit point poison , & qu'il n'auoit esté connu des Anciens . Il luy

E ij

36 Remarques sur le Livre de l'Antimoine,
demonstre la fausseté de lvn & de l'autre enoncé,
enseignant qu'il est poison, tant par sa substance, que
par ses qualitez & façon d'agir , & qu'il y auoit plus
de trois cens ans que *Jean de Rupescissa* auoit écrit de
l'Antimoine & de ses preparations: mais outre cette
P. 221.l.2. authorité, laquelle baille le dementy à cét Aduocat
d'Antimoine, lequel il écrit *qu'en effect il n'estoit point connu*. Luy mesme se dément par ce qu'il a écrit de-
puis la page 206. iusques à la page 211. qu'il estoit
receu par la plupart des Facultez & Colleges des plus cele-
bres Medecins de l'Europe; & mesme par aucun Medecin de Paris, & que *Jean Guintherus* en auoit re-
cherché & reconnu les facultez, & diuerses prepara-
tions (lesquelles sont décrites en la page 210. de ce
Volume) il y a plus de 80. ans. Je laisse faire le ju-
gement au Lecteur si Maistre Eusebe a beaucoup
d'aduantage sur ces bonnes gens, veu qu'il s'est re-
duit au Saffran, la preparation duquel est tellement
facile & commune, qu'il n'y a Chymiste si grossier
qu'il ne s'en acquitte.

P. 222.l.4 Ceux qu'on sc̄ait auoir vn dégouſt general pour les re-
medes, &c. Vous auriez dit vray, si vous disiez pour
l'Antimoine, contre lequel les bons Medecins ont
vn dégouſt & horreur. Vous vous trompez écriuant
L. vlt. que leur zele les emporte au de-là de la raison ; ains au
contraire, ils sont conduits par la raison, & aduer-
tis par vos mauuaises pratiques, pour conseiller
charitablement qu'on refuie cette pernicieuse dro-
gue, trop recommandée par vous & par vos par-
tifans.

Les nuages que l'ignorance de ses aduersaires, &c. Vous P. 224. l. 5
me faites rire, avec beaucoup d'autres, admirans vo-
stre presomption de vous estimer, & vos Antimo-
niaux, si scauans que l'ignorance des Orthodoxes
vous fait pitié: Mais parlons franchement, & nous
dites de grace, où ceux-là ont estudié & trauailé,
que ceux cy n'ayent fait le mesme, pour s'instruire de
la nature de cette drogue? Or la difference de ces
estudes ne se fait voir qu'en l'application, de mesme
qu'on remarque des lectures & estudes de Theolo-
gie, combien les consequences sont diuerses en Sor-
bonne & à Charenton, ce qui ne procede d'ailleurs
que de la foiblesse & malice de ceux-cy, & de la fer-
meté & constance de ceux-là; Maistre Eusebe faites
la reduction, & n'oubliez point d'y prendre vostre
part.

Ces delicats qui apprehendent de fallir leurs mains, &c. P. 227. l. 6
Cét homme perd l'esprit tant plus il s'engage à re-
commander sa drogue, ce qu'il fait paroistre icy par
comparaison de l'Anatomie avec la preparation de
son foie d'Antimoine, en celle-cy on noircit les
mains, & en celle-là on les rougit; mais ie laisse à cét
Escriuain (estant reuenu en son bon sens) à iuger
combien sont differentes les vtilitez qu'on reçoit de
ces deux diuers emplois des mains.

Inutilement ils agencent leurs periodes aux consultations, &c. P. 228. l. 1
Ce maistre de l'éloquence mesprise les consul-
tations; ie n'apperçoy pour quel dessein, si ce n'est
afin d'auoir pleine liberté de donner sa drogue au-
si tost qu'il arriue pres d'un malade, craignant qu'il

ne s'y rencontre quelque Orthodoxe, lequel l'obligeroit de peser les indications, suivant lesquelles on doit determiner les remedes, desquelles ces Partisans d'Antimoine ne font compte ny mise, le donnant à tous ceux qu'ils rencontrent. Nos sages Consultans ne sont tant curieux *d'orner leur langage*, comme ils le font de suuire la raison & antiennes reigles; ce n'est merueille si cét homme ne fait estime de nos consultations, ayant esté instruit dedans le Bureau d'Adresse, où se rencontroient des tourbes d'Asnes, pour jaser avec son pere.

P. 272. l. 14. *Les bons morceaux qu'il fait manger, &c.* Maistre Eusebe vous en parlez par enuie, mais ie vous assurres que les chefs du party Antimonal, ont fait plus grande despence pour y en retenir plusieurs, & pour vous engager à escrite pour la deffence de cette drogue (contre laquelle vous declamiez si hault, estant eschappé de sa gesne,) qu'Orthodoxe n'a desboursé pour faire festin à *Philalethe, Iatrophile, & ses autres se-étaires.*

P. 279. l. 3. *Nos bijarres veulent reduire la Medecine au petit pied, &c.* Si ce dessein est entré en quelques ceruelles, on iugera que ç'a esté en la vostre, & de vos Partisans, puisque vostre *Pentagone* est vne panacée vniuerselle, laquelle (si on vous croit) *omnia præstare valeat & ultra.*

L. 28. *Que ces sectateurs de l'antiquité se seruent de tels remedes, &c.* Il est vray que nous suiuons les maximes & methode de l'antiquité sans nous en departir, vous laissant le fient de mulet que vous recommandez aux personnes, duquel vous avez besoin ayant perdu la raison.

Gents stupides qui n'ont rien retenu de leur ayent que le nom, &c. Maistre Eusebe se fait voir (proferant ces calomnies) autant facetieux qu'un Comique, mais il ne prend point garde qu'elles luy retôbent sur le nez, il pretend que nous ne sommes vrays enfans d'Hypocrate, mais quels argumens a-t'il pour le prouuer? nous n'auons blasimé ny descrié sa doctrine, que nous suivions sans nous en départir; mais il ne sera iamais reconnu enfant de l'Eschole de Paris, contre laquelle il a proferé tant d'injures, descriptant sa façon de pratiquer, & mesprisant ses Decrets.

Imposans faussement qu'ils s'en seruent indiffremment, p. 284. l.
&c. Ie vous sommes de dire à qui, & en quel cas vous le refusez, apres auoir osé le bailler à Monsieur le Carpentier au logis de Monsieur le Mareschal de la Mothe-Houdancourt, en l'estat que ie le trouué, la maschoire tellement en conuulsion, qu'on ne pouuoit l'ouvrir, ce qui vous obligea de luy donner voistre venin emetique par les narrines, & mourut tost apres. On en raconte d'autres Histoires que ie tairé, puis que vous ne profitez des aduis qu'on vous donne.

Ne desirant à la façon de ces espris hautains & escartez, p. 285. l.
&c. Tels eloges vous appartiennent, & à vos Cabalistes, qui auez cherché routes nouvelles, emportez par fausses lumieres, & auez quitté les veritez appuyées de la raison & experiece. De vray les fumées d'Antimoine vous ont esblouis, & osté les vrayes lumieres de la Medecine, & vous ont escarté des asseurées routes quel l'Escole de Paris a touſiours monſtrées, lesquelles vous

⁴⁰ *Remarques sur le Liure de l'Antimoine,*
mesprisez, ce qui me fait desesperer de pouuoit vous
faire quitter cette maudite secte Antimonialle.

P. 299. l. *Ce qui fait remarquer sa mauuaise foy, &c.* Les vrays
^{25.} Medecins & Orthodoxes ne condamnent point les
vomitifs, mais l'abus qu'on y commet, & principa-
lement en celuy que vous auez blasme (sans y pren-
dre garde) pour sa violence que vous auez esprou-
uée vous-mesme.

P. 321. l. *Le nombreux fatras de l'antiquité, &c.* Ce Docteur de
^{21.} nouvelle impression, ne peut souffrir l'antiquité,
qu'il a mesprisee en diuers lieux de son libelle:
Neantmoins il a escrit en la page 277. qu'il auoit
la Theriaque en estime, pour estre approuuée de
l'Antiquité, laquelle il mesprise icy, & la comprend
dedans le nombreux fatras des remedes de cette
Antiquité, n'en exceptant que le sené & la saignée.

P. 322. l. l. *Nos aduersaires nous imposent, &c.* Vous dites faire
gloire de les practiquer, &c. Pour vostre gloire vous de-
uriez quitter les deux premiers, pour bien mettre en
practique ces deux autres. Ceux que vous cottez les
premiers ne l'ont esté en inuention, & ne le sont ny
le seront iamais en estime, quoys que vous preniez à
tasche de les releuer hautement, en quoys vous sui-
uez les sentimens de feu le premier Medecin Vaul-
tier, lequel auoit protesté de ruiner la Faculté de
Paris: Or sçachant qu'elle auoit condamné l'Anti-
moine & l'Opium, il les mettoit en credit & en estime
tant qu'il pouuoit, & mesprisoit le sené entiere-
ment.

P. 341. l. *Messieurs les zelateurs de la cause commune, &c.* Voila
^{21.} vne

vne fauorable injure , en laquelle vous ne prenez aucune part, veu que vous la détruisez par l'employ de cette maligne drogue , & pour entreprendre sa protection tres-mal à propos , puisque c'est l'arme des Charlatans , de laquelle vous dites vous *estre fait faire* *faisant vne passe sur eux*. A la bonne heure pour vous que vous ayez desarmé ces gens là , nous ne sommes enuieux de vostre bonne fortune , ny que vous pafiez pour tiercelets de charlatans , desquels à peine on vous discernera portans leurs armes & liurées , sans aucune distinction , ne vous conduisans , non plus qu'eux , par bonnes indications : vous nous donnerez à connoistre que vous leur serez dissemblables lors qu'on aura dressé à l'instar de Galien vn traitté , lequel enseignera *quibus , quos & quando , libebit stibium decernere*.

Esprits chancelans , &c. Ceux là sont *chancelans* les- P. 349. l.
quels n'ont la démarche ferme & assurée : Nous ^{24.}
n'auons iamais hésité pour rejeter ce poison , n'y trouuans aucune seureté à l'ordonner ; & en effect il n'y en a aucune , parquoy vous nous qualifiez tres-faussement esprits chancelans.

Nostre Autheur est puerilement retenu , &c. Cette P. 350. l.
retenuë n'est point puerile , mais iudicieuse & sage , ^{24.}
puis que telle euacuation n'est point selon l'inclina-
tion de la nature , laquelle a destiné le ventricule
pour vn usage plus auantageux que pour receuoir les
ordures.

Ames seruiles & mercenaires disent , &c. Il le doit P. 374. l.
pour ses effets pernitieux ; mais examinons qui me- ^{5.}

42 *Remarques sur le Liure de l'Antimoine,*
rite d'estre qualifiez ames seruites & mercenaires que
vous qui vous estes deuoiez à cét Antimoine, par
vostre humeur vrayement mercenaire, n'ayant autre
motif que l'auarice, ce que vous auez fait connoi-
stre disant souuent que par ce moyen vos champs
estoiient fertilisez, pour recueillir vne moisson dorée,
à quoy nous renonçons.

P. 275.l.9 *Ces lasches indifferens, &c.* Icy il prend à partie
ceux qui ne sont autant eschauffez que luy pour
prescher l'Antimoine. Il blasme sur la fin de cette
page aucun de ses camarades, pour estre *tiedes*, c'est
à dire, n'estre assez violens pour luy estre esgaux
en cét employ de l'Antimoine.

P. 377.l.
10. *L'insolence de nos Sicophantes m'ait obligé, &c.* Cét
homme me fait souuenir de ces Fessecul de Colleges,
qui tiennent les verges en main menaçant du fouët
si on les fasche: luy de mesme reserue encor *des pen-
sées*, (c'est à dire, des injures) pour faire vn iuste vo-
lume si on l'oblige à les produire par quelque *inso-
lence de ces Sicophantes*. On ne remarquera ailleurs pa-
reille insolence que les siennes, & c'est en cela que
la qualité & tiltre de Sicophante luy est deuë.

P. 378.l.
11. *C'est le dernier abolement de ce Cerbere, &c.* Vous
meritez de passer pourvn Cerbere, & non Monsieur
Germain, lequel vous croiez auoir empesché par
vos menaces d'escrire contre vostre poison. Vous
qualifiez les discours *aboyemens*; ie vous asseure que
ce n'est le dernier *escrit* qu'on publiera contre vous
& contre l'Antimoine, il est en telle horreur & hai-
ne qu'on *aboyerat* contre (afin que ie me serue de vo-

stre terme (*per ænum*) afin d'empescher que vous n'enuoyez plusieurs personnes en ces lieux tenebreux ou *Cerbere* mord & aboye par le continual vsage de vostre drogue infernale.

Ces esprits bizarres & reueſches, &c. Vostre caba- P. 380. l. 5.
le merite tels tiltres , ayant par *bizarrie* quitté la vraye & bonne Medecine pour embrasser cette nouveauté. Vous nous reprochez que nous ne pouuons *estre persuadez*, il faut employer pour ce dessein autre eloquence , experience & raisons que vos productions contenuës en ce libelle : mais pourquoy quitter le chemin frayé par les bons Medecins & sages, pour s'écarte dans les broſſailles , où pluſieurs jeunes Docteurs ſe perdent ſuiuant vos erreurs. Si vous voulez effayer ſi nous ferons des *dociles & souples*, ausquels eſt permis de pratiquer vostre Antimoine , faites nous donner les preceptes d'en bien uſer; car de les attendre de vous nous aurions tort, puis que vous n'employez pour nous persuader qu'inuetiues & calomnies.

Chacun trouue mieux ſon compte dans les aposēmes, &c. P. ead. l. 28.
Pourquoy donc lesauuez vous quittez pour tenir vostre tauerne? eſt ce parce que la lie de ce vin (que vous dites fort expeditif) fertilise mieux vos champs que ces remedes qu'il faut trop ſouuent repeter, ainsi que vous écriuez en ce lieu.

Passion interefſée, ignorance groſſiere, &c. Vous dites P. 381. l. 6.
vray vne fois en vostre vie, elle eſt interefſée par charité Chrestienne: nous auons vn extrême desplaſſir de vous voir agir de la sorte, au grand detrimen-

de ceux qui vous appellent; mais quelle diligence, quels trauaux faut-il employer pour sortir de cette ignorance grossiere, touchant la preparation & debit de vostre vin? vous ferez dresser vn volume doctrinal quand vous aurez loisir, pour nous tirer de cette ignorance.

P. 385.
l. 17.

Par les foibles traits de leur médisance, &c. Nous sommes à plaindre que nos charitables aduertissemens (que vous appellé *traits de médisance*) soient *foibles*, c'est à dire, qu'ils ne sont assez efficaces pour vous retirer de vostre detestable methode, vous meritez d'être blasme d'adiouster foy à la voix du simple peuple (auquel vous nous enuoyez pour nous instruire) & non aux aduertissemens des Docteurs Sages, qui conservent & obseruent exactement les loix & decrets de la Faculté.

CHAPITRE II.

Des Mensonges.

P. 3. de
l'aduis au
Leſteur
l. 2.

PINDARE a enseigné que le principe d'vnegrande vertu, c'estoit d'estre véritable; quel iugement peut-on faire de Maistre Eusebe sur ce fondement? lequel a pris plaisir d'entasser tant de mensonges dedans ce Liure, la plus grande partie desquels i'expose en ce Chapitre.

Il est vray que cét Autheur Moribond, &c. Il ne se contente point d'avancer ce mensonge, mais il l'af-

seure vray , l'euement luy en baille le demen-ty , ainsi que les *Medecins ordinaires* , qu'il dit fausse-ment *l'auoir iugé à l'extremité* , & l'auoir *abandonné* , comme estant hors toute esperance . Ils sont encor tous viuans , personnes de probité & d'honneur , qui ne sont d'accord de cét enoncé , & assurent n'auoir eu crainte d'aucun sinistre euement , qu'apres la visite du sieur *Cornuty* , lequel en leur absence , la rendit à Monsieur *Germain* , sans y auoir esté mandé , ainsi qu'il auance avec mensonge , & luy fit aualler son Emeticque en l'absence de ses Medecins , lesquels retournans le voir à l'heure arrestée entr'eux , furent fort surpris le trouuans beaucoup plus malade , les domestiques leur en déclarerent la cause & les vio-léces qu'il auoit soufferts par cette drogue . Ce proce-dé fust blasmé & diuersement interprété à raison de quelque ialousie que le voisinage pouuoit donner ; Ce Medecin extraordinaire rendit vne seconde visite au malade , & y arriua à la mesme heure que ses Me-decins ordinaires y estoïent , ausquels il denia luy auoir donné de l'Antimoine , mais vn petit secret que souuent il auoit communiqué à feu M. Seguyn , ainsi on reconnoist que ces donneurs d'Antimoine ont hon-te d'auoüer tels employs de cette drogue mal-faisâte .

La diversité d'opinions n'empesche l'estroicte union , &c. P. 6. de
Voicy vn mensonge signalé , d'auancer que les Or- l'ad. 1. 14.
thodoxes & Antimoniaux restent vnis pour les points 16.
fondamentaux de la *Medecine* : mais ie demande si ils
sont autres que les indications & reigles de la bien
pratiquer , enseignez & approuuez par nos Anciens ?

46 *Remarques sur le Liure de l'Antimoine,*
lesquels vous mesprisez & reiettez ainsi que i'ay fait
voir au chap. premier.

*Mesme p.
l. vlt.*

Bien qu'il n'y aye aucun d'eux qui ne le pratique , &c.
Ce mesonge nous est tres iniurieux , n'employant
n'y consentans à l'employ de ceste funeste drogue ,
estans retenus par les loix de conscience , lesquelles
ne sont autres que celles de nostre Faculté , laquelle
l'a de tout temps condamnée , comme encore à pre-
sent elle l'est par les plus Anciens & Sages.

*P. I. de la
Lpar. 1. 10.*

*Accusations suscitées contre l'Antimoine depuis quelque
temps , &c.* Ne vous flattez point par ce mensonge ,
estant tres constant qu'il a été accusé & rebuté de
tout temps par les bons & vrais Medecins , s'il l'est à
present poursuiuy avec animosité demesurée , comme vous
escriuez , c'est d'autant qu'on en abuse avec vne li-
cence plus effrenée que par le passé , & pour rappel-
ler à la raison plusieurs esprits qui se sont laisser per-
suader par ceux que l'appetit du lucre a engagé dans
cette faction.

P. 2. l. 13.

*Cette contrariété d'opinions , n'a fait diuorce dans les es-
prits , &c.* Chacun reconnoit la futilité de cette pro-
position , puis qu'on écrit de part & d'autre sans es-
pargner les iniures : mais ie demande à cet Autheur ,
comment cela se peut faire qu'on soit diuisé d'opinions
& non d'esprits ? il plaira à ce Philosophe nous dire où
resident les opinions .

*P. mesme
l. 19.*

Personnes nourries de mesme laïct , &c. Ce laïct s'est
corrompu dans vos estomachs , puisque pour vne
faine & bonne doctrine que cette charitable mere com-
mune nous auoit donné , vous l'avez negligée , &

proferé atroces iniures contre nostre chere mere , on aura recours au precedent chap. pour les y lire , & ie m'asseure que le Lecteur equitable dira de vous , ce qui a esté escrit dvn asnon , *qui lacte materno distentus calcibus impetit matrem :* & neātmoins vous pretendez passer pour son *enfant legitime :* mais souuenez - vous qu'elle ne vous a admis que par force & contrainte , dans la preuoyance qu'elle auoit que vous luy seriez à charge , ce qu'elle espreue à present ; i'en demeure là , ne voulant aprofondir cette affaire .

En effect , l'Antimoine n'est censuré que depuis , &c. Il P.4.l.25.
I'a tousiours esté pour ses mauuaise effects , vous ne pouuez en donner iugement suiuant la maxime que vous auancez en cette page , qu'il faut estre dépouillé L.28.
de preoccupation pour en iuger . Or vostre Satyre donne à connoistre que vous estes tellement trompé , que vous fulminez contre tous ceux que ne sont idolatres del Antimoine .

Ne pretendons point respondre , &c. Il paroist men- P.5.l.4.
teur , puis qu'il profere beaucoup d'iniures au contraire de ce qu'il auoit escrit , s'il s'excuse sur ce que ces iniures ne sont semblables , ainsi qu'il l'auoit promis , puis qu'elles sont beaucoup plus grandes & insupportables .

Ils sont en possession d'estre des plus scauants , &c. Et P.10.l.25.
tu exillis es , & vostre frere . Ceux qui connoissent les Docteurs de nostre Faculté reconnoistront icy vne vanité avec mensonge .

L'Antimoine est vn tourbillon , il ne reste apres , &c. P.16.l.26.
L'acco de qu'il est vn tourbillon qui trouble tout ,

mais c'est vn mensonge insigne de dire, qu'il ne reste
apres aucune maligne disposition, ie m'en rapporte à vous
& aux autres, qui auez assayé la violence de cette
puissante drogue ; neantmoins i'auoüe avec vous
qu'il ne reste souuent de quoy se plaindre, les mala-
des ayans couru en poste emportez par ce tourbillon
aux champs Elisiens.

P. 20. l. 7. Hippocrate fait mention de l'Antimoine, &c. Cela est
faux comme estant fondé sur fausses suppositions,
il purge la teste avec le Tetragone, donc avec l'Anti-
moine ; on nie cette conséquence qu'il pretend prou-
ver, parce que Galien dans le Dictionnaire des termes d'Hip-
pocrate l'a interpreté de la sorte, cela est faux, il n'a
rien dit du Tetragone sinon qu'aucuns ont creu que
c'estoit le suuu ; Or ce n'est preue valable pour con-
clure qu'Hippocrate s'est seruy de l'Antimoine :
mais quand ie demeurerois d'accord avec vous que
ces deux Maistres de nostre Art s'en sont seruis, vous
ne pourriez de là tirer grand auantage pour vostre
emetique, d'autant qu'ils ne l'ont employé qu'aux
yeux & dans les narines, & ont exempté l'estomach
de la violence qu'on y remarque dans vos pratti-
ques. Le dis dauantage, qu'il n'auoit essayé le feu
pour acquerir cette violente action qu'il produit
aujourd'huy entre vos mains addroites, ce que vous
reconnoissez écriuant que par le Tetragone, il faut
entendre les croustes ou le corps de l'Antimoine ; & moy
ie vous diray mon sentiment touchant ce Tetrago-
ne, le nom duquel est fort obscur, comme vous
avez écrit. Vous mettez pour vne vérité non con-
testée,

L. 23.

testée, que l'Antimoine est substitué pour & au lieu de l'Ellebore; Or l'Ellebore a faculté de purger le cerueau estant ptarmicque, ce qu'on n'a onques remarqué en l'Antimoine: & ainsi ie peux probablement conclure, que le remede, à raison de sa figure, dit Tetragone, receuoit en sa composition l'Ellebore & non l'Antimoine: & que c'estoit à raison de celuy-là qu'on l'introduissoit dedans les narines pour purger le cerueau.

On demeure d'accord qu'il s'est serhy d'Antimoine, &c. P. 21. l. 1.
D'où tirez vous cette supposition? c'est vne fausseté qu'on en demeure d'accord, & en cecy *petis principium*, veu que c'est *cardo controuersiæ*, si vous en auiez quelque preuuue vous ne l'auriez oubliée.

Cette rude secouſſe en l'operation vient des humeurs, &c. P. 27. l. 5.
Cette excuse mensongere me fait resſouuenir de ce ^{& l. 14.}
rusticque, lequel se couuroit d'un sac moüillé pour se garantir de la pluye, & vous responds qu'en quelque lieu de nostre corps que ces humeurs seiournent és fiévres malignes (que vous croyez vray gibier de vostre Antimoine) ils n'acquierent tel degré de malice, & ne causent pareilles ruynes que lors que la malice de cette drogue se ioint à eux; la seruante *Donesideme* ne fust secouée par icelle, & partant vous ne concluez rien par cét exemple.

Ils n'ont trouué à redire que le defaut de coction, &c. P. 29. l.
Il rapporte icy le sentiment des *Medecins qui ont recherché dans ses principes* les causes de ces différents effets ^{penult.}
en la page 28. si ie demandes à cet escriuain qui sont ces Medecins? il sera fort empesché d'en cotter un

G

50 Remarques sur le Livre de l'Antimoine,
seul, c'est donc vn mensonge de dire qu'il ne man-
que rien en l'Antimoine que la coction , ce qu'il
pourra prouuer par ce raisonnement à sa mode. Les
Chymistes mettent l'Antimoine au feu, donc il auoit
besoin de coction pour faire le *depurement de ses prin-*
cipes, comme il escrit; Je laisse à examiner à ceux qui
n'ont le sens peruerthy si le feu espure ses principes ,
puisque ces Charbonniers par leur Vulcan y imprin-
ment la malignité qu'on y reconnoist , laquelle il
n'auoit auparavant que d'estre recuit, ce que cét Au-
theur a reconnu escriuant en la page 27. que *les fre-*
quentes lotions l'adoucissent; le Lecteur qui aura exa-
miné avec attention ce qu'il a escrit en ces pages, iu-
gera qu'il n'a eu autre dessein que de prouer que
l'Antimoine n'a vne malice veneneuse au degré que
l'Arsenic la possede, ce que ie luy accorde, sans qu'on
puisse tirer cette consequence, donc l'Antimoine n'a
rien de maling.

P. 43. l. 23. *Il n'a laisse insques à present marque de venin, &c.* On y en
reconnoist trop souuent, pour cela les bons & vrais
Medecins que vous appellez *ses parties*, à bon droit &
charitalement voudroient *en abolir l'usage*; il n'est
point de besoin qu'ils taschent (comme vous escri-
uez) de rendre *odieux* ceux qui le donnent, veu que
d'eux mesmes ils se decrient assez , puis qu'ils ne le
donnent (ainsi qu'il dit) *utilement*, mais tres perilleu-
vement.

P. 44. l. 15. *Il ne leur a iamais fait de faux bond, &c.* Ce proue
be tiré des ioüeurs de paulme , s'entend d'une chose
laquelle ne réussit selon l'intention de ceux qui l'em-

ploient; vous ne pouuez vous excuser qu'on ne vous fasse passer ou pour menteur ou pour meschant, ayant auancé que l'Antimoine ne vous a iamais fait de faux bond; si vous le ballez à dessein de mal faire vous reussissez, & ainsi meschant: car vous n'y manquez point; si à autre dessein vous estes menteur puis qu'il cause tousiours du mal.

Ils l'ont placé trop legerement parmy les venins, &c. p. 48.l.27
Lors qu'on la mis en cette classe ç'a esté avec connoissance de cause, & apres auoir remarqué ses mauuais effets, comme vous mesme l'accusez de violence, d'où vient-elle que de sa venosité? & non de la malice des humeurs, comme vous auez dit, pour vous excuser enuers les simples & ignorants, & par consequent on ne peut rien remarquer de legereté qu'en vostre esprit.

L'usage du Mercure paroist moins raisonnable, &c. p. 60.l.5.
Cela est faux, lvn & l'autre estant mis en usage apres les preparations de vos Charbonniers, le Mercure ne sera iamais blasmé de la sorte que l'Antimoine l'est par sa seule violence.

Ces emotions parl' Antimoine sont moindres, &c. Vo. p. 66.l.20
stre bourde est si grossiere que le vulgaire ignorant vous en donne le dementy: c'est pourquoy ie ne m'amuse à la refuter.

Ces autres remedes ne sont pour aller du pair avec, &c. p. 89.l.20
Aussi ne le pretendent ils point, à moins de quitter leurs bonnes qualitez pour deuenir poisons; en cette mesme page il auance encor vn mensonge insupportable, que cette drogue donne plus de force & vi-

G ij

52 Remarques sur le Liure de l'Antimoine,
gueur aux parties qu'elles n'en auoient auparauant; Je m'é-
tonne comment cét homme ose proferer telles pa-
roles mensongeres & contraires à ce qu'il a dit de la
ruine que sa drogue apporte par sa violence.

P. 9. I. 1. Cette page est farcie de plusieurs mensonges. Pre-
mierement lors qu'il dit que le seul Monsieur Germain
a receu disgrace de ce venin , pour en estre venu hebeté;
Il est menteur puisque luy-mesme en a receu vn plus
grand échet, estant resté en delire perpetuel, ce qu'on
apperoit aisément par cette Satyre. Secondement il
auance vn mensonge escriuant que nostre Faculté a
substitué l'Antimoine pour l'Ellebore , ce qui sera refuté
L. 19. au chap. del Ant. dans le Codex. En troisieme lieu,
L. 20. c'est vn pur mensonge d'escrire qu'il fortifie le cerueau ,
car au contraire il l'affoiblit, à raison des violents ef-
forts qu'il excite, il dissipe les esprits & remplit la te-
ste d'humeurs , lesquels l'accablent , tant s'en faut
qu'ils le fortifient.

P. 92. I. 6. Excitez par la pointe de ce remedie , &c. Vous estes
vn menteur signalé en ce poinct , puisqu'au contraire
il leur oste le moyen de penser à leur salut : c'est
vne des principales raisons pour lesquelles on le
qualifie le diable d'Antimoine , & ainsi tres mal à pro-
pos vous le dites remedie diuin , puisque c'est vn tour-
billon comme vous l'avez escrit, lequel leur trou-
blant l'esprit souuent, les oste de ce monde, où com-
me vous parlés, leur facilite les moyens de paruenir à vne
eternité, que ce diable leur peut causer mal-heureuse,
L. 11. qu'au contraire vous augurez bien heureuse par ce
remede de vin plutost que diuin .

L. 18.

*Les remedes Antimonies font le mesme que les vesica- p. 93.l.13.
soires, &c. Il parle en ce mensonge contre la raison
& experience, les vesicatoires n'emportent que la
fleur du cuir, mais l'emetique emporte l'ame ; les
vesicatoires & autres remedes externes (appliqués à
mesme dessein) déchargent le cerveau, & réueillent
les facultez, & au contraire vostre Antimoine rem- L. 26.
plit le cerveau, & debilite les facultez : Il a couché
vn mensonge en cette page touchant l'emetique du
sieur Cornuty, disant que Monsieur Germain fut
guary par son vin Antimonié.*

*Vous estes mal informez de ses vertus, &c. Ses mau- p. 95.l.9.
uais effets donnent assez à connoistre ses vices & non
ses vertus ; vous prononcez vn puant mensonge di-
sant qu'il n'y a rien de maling, ie vous renuoye au chap.
des Contradictions.*

*Le remede vous redonna le sentiment de vos maux, &c. p. 96.l.13.
Vous auriez dit vray, escriuant qu'il luy redoubla
ses maux, puisque la fiévre s'augmenta, & le peril
d'un funeste euement que ses Medecins iugerent
plus grand qu'auparauant qu'il eust pris la drogue de
ce iudicieux & fameux Medecin.*

*On ne s'est iamais auisé de dire l'Antimoine venin, &c. p. 97.l.12
Ha ! que vous prenez vn singulier plaisir à mentir ;
mais icy vn peu trop ouvertement, disant que iamais,
&c. vous fçavez bien le contraire, ayant este condamné
cōme tel par nostre Faculté, & de present par
les Medecins d'icelle les mieux sensez. En ce mesme
lieu vous faites plaintes qu'on a voulu le diffamer, vous
avez tort de parler de la sorte : car nous le laissons se*

54 Remarques sur le Liure de l'Antimoine,
diffamer soy mesme par ses mauuais effets & perni-
ticieux.

P. 98.l.6. L'effect en est touſiours auantageux , &c. Vostre menſonge eſt à découuert en veüe de tout le monde , puis qu'il en tuë plusieurs de ceux ausquels vous le donnez ; L'excuse que vous y mettez eſt friuole , disant s'ils peuuent en ſupporter la violence ; or plusieurs ne peuuent la ſouffrir , il eſt donc tres faux que l'effect en foit touſiours auantageux .

P. 101.
l. 15. Les aliments gras & vntueux aident à détacher , &c. Vous ne pouuez vous excuser de mensonge ou d'i- gnorance eſcriuant telles choses , puisque les ſub- ſtances grasseſ & vntueuſes ne font deterſiuſes ou in- cifiuſes pour detacher les humeurs crasseſ , ains elles y ſont contraires ; vous auancez tant de choses ſans y prendre garde , que les vnes dementent les autres . Hippocrate , dites vous en cette meſme page , fe ſer- uoit des bouillons gras ou du laict vache , apres auoir don- né l'Ellebore pour munir les parties contre fa violen- te acrimonie , pourquoy ne voulez point qu'on les donne pour meſme intention apres l'Antimoine , lequel n'eſt exempt de violence & acrimonie ?

L. 23. Le feu donne connoiſſance des formes ſubſtantielles , &c.
P. 104.l.5. Ce puissant Agent deſtruisant le composé de matie- re & de forme , comment fera - t'il voir celle - cy ? c'eſt vn mensonge de réueur ; ſi vous mettez du heſtre & du chene dans le feu , la matiere demeure conſu- ſément meſlée reduite en cendre ; où connoiſſez vous leurs formes ſubſtantielles qui eſtoient di- uerſes ?

de Maistre Eusebe Renaudot.

55

Le Mercure contient la vertu venitiae de l'Antimoine, P. 108. l. iii
¶c. Celuy-cy n'est vn mensonge affecté, il procede
de l'ignorance de cét esprit enfumé plutost qu'éclai-
ré; lors qu'il voudra se faire instruire des Elements
de Chymie, on luy apprendra en peu de temps &
sans fraiz, que la vertu purgatiue réside au sel & y est
contenuë,

Le sel d'Antimoine par sa vertu stiptique , &c. I'ac- P. 109.
cordes que l'Antimoine cruda de la stipticité: mais
Vulcan le dépouille de cette qualité, le reuestant de
l'emetique , laquelle estant communiquée au vin
blanc l'adstringtion que vous y cherchez est euan-
nouye.

Mathiole luy a donné le premier grand credit , &c. Il P. 116.
est vray que *Mathiole* a parlé de l'Antimoine en ce
lieu, mais il est faux qu'il luy aye donné le premier
credit, puis qu'il dit auoir pris de *Handscius* ce qu'il
en escrit; si vous auiez vous mesme leu dans les liures
que vous cités, ce que vous auez fait imprimer, vo-
stre narré seroit plus correct & véritable: mais vous
estant attendu aux memoires qu'on vous a fournis,
vous auez pû manquer à dire vray, comme en cette
froide gaufferie de cét Asne de Toscane escrite par
Mathiole, & ainsi cét Asne, *Maistre Eusebe*, n'est de
Dioscoride comme vous auez escrit page 95.

Les humeurs espais & gluants qu'on n'euaciue autrement , P. 122.
¶c. Vous mentez contre les experiences iournalieres, l. 26.
puisque par les remedes ordinaires en les euacuans
nous guarissons les maladies engendrées par tcls hu-
meurs.

P. 131. l. 17. 50 Remarques sur le Liure de l'Antimoine,

Les remedes d'Antimoine sont plus effectifs, &c. I confesse qu'ils sont plus effectifs à produire de mauvais effets, mais il est faux qu'ils soient employez plus vtilement : & ie vous deffie de cotter aucun malade desesperé par nous (comme vous supposez faussement) que vous ayez guary par vostre Antimoine appresté en diuerses saulces exposées en cette page, pour faire par ostentation parade de ce remede diuin , vous arrestant neantmoins à ce vin.

P. 141. l. 5 Les pillulles Antimoniales purgent toutes les parties , &c. Le credit qu'acquiert per ses mensonges vn menteur, c'est de n'estre creu en disant verité, ie me deffie que vostre enoncé contienne verité , il faut s'en rapporter à l'experience.

P. 143. l. 26. Le vin d'Antimoine n'approche point de la malice , &c. Ce menteur pourra dire vray en mentant souuent, disant qu'il n'approche de la malice des autres purgatifs, il faut luy accorder cette verité, puis qu'il les excede beaucoup en malice ; il dit encor vray qu'on n'appertoit trace de venenosité, il faut l'auoüer , puisque la terre la couure & la cache.

P. 148. l. 14. Ce qui iustifie sa bonté , c'est que tout le monde y court , &c. Il est faux , les personnes de bons sens le fuient, les malades qui sont au liet n'y courrent point , & il n'en est besoin , puisque ces Messieurs les Antimoniaux leur portent souuent sans qu'ils le demandent , & les font promptement courir en l'autre monde. Il escrit vn autre mensonge en cette page, qu'ils le refusent à plusieurs ; le Lecteur iudicieux remarquera cét argument, pour prouuer sa bonté que tout le monde y court ,

y court, & ie m'asseure qu'il ne l'approuuera, puis que
stultorum infinitus est numerus; De vostre raisonnement
on peut inferer que ces Saltinbanques & ces Im-
posteurs qui se font voir sur le Theatre, sont plus
habiles que vous, puis qu'on vous quittera pour re-
courir à eux, de cela iugé combien vos propositions
sont fausses & eronées.

Ceux qui le combattent le connoissent pour Balsamic- P. 161.
que, &c. Ie vous declare qu'on ne combat que son
mauuais vsage, ie le tiens pour vulneraire, d'autant
qu'il est adstringent & desiccatif, mais nous n'y re-
connoissons aucune *vertu balsamicque*, & vous de-
mande quelle est cette qualité? c'est encor vn men-
singe de dire, que toute l'antiquité la employé pour
vn *singulier errhine*; citez moy vn seul Autheur qui
luy aye donné cét employ.

L'elixation ou chaleur humide est aussi propre, &c. P. 163. l. 4.
Mensonge trop aueré, puis que par telle chaleur
la vertu purgatiue n'est tirée, & qu'il est besoin du
feu actuellement bruslant, & immiediatement ce mi-
neral, pour faire paroistre cette vertu emetique, la-
quelle vous confessez n'estre tirée par la chaleur hu-
mide de l'eau bouillante.

Ils disent que l'Antimoine est l'elixir des poisons, &c. P. 166. l. 3.
Ie n'ay point sceu que de vous qu'on le nomme
ainsi: mais ie peus asseurer qu'il approche d'iceux,
& ainsi ie le tiens pour le plus dangereux des pur-
gatifs.

La plus saine partie de cét illustre corps, &c. Ce men- P. 168. l. 3.
singe est accompagné de médisance, puis que cette

58 *Remarques sur le Livre de l'Antimoine*

partie en laquelle vous vous estes engagé est malade,
& a perdu le bon sens & raison, de s'estre esgarée
du sentiment de cét *Illustre corps*, & abandonné la
bonne pratique qu'il a tousiours enseigné & sui-
uy, condamnant l'Antimoine comme tres hazar-
deux.

P. 169 l. 7. *Car de faire passer le vin pour venin, &c.* Vous estes
vn menteur artificieux, puis que le vin ne fust con-
damné absolument, mais comme estant nuisible
aux malades & aux sains, lesquels en prennent avec
excés, mais principalement si on y ioint la malice de
l'Antimoine.

P. 174 l. 5. *Tous les plus fameux Medecins l'ont eu en veneration,*
&c. Mensonge extreme & iniurieux, puis que les
fameux *Medecins*, soit en employ ou en science, qui
sont aujourd'huy & qui ont esté, l'ont condamné &
abhorré comme vn poison.

P. 176.
l. 1. *Par les operations qu'on fait sur luy, &c.* Il est tres
faux, il n'acquiert que qualitez malignes, veu qu'é-
tant crud, il est innocent & utile, & ainsi Gallien
s'en seruoit.

P. 213.
l. 14. *Ils ont violement persecuté l'innocence de l'Antimoine,*
&c. On ne doit s'estonner si cét Escriptor a auan-
cé tant de mensonges, puis qu'il a osé proferer ce-
luy-cy, que l'Antimoine est innocent, estant reconnu
tres coupable de la mort de plusieurs.

P. 216.
l. 24. *Ils ne sont iniurieux seulement à ce remedie, &c.* Vn men-
songe tres manifeste, puis que la plus saine partie
de la Compagnie le condamne, & ne peut souf-
frir l'affront que ce Doyen luy a fait, de l'auoir

glissé furtivement dans l'Antidotaire.

Ce Decret n'a esté enoncé que sur fausses informations, ^{P. ead.} &c. Menterie meschante & impudente, de quoy on ne doit s'estonner, puis qu'un meschant presume qu'un chacun luy est semblable ; cét homme qui a escrit tant de mensonges, accuse nos Anciens de ce crime, disant, que sur fausses informations, &c. qu'ils estoient mal instruits, ils estoient bien instruits de la malice de cette drogue, laquelle nous est beaucoup mieux declarée à present par les trop frequens exemples que vous nous en fournissez & vos associez; que vous nommez les *plus iudicieux de la Faculté*; si i'en ^{L. 26.} cottois aucun, vous seriez sifflé par ceux qui nous connoissent; voulez vous faire comparaison de nos trois Anciens, qui sont du party des Orthodoxes avec les plus ieunes d'ans, & nouveaux en pratiques, qui se sont malheureusement laissé peruerter par vous & par vos semblables.

Il se dit fondé sur les resultats des Assemblées de 1638. Et ^{L. 27.} bien Maistre Eusebe, voulez vous en croire ce qui s'y passa, les ayans leus vous aurez déplaisir & honte de vous en estre rapporté à ce qu'on vous en a dit avec pur mensonge; Si vous faites interroger ceux ^{Recours} ^{an chap.} ^{de Codex.} qui sont encor viuants du nombre de cent dix, qui remplissoient le Catalogue, il en est mort depuis quarante huit; des 62. qui restent encor en vie, il n'y en a eu que 27. qui se soient laissé emporter aux violentes & reiterées importunitez de vos plus passionnez partisans pour signer ce Certificat, on m'a assuré qu'aucuns d'iceux n'ont donné leurs

H ij,

60 *Remarques sur le Liure de l'Antimoine,*
seings qu'on a nonobstant employez pour fournir,
avec les morts , ce nombre de 61. Certifiants. L'ad-
jouste icy les noms des Docteurs nommez pour exa-
miner chaque section des remedes.

MAISTRES.

Jean de Gorrhis , Denis le Soubs. Les eauës distil-
lées.

Simon Bazin , Jean Maunoir. Les Syrops & con-
serues.

Gabriel , & Philippes Harduyn de S. Jacques. Les
purgatifs.

André du Chemin , Jean Martin. Les Pillules.

Charles Bouuart , Jean Akakia. Les Antidotes.

Jacques Perreau , Michel de la Vigne. Les Trocif-
ques.

Nicolas Pietre , René Moreau. Les Huilles.

Jean Riolan , Claude Geruais. Les Vnguents,

Pierre Seguyn , Jean Tournier. Les Emplastres.

Il ne reste que sept viuants de ces 18. Docteurs ;
S'il y a quelques contestations touchant ce vin An-
timonié, il faudra s'en rapporter à Messieurs Riolan ,
Bouuart , de Gorrhis , Perreau , le Soubs & Moreau ,
& non à S. Iacques , contre lequel on forme plain-
tes , touchant l'introduction d'iceluy dans le Codex .

*P. 129.
l. 7.* *Il est reconneu par ses ennemis si efficace , &c.* Vous
proferez vn mensonge signalé , si vous n'interpr. e

tez, efficace, à mal faire, ce que nous reconnoissons, ainsi qu'autrefois l'ont reconnu & declaré nos predeceſſeurs tres sages, & partant mal à propos vous avez écrit que nous avions annulé le testament de nos peres, ou pour mieux dire, *de nostre mere la Faculté.*

C'est vn Catholicum mineral plus feur que le vulgaire, P. 231. l. 1.
&c. Cet homme n'oublie rien qui puisse recommander sa drogue, qu'il pretend faire estimer non seulement par comparaison avec le plus recommandé & utile de nos electuaires, mais il encherit de beaucoup par dessus, par vn mensonge insupportable, veu qu'il combat le sens commun, la raison & l'experience, laquelle fait connoistre que l'Antimoine est le plus hazardeux des remedes, qu'il asseure purger plus feurement que nostre Catholicum.

Ils ne laissent de le pratiquer en cachette, &c. Pour- P. 234. l. 4
quoy en *cachette*? seroit ce pour la honte qu'il y a d'employer ce poison? ou pour ce que nous couperions vostre bourse, puis que vous vous estes approprié cette drogue? Je vous dis hautement, que nous renonçons à nous en seruir tant ouuertement qu'en *cachette*, aduertis que nous sommes par vos funestes exemples, & retenus par nostre serment, & encore davantage par la charité enuers nos malades, auxquels on accroist les souffrances & on multiplie leurs maux par ce venin.

Les qualitez veneneuses n'ont point empesché les An- P. 273. l. 6
ciens, &c. Vn mensonge à découvert, puis qu'il ne pourra nommer aucun Ancien qui l'aye tenu pour purgatif.

62 *Remarques sur le Liure de l' Antimoine,*

P. 285. 1. *Ie ne me laisseray emporter à ces fausses lumieres, &c.* Ce menteur à gages , s'est laissé emporter contre les bons sentimens de nos Anciens , & contre les Decrets de la Faculté , a-ce esté par bonnes *lumieres*? non veritablement , mais par ces broüillards qu'ex- citent les fumées des fourneaux Antimoniaux ; c'est ce qui a écarté vos associez des vrayes *routes* pour les jettter dans des *nouuelles*, où vous pretendez que nous sommes , sans neantmoins auoir ny suiy ny approuué les nouveautez que vous avez tres-insolem- ment louées & persuadées en plusieurs lieux de ce vostre volume.

P. eadem
L. 28. *L' Antimoine est le vicegerent de l' Ellebore , &c.* C'est vn mensonge forgé dans vostre ceruelle creuse , puis qu'aucun Autheur autre que vous ne luy a attribué cette substitution , ce que vous avez fait à dessein de faire triompher vostre Antimoine dedans le char de l' Ellebore , ce qu'on collige clairement lisant vo- stre seconde Partie , où vous cottez les emplois de l' Ellebore pour la guerrison de diuerses maladies , comme si l' Antimoine auoit agy : mais par vne fade consequence vous concluez que celuy-cy estant son substitud , doit emporter les auantages de celuy là , *quod falsissimum.*

P. 290. *La nature excitée par l' Antimoine releue ses forces, &c.*
L. II. Voicy vn mensonge euident , il les ruyne ; c'est pour cette raison qu'il le déconseille en la page prece- dente , à ceux qui n'ont *que de petites maladies* ; Dans cette page cét homme judicieux declare son Anti- moine icy agent arbitraire , qui trauaille où il veut ,

disant qu'il espargne les esprits & les parties solides, & n'en veut qu'aux humeurs. Il est bien vray qu'on n'apperçoit son action que sur les humeurs, pour ce qu'on en void l'euacuation, neantmoins il dissipe beaucoup les esprits, & trauaille les parties, les souffrances qu'il laisse en suite de ses violences en font foy, & ainsi ie dis que cette drogue fort violente agit *in quamlibet materiam obuiam*.

On peut qualifier l'Opium & l'Antimoine les plus souverains, &c. Je m'en rapporte plustost aux sages qu'à vous, ils en ont condamné l'abus; celuy-là fait son effet sans bruit & à la sourdine, & celuy-cy avec bruit & effort; mais l'un & l'autre font faire trop souuent haut bruit par le son des cloches.

La baze du Tetragone est l'Antimoine, &c. Cela est faux: si vous le mettez pour baze, quels ingrediens entrent en sa composition? Mais pourquoi auez vous obmis d'expliquer la vertu qui le rend propre pour errhine afin d'estre en vostre Pentagone?

L'Antimoine est vn bon remede entre les mains d'un bon Medecin, &c. Je vous dis qu'il est faux qu'il soit iamais bon remede en quelque main qu'il se rencontre; que si vn bon Medecin s'en fert il perd le tiltre de bon Medecin.

Il n'y a rien de si commun dans Hippocrate que cette pratique de son emeticque d'Ellebore, &c. Si cét Escriuain estoit versé dedans la lecture d'Hippocrate, & qu'il sçeut discerner ses vrais ouurages d'avec ceux qu'on a mis en vn mesme volume, lesquels ne sont point de lui, il ne nous auroit proposé ce mensonge avec

64 Remarques sur le Liure de l'Antimoine,
telle assurance qu'il en a parlé.

P.345.l.
24.

Le vin d'Antimoine a mesmes qualitez que le vin pur,
&c. Voicy vn mensonge, mais avec vne effronterie
horrible, d'auancer cette proposition, que les plus
grossiers & ignares reconnoissent tres-fausse; celuy-
là ruyne les forces que celuy-cy conserue & repare.

P.352.l.
penult.

Tout flux de ventre vient manque de distributions, &c.
Qui dit tout n'excepte rien; or les diarrhées criti-
ques prouiennent d'autres cause, donc cét enoncé
est vn mensonge par ignorance.

P.358.l.
13.

L'Antimoine est vn souuerain Cardiacque, &c. Si vous
voulez en estre creù, declarez nous en quelle classe
des Cardiacques vous le placez, à moins que de mon-
strer cela ie maintiens que vous auez auancé vn
mensonge.

P.373.l.
10.

Les plaintes que font nos parties, c'est qu'on le publie
trop, &c. Quel interest particulier auons nous en
cette publication? puis que nous ne prenons aucune
part en cette drogue; nos plaintes sont pour le mau-
uais traitement qu'en reçoivent les malades, & non
pour les grands profits qu'en reçoivent vos addrets
Medecins Antimoniaux, ce que les plus releuez d'en-
tre eux vantent sans cesse, pour affliger (ce leur sem-
ble) les Orthodoxes.

CHA

CHAPITRE III.

Des Vanitez.

LE Medecin se rend tres-recommandable par la modestie , qu'on remarque tant en ses de- portemens & actions , qu'en ses escrits ; Maistre Eusebe sera reconneu peu modeste par ceux qui liront son libelle , estant remply de vanitez , ce que ie declares en ce Chapitre.

Le glorieux motif d'embrasser une cause si juste, &c. Pag. 1. de l'Adu. au Lett. I. 16.
Cet Escriuain vain pretend remporter de la gloire pour deffendre l'Antimoine. Il se trompe se consti- tuant Aduocat d'vne cause injuste & desesperée , elle sera iugée telle par les personnes de bon sens , & de iugement non preoccupé , & reconnoisfront par les pieces qu'il produit , qu'il n'a peu excuser & iustifier cette drogue , accusée d'estre poison. Voi- cy ses pieces iustificatiues , vn mespris de l'antiquité , vn blasme des bons & ordinaires remedes , les iniu- res contre les plus celebres Docteurs de la Faculté de Paris , tant ceux qui autresfois ont remply son Ca- talogue , que ceux qui y sont encore à present , les- quels n'ont approuué son Antimoine , & les eloges qu'il donne contre verité , & raison à ceux de son party , qui ont certifiée ce qu'on a souhaité touchant ce venin .

*Moy qui n'ay demangeaison d'escrire , &c. Mais vn p. 5. I. 16.
zele raisonnable , &c. Si cet homme n'auoit eu vn pru-*

I

rit tres pressant d'escrire, & plus que n'auoit son pere de haster l'impression de la Gazette, que ses Crieurs heurtans les Samedis en son Bureau, demandoient, il ne se seroit exposé à la censure de tout le monde, (ainsi qu'il a fait) s'il en est creu, il a esté porté à escrire par vn *zele raisonnable*, mais ie suis certain que le Lecteur hors interest, n'estimera point que le zele par lequel Monsieur Germain a esté engagé d'escrire, se trouve indiscret comme ce calomniateur le declare, puisque son dessein est charitable pour defabuser les simples entraisnés dans cette faction, & iugera son stile plus docte & iudicieux que celuy de ce detracteur.

*1. Part. p.
§. I. 28.*

L. 12.

Ils trauaillent avec plus d'assiduité que vous, &c. Ce traict de vanité est accompagné de mensonge, puisque vostre Antimoine est vn abbregé des longues sciences, lequel vous employez en toutes rencontres sans indications, escriuant qu'il n'est besoin pour le dōner d'auoir esgards aux coctiōs des humeurs p. 258. Mais quel auantage, ou vanité cét Escriuain pretend il rapporter de ce trauail qu'il dit employer à la recherche, choix & préparation de cette chetive drogue? Elle est trop commune, à ce que sa recherche vous soit penible, non plus que son choix, puisque vous n'avez remarqué qu'il y aye autre distinction qu'elle est male ou femelle p. 23. La préparation pour vostre foie d'Antimoine, auquel seul votis vous determinnez, est la moins laborieuse que d'aucun autre reme de: De ces remarques on peut conclure combien vos vanitez sont mal fondées, de vouloir retirer

auantage de ce qui merite blasme , de vous estre reduit à ce faux saffran , mesprisant les bons & salutaires remedes approuués & vsités par les vrais Medecins : Je mettray icy en auant la comparaison , que vous avez proposée p. 231. entre nostre *Catholicum* , & vostre *Catholicum mineral* , celuy cy est tost appresté , sans grand frais , & preparation longue , ainsi qu'en celiuy-là que vous mesprisez , pour ces raisons & pour sa couleur ; l'auouë que vostre vin mineralisé s'aualle aisement , mais l'action en est violente , & la sortie funeste .

Ils scauent faire agir leurs remedes , &c. Le Lecteur re- p. 6. l. 3.
marquera que ce ieune homme plein de vent , met icy distinction entre l'*industrie* & l'*intelligence* , suiuant lesquelles ils *les scauent faire agir* ; i'estime qu'il met l'*industrie* en la preparation ou façon de bailler son *Antimoine* en vin , ou autre saulce par la bouche ou par le nez : Nous ne contestons point avec vos *Antimoniaux* touchant cette industrie , puisque nous renonçons à telvsage : Mais ie suis en doute si vous agif sez avec plus d'*intelligence* , laquelle consiste à bien reconnoistre la maladie , ses causes , la nature du malade , suiuant quoy nous prenons nos indications , desquelles vous ne faites aucun cas , accordant cette drogue à tout malade , & en tout temps .

Les ombrages que vous font , &c. La vanité de ce p. 7. l. 3.
personnage le porte à s'estimer auoir vn si haut merite qu'on luy en porte de l'*enuie* , mais ie l'asseures en verité , que abhorrant son party , on ne luy portee *enuie* , ny à ses associez , qui en toutes rencontres vantent

la fertilité de leurs champs: Mais nous plaignons la Fa-
culté d'auoir telles viperes dans son sein , que vous
vous faites reconnoistre dans cette Satyre; & disons
hautement , que la plus grande partie de vos certifi-
cateurs , nous font plus de pitié que d'enuie: & qu'ils
ont si peu de lumiere , & si peu éclatante qu'ils ne
nous éblouissent les yeux , ie ne peux parler com-
me vous , que *leur lumiere nous porte ombrages*, puis
que celle-là chasse ceux-cy.

P. 9.I.7.

L. 23.

P. 11.I.4.

L. 8.

L. 19.

Ils manient iournellement ce mineral , &c. Si nous
n'auions plus serieusement examiné la malice de
cette drogue , & remarqué ses mauuais effects que
vous , nous aurions pris party dans vostre secte , &
aurions usé de l'Antimoine , lequel (si on adjouste
foy à vos bourdes) rend *Illustres nos Collegues*; le vous
demandes en conscience , si parlant dans cestermes
vous ne vous mocquez pas du plus grand nombre
de vos Certificateurs , lesquels on auroit tort de re-
primender rudement , comme vous escriuez , les
reprimandes & chastimens sont deubs & appartien-
nent à ceux d'entre-eux qui ont esprit , mais qui se
laissent conduire par *le maling*.

A l'exemple de ces grands arbres , &c. Vostre Secte
est trop nouuelle pour que sa reputation aye de
profondes racines pour subsister vn long temps , ce
lierre de Jonas (duquel vous escriuez) est la naïfue
representation de sa decadence ainsi que de sa naiss-
ance , laquelle on doit attendre en bref , sur ce que
vous reconnoissez marcher à tastons dans des *gene-
bres plus espaisses que celles d'Egypte*.

Le feray prendre l'essor à ma plume, &c. Vostre plu- p. 14.l.28
me est d vn Oyson ; or il n'appartient qu'aux oy-
feaux de haute volerie de prendre l'essor, c'est à dire,
s'éleuer tellement dans les nüées que les Faulcon-
niers les croyent perdus, vous au contraire pensant
vous éleuer par vos vanitez vous vous rendez rem-
pant & tres-rauallé par vos médisances contre nos
Anciens & leur methode.

Comparez les chetifs effects avec les hautes executions, p. 15.l.10.
&c. Mais pourquoy chetifs? d'autant qu'ils ne tuënt
comme vostre Antimoine, ce sont ses hautes execu-
tions, quoys qu'il soit conduit par vos mains pruden-
tes, qu'on dira plus véritablement temeraires qu'heu-
reusement, ainsi qu'avez écrit en la page preceden-
tes.

Le Medecin iudicieux doit estudier les momens, &c. Ces P. 16.l.3.
bailleurs d'Antimoine iudicieux (si diis placet) n'e-
studient autres momens que ceux dans lesquels ils
peuuent s'introduire chez les malades des Docteurs
de la Faculté, lesquels ils blasment & décrient à rai-
son qu'ils emploient des remedes vulgaires, & neant'
moins le Maistre de l'Art souuent n'en emploie point
d'autres, comme il remarque luy mesme en cette
page; de là il void que sa vanité est mal-fondée en
la recommendation de ce vin emeticque , dont il L.28.
pretend authoriser l'vsage: Iugez de la presomption
de cette jeune barbe, mais tant s'en faut qu'il vaille
l'authoriser, ses experiences le décreditent , & son
raisonnement foible le descrie.

Nous auons assez d'autres pieces iustificatives, &c. Il P. 21.l.10.

70 Remarques sur le Livre de l'Antimoine,
est semblable à son renard d'escrit en la page 40.
lequel en son besoin ne trouua vne seule finesse de
plusieurs dont il s'estoit vanté ; ainsi de plusieurs
pieces justificatiues il n'en produit qu'une , Si Hip-
pocrate l'auoit jugé venin il ne l'auroit employé ; Il re-
ponds que pour l'auoir reconnu & iugé tel il ne s'en
est seruy ; car d'apporter icy le Tetragone, c'est vne
pure badinerie, on y a respondu cy-deuant.

P.24.l.17. Ces bonnes gens du temps passé, &c. Cet Autheur
passe au delà de la vanité , mesprisant de la sorte
Dioscoride & Galien , voulant persuader qu'il a plus
de lumiere qu'ils n'en ont eu , parce qu'ils n'ont veu
(dit-il) que quelques brillans de l'Antimoine ; Mais cet
Autheur au lieu d'auoir découvert quelques bri-
llans , il a esté enfumé de telle sorte qu'il a perdu le
sens commun , lors qu'il écrit que la connoissance des
curieuses préparations de l'Antimoine estoit reseruée en ce
siecle ; mais quelle curieuse préparation est requise
pour faire ce vin antimonié :

P.40.l.17. Les Medecins, &c. ont l'avantage, &c. Nous vous
accordons , & à vos associez cet avantage , que par
vne seule prise de cette drogue les cloches sonnent
plus qu'ils ne feroient par plusieurs des remedes pris
de l'ancienne Pharmacie , que vous mesprisez pour
ce sujet.

P.41.l.18. C'est un coup de Maistre de bailler l'Antimoine si iuste-
ment , &c. Souuent cet Autheur se vante dans ce
Volume de faire des coups de Maistre , mais en ce ren-
contre il ne pourra faire qu'un coup d'estourdy ,
pensant (comme il le dit) n'attaquer par ce puissant

*remede que la maladie , puis qu'il n'agit avec choix :
quoy qu'il se publie estre fort adret , ie ne seray porté
à le croire & à le suiure , que luy ou autre n'ayent
fait part au public des reigles suiuant lesquelles ils
font adrets à bailler cette drogue si justement qu'il l'a
promis.*

*En comparaison de plusieurs qui en sont soulagez , &c. P. 65. l. 4.
Il n'y en a que peu de ceux qui ont pris de l'Anti-
moine qui s'en soient plaints , pour auoir perdu la
parole avec l'ame . Il continuë en cette page de van-
ter ses hautes prouesses , d'estre employé aux occasions
importantes , & qu'il luy arriue rarement de ne point reüf-
fir . C'est sans doute qu'il reüssit tñant ou blessant ,
puis qu'il est destiné de sa nature à mal faire.*

*Les grands succez que les Medecins plus clair-voyans , P. 75. l. 20
&c. S'ils estoient tels que vous les qualifiez , & non
aveuglez par ces fumées , ils feroient reflexion sur
les mal-heureux succès de cette drogue , ils s'en ab-
stiendroient , pour emploier les remedes qui peu-
uent commodelement deliurer la nature des humeurs
qui l'oppriment , comme vous escriuez en la fin de
cette page.*

*Ceux qui se trouuent auoir plus de souplesse , &c. Nous P. 79. l.
ne contestons point avec vos Cabalistes touchant¹²
les tours de *soupplesse* , nous procedons ingenuëment ,
& auons en horreur vos façons d'agir , quoy que
vous ayez assez de presomption interpretant vostre
soupplesse , pour plus *intelligens* & *judicieux* . Je m'en
rapporte à vous mesme , lors que vostre esprit sera
vn peu débarrassé des fumées de vostre venin , si*

72 Remarques sur le Liure de l'Antimoine,
vous & vn quarteron de vos Antimoniaux valent
vn Riolan, vn Moreau, vn Brayer, vn Blondel, &
L.14. vn le Compte, &c. qui ont l'esprit de discernement
mieux que vos enfumez.

P.102. l.12. Il me semble auoir manifesté son innocence, &c. Il vous
semble persuadé par vostre vanité: mais ie m'en rap-
porte au iugement des personnes sans passion, qui
reconnoistront que vous auez découuert sa plus
grande malice & la vostre par vn mesme, en calom-
niant, mentant, &c.

P.131. l.8. C'est entre les mains des experts, &c. Cet homme
dispose de son Antimoine en Souuerain, le mettant
en telles mains qu'il luy plaist, il l'auoit mis es mains
de ses aduersaires, pag. 102. & icy il le met entre les
mains des experts; Qui & quels sont-ils? Ceux qu'il a
qualifiez ses aduersaires, ne sont point à son sens ex-
perts: Il n'est non plus croyable en cecy, que lors
L.10. qu'il dit, par sa vanité ordinaire, auoir deueloppé les
diuerses substances antimoniales; si ainsi estoit, pour-
quoy laisser le reste & n'estimer que son saffran? En
verité il fera passer avec soy tous ces illustres, cele-
bres, judicieux Antimoniaux pour saffraniers.

P.155. l.12. Repliques capables de leur fermer la bouche, &c. Tant
s'en faut qu'elles ferment la bouche, elles sont telles
qu'on est forcé de l'ouurir pour en rire. Il adjouste
L.28. par vanité que ce mineral n'a esté intimement recon-
nu, manque d'usage, qu'en ces derniers temps: Au con-
traire on a de tout temps refuy son usage par la
connoissance de sa malice.

P.162. l.4. Mais ce qui ne souffre point de replique, &c. De vray
ce que

ce que vous auancez avec si peu de raison ne merite *replique*, il faut neantmoins selon le conseil du Sage vous respondre, afin que (vous flattant dans vostre presomption) vous ne vous croyez sage.

Le n'ay plus que ce dernier argument pour les ramener, P. 163.
&c. Si vous n'auez rien plus pressant que ce foible jargon, pour ramener au bon chemin ceux que vous pretendez s'en estre égarez, vous y perdrez vostre temps : mais ie vous demande si nous auons forty de la Methode vraye & enseignée par nostre mere la Faculté ? vous reconnoissez que non, nous ayant blasmez de rester dans cette routine ; comment donc nous accuser d'estre égarez du chemin ? Ce sont vos Antimoniaux qui en ont forty du bon ; le ne dis pas vous, Maistre Eusebe, qui auez pris dans le Bureau d'Addresse les maximes que vous estalez si mal, les quelles ne peuuent nous destourner du bon chemin pour fouruoyer, & nous égarer avec vous.

Estant iudicieusement dispensé par les mains prudentes, P. 175. l. 1.
*&c. Je ne doute point que vous n'estimiez les vo-
stres telles, & desiriez qu'on les croye de cette con-
duite ; mais si on entreprend de raconter les mer-
ueilles qu'elles operent, on détrompera ceux qui se-
roient dans cette croyance, & apprendront qu'on
vous donne plus de blasmes & reproches que d'*ap-
plaudissemens*, comme vous écriuez en cette page :
Vous mesme vous auoüez qu'il n'est reconnu si bien
faisant, puis que vous dites auoir *desia suffisamment é-
ludé les accusations*; vous taschez souuent d'écluder les
objections qu'on vous fait, au lieu d'y respondre à
propos.*

K

P. 177. l. 2 L'experience le confirme si nettement, &c. Je ne peux me laisser persuader à vos experiences, non plus qu'à vos foibles raisonnemens; tout ce qui est auancé de vostre part est tres-suspect, & ainsi ie n'y adjousteray foy, ne voulant experimenter cette drogue pour essayer si vous avez enoncé vérité.

2. Part. p. 188. l. 1. & s. Triompher de ceux mesmes, &c. Ils luy doient reparation, &c. Si on se donne la peine d'examiner les effets de l'Antimoine, ie me persuades qu'on le trouuera également triomphant sur les maladies indomptables, que sur ceux qui ont essayé de le perdre; ils luy feront reparation estans conduits captifs en ce triomphe. Vous reconnoistrez, Maistre Eusebe, que la reparation ainsi que ce triomphe seront imaginaires, puis qu'en vostre premiere Partie vous n'avez iustifié ce criminel, qu'au contraire de l'auoir disculpé comme vous parlez en la page 191. vous l'avez fait reconnoistre plus coupable.

P. 204. l. 3. Mais ils le font avec plus de prudence, &c. Cet Escriuain bouffi de vanité repete si souuent sa prudence, que ie consens qu'on le nomme Monsieur Prudent. Lors qu'il louë les Medecins posterieurs, i'en demeurerois d'accord, s'il les disoit s'estimans Medecins: car les vrais Medecins ont creu & croient que l'Antimoine approche du poison, s'il ne l'est véritablement, de quoy ie ne doute nullement; ils y reconnoissent des malignes qualitez que vousappelez vertus. Vous continuez à publier vos vanitez, écriuant que vous encherissez sur vos predecesseurs par la découverte de quantité de remèdes: Afin qu'on adjouste foy à vos paroles ie vous inui-

te à nous declarer quels ils font: mais on croit que si vous en auiez découvert aucuns par vos soins, le vent de vostre vanité les auroit mis *en euidence*, Vous vantez seulement la connoissance des grandes vertus de l'*Antimoine*, que ce siecle approuue, qui ne l'a-uoit peu *en celuy de nos predeceſſeurs*. On s'estonne que vous en parliez de la sorte, puis que vous n'avez que vostre vnuementé, que mal à propos vous dites nou-veau, puis qu'il estoit en usage auant que vous fus-ſiez au monde.

*Il est maintenant au pouuoir des plus ſgauans & con- P. 205. l.
ſcientieux, &c. La reſponſe eſt courte, аſſeurant que
vous énoncez vne fauſſeté tres-signalée, ny vous ny
vos Cabalistes eſtans reconnus tels que vous vous de-
clarez, & ne meritez tels eloges ou tiltres d'honneur.*

*Ils ſont aussi peu capables de tromper que de l'eſtre, &c. P. 217. l. 2.
A vostre conte ils ſont capables de l'vn & de l'autre, puisqu'ils ont été trompez prenant vn poison
pour vn remede, par vostre conſequence ils trom-
peront franchement preſentans vn ſcorpion pour
vn œuf.*

*Les lumieres qu'on a euës depuis, &c. L'Antimoine P. 220. l.
mis à la carbonnade a donné plus de fumées que 25.
de lumieres, ce qui a tellement eſtourdy ceux que
vous dites iudicieux, que la plus grande partie d'i-
ceux en a perdu le ſens commun.*

*Ils luy confeſtent ſes vertus, que les plus éclairez, &c. P. 225. l.
Je le vous repete que cette fumeufe & funeſte dro- 27.
gue donne dauantage d'obſcurité que de clarté,
nous n'ignorons point ſes pernitieufes qualitez,*

K. ij.

que vous appellez vertus, non plus que les mauuais effets que vous luy faites produire souuent, & voila les subjets qui nous obligent à la fuir & condamner.

P. 225. l. 1. *Ils n'ont pas assez d'industrie pour manier adretement, &c.* Ny vous ny vos associez n'employez autre industrie, que de puissamment habler pour vanter vostre drogue, à laquelle vous dites faire pousser d'excellens fruits, qui ne sont autres que poires d'angoisses.

P. 234. & 235. *Il vante sa drogue pour guarir ulcères & tumeurs, &c.* Il en promet plus qu'il ne pourra réussir. Lisez ces deux pages.

P. 281. l. 7. *Ils encherissent par l'accroissement de leur domaine, &c.* Il veut qu'on aye croyance que ces Antimoniaux ont ainsi que les Arabes, qu'il dit auoir adiouste cassé & sené, &c. de mesme fort enrichy la matiere medicinale par les preparations nouvelles qu'il se vante d'auoir faites sur ce mineral: Allés Messieurs les Modernes, vous n'auez rien proposé qui n'aye esté trouué plus d'un siecle auant que vous soyez venu faire esclater vos bourdes & vanitez.

P. 285. l. 10. *Ces Medecins genereux ont des foudres & des palmes, &c.* Trop souuent on apperçoit les effets de vos foudres, qui tuent & assomment; mais pour des palmes, vous n'en meritez, ny vous n'en pouuez donner.

P. 292. l. 16. *Il guarit presqu'en vn instant les maladies incurables, &c.* A qui ont elles paru telles? Si à vous, ce n'est point pour vous faire reconnoistre iudicieux; car ce n'est en faire vn bon usage, comme vous prenez vanité de l'employer.

Estant reglé par vne teste iudicieuse, &c. Vous preten- P. 306. l. 9
dez que la vostre soit estimée telle, mais i'ose auan-
cer cette verité, qu'vne teste iudicieuse ne s'en seruira
iamais, pour les grands maux qui en naissent.

Ce mineral donné à 4. ou 5. grains est plus effectif, &c. P. 316. l.
C'est trop vanter vne drogue tant inegalle en ses ef- 28.
fects, ainsi que vous auez escrit aillieurs, s'il pouuoit
parler il vous desauoüeroit assurement de le mettre
en vne estime qu'il ne merita iamais.

La iudicieuse dispensation de l'Antimoine est difficile, &c. P. 373. l. 3.
Il commence à mettre de l'eau en son vin, & parler
avec moins d'audace que cy-deuant ; mais on recon-
noist que ce n'est à autre dessein que pour en tirer
plus grande vanité, *escriuant qu'à moins d'exceller au des-*
sus du commun, &c. Or il pretend encore faire un coup
de Maistre, & ne faire rien à contre sens : S'il ne fait rien
en la dispensation de cette drogue à contre sens, il
faut entendre le sien entierement peruerty, enyvré
qu'il est d'vne bonne opinion de soy-mesme ; mais il
agit directement contre la raison, suiuant laquelle
on ne mettra ce vin enuenimé en vsage.

CHAPITRE IV.

Des Flateries.

LA flaterie a de tout temps esté rejettée par les esprits solides & genereux, lesquels ont plus estimé vn serieux aduertissement, pour corriger quelque defaut, que d'entendre des acclamations, approbations & louüanges d'aucunes actions, les quelles ne seroient entierement vertueuses & dignes d'éloges si hauts, & souuent trop affectés. Le Liure de Monsieur Eusebe est blamé pour plusieurs manquemens, entre lesquels celuy qu'on remarque en ses flateries & discours adulatoires n'est le moindre, le Lecteur en iugera par ce qui en est remarqué dans ce Chapitre.

L'Epistre dedicatoire à Monsieur Guenault est vne continuelle & fade flaterie, entremeslée de mensonge, lors qu'il dit qu'il l'a employé depuis quarante ans, s'il aduance cela sans s'estre informé de luy, on luy pardöne comine à vn menteur, que s'il l'auoit fceu depuis, quand il l'a mis en vsage, il ne luy auroit accordé vn temps si long : l'en peux parler avec plus de connoissance que cét Autheur, ayant eu conuersation avec Monsieur Guenault tres-frequente & familiere, depuis quarante-deux ans que nous fusmes ensemble admis au Bacalaureat, mais plus particulière depuis qu'il reuint en cette ville pratiquer

la Medecine avec nous , s'estant retiré d'autres feu Monsieur le Prince de Condé, avec lequel il auoit été douze ou quinze ans dans les armées. Or depuis son retour nous eusmes grande hantise & familiarité , nous rencontrans en visite chez nos malades souuent, plusieurs fois tous les iours, là où i'ay tou- jours estimé sa sagesse, & prudente conduite, assieu- rant & protestant ne luy auoir durant plusieurs an- nées entendu nous parler , ny proposer l'Anti- moine, & ie crois qu'il ne l'a employé, que depuis auoir approché le feu sieur Vaultier: Mais ce n'est loüer Monsieur Guenault de le faire Autheur de l'es- clat de cette drogue, puis qu'elle est blasmée de plu- sieurs, & qu'il n'a suiuy le sentiment de la Faculté, de laquelle elle auoit été condamnée , s'il a donné l'es- clat à l'Antimoine , ç'a esté en rabaissant celuy de la Faculté nostre mere commune.

Non content de calomnier ses illustres confreres , &c. P. 2. de
Le dessein de Monsieur Germain , n'a esté de ca-
lomnier ses Confreres, mais disant la vérité si aucun <sup>l'aduis
au Le-
feur l. 25.</sup>
sont atteints des deffauts & vices qu'il reprend &
blasme à iuste titre , pour s'escarter de la pratique
de la vraye & ancienne Medecine, qu'ils s'en pren-
nent à eux mesimes. Or ie maintiens que c'est mal à
propos & iniustement qu'il qualifie ces donneurs
d'Antimoine *illustres Confreres, qui soustienneroient l'honneur*
de la Compagnie, puis qu'ils la ruinent par leur nou-
ueauté, employant tres-mal cette drogue pernicieu-
se, & comme telle condamnée par la Faculté. *P. 6. de*

Voicy ce qu'en pensent 61. de ces celebres Docteurs , &c. cest aduis
l. 20.

Si ces Docteurs passent tous pour celebres , ie demande en quoy (flateur à gage) la plus part n'ont autre chose qui les rende recommandables que le titre de Docteur de Paris , duquel ils se rendent indignes , ne se ressouuenans du serment qu'on fait passant Docteur , estans deserteurs de la vraye & ancienne Medecine .

P. 3. de la 1. Partie 1. 7. *Ausſi ces grands hommes au lieu de s'en formaliser , &c.*

S'ils estoient grands hommes & grands Medecins , ils ne seroient attachez à ce party , cét Eſcriuain les declare tels pour leur grand employ , veritablement la plus grande partie n'ayant aucun employ , font fort mal qualifiés grands hommes .

P. 6. 1. 14. *Donnant de l'estime à ceux qui , &c. donnent une moisson dorée , &c. Ceux que vous louuez & flattez de faire bien valoir l'Antimoine , ne sont autres que ceux qui lui donnent recommandation & estime contre leur conscience , le preferant aux bons , anciens & salutaires remedes , & ce afin de recueillir vne moisson dorée , plus ample que celle des bons & prudens Medecins .*

P. eadem 1. 19. *Ils en traitent plus grand nombre , & en guarissent dauantage , &c. C'est se flater beaucoup , disant qu'ils en traittent plus , soit ainsi ; mais qu'ils en guerissent dauantage , il n'est véritable , d'autant qu'il en meurt la plus grande partie .*

L. 25. *Jaloux de l'avantage de vos Confreres pour la fertilité de leurs champs , &c. Voila vne flaterie d'escrire que la fertilité de vos champs nous font jaloux , il n'y a sujet de jalousie , mais de commiseration de voir que*

la plus part de ce nombre de celebres Medecins, ainsi que les appellez, n'est riche en biens, ny en estime & honneur, ny en gloire, elle est si peu esclatante, que nostre supplice ne s'y trouue, comme vous escriuez.

Le sage Medecin le rend salutaire, &c. Le Medecin *P.15.l.25.* sage ne s'en seruira, puis qu'il est perilleux de soy, n'ayant besoin de la conduite du Medecin, pour faire que de hazardeux il deuienne salutaire, prenant les occasions de s'en seruir à propos, & d'arrester sa violence. Si ces celebres Medecins & grands hommes, autant ambitieux d'honneur, qu'ils sont auares, auoient & fçauoient quelque methode pour arrester cette violence, & prendre les occasions, ils ne l'auroient peu celer pour en tirer gloire, afin d'accroistre nostre supplice.

Avec la mesme candeur que ie desire de vous, &c. Mis *P.50.l.1.* en usage par Medecins intelligens, &c. Vostre candeur est de calomnier & tout mespriser, & enfin de menacer ceux qui oseront vous aduertir de vos esgaremens, & ces Medecins intelligens, tels comme s'estiment vos Cabalistes, les mal traiter, p. 377.

Monsieur Chartier sçauant Docteur, &c. Par l'ouvrage *P.53.l.23.* on connoist l'ouurier, quelle science & doctrine remarquez vous en cét homme, pour auoir escrit des receptes?

Ceux qui ont cét esprit de discernement, &c. Parlez *P.79.l.21.* franchement, l'avez vous iamais refusé à aucun, disant, que ne l'avez administré iamais qu'à bonne enseigne, ie dis de la Croix & luminaire, on vous en a coté des exemples.

L.

- P. 130. l. Par le sage Medecin , qui fait choix iudicieux , &c.
7. Je me rapporte aux non interressez qui liront vostre Liure , si vous y serez reconnu sage ; & comment vn choix iudicieux lors qu'on est determiné à vn seul : Or vous estes tellement enyvré de vostre vin , que vous laissez le reste des remedes , que vous fournit cette boëte de pandore l' Antimoine , & condamnez les remedes vulgaires , où sera donc ce choix iudicieux ?
- P. 169. l. Il traite ces plus fameux Medecins d'ignorants , &c.
15. 184. l. Cét Escriuain est de ce nombre , avec beaucoup de
22. ieunes gens , lesquels , si on le croit , passeront pour
L. 9. les plus fameux , & pour les plus honnestes gens de
nostre Corps , p. 185.
- P. 193. de Cette sage assemblée des plus iudicieux , &c. On vous
la 2. Par- denie que les sages & iudicieux de nostre Compa-
tie l. 14. gnie en soient demeurez d'accord , non plus qu'à
present.
- P. 201. & Ce digne Doyen dont la capacité & intégrité , &c.
- P. 202. J'auois tousiours fort estimé Monsieur de S. Iac-
ques , & autre ces qualitez que vous lui donnez , par
sa pieté ; neantmoins i'ay eu peine de le deffendre
contre ceux qui le soubçonnent , ayant exactement
leu & examiné son Doyenné dedans le mesme Re-
gistre où est inseré le mien .
- P. 204. l. 3 Ils le font avec plus de prudence , &c. Si vous enten-
dez par ce mot de prudence , la soupplesse par laquel-
le vous avez loué ailleurs ces Antimoniaux , concedo ,
alias nego .
- P. 216. l. C'est mettre en compromis l'honneur de tous ces grands
28. hommes , &c. Je donnes aduis au Lecteur , que cét

Autheur veut seduire, que tous ceux de la Compagnie ne sont de son sentiment, ce qu'il declare, sans y penser, mais avec flaterie contre vérité, que la plus ^{P. 217. l. 11} saine partie y a conclu, &c. Si cét Escriuain (qui se vant des tours de souplesse) veut par la plus saine partie interpreter les plus sains de corps, il pourra se sauver, puis que ieunes gens suiuirent l'insinuation du Doyen, & non les autres plus sains d'esprit, & plus sages, qui n'ont iamais approuué cette drogue, & encor moins de ce qu'on l'a mis dans le Codex.

La meilleure & plus iudicieuse partie de la Faculté, ^{P. 222. l. 10.} &c. Par tels eloges (où vous auez part) vous preconi- fez vos Approbateurs, qui sont interessez, & ainsi diront ce qu'on desirera pour donner estime à vostre drogue.

L'Antimoine produit de grands & extraordinaires ef- fets, ^{P. 284. l. 7} &c. L'on les doit dire & reconnoistre tels, puis qu'il met fin à toutes les plaintes, en tuant assez pre- stement.

L'experience continuelle de ces grands hommes, ^{P. 356. l. 20.} &c. Il y a plus de la moitié de ceux que vous pretendez faire passer pour grands hommes, lesquels (sans leur bailler la gesne) confesseront n'auoir telles expe- riences, que vous leur attribuez faussement: mais si ceux qui s'en seruent trop frequemment veulent di- re vérité, que vous appelez vos plus fameux prati- ciens en cette page, & declarer les mauuais effets, ^{L. 132.} & pernitieuses suites de cette drogue, ils rabatront en conscience ce que vous recommandez avec trop de chaleur, & d'empressement.

L ij

P. 360. l. 2 Pourueu qu'il soit employé avec un esprit de discernement, &c. Si vous & vos Associez procediez avec tel esprit, vous changeriez de game, & abjureriez vostre nouvelle methode.

P. 377. Plus fameux Medecins de la Compagnie, &c. Quoy que cét Escriuain sçache bien que tels titres ne leur sont deus, il les repete si souuent, qu'il croira qu'ils sont veritables, ce que plusieurs ne receuront, se connoissans esloignez de ces aduantages qu'il a encore escrits en la dernière page de son Liure, le desfauoueront de ce qu'il les qualifie *Panegyristes de l'Antimoine*,
 penult. car si forcez par des importunitez violentes, ils ont donné leurs seings, declarans qu'ils ne l'ont reconnu chargé de venenosité, ils n'ont encor donné ces Panegyriques par escrit, non plus qu'approuué ce Volume Satyrique, quoy que cauteleusement cét Escriuain aye apposé leurs noms au commencement d'iceluy.

CHAPITRE V.

Des Gaußeries.

Les esprits raillards qui se plaisent à dire de bons mots par gauſſerie font blasmez, & principalement lors qu'ils le font en choses serieuses, ainsi qu'est la Medecine, cét Autheur en a parſemé ſon Libelle, dans lequel i'ay leu ce que ie vous en repreſente icy briefuement.

La pratique de l'emetique ne leur eſtoit familiere, &c. P. 2. l. 19.
Dieu ſoit loué, ce n'eſt la moindre vertu de ne fe familiarifer avec les vices, ces autres Medecins ont en horreur vostre demy poison, duquel ils refuyent la familiarité, qui a eſté funeſte à vostre docte & pieux L. 28.
Cornutus, p. 2.

*Il a eu deſſein de nous eſtourdir, &c. Je ne peux me P. 3. de
persuader cela, mais il vous aura reconnu tels, pour
eſtre enyvrez de vostre vin Antimonié, & ainsi vous l'aduis au
ne pourrez parer à ſes coups, comme vous eſcriuez
encor en voulant gauſſer, l. eadem. L. 13.*

*On n'en fait pas tant aualer aux criminels, &c. Froi- P. 4. de cet
de gauſſerie, & grande simplicité à cét Eſcriuain, de aduis l. 19.
croire que Monsieur Germain aye beu en vn quart
d'heure ſeize peintes, qu'on auroit forcé vn cri-
minel en la question d'aualer promptement, & en
aussi peu de temps: Or il le ſuppoſe, ſauf l'erreure du
calcul, & continuant cette gauſſerie il ne croit point*

L iiij

86 Remarques sur le Liure de l'Antimoine
qu'un malade soit si alteré apres deux purgations , i'en demeurerois presque d'accord s'il auoit pris autre purgation que ce venin . Sans iniurier vostre vin , il se trouue tel en fievre ardente comme estoit celle de Monsieur Germain .

P. 5. l. 10. L'Antimoine a fait miracle , guerissant deux incurrables , &c. Cet Autheur & ses complices ayans arraché cette drogue des mains des Charlatans , ainsi qu'il dit , ils ont retenu leurs artifices , faisant passer (deuant les ignorans) pour incurrables , ceux qui prennent souuent des mains de leurs Compagnons , s'ils auoient continué lvsage des remedes ordinaires , qu'ils disent vulgaires .

P. eadem l. 15. Je doute s'il eust esté plus expedient de demeurer muets , &c. A moins que d'auoir perdu le sens commun , cet Autheur ne doit point douter qu'il luy eust esté plus expedient , & plus auantageux de s'abstenir d'escrire ce libelle , lequel luy fait perdre l'estime qu'aucuns auoient conceuë de luy .

P. 6. l. 22. Le reste pour quelques considerations n'a voulu se declarer , &c. Ils n'ont eu autre retenuë que leur conscience , ayant reconnu la malice de cette drogue ; s'il y a autres considerations , c'est qu'ils auroient honte de se voirdu nombre de vos approbateurs , ce que plusieurs ont refusé .

P. 1. de la premiere partie l. 13 Je voudrois bien n'y employer rien qui pût déplaire aux Lecteurs , &c. Ses Lecteurs seront principalement les Docteurs de lvn & de l'autre party , desquels il a escrit en la page suiuante : Or escriuant ce libelle , il a voulu plaire aux Antimoniaux , & desplaire aux

Orthodoxes, & ainsi on voit qu'il a voulu gausser escriuant cecy: Or disant en la page 2. l. 24. que c'est *P. 2. l. 24.* vn coup de Maistre de n'irriter ceux qui sont contre l'Antimoine, il ne desire donc passer pour Maistre, puis qu'on reconnoist qu'il n'a escrit ce Volume qu'à dessein d'injurier les Orthodoxes, lesquels sont si vertueux qui ne seront *irritez* de ce qu'il escrit pour les fascher.

Vin empoisonné, venin mortel, &c. Vous preten- *P. 4. l. x.*dez faire rire, disant, les douïaires de ce vin, & tourner en raillerie cette vérité, car tant s'en faut que vos préparations le despoüillent de ses mauuaises qualitez, elles aiguisent les dents de ce serpent.

Le bon homme Orthodoxe, &c. Pensant railler vous *P. 21. l. 1.* dites vray, car il est tres bon, & homme de bien, *vlt.* declarant tres-nettement ses sentimens en vray Me-decin, & n'atendez point qu'on parle de vous de la sorte, apres qu'on aura leu vostre escrit.

En verité bon homme, ce fadé narré n'a ny sel ny saulce, *P. 63. l. 2.* &c. Je ne me rends point caution des discours qu'un Orthodoxe aura auancés, que vous raillez froidement; mais il sera plutost creu en mentant, que vous disant vray.

L'Antimoine est un présent venin, violent poison, *&c. P. 80.* Vous croyez railler escriuant cela, mais il est tel véritablement & reellement.

Ce vin n'est plus nouveau, il a eu loisir de cuuer, *&c. P. 148. l. 9.* Il seroit à souhaiter qu'il cuuast tellement, qu'il perdist ses qualitez & substances mal-faisantes.

Nous ne renonçons point au vin de Cos goustant l'emeti- *P. 151. l. 14.*

*que , &c. Celuy-cy fait renoncer à celuy-là , ostant
l'appetit d'en boire avec la vie ; lvn & l'autre est bon
en cette mesme page ; lvn pour reparer les esprits ,
l'autre pour les ruiner.*

*P. 183. l. 28. Ie les laisse à table composer ce different , &c. Vous avez
raison de vous en rapporter à eux , ils s'acquiteront
mieux que vous de resoudre les difficultez de Mede-
cine.*

*P. 231. l. 26 Encor que le Catholicon aye esté dispensé par les quatres
Nicolas , il ne va du pair avec l'Antimoine , &c. Je vous
assure qu'il n'est point assez ambitieux pour lui
contester le pas , parce qu'il n'en fait point tant pa-
sser le pas que cette puissante drogue , nec est quod com-
paretur ei.*

CHA-

CHAPITRE VI.

Des Contradictions.

IL n'y a marque plus assurée de la bonne trempe & solidité de l'esprit dvn Escriuain, ny meilleur moyen de donner estime, & croyance à son ouvrage, que de le voir narrer les choses naïfuelement dvn stile esgal & véritable, qui ne se contredise en rien, d'autant que les contradictions sont preuues dvn esprit inconstant, lequel n'estant d'accort avec soy-mesme, ne pourra s'acquerir credit & croyance en l'esprit de ceux qui le liront, lesquels auront raison de se dessier qu'il contienne vérité : Sur ce raisonnement ie demanderois à cet Escriuain quelle satisfaction il espere remporter d'auoir mis ce libelle à iour, farcy de plusieurs contradictions, que i'exposeray dans la mesme suite qu'il les a proposées.

L'Antimoine est la main droite des Dieux, &c. Ie mets la contradiction en l'effet, car ce titre d'honneur, de main des Dieux, est iniurieusement attribué à ce venin mal-faisant, elles estant tousiours bien-faisantes, or nuisible & vtile emportent opposition.

Ils se sont contentés d'un mespris, &c. Depuis ayant jugé qu'il seroit honteux de se taire, &c. Vous reconnoissez en ces vacillemens de resolution quelque contradiction ; & parce qu'il escrit en suite qu'il a entrepris cette commission d'escrire, les autres, à rai-

M.

96 Remarques sur le Livre de l'Antimoine,
son du grand employ qu'ils ont par l'Antimoine,
n'ont eu loisir de le deffendre, & luy ayant esté iugé
par le concert de Messieurs les Antimoniaux, auoir
la plume mieux taillée & capable de bien escrire (en
quoy ils ont esté trompez) & luy a mal reüssi, com-
L. 25. me il l'auoit pressenty, que s'il eust gardé le silence, ayant
L. 28. mal remedié à la playe qu'on a faite à leur honneur.

P. 17. l. 19. Ils ont emprunté des foibles lumieres des Anciens, &c.
Cet homme ne rencontre occasion de mordre l'an-
tiquité qu'il ne le fasse, mais si elles sont foibles,
pourquoys produisez vous pour paruenir à vne
intelligence parfaite de ce remede? accordez vous.

P. 19. l. 28. Il n'est point croyable que l'Antimoine soit vn plomb, &c.
Il parle à ce Chartier auquel il baille vn coup de fouet
en passant, encore qu'il l'aye qualifié p. 53. grand
personnage, accordez vos passages Maistre Euse-
be, si vous voulez qu'on vous croye sage.

P. 21. l. 1. On demeure d'accord, &c. Il y a grande apparence qu'il
& l. 4. l'a employé, &c. Il y a grande difference de demeurer
d'accord d'une vérité de quelque chose, ou de la dire
estre en apparence; & ainsi vous escriuez contradi-
ction parlant de l'Antimoine, comme s'il auoit été
ordonné par Hippocrate.

P. 25. l. 17. Il est moins malin apres la calcination, &c. Contra-
diction entre l'effet & l'escrit; estant crud il n'estoit
violent, ny par le vomissement, ny autrement, il
n'acquiert qu'apres, & par l'action du feu cette vio-
lence, donc mensonge & contradiction.

P. 26. l. 23. Les medicamens du commun sont plus seurs & innocens,
&c. Il appelle medicamens du commun tous autres qui

ne sont point de l'Antimoine , lequel il a nommé Catholicum mineral, beaucoup plus feur que le Catholicum vulgaire p. 231. accordés ces deux vostres passages : Mais pourquoy nous reprocher iusques aux iniures , que nous demeurons dans l'ancienne methode , puis que ses remedes font *plus feurs & innocens* ? que les Antimoniaux ne sont qu'en l'arriere garde , selon les ordres que vous donnez , ainsi qu'un autre Sergent de bataille , laissez nous donc marcher en teste , comme vous l'escriuez en ce mesme lieu. ^{L. 25.}

Les principes Chymiques ne sont differens de ceux d'Aristote , &c. Si vous auiez appris chez Aristote que c'est que principe , vous changeriez ce iargon : La forme est le principe des actions ; puis que d'elle les qualitez actiues sont emanées : Or comment accordez vous , que le sel que vous faites principe materiel , soit le principe de la vertu purgatiue , ainsi que les Chymistes les mieux sensez l'ont enseigné , & en font vne preuve tres-claire , qu'on vous enseignera lors que vous vous rendrez docile.

C'est à faux qu'on l'accuse d'estre veneneux , &c. S'il ne l'est , comment infecteroit il par ses fumées ceux qui trauaillet sur ce mineral ? pour quoy ils se banchent le nez , comme vous leur conseillez en cette page , vous accordez mal vos flutes pour estre escoute avec agreement.

Une seule prise d'Antimoine est plus effectiue que toute l'ancienne Pharmacie , &c. I'adiousteray foy à vostre énoncé , apres que vous aurez examiné & corrigé ce

M. ij

que vous auez escrit en vostre seconde Partie de la Colocynthe, la Scammonée, & l'Ellebore; car il y a quelque contradiction.

P. 45. l. 12. *La vraye marque de venin, c'est ne pouuoir estre changé en nostre nature, &c.* D'où ce Docteur prend il cette marque, si ie la prens pour antecedent d'un Enthy- même, ie concluray, donc l'Antimoine est vn ve-

L. 22. *nin. Les Dogmatiques & Paracelsites font d'accord, &c.* Ils le sont, comme vous & moy le sommes touchant l'Antimoine, que ie maintiens *destructif de nostre na-*
ture, comme vous escriuez en la page 46. l. 3.

P. 49. l. 17. *Il n'est pas mesme entierement exempt de malignité, &c.* Je vous renouoye à ce que vous auez escrit en la p. 47.

L. 25. *que ses parties, pour en abolir l'vsage, le chargeoient de venenosité, &c.* Accordez ces lieux en la mesme pa-

L. 27. *ge; il n'est seulement veneneux en ce sens, mais aussi employé hors saison:* Helas ! que vos Antimoniaux le

P. 50. l. 6. *rendent donc souuent veneneux pour l'employer de la forte, & ne le mettent en usage comme ces Medecins intelligens qui scauent le pratiquer avec prudence:* Si ainsi estoit ils deuroient en donner les reigles pour nous tirer d'erreur. Mais comment excuser ailleurs cette drogue qu'il escrit en cette page produire son effet,

L. 14. *avec autant d'effort que celuy des venins.*

P. 51. l. 3. *Il y a des venins absolument dits, & de medicamenteux, &c.* Telle distinction ne iustifie point l'Antimoine.

P. 52. l. 16. *Car de vouloir censer l'Antimoine franc poison, &c.* Donc il est poison aucunement, quoys que vous l'ayez tant haut loué dans ce vostre Volume, pour ce seul point il est plutost declaré par vous-mesme conuaincu de cri-

me qu'il n'est iustifi : Et bien ie veux demeurer d'accord avec vous qu'il ne soit poison malin , au degr  qu'est l'Arsenic, neantmoins nous ne l'accusons point telle-ment contre iustice & raison, que nous en deuions estre condamn s en l'amende que vous nous faites subir par vos si frequentes iniures.

*Galien & Diocoride luy attribuent des accidens funestes , p. 59. l. 1.
&c. C t Escriuain neantmoins cite Gal. p. 54. pour l'excuser de malignit , & en cecy c t Apologiste pa-roist autant manquer de memoire , que de iugement: S'il dit pour excuse qu'il entend parler du Mercure, il sera accus  d'estre obscur dans ses escrits, puis que ce qu'il dit en cette page 59. n'est point moins relatiif   l'Antimoine qu'au Mercure.*

*Il est mal-ais  de le d pouiller de cette vchemence , &c. P. 66. l. 2.
Et en ce poin t on peut le dire venin ; mais pour-
quoy voulez vous qu'on l'en depouille? puis que c'est
par ce moyen qu'il s'acquitte mieux de son devoir que les
autres vomitifs , en cette mesme page. L. 21.*

*Sans cette violence il ne s'acqueroit point une estime uni- p. 67. l. 1.
uerselle , &c. Puis que c t homme pretend faire passer
le vice pour vertu , il ne faut s'estonner s'il louie ce
qui merite estre blasm  par les sages: Or cette vio-
lence est vn excez , tout excez est vitieux , tirez vous
mesme la conclusion de ces premisses , Monsieur le
Philosophe.*

*L'Antimoine triomphe glorieusement   raison de sa vio- p. 69. l. 1.
lence , &c. Voila mal debut , pour le faire triompher
tantost il renuerse son char triomphant ,   raison de
sa violence , lisez ce qu'il a escrit en la p. 26. qu'il faut*

94 *Remarques sur le Liure de l'Antimoine;*

P.76.l.10. preferer les remedes doux, & icy il declare qu'il en tire sa gloire d'estre violent ; neantmoins il l'excuse, mais froidement, en disant que c'est de la violence du mal & non du remede que procede ce desastre, sans qu'il L.12. l'excuse absolument, ains il l'accuse tacitement sans dessein, disant que l'Antimoine n'en est l'autheur principal, donc il y contribuë en quelque facon, & ainsi pugnantia loqueris, qu'il est innocent & autheur du mal.

P.78.l.27. *L'Antimoine n'a aucunes qualitez nuisibles, &c.* D'où procede donc sa violence, qu'en plusieurs lieux vous auez blasmée ?

P.80.l.1. *Ils ont recours à une malignité imaginaire qui n'est qu'en puissance, &c.* Ce nouveau Philosophe a des imaginations bien creuses, disant imaginaire ce qui est en puissance ; il ne considere point que reel est oppose à imaginaire, actuel à ce qui n'est qu'en puissance, & qu'estre en puissance dans vn sujet, est vn estre reel, & par consequent imaginaire & en puissance ne doiuent estre confondus : La vertu purgative dans le Sené, l'Emeticque dans vostre drogue, la Caustique au Ranuncule, encor qu'elles ne soient reduites en acte, neantmoins elles y sont reellement, & non par imagination, ce que les mauuais effets de vostre Antimoine declaré trop nettement pour en douter.

P.89.l.4. *Ils le refusent plus qu'ils ne l'accordent, &c.* S'il est bien-faisant aux sains & aux malades, page 73. pour quoy le refusez-vous ? en ce point vous estes reconnu Medecin plein de soupplesse, comme vous l'escruez page 79. plutost que charitable.

Il est incompatible qu'il soit purgatif & venin , &c. P. 97.l.15.
Pourquoy? puis que vous auouez l'arsenic venin , lequel purge , donc vostre incompatibilité s'en va en fumée ; vous le publicez hautement pour purgatif , & sans y prendre garde vous l'auez pour sa violence reputé venin , accordez vous avec vous mesme .

*C'est chose absurde de rechercher és mineraux substances P. 107. l.
douces , &c. Ils ne sont donc si seurs , & ne doiuent 19:
estre preferez aux autres remedes , ainsi qu'ailleurs
vous leur donnez cét aduantage .*

*La vertu purgatiue est dans le sel volatil , &c. Accor- P.110.l.14
dez cecy , avec ce que vous avez escrit en la page 108.
que la vertu vomitiue de l'Antimoine est dans le
Mercure .*

*Ily a vanité de trop exalter l'Antimoine , &c. Cét Es- P.112.l.19
criuain enfin reconnoist sa faute d'auoir mis cette drogue au delà de tous les remedes , le publant vne
des colomnes d'Hercule .*

*Le sel est purgatif de soy , &c. Et peu apres il escrit P.113.l.17
que la vertu purgatiue despend des esprits , & par consequent le sel n'est purgatif de soy ; mais ailleurs il a dit que le Mercure estoit le principe où residoit la vertu purgatiue , & que le sel n'estoit purgatif que par irritation .*

*L'Antimoine est chargé d'opprobre , & trahy par ceux P.117.l.14
de son party , &c. Comment osez vous donc le preferer à toutes sortes de remedes ?*

*Operations que i'obmets , ainsi que ses faux eloges , &c. P.129.l.1.
Vous avez la contradiction tout à plain , lisant cette page , où il releue par des louanges trop affectées ce*

96 Remarques sur le Liure de l'Antimoine
demy poison, s'il ne l'est tout à fait.

P. 130. l. 18. L'Apostre veut qu'on esprouue tout, pour suiuere ce qui est bon, &c. Que ne suuez vous donc son conseil, ainsi que font nos plus sages Docteurs, & quittez cette drogue, puis qu'elle vous est tellement suspecte, que vous donnez aduis qu'on ne s'en serue qu'apres les autres remedes ordinaires.

P. eadem l. vlt. Il se plaint de ce que nostre ancien fons de Medecine deperit, &c. Sic et hommen estoit dissimule, mais qu'il agit comme il parle, ayant fait reflexion sur ce qu'il escrit, il quitteroit ces nouveautez, & feroit luy-mesme recherche des bons remedes approuuez par nos Anciens, auant qu'auoir recours à ces drogues malfaisantes, ce feroit agir en conscience de conseruer nostre ancien, fons que vous auez mesprisé & traite d'injures.

P. 132. l. 1. Ils ont des agreemens autant que les autres sont desagreables, &c. Comment pourrez vous estre creu apres les auoir descriez comme malins pour leur violence? & pour ce sujet vous en auez desconseillé l'vsage qu'apres les remedes ordinaires; s'il guarit promptement, seurement, & agreablement, ainsi que vous escriuez page 40. pourquoy en parler de la sorte?

P. 144. l. 6. On ne s'en fert point dans les dysenteries, &c. Accordez cette page à la 141. où vous asseurez que cette drogue est propre pour toutes les parties, puis que les intestins siege de la dysenterie sont parties, vous escriuez contradiction.

P. 147. l. Ce vin nouveau, &c. Et la page suiuante 148. il n'est plus nouveau estant en perse il y a plus de cent ans. Accordez

dez vos contradictions si manifestes , qu'on s'en estonne.

*Les Modernes ont fait ce vin Antimonié , &c. S'ils P. 149. l.
sont Modernes, comment peut il cuuer depuis plus penult.*
de cent ans?

*Le vin reparé le debris des esprits vitaux , &c. Je le P. 150. l.
dis avec vous , pourueu qu'il ne soit infecté de ce
poison , lequel donne le plus grand eschec à ces es-
prits , sa stipticité imaginaire ne peut l'empescher ,
ainsi que vous auez escrit page 109.*

*Le vin deffend les parties nobles des qualitez nuisibles de P. 151. l.
l'Antimoine , &c. Donc vous y reconnoissez à present 23.
quelque malignité , que le vin peut corriger estant
mixtionné avec vostre saffran , il luy sert de vehicule
seullement , n'estant assez puissant pour retenir ce
diable de malfaire.*

*Les effets de l'Antimoine sont presque tousiours sembla- P. 153. l. 5.
bles , &c. Je les crois tousiours funestes & violents ,
mais vous n'estiez de pareille croyance ailleurs où
vous auez escrit qu'ils sont forts dissemblables , que
tantost il est violent , autre fois qu'il ne fait rien .*

*Les esprits Arsenicaux formidables aiguisez par le feu , P. 159. l. 4.
&c. Par mesme raison il attise , & aiguise les esprits
d'Antimoine , puis qu'auant qu'il eut essayé le feu ,
c'estoit vne masse sans action vomitive .*

*Si l'Antimoine estoit remply d'esprits Arsenicaux , &c. P. 161. l. 21.
Ils ont esté ainsi nommés par Orthodoxe , parce
qu'ils approchent de la malice des esprits de l'Ar-
senic .*

La calcination ou fusion d'Antimoine ne deueloppe ces P. 163. l. 8.

N.

98 *Remarques sur le Livre de l'Antimoine,*
esprits, &c. Par quelle autre voye le verre de ce mi-
neral est il fait, lequel vous refuyez comme malin,
& vous arrestez à vostre saffran, qui sont esclos d'un
mesme principe malicieux. Vostre excuse du mes-
lange de regule avec l'estain est friuole.

P. 170. l. *La chaleur ignée est la clef de la Chymie, &c.* Adjoustez
accompagnée de secheresse, puis que la chaleur
ignée, par laquelle on fait l'ébullition de l'Anti-
moine, n'ouure point cette boëte de Pandore, & en
effet vous avez bien nommé ainsi vostre Antimoine,
sans y penser, car là sont renfermés beaucoup de
maux, ou plutost malefices.

P. 171. l. ii *On en viendra à bout par diuerses lotions, &c.* Si le
feu n'y auoit imprimé, communiqué ou découvert
quelque malefice, comme cy deuant vous avez con-
testé que non, pourquoy telles lotions?

P. 176. l. 4 *Il acquiert par les operations des vertus singulieres, &c.*
Donc le feu donne, ou decouvre ce qu'auant la cal-
cination ou dissolution l'Antimoine n'auoit point,
qui est contre ce que vous avez peu auparauant
enoncé.

P. 180. l. 4 *Le feu consomme les humiditez Sulphurées & Mercuriel-
les, &c.* S'il s'y en rencontre, vous avez assuré cy-
deuant qu'il n'y en a point, comme aux mixtes qui
ont eu vie.

P. 184. l. *Contre la bonne & ancienne methode, &c.* Com-
ment peut elle estre bonne & ancienne? puis que
l'ancienne routine & scrupuleuse est condamnée en
la page 14.

P. 188.
189. *Il nomme la Faculté pour terminer le different entre les*

deux partys, &c. Mais inutilement, puis qu'il declare en la page suiuante, que l'affaire est terminée sans voye L.17. d'appel par l'arresté d'icelle, il y a quatorze ans : L'appel comme de faux aura lieu.

L'Antimoine est placé es dispensaires de diuerses Facultez il y a 80. ans, & par Brassauol il y a plus de cent dix ans, P. 206.
&c. Si dés ces temps là l'Antimoine est vniuersellement connu, pourquoi voulez vous persuader qu'il fust ignoré en 1566. par nos Docteurs qui le iugèrent veneneux, & le condamnerent comme tel par vn Decret authentique, auquel vous avez desnié ce titre, & qu'il ne soit qu'une Sentence, à quoyn i'ay respondu cy-deuant. P. 207.

La nature a iudicieusement pratiqué la constitution des organes, &c. La purgation ne réussit si la nature n'est de la partie, &c. La nature ne peut estre de la partie, lorsqu'on abuse de ce qu'elle a iudicieusement (comme vous escriuez) pratiqué : Or abusant du ventricule qu'elle auoit destiné pour la coction des viandes, pour y descharger les excremens, c'est renuerter son cœconomie, ce que vous faites sans iugement par vostre Antimoine. P. 241. l. 10.

Ces parties sont interessées lors qu'on fait vomir, &c. P. 242. l. 17. Jamais on ne vomit qu'elles ne souffrent, puis que tout vomissement est symptome, & principalement celuy que vous prouoquez par vostre drogue.

Les temps differens des maladies nous instruisent, &c. P. 244. l. 11. Vous n'estes appellez du commencement de la maladie, pour donner vostre drogue, ny encor moins au declin (si ce n'est du malade) les plus legeres.

100 *Remarques sur le Livre de l'Antimoine,*
estans alors suffisantes, donc quand la donnez vous?
C'est lors que la violence du mal presse, en sorte que
les assistans sont estonnez & en crainte, ils recou-
rent à ce puissant remede, assez puissant de vray pour
les deliurer de tous maux, leur ostant la vie.

P. 245.l.1 *Le mouuement des humeurs nous reigle, &c.* Tout
mouuement d'humeur n'estant entrepris & reglé par
la nature, mais souuent estant symptomaticque, ne
doit nous reigler, ains au contraire on doit s'opposer à
celuy-cy, puisque la marche de ces humeurs n'est point iu-
dicieuſe. Piece de gazette tres-inepte, comme si les
P. 246.l.13 humeurs se remuent avec iugement.

P. 247.l.1 *Si les humeūrs groſſieres ſe portent en haut, &c.* Il veut
qu'on n'entreprene rien que ſous les ordres de la
nature, laquelle ſouuent eſt tellement accablée, qu'il
n'y a ordre ny conduite de ſa part, ains le tout eſt
symptomaticque; mais de grace dites nous par quel-
le loy de nature dans les assoupiſſemens vous procu-
rez les vomiſſemens par vostre furieufe drogue, ſans
y eſtre inuités par nauſées aucunes, ny ſouſteuemens
de cœur eſt fiévres malignes, ce que vous pratiquez
en toutes rencontres?

P. 251.l.20 *L'Antimoine fait deriuation du meſentere de la poictrine*,
& du cerneau, &c. Maistre Eusebe vous corrige-
rez vostre eſcrit lors que vous aurez appris ce que
c'eſt que deriuation, & que vous ne la confondrez
point avec la reuulsion.

P. 261.l.7 *Il n'importe pour une purgation legitime, &c.* C'eſt ren-
uerſer totalement la vraye pratique de Medecine,
& mesme ce qu'il a eſcrit cy-deuant de la coſtion
des humeūrs.

Le Medecin conjoinctement avec la nature abbatue, &c. P. eadem
Puisque la nature est abbatue, le Medecin ne peut se ^{l. 24.}
joindre à elle, n'agissant pour estre trop embarras-
sée; alors ils donnent leur emeticque hors saison &
raison.

Les medicamens vitez par Hypocrate estoient nuisibles, p. 264. l.
&c. Si son Tetragone estoit l'Antimoine, & que ce- ^{24.}
luy-cy fust bien faisant, pourquoy l'auroit il obmis ^{p. 277. l.}
pour employer ceux qui sont cottés en cette page,
que vous reconnoissez mal-faisans.

Ces Sectateurs de l'antiquité, &c. Accordez cecy ^{p. 279. l.}
avec ce que vous auez escrit en la page 277. contre ^{28.}
l'insolence de ceux qui mesprisent l'antiquité; on
reconnoit de cecy, & de ce que vous auez escrit ail-
leurs que vous n'auez soin ny soucy de nouveauté,
ny d'antiquité, pourueu que vous fassiez triompher
vostre venin, à quoy vous n'auancez guere.

*Il faut auoüer que l'Antimoine est court ès maladies spi- ^{p. 291. l. 3.}
rituelles, &c.* Quel terme de Gazette? on dit vne
chose courte qui ne peut arriuer au but qu'on s'est
proposé: Or cette drogue emportant les humeurs
auee violence, comment sera-t'elle courte, à l'esgard
des esprits qu'elle dissipe?

*L'Antimoine combat les maladies des parties chargées d'hu- ^{p. eadem}
meurs, &c.* Si elles ne sont alterées dans la iustesse de leur ^{l. 5.}
temperament, &c. Or le plus souuent telle iustesse est alterée ^{l. 9.}
par la surcharge des humeurs, & ainsi vous ne con-
cluez rien; car en tel cas il faut l'Antimoine, & il ne le
faut point.

Le temps le plus conuenable est l'accroissement, &c. C'est ^{p. 309. l. 8.}
N iij

102 *Remarques sur le Liure de l'Antimoine,*
le contraire de ce que vous auez escrit cy-deuant,
qu'il faut euacuer, ou au commencement ou sur le de-
clin, tirant vos *copies sur le modelle de la nature*, ce sont
vos elegances p. 262. Or en l'accroissement c'est
multiplier les trauaux de vos malades.

P. 315. l. 28 *Il n'est point d'aduis de purger la bile par haut, &c.*
Par où donc, accordez cecy, avec ce que vous auez
escriit en la page 311. estant subtile & volatile, vous la
vuidez par là.

P. 317. l. 4. *La quarte ne doit estre irritée par fortes medecines, &c.*
Vous n'en reconnoissez point de plus puissantes que
vostre vin, lequel vous conseillés sur la fin de cette
page, n'y en ayant point qui *la domptent plus seurement.*

P. 332. 333. *Il desconseille son emeticque aux inflammations des yeux,*
&c. Fondé sur l'autorité d'Hipp. l. de Loc. in homine
Nota. crainte de porter dauantage les humeurs sur les par-
L. 15. tis affligées, mais il faut les detourner comme la
vraye methode le requiert p. 333. Si cét homme sans
memoire, autant que sans iugement, se fust resou-
uenu de ce passage, il n'auroit escrit qu'aux affections.
Comateuses son remede est souuerain; ie luy de-
mande si le cerveau ne merite point autant que les
yeux qu'on esuite de le remplir par cette drogue?
ie crois qu'il pretend conseruer des yeux indepen-
dans de la teste.

P. 342. l. 19 *Vsons sobrement de l'Antimoine, &c.* Cét Escriuain
sapit ad sobrietatem, lequel cy-deuant l'a recomman-
dé en toutes rencontres, sans auoir esgard si les hu-
meurs estoient cruds ou cuits; en cette mesme page,

L. 14.
¶ Antimoine est un grand remede , estant manié par un bon Medecin , (adjoustez comme vous) afn qu'il ne produise iamais mauuais effets , comme vous escriuez : mais parlant en bonne foy d'Antimonial , ne tenez vous point mauuais effets la mort qui ensuit . Or sans grans frais on fera information & preuve que plusieurs sont morts apres auoir pris cette vostre drogue .

Le cholera n'est hors la censue de l'Antimoine, &c. Si on p. 349. L. 1 vous croit on estendra son domaine, tellement que toutes maladies seront de sa mouuance ; mais s'il est nuisible p. 346. au hocquet qui procede d'inflammation, à plus iuste titre on le deniera dans le *cholera*, lequel est le plus souuent avec inflammation du ventricule.

*L'Antimoine n'est point conuenable en la palpitation de P. 57.l.22
cœur, si on y reconnoit une intemperie considerable, &c. Je
vous coniure de faire reflexion sur ces discours, afin
que vous soyez plus retenu de le bailler dans les
fievres ardentes, & malignes, lesquelles ne sont
exemptes d'intemperie tres-forte.*

*Il prefere les purgatifs par bas és suffocations de matrice, P. 370 . 371
crainte de les accroistre , &c. Je maintiens qu'il auroit eu
plus grande raison de le denier en l'Apoplexie , en
laquelle il l'a fort recommandé dedans ce Vo-
lume.*

C H A P I T R E VII.

Des pieces de Gazette.

CEt Autheur n'a rien oublié de ce qu'il a estime pouuoir seruir à la Iustification ou Triomphe de son Antimoine; ear y ayant employé mensonges, calomnies, &c. enfin il y a adjousté ce quil a creu estre le plus conuenable pour son dessein, des vieux lambeaux des Gazettes de feu son pere, & quelques pieces de reserue des Conferences du Bureau d'Addresse. Il commence sa premiere Partie par vne pareille entrée qu'on remarque d'ordinaire au commencement de ses Extraordinaires.

P. 1. de la 1. part. **V**n grand Orateur trouué à l'écart, &c. Si Maistre Eusebe a eu pretension de se faire connoistre, en dressant cette Satyre, grand Orateur, pour persuader que l'Antimoine est vn souuerain remede, au moins il se fait remarquer pour vn grand jaseur, y glissant diuerses pieces pour diuertir son Lecteur: mais si à l'exemple de cét Orateur Athenien il se fust retiré chez quelque vray amy, & lui eust communiqué son dessein, & ce qu'il meditoit, il l'aurroit destourné de traitter cette matiere, où bien il lui auroit fait rayer les calomnies, mensonges, boufonneries, &c. lesquelles font la plus grande partie de ce volume.

Jls

Ils chasseroient volontiers de leur Escole , à l'imitation P.4.l.12.
de ces peuples de Carthage , &c. Ils feroient justice , &
fuiuroient en cela les Decrets de la Faculté & ses
exemples, laquelle a condamné cette drogue fune-
ste, chassé de l'Escole Maistre Pierre Paulmier , vn
de ses Docteurs , & conclu que tous autres seroient
rayez du Catalogue des Docteurs qui auroient quel-
que familiarité & hantise avec la Violette Querce-
tan , ou avec Maierne Turquet , celuy là ainsi que
ceux-cy se seruans de l'Antimoine , lesquels sça-
uoient appriuoiser ce Lyon beste farouche (s'il le peut
estre) plus adroittement que vous & vos associez ,
ce qu'on peut reconnoistre par les Liures que nous
auons encor d'iceux : Et bien apres auoir entendu
ces veritez , ne meritez vous pas avec vos supposts
ou associez de receuoir le chastiment pareil à celuy
que le Villageois decerna contre Aristides , sans le con-
noistre , mais pource qu'on le nommoit le Iuste ,
quoy qu'il y aye grande difference entre ce Iuste &
vos Antimoniaux .

C. Furius Cresinus , ce bon Laboureur , accusé , &c. P.5.l.15.
Ainsi les Medecins qui sçausent user prudemment , &c.
Vostre analogie est vitieuse en ce que cét homme
trauailloit serieusement & en homme de bien , sans
nuire à personne , il rendoit son champ fertile par
son traueil , & vous autres estes fort éloignez des
bonnes intentions de cét homme , car vous n'auez
aucune consideration ny retenuë de ne violenter
ou blesser sains & malades par vostre malicieuse
drogue , vostre seul but & de vos confederez est de



fertiliser vos champs, c'est à dire de remplir vostre bource : c'est de quoy se vantent souuent & hautement les principaux Antimoniaux.

P.6.l.4. *Comme la Reyne Olympias, &c.* Il faut vous croire en forcelez d'auoir de l'amour pour l'Antimoine, lequel n'est semblable à cette ieune Thessalienne, la beauté de laquelle auoit charmé Philippe : mais celuy-cy n'a aucune beauté, quoy que vous y reconnoissiez des brillans, ny aucune bonne qualité ny effects salutaires : car ouurant le sein de vostre Antimoine (comme vous parlez en cette page de Roman) on n'y rencontre que fumée & malefice.

P.7.l.6. *Elle met la premiere pierre à son Temple, &c.* Il ne faut s'estonner si ce Temple que vous pretendez bastir à la vertu & honneur de l'Antimoine, n'aura aucun agreement ny chose qui puisse le recommander, puis que l'enuie en est reconnue par vous mesmes l'Architecte ; les fondemens & materiaux de cet edifice ne seront autres que les pernicieux effects de ce venin : vous & vos assécles en estes les manouuriers qui fournissez ces materiaux ; On iugera de vostre Galimatias quels seront ces Temples Phantastiques & Chymericques , & quel auantage vous pouuez attendre de proposer telles pieces de Gazette & pures niaiseries.

P.9.l.25. *Ce bon Tribun du peuple Romain, &c.* La difference est grande entre ce bon personnage & les Antimoniaux de vostre sorte , celuy-là estant releué par ses bonnes actions ne vouloit estre caché , mais c'e-

siroit qu'vn chacun peust le voir , n'apprehendant vergongne ny reproche : mais au cōtraire vos actions sont blasmables estans contre la charité & la rai-
son , en ce qu'elles ruynent ceux à qui vous faites aualler vostre drogue nonobstant les sages aduer-
tissemens des Orthodoxes & les Decrets de nostre Faculté.

Le sage Capitaine, &c. Cette page est remplie de <sup>P.13. plie-
ne de Ga-
zettes.</sup> pieces de Gazettes : Quel rapport entre vn sage & cét Escriuain , lequel n'est tel qu'il croit se dépein-
dre , selon *Gorgias Leontin* , n'ayant courage ny pru-
dence , mais plustost temerité & vanité , & par con-
sequant ce lacquemar est fort éloigné de ce *symbole
de la Prudence, la Minerue* , dans Philostrate . On luy
denie encor avec justice qu'il iouë , comme il dit , le
personnage d'Argus , estant tellement enfumé de ce ve-
nin qu'il ne luy reste que deux yeux qu'il doit crain-
dre de perdre estans assez foibles . On ne luy conteste
point les honneurs qu'il pretend d'estre *vn Briarée* ;
car de vray il iouë de toutes mains pour faire aualler
son vin emeticque : mais elles ne sont semblables à
celle de *Moyse* , qu'il dit auoir esté *pesantes* , c'est à
dire , qu'il ne les employoit qu'en temps & lieu ne-
cessaire , au contraire ce pretendu Briarée , ayant les
mains autant legeres que l'esprit , il les employe
trop souuent sans iugement , ses miracles en font foy .

Timanthe ce fameux peintre, &c. La reduction de ^{P.15.l.4.} cette fable est fade & friuole : mais il faut que cét Escriuain mette au vent tout ce qui luy vient en phantaisie .

p. 17. l. 3. *Comme Pyrrhus ne pouuoit souffrir, &c.* Ce champion desseñeur de l'Antimoine croit par ses *fanfares* auoir droit de suffrage au iugement de l'Anti-moine, ou plustost d'y prononcer en Legislateur, & neantmoins demeurant dans ses termes il ne doit paroistre en cette affaire *importante* où il y va de la vie des hommes, puis qu'il n'est de ceux qui manient cette drogue de longue main, n'en ayant exacte connoissance, comme on le remarque dans ses escrits.

P. eadem l. 16. *Plusieurs se seruent de cette drogue comme on fait des montres, &c.* Il seroit à desirer que vous n'en abusiez point davantage, & que vous fussiez content de contempler ces noires fumées qui paroissent en la preparation de vostre Saffran, sans l'employer en toutes rencontres comme vous faites, & en cela on reconnoist vostre ceruelle n'estre mieus montée que ces montres lesquelles trompent ceux qui les regardent pour sçauoir l'heure.

P. 19. l. 4. *L'Antimoine paroist trauesty sur le theatre, &c.* Il m'a remis en memoire Gaultier Garguille & Guillot Gorju, disant ce mot de theatre: mais comment ose-t'il louer cette drogue pour estre *un Prothée*, c'est vne des raisons, outre sa malice & violence, pourquoy les vrais Medecins en refuient l'usage, sur ce qu'elle agist avec telle incertitude qu'elle n'a quelquefois aucun effect, mais trop souuent elle fait surpurgation.

P. 41. l. 6. *Le Poëte Sophocle prioit qu'on ne lui fist point de mal pensant le sien, &c.* Cet aduertissement deuroit veus

retenir, & empescher de donner cevenin, lequel on reconnoist manifestement renoueller les maux & souffrances de ceux à qui on le baille ; quoy que vous vous vantiez de faire des coups de Maistre , & de le porter si iuste qu'il ne déploye son impetuosité que sur la maladie : c'est vne furieuse beste que vous ne pouuez regler ny retenir non plus qu'un cheual fougueux débride.

La dépouille d'un remede Antimonié, &c. Nous souffririons l'estime en laquelle vous avez cette drogue si sa dépouille n'estoit que cette matiere en petit volume, (comme vous parlez) Il me semble que vous, qui faites vanité d'une eloquence Françoise, auriez mieux parlé disant *la dépouille*, par le remede Antimonié , & non du remede Antimonié. Si ce poison n'auoit autre dépouille que la descharge de matieres on la supporteroit nonobstant sa violence : mais sa plus ordinaire dépouille est le cadavre resté sur le grabat , l'ame s'estant enuollée par ce venin en l'autre monde. Je suis saisi d'estonnement que vos Antimoniaux ne quittent cette damnable methode , faisant reflexion sur telles dépouilles.

Il est du droit des gens de ne disputer le domaine, &c. P. 44 l. 16 Nous ne vous disputons point la possession de cette drogue, nous l'auons en horreut comme le demon: mais par le droict de charité Chrestienne nous souhaitons avec passion qu'elle soit rayée du Catalogue des Remedes, avec deffences de la mettre en usage sur peine de punition.

C'est une piece cachée qui ne paroist que sous le voile, &c. P. 54 l. 20

O iiij

Le demande à ce nouveau Philosophe, qui se vante d'auoir vn esprit de *discernement*, comment il veut qu'on discerne *les atours dont est voillée la forme essentielle d'avec les accidens*; Des paroles de cét Escriuain on collige qu'il veut aussi bien changer la Philosophie Ancienne & receuë par tout, qu'il pretend changer la vraye Methode de prattiquer la Medecine; il veut qu'on reconnoisse trois estres, la substance, ses atours, & ses accidens, de ce qu'il escrit qu'elle est sous le voille des accidens & *autres atours*, comme si ceux-cy estoient d'vne autre estoffe que ceux-là. L.226 Je luy accorde ce qu'il escrit en cette page, qu'on iuge de l'Antimoine par ses effects, il est vray qu'on le condamne comme poison pour ses malheureux effects, que cét Escriuain par sa veine d'escrire plus que nerue-sienne (laquelle a fait tres faillir de joye ces grands hommes Illustres Antimoniaux) tasche d'adoucir, declarant que ce sont productions ecloses du sein de sa forme.

P 7. l.9. On creut Germanicus empoisonné, &c. Je n'acquiesceray point à cette experience que ie n'ayes essayé si le cœur d'un homme tué par l'Antimoine ne brûlera point. Je ne parleray comme vous, s'il *resistera aux flammes*, comme si les corps non inflammables sont incombustibles, comme vous faites dire à *Auicenne*, que le cœur d'un homme tué par poison est tellement *deséché ou congelé* qu'il reste incombustible. Je doubtes que vos compilateurs ne vous ayent trompé dans cette citation.

P.65.l.12. On ne peut luy refuser les honneurs que Protarque, &c.

Si les honneurs luy sont deubs pareils qu'à ces pierres
des autels, c'est parce qu'il enuoye hors de ce mon-
de vers les Dieux souuent ceux qui s'en seruent. En ^{L. II.}
cette mesme page, il luy est glorieux d'estre em-
ployé aux occasions importantes, ce luy seroit gloire si
il y réussissoit bien & sans nuire : mais il est employé
seulement par gens sans ceruelle & Empiriques, &
non par les bons Medecins, qui le rebutent, & ainsi
il ne passera pour glorieux, mais sera mesprisé com-
me tres-pernicieux.

Les Tartares, &c. Cét homme est d'vn si facile ^{P. 67. l. 15.}
croyance qu'il adjouste foy à tout ce qu'on escrit,
soit bourde ou non : quelle apparence que le poi-
son deuienne plus malin pour estre mis dedans le
cœur d'un mort ? La page suiuante ainsi que celle-
cy est remplie de niaiserie, qui ne concluent quoy
que ce soit à la descharge de l'Antimoine, accusé
de venenosité.

Cette qualité ne manqueroit à s'éclore, &c. Puis qu'elle ^{P. 71. l. 4.}
cause la mort tres souuent, il est infaillible que
cette qualité meurtriere est éclosé. Le reste de cette page
& la suiuante sont remplies d'un galimatias de Ga-
zette tres-fat & badin.

Je suis constraint de les enuoyer au moulin, &c. Vous ^{P. 72. l. II.}
deuez marcher deuant pour monstrer la route: car
de ces bestes qu'on emploie pour aller au moulin
la mieux dressée conduit les autres. Ce conte est
iugé facetieux par cét Escriuain, autant sujet à
caution de la verité des choses qu'il narre que fust
jadis son pere dans ses Gazettes: mais ce qui me fait

112 Remarques sur le Liure de l'Antimoine,
entrer en déßiance de cét enoncé, est que Monsieur
Moreau n'employe point cette drogue au traicté-
ment des pauures de l'Hostel-Dieu ; mais ie dis da-
uantage, qu'il n'est vray semblable que l'Apothi-
caire de celieu laisse ainsi ses drogues à l'escart.

La p. 73. est remplie de fatras, qui ne merite réponse,
comme d'un Lysis, d'une vieille de Sextus, des peuples
d'Aethyopie, &c.

P. 76.l.25 Le tonnerre accusé d'une bourse coupée, &c. La mouf-
che d'Esope, &c. Telles bagatelles sont les authenti-
ques preuves de la solidité de l'esprit de ce iustifiant
l'Antimoine. Le Lecteur iugera si ces fades & fotes
pieces y contribuent non plus que les Histoires qu'il
cite des Epidemies; & encor és pages 77. & suiuantes
il entasse des Fables pour donner iuste grosseur de
Volume à son Liure, ce qui le rend ridicule & luy
fait meriter le surnom ou agnon qu'il escrit de Cal-
phurnius en la page 84.

P. 88.l.14 Chacun a droit de prononcer en cette cause, &c.
Escriuant cecy vous prononcez vn Jugement con-
tre vous mesme, qui nous auez donné tant d'inju-
res, pour, en parlant en bonne conscience, auoir
dit que l'Antimoine estoit vn venin , ce que nous
auons peu dire puis que vous, Monsieur le Legisla-
teur , auez permis de prononcer en cette cause ; Mais
pensez-vous beaucoup l'autoriser disant en cette
page, que plusieurs veulent obliger les Medecins à
leur en donner ? Telles gens deuroient estre aux
Petites Maisons, ou ils meritent de perir par cette
drogue, ainsi qu'il arriue souuent.

et n'y

Il n'y auroit presse à le demander s'il laissoit, &c. Voila P.89.l.8.
de foibles moyens de justification, puis que le vul-
gaire ignare se porte à la nouveauté, y étant inui-
té & persuadé par vos cabalistes qui leur promettent
des merueilles.

*Ce qu'il rapporte de Thucidide, &c. Et d'un Somnam- P.94.l.11
bule, &c. Ne sont que marques de foiblesses d'esprit, L.28.
tant de cet homme-cy & des malades desquels il es-
crit ; s'il n'auroit l'esprit malade il n'auroit fait telle
rapsodie de pieces de Gazette, lesquelles dégoustant
de la lecture de son libelle.*

*L'asne de Diöscoride , &c. Voicy vne froide bouf- P.95.l.28
fonnerie & mensongere , car cette bourde n'est de
Diöscoride , mais elle est de Mathiole dans le Com.
sur le Chap. de Cicuta. Vous vous laissez souvent sur-
prendre par ceux qui vous fournissent vos citations
& memoires , sans vous donner la peine d'aller les
verifier , & ainsi vous trompez vos Lecteurs de bon-
ne foy.*

*Il faut que le triage soit fait auant l'euacuation , P.96.l.
&c. La perturbation criticque est vn effort de na- vlt.
ture laquelle se conduit sagement , mais vostre An-
timoine renuerse tout contre raison & nature ; cecy
n'a esté mis en ce lieu que comme vne fleurette de
son eloquence.*

*La charmante Phyrné accusée, &c. Vous au contraire P.102.l.
décourant le sein , ou plustost ouurant l'interieur 24.
de vostre Antimoine , l'on y trouue dequoy le fai-
re davantage blasmer & plus rudement condam-
ner.*

P. 103. *Deiotare & Vulcan*, sont pures niaiseries de Gazette, comme elles ne concluent rien, aussi ne meritent-elles aucune repartie.

P. 108. l. 8. *L'experience & la raison, deux balances des facultez, &c.* Il faut luy laisser passer ces termes de Gazette, pour luy declarer qu'il est conuaincu tant par l'une que par l'autre : On remarque chaque iour par les mauuais effects sa malice, & ainsi l'experience confirme ce que la raison enseigne. Or ce qu'il propose des principes Mercure & Sel, il ne les a bien pesez dans ces balances, veu que les qualitez qu'il recherche ne sont dans ces principes comme il les enonce, ce que ie luy ay dit ailleurs.

P. 112. l. 1. *Comme ceux qui vont à la découuerte des Terres Neuf-
nes, &c.* Ces personnes trauailtent pour le public & en meritent loiianges : mais au contraire les Chymistes doiuent estre blasmez de découurir tant de ma-
lefices par leurs *nouuelles chymeres*, comme vous es-
criuez en cette page, ils ont ruyné la vraye & bonne
Medecine. & destournent la jeunesse d'y faire pro-
grez & auancement.

P. 119 l. 8. *Ils sont aussi ridicules qu'un Historien, &c.* Ils sont beaucoup moins ridicules que vous, de rehausser tellement par eloges vostre vin émeticque, lequel ny en preparation, actions, ny effects, ne doit entrer en comparaison avec les remedes que ces curieux Chymistes preparent, que vous improuuez, d'autant que leurs preparations & administrations demandent de l'industrie & de l'attention plus que vous n'en avez.

Ne ressemblant à ce Dieu de l'antiquité, &c. On dé-^{P.130.l.11}
criuoit ce Dieu entre le bien & le mal, lesquels il ver-
soit également : mais avec vostre Antimoine vous
ne faites que du mal.

Le Roy Agesilaus, &c. Voicy dans cette piece de ^{P.131.l.4}
Gazette vn traict de vanité ordinaire de nostre Es-
criuain, se persuadant estre des plus experts, en
quoy il paroist ridicule deuant ceux qui le connois-
sent.

Le Poëte Alexis cherchoit le vin vieil, &c. Ce n'est ^{P.148.l.3}
point par delicatesse que nous fuyons ce vin pour
estre trop fumeux, mais parce quil est trop fu-
rieux, à raison du mélange de vostre drogue : Enfin
sans se resouuenir de ce qu'il a escrit ailleurs, que
ce vin estoit nouueau & qu'il ne pouuoit estre con-
damné par nostre Faculté, ny en consequence par
le Parlement 1566. leur estant inconnu, à present il
changed d'aduis, disant qu'il y a *plus de cent ans qu'il est* ^{L.10.}
en perce.

Le vin de Rhodes & de Cos, &c. A quel propos ^{P.151.l.8}
cette piece de *Gazette*, si ce n'est pour donner à
connoistre vostre yurongnerie en beuant le bon
vin, & donnant aux autres cét Antimonié, ce qui
fait qu'ils renonçent au pain aussi bien qu'au vin
perdant la vie par ce venin, auquel vous dites *gou-
ster par fois.* Je doutes si vous y retournerez pour vne
seconde fois ayant été si mal-traité la premiere, &
si rudement qu'on s'estonne que vous le donnez
aux autres.

La statuë de Memnon, le pigeon d'Archytas, &c. ^{P.154.l.}
Pij 17.

216 *Remarques sur le Livre de l'Antimoine,*
Ces fables sont placées icy hors œuvre, puis qu'elles
n'excusent l'Antimoine d'auoir des esprits assez ma-
lins pour approcher de ceux de l'Arsenic, & pour ce
on les dit *Arsenicaux*, non plus que la resuerie d'*A-*
naxagore avec sa *Pauspermie*.

P. 169. l. *Aufone parle du destin, &c.* C'est de vérité par quel-
que bon destin qu'on reshape la mort ayant auallé
cet emeticque, tel qu'il arriua à Monsieur Cermain
d'auoir du chyle dans le ventricule. En la mesme
L. 13. page, le *Sydre & autres liqueurs* ne peuvent estre citez,
&c. Le Lecteur remarquera comme cet Aduocat de
l'Antimoine se sert de cette metaphor Gazetique
mal à propos; comme si les choses priuées de sens
& connoissance pouuoient estre citées pour compa-
roître en Jugement. Si le Vin & le Sydre s'y presen-
toient ce ne seroit pour s'excuser, mais pour former
plaintes de ce qu'on peruerdit leur naturel, lequel
estoit pour réjoüir les hommes & pour les nourrir,
& qu'au contraire par le mélange de vos drogues
ils sont rendus nuisibles.

P. 180. l. *Cet homme sans iugement raconte icy vn vray conte*
penult. *de vieille tiré d'Aufone*, qui est autant peu pour
iustifier l'Antimoine que ce qu'il a écrit cy-de-
vant.

p. 181. l. 20 *On s'est mis en possession d'un fonds qui a été toujours*
de la censue de la Medecine, &c. On vous dénie cela,
car tant s'en faut elle l'a tousiours condamné; nous
vous en laissons la possession sans enuie: mais les
Charlatans, des mains desquels vous dites l'auoir
osté, ne vous en laissent la pleine iouissance: car

symbolisans beaucoup avec vous, pretendent auoir droit d'en ioüir comme vous, sans raison ny aucune indication, iusques à ce que vous les ayez fait condamner de vous abandonner ce riche fonds & grand domaine qui produit la moisson dorée, à laquelle plusieurs de vos certificateurs n'ont part.

La Diane de l'Isle de Scio, &c. Il entre en cette ^{Part. 2.} _{p. 187. l. 1.} seconde Partie, où il pretend faire triompher l'Antimoine, fort à propos par cette *Diane*, pourueu qu'elle soit vne mesme avec Proserpine Reyne des Enfers, ainsi que les Poëtes les confondent : Or il fait comparaison de ce remede infernal avec cette Reyne : l'une & l'autre sont pleins de malice autant que de laideur. Ce vin me semble luy estre plus à propos consacré que comparé, puis qu'il contribuë beaucoup à luy peupler son royaume.

Comme ces alloüettes de Platon, &c. Pourquoys citer ^{P. 189. l. 13.} *Platon*, puisque nos alloüettes trompent les enfans de mesme façon que celles là : mais cét Escriuain se fait voir sans jugement dans ces similitudes, ces alloüettes estoient quelque chose de reel, mais n'ayant la verité qu'en vostre imagination elle n'échappera ainsi que ces oyseaux.

Auparauant qu'estre admis aux mysteres on les injurioit, ^{P. 191. l. 1.} *&c.* Si vous reconnoissez que l'Antimoine a esté mal- traité en la premiere Audience, ie m'en rapporte à vous : mais ie ne remarque dans vostre plaidoyer que vous l'avez aucunement disculpé (vray terme du Bureau & non de l'Academie Françoise) n'ayant ressuyé les injures dont vous l'auez creu

118 *Remarques sur le Liure de l'Antimoine,*
chargé, & par consequent en vostre seconde Au-
dience vous ne pourrez luy obtenir le triomphe.

P. eadem *Ayant pris seance avec les autres, qu'il reprendra face
riante, &c.* Cet Escriuain se rend facetieux dans les
figures dont il se sert, il suppose icy l'Antimoine
auoir esté banny comme quelque mal-faicteur
(comme il l'est en effet) & qu'apres on le resta-
blit en son lieu & seance; ie luy demandes en quel
lieu d'honneur auoit esté mis autrefois l'Antimoi-
ne, auquel il s'imagine qu'on le restablisse? C'est
lors qu'il sera *d'une face riante*, l'en doute qu'il fasse
autre ris qu'*vne laide grimasse*, puis qu'il fait ietter
chaque iour tant de larmes aux amis de ceux qu'il
tuë.

P. 192 l. 2. *Il y a certains miroirs qui representent diuersement, &c.*
Vostre Antimoine de quelque costé qu'on le consi-
dere ne peut representer que malice. En cette page
pour adoucir la violence qu'il y reconnoist, il veut
qu'on s'en serue *reseruement*, mot d'elegance de son
Bureau.

P. 201 l.
22. *On luy dispute les tiltres & rangs, &c.* Ses tiltres
sont poison & venin, & par consequent il ne doit
auoir rang parmy les remedes, d'où vous dites qu'on
veut *l'arracher*, & moy ie vous dis que malgré vous
& vos associez il le fera, où il n'y auroit iustice à es-
perer.

P. 204.
l. 1. *Sans auoir annulé le testament de leurs peres, &c.* Ce
jargon n'est intelligible, s'il auoit declaré la teneur
de ce testament, on luy repartiroit, nous auons à
produire le testament de nostre mere, dans lequel

il est condamné comme veneneux, qui est sa censure.

L'usage luy doit seruir de lettre d'abolition, &c. Où p. 205.l.
trouuera dans la Iurisprudence, cét Aduocat de 19.
causes perduës, que la continuation dans vn crime
& mesme lequel on aggraue de iour en iour, puisse
passer pour *lettre d'abolition*; vous rendez vostre dro-
gue plus criminelle par le mauuaise employ que vous
en faites.

Comme les pesches de Perse transplantées, &c. L'on p. 206.l.
doit attendre vn changement par la diuersité du
terrain: mais vostre Antimoine ne paroist auoir
changé de main, quoy que vous vous soyez vanté
de l'auoir arraché de celles des Charlatans, puis que
vous n'y changez rien en la preparation ou metho-
de de le bailler, il est & sera tousiours mal-faisant,
simia semper simia.

Il a droit de bourgeoisie dans la Pharmacopée, &c. P. ead.l.8
Ce droit est tel que la maniere de laquelle il s'y est
trouué placé, le tout en est faux.

Quant à moy, &c. Comme les Candiots, &c. Ce n'est p. 214.l.5.
en ce lieu seul que vous avez fait du *quant à moy*,
ailleurs vous avez voulu paroistre tel, crachant fot-
tes injures, & inserant en cét ouvrage diuerses pie-
ces de Gazette; comme encor cette fable des Can-
diots, ausquels vous n'estes semblable: car tant s'en
faut que vous renouoyez les injures, vous les renouiez
& les rendez au centuple, contre ce qu'auiez escrit
en la 1. page de ce Libelle.

Platon vouloit que les dix plus anciens, &c. Ce sage p. 217.l.
26.

politique enseigne que dans les Communautes on doit se conduire & regler par le conseil des Anciens, & neantmoins vous jeune & d'aage & d'esprit, ainsi que le plus grand nombre de vos Certificateurs, vous pretendez regler la compagnie, & y dominer, ce qui n'est raisonnable, des vingt plus anciens vous n'en avez que cinq de vostre Faction & Cabale.

P. 219.l.4 *Le Medecin doit comme le Pilote, &c. Et se seruir comme des aulnes, &c.* Le Lecteur iugera quelle conclusion on peut tirer de ces exemples, sinon qu'il faut quitter les bons remedes pour employer sa drogue. Il luy accorde que dans le particulier on ne peut se bien determiner que sur l'occasion presente & pressante; on doit toutefois s'y conduire suivant les maximes generales, & par ce moyen on seruira fains & malades, sans changer la face de l'art, ainsi que cét homme le conseille.

P. 223.l.3. *L'Antimoine bien manié est la pierre fondamentale de nostre edifice, &c.* Cét Architecte de Chymeres n'a point declaré quel est cét edifice, mais on soupçonne que ce sera quelque chasteau en Espagne, puisqu'il met cette drogue pour pierre fondamentale, laquelle trop souuent destruit le plus precieux edifice de la Nature, le corps humain, par sa violence & malignité.

P. 224.l.6. *En Esaie, ie paueray les maisons d'Antimoine, &c.* Cét Autheur fort versé en la connoissance des Langues (si on l'en croit) se dement, puisqu'il y a difference entre le paué & le fondement; il en dispose autre-

autrement que Dieu, qui ordonnoit qu'il fust le paué, afin qu'on le foulast aux pieds; il est croyable que si on en faisoit le fondement, cet edifice seroit promptement écroulé, puis qu'il a coutume de tout ruyner; ce qui me fait craindre que nostre Escole ruineuse en ses bastimens, ne soit enfin ruinée totalement si ces Tailleurs de Pierre ne sont écartez de nostre Catalogue, lesquels se vantent de la mettre si bien en œuvre, ayans *poly son corps brute*, (comme il écrit sur la fin de cette page.) Par tel galimatias il paroist plus brute que ne fut iamais cette pierre auant qu'on l'eust polie.

Comme les Empereurs Romains labourent, &c. Au-^{P.225.l.15}tre chose est de cultiuer la terre pour la rendre fer-tille & liberale, & de debiter l'Antimoine pour la rendre deserte d'habitans.

Hesiode parle d'un siecle d'or, &c. Le champ de la ^{P.226.l.7}*Medecine produira des ronces, &c.* Ne vous faschez point, Maistre Eusebe, si les ronces viennent sans culture, les chardons naissent de la mesme sorte, & ainsi vos Rossignols d'Arcadie ne manqueront de pasture.

Galien fust en Lemnos & Palestine, &c. Tels voya-^{P.ead.}ges furent entrepris pour la composition d'un ex-^{l.23.}cellent antidote, la deffence duquel vous auez entrepris ailleurs: Mais de grace quelle est la comparaison de ce remede, dont les preparations sont penibles & les frais grands, avec vostre Saffran d'Antimoine, duquel le prix est autant chetif que la prepa-ration?



P. 227. *Zenon ne tenoit point au dessous de soy de cuire des Lentilles, &c.* Je priseray avec vous les soins du Medecin employez à la recherche des remedes rares & tres-exquis, & trauailler aussi à leur preparation difficile, & laquelle requiert beaucoup d'exactitude: mais ie ne puis supporter que vous releuiez si hautement vos occupations pour auoir vostre vin emeticque bien preparé, puis qu'il n'y a si nouveau apprenty en Pharmacie qui ne s'en acquitte aussi à propos que vous, qui vous retranchez en l'employ & usage de ce seul remede hors les vulgaires.

P. 228. l. 3. *Les anciens Druides, &c. Le Poëte d'Athenes, &c.* Pures niaiseries ausquelles on ne doit repartir. *Comme le Verre est reserué à la Noblesse d'extraction, ainsi l'Antimoine, &c.* Cet homme nourry dans le Bureau d'Adresse n'a point esté instruit comme les Nobles sont employez aux Verreries; toutes sortes de personnes trauaillent à la preparation des materiaux, mais les seuls nobles forment les vases. Je vous repete que la preparation du foie d'Antimoine est si vile qu'elle ne merite les mains du Medecin ny son temps.

P. ead. l. penult. *L'Antimoine par preciput est pour les maux externes & internes, &c.* Je ne scay pourquoys dire qu'il a cela par preciput, puis que plusieurs autres remedes ont ce mesme employ, mais avec cette difference que l'Antimoine n'est nuisible au dehors comme au dedans.

P. 229. l. 1; *La vertu de Siloé en Ierusalem, &c.* Quel rapport peut-il y auoir entre ce sainct lauoir de Ierusalem?

L'Ange donnoit vertu à cette eauë en la remuant, mais vous ne pouuez dire qu'un bon Ange aye donné vertu à cette drogue de bien faire.

L'Antimoine est un Pentagone flancqué, &c. Si cét P. 233. l. 12. Escriuain s'est rendu ridicule en plusieurs lieux de son Liure, il l'est principalement en ce lieu, où il se fait reconnoistre tres mauuais Ingenieur, ne fortifiant son Antimoine, ainsi qu'il s'estoit proposé, regulierement, mais risiblement, le décriuant un Pentagone flancqué de cinq bastions; Mais on demande à cét Ingenieur si les cinq angles qui forment le Pentagone chymerique sont quelque chose different & distingué de ses cinq bastions desquels il est flancqué. S'il auoit veu & parlé à quelque Ingenieur & luy eust conferé de son dessein, il l'auroit empesché de le diuulguer, & ensemble de monstrarer sa presomption & ignorance.

Regle de plomb à la Lesbienne, qui peut gauchir, &c. P. 238. l. 126. Vostre esprit, Monsieur l'Escriuain, est tres-bien representé par cette regle de plomb, & non par celle de fer, laquelle est ferme & solide, vous accomodant avec les Empiriques enfumez donnant cette drogue avec aussi peu d'indication qu'eux, encore que vous écriuiez sur la fin de cette page que vous ne l'employez qu'à ceux qui peuvent en estre soulagez. L. penult. D'où vient donc, Monsieur le judicieux, que la plus grande partie de ceux à qui vous le donnez, ou ausquels, comme vous parlez, il est appliqué, meurent?

Comme deux roues sur lesquelles l'Antimoine, &c. Lors P. 239. l. 21.

Q ij

124 *Remarques sur le Liure de l'Antimoine;*
que i'ay leu deux rouës, j'ay creu que c'estoient celles
de son char de triomphe, mais il en est encor bien
éloigné. Sçauez vous comme ce puissant genie de
Gazete metamorphose en deux rouës ce qui peu
auparauant estoit deux des bastions qui flanc-
quoient son Pentagone.

P. 250.l.6. *Les fades chansons du vieil Caton, &c.* Vos pensées
sont tres fades, Monsieur Caton le jeune, estimant
que les doux remedes reïterez ne peuvent égaler les
violens pour le soulagement des malades.

P. 262.l.13. *La Medecine fait gloire de tirer ses copies sur ses mo-
dèles, &c.* Mais le Medecin peu judicieux se trom-
pe souuent, ne distinguant le mouvement des hu-
meurs symptomatique d'avec celuy que la Nature
entreprend, croyant qu'elle fait *telle démarche* lors
qu'elle a les fers aux pieds maistrisées par les hu-
meurs.

P. 277.l.
13. *Semblables à ces galleux, &c. Et aux sots Courtisans
de Roboan, &c.* Le Lecteur jugera iusques où se por-
te l'insolence de ce jeune homme, d'appeller les sa-
ges Docteurs, qui ne sont sottement infatuez de
son Antimoine, *sots*: cette epithete vous appartient,
gardez-là bien, Maistre Eusebe.

P. 278.l.3 *Ceux qui par leurs conquestes, &c. Et ceux qui re-
cherchent les remedes, &c.* Les vns & les autres meri-
tent louüanges pourueu que ceux-là en estendant les
limites ne fassent perir les habitans de leur pays, &
que ceux-cy recherchant nouveaux remedes sans
vouloir qu'on abandonne ceux qui sont en usage
& bien approuvez, & qu'on quitte la bonne metho-

de de pratiquer la Medecine. Or vous autres Anti-moniaux n'adjoustez à la Pharmacie que ce vil & malin Saffran , où plustost son trop frequent employ ; car il estoit en vsage auparauant que le plus vieil de vos associez fust au monde , & que par iceluy vous depeuplez vostre pays sans en accroistre les limites.

La devise de l'Empereur Maximilian , &c. Si vous P. 285. l. 8. auez deux testes comme cét Aigle , ie suis fait certain par vos productions que vous auez peu de ceruelle : on reconnoist l'éclat de vostre foudre , mais vous n'auez & ne meritez la palme.

Hippocrate dit que l'homme de sa naissance est vn pres sie de maladies , &c. Puis que cét Escripteur vouloit II. exprimer le dire d'Hippocrate , *Homo à nativitate morbus* , par quelque bon mot de cuisine , il auroit mieux dit , qu'il estoit vne capilotade , que non pas vn pressis , parce que celuy - cy est plus aisé à digerer.

Par les parties où ce remede fasse sa marche , &c. Quel P. 289. l. 7 langage affecté pour dire le lieu par où ce remede passera ou se portera.

Si le Medecin prend garde aux trois mots du grec d'Hippocrate , &c. Le Lecteur remarquera que ce 16. Champion s'escrime fort mal des termes de guerre , il veut , à toute rencontre , donner à connoistre qu'il entend chaque profession , sans qu'il en fçache aucune ; il met le Medecin en *faction dans le champ de bataille* , où il faut estre en *action* , non pour observer mais pour combattre , & ainsi en vain il pren-

126 *Remarques sur le Liure de l'Antimoine*
dra garde à ces trois mots du guet.

P.340.l.2 *On seroit autant ridicule que le Roy de Thrace , &c.*
La comparaison est hors propos , puis que le vin
ne fait tousiours mal , mais lors qu'on en abuse :
Or l'Antimoine est tousiours de mauuaise vsage , en
quelque temps qu'on l'employe c'est pour en abu-
ser ; ce que cét Escruain reconnoist en cette mes-
me page , ce qu'il pretend excuser mais tres-froide-
ment , disant qu'on abuse de l'Evangile , du Digeste , &c.
& que pour cela on ne pretend point les abolir . De
cecy on peut iuger quels sont les raisonnemens de
ce nouveau Philosophe .

L.12. P.341.l.2. *Punir griefuement ceux qui par remedes font homicides
publics , &c.* Cét Aduocat conclut contre soy-mesme
& ses associez , qui se seruent de ce venin : mais luy
principalement pour l'auoir trop loué & recom-
mandé , & proferé beaucoup d'injures contre l'An-
tiquité & contre ceux lesquels abhorrent cette dro-
gue , que ce Gladiateur a arrachée des mains des
Charlatans , ayant fait une passe sur eux & defarmé
ces infensez : ce qu'on y trouue à redire c'est qu'il n'a
renoncé à les imiter .

L.vlt. P.372.l.
28. *Æsculape a des flèches & des graces , &c.* Cét Escru-
uain n'est vn autre Æsculape , n'ayant autre reme-
de en l'vne & l'autre main que son Antimoine , mé-
prisant tous les autres .

P.373.l.28 *Il seroit à desirer qu'Hippocrate fust encor Harpocrate ,
&c.* Mais qui s'est iamais imaginé qu'il l'aye esté ?
Si cét homme , qui veut passer pour vn des sçauans
du siecle , auoit leu les œuures d'Hippocrate il ne

L'auroit iamais soupçonné d'auoir esté vn Harpo-cratre. Il seroit à souhaitter que vous l'eussiez esté afin que vos sentimens pernicieux n'eussent esté di-uulguez.

Les Prestres d'Osiris chastioient ceux qui bouchoient les fontaines, &c. Ils auoient raison & faisoient iustice, d'autant que telles fontaines donnoient de bonnes eauës: mais vous au contraire distribuant ce vin ve-nin, vous meritez chastiment.

Elie reprochoit aux Israélites, &c. Si cét homme auoit le sens commun il rougiroit de honte de pro-pofer son Antimoine comme vne diuinité, estant reconnu vne tres-maligne drogue. Il fait icy vne question digne de la portée de son esprit mince, pour-
quoy *on biaise laschement*? & si l'Antimoine est vn bon remede, pourquoi on ne l'employe? Je luy respons, qu'estant vn poison nous le condemnons autant hardiemment qu'il le recommande malicieu-
fement.

Naaman le Syrien, &c. La Veufue de Sareptha, &c. Il abuse des Histoires de la Bible pour recommander la reiteration de sa drogue, qu'il veut qu'on redouble pour en demeurer le maistre, c'est à dire, jusques à ce que le malade en soit mort; on a plusieurs exemples de ce procedé.

Platon ne donna des loix aux Cyreniens, &c. Il con-noissoit ces peuples n'obseruer les loix, & pource il les leur dénia avec raison. Mais pourquoi celez vous celles qui reglent le bon usage de l'Antimoine (si vous en avez aucunes) afin d'appriuoiser ces esprits reueſches,

128 *Remarques sur le Liure de l'Antimoine;*
ou les conuaincre. De vos discours on collige aisément que vous n'auez ny regles ny loix , mesme à l'égard des *souples & dociles*, qui ne se rendent qu'aux *grands succez*, n'ayant aucune raison pour nous persuader, il pretend nous traicter en souuerain, & non
P.383.l.8. dans le sentiment de ce Sage Romain nous seruir de directeur.

P.384.l.19 *Æsculape est representé auoir deux naissances, &c.* Le Lecteur iugera ce que cét Escriptor pretend conclure de telle fable, & si elle contribuë au triomphe de son Antimoine, qu'il veut icy faire passer pour remede nouveau éclos , contre les maux nouveaux. Je demande à ce nouveau Æsculape , qu'il declare ces maux nouveaux.

P.384.l.27. *Euriphon debuoit ses connoissances au temps , &c.* Ce grand Maistre n'a encor donné vne telle estime à cette drogue que *les plus éclairez la proposent aux maladies desesperées*. Ce sont les plus simples & imbeciles d'esprit qui se laissent emporter à vos persuasions , qui s'en seruent de la sorte sans connoistre les maladies desesperées d'avec les autres ; mais ils les disent telles pour en tirer auantage.

P.385.l.29 *Les Babyloniens exposoient leurs malades, &c.* Je tiens pour certain que vostre vin ne seroit beaucoup recommandé par *les passans* , veu que la plus grande partie de ceux ausquels on a donne vostre diuin bruage ont passé brusquement en l'autre monde , & par consequent il ne pourroit estre beaucoup recommandé à ceux qui attendroient instruction & conseil en leurs maladies.

CHA²

CHAPITRE VIII.

Des Meslanges.

C Et Autheur a commis tant de fautes dedans son ouurage , qu'il n'y a presque page en laquelle on ne remarque subjet d'aduertissement ou correction : Or en ayant remarqué plusieurs leſ- quelles ie n'ay peu placer commodelement dedans les precedens Chapitres , ie les ay rapportez en ce- luy-cy.

*Le Medecin qui tuë son malade par volonté deliberée P. 8.I.8.
ou par mesprise , &c. Maistre Eusebe aduance icy vne
eſtrange hypothefē, qu'un Medecin tue ſon malade. Ie
maintiens que celuy qui commettra tel crime ne
merite le tiltre de Medecin , qui eſt vir bonus medendi
peritus ; ſi il le commet par deſſein , nec probus eſt ; ſi
par meſprise , nec medendi peritus ; & par conſequent
vous auez tort d'écrire telles chofes pour parer aux
accuſations qu'on fait contre voſtre Antimoine de
la mort de plusieurs : ſi aduerty tant par les ſuccez
mal-heureux que par les aduis qu'on vous donne
charitablement vous continuez en l'ufage de cette
funefte drogue , vous ne pourrez eſtre excusez de
crime , & chacun reconnoiſtra que vos deux bouſſoles L.27.
ſcience & conſcience vous manquent entierement.*

*Les applaudiffemens qu'on donne , &c. C'eſt mal de- P.12.I.7.
fendre la caufe de voſtre drogue , Monsieur l'Ad-*

R

150 *Remarques sur le Liure de l'Antimoine,*
uocat de l'Antimoine, de mépriser nos bons reme-
des ordinaires, que vous appelez *vulgaires*, pour ex-
cuser les malefices de ce venin, escriuant qu'ils sont
employez aux maladies guarissables, à la bonne
heure que l'euenement les fasse reconnoistre telles;
mais j'ose assurer que par l'employ de vostre dro-
gue elles auroient esté renduës mortelles, lesquelles
ne l'estoient de leur nature. Mais de grace, pour-
quoy appeller *vulgaires* les bons remedes vsitez par
nos Anciens? Je maintiens que vostre Antimoine
doit plustost estre ainsi appellé puisque vous l'avez
arraché des mains des Charlatans, lesquels sont cen-
sez entre le vulgaire ignorant.

P.15.l.12. *Il a le dessus non seulement par ses vertus, mais par ses qualitez &c.* Si on demande à cet esprit esperdu par l'essor de sa plume, quelle difference il met entre vertu & qualité, il sera fort en peine d'y respondre qu'il n'aye esté consulter les Cathegories, pour apprendre combien il y a d'espèces de qualité.

P.18.l.12. *L'Antimoine est dit, &c.* Ce Docteur ethymologiste pretend deriuer cette dictio *Antimonium*, qui n'est ny Grecque ny Latine, de diuerses dictions Grecques; mais de tout ce qu'il en écrit dans cette page il n'y a rien de si raisonnable & conforme au sentiment d'Hippocrate, que la nature des choses est souuent exprimée par les noms, que lors qu'il le deriue de *ανθ' ιψης*, contre nous, pour estre tres-contraire à nostre nature, laquelle en effet il destruit manifestement.

P.21.l.5. *Hippocrate n'a pas moins employé l'Antimoine que*

l'Ellebore, &c. Cét Escriuain a auancé cecy par quelque sorte de diuination, puis qu'il n'a lieu express ny aucune coniecture valable d'où il puisse nous demontrer cela. Je demeure d'accord qu'il a employé quelque fois l'Ellebore pour purgatif & errhine : mais ie n'apperçoy point d'où il tire cette consequence , qu'il s'est pareillement seruy de l'Antimoine. De tout ce qu'il a écrit en cette page & en la precedente on peut conclurre qu'il a besoin d'Ellebore pour desgager son cerveau resté malade par son Antimoine.

L'empyreume est vn vieux reproche, &c. Je doute que P. 26. l. 6. cét autheur paruienne en vieillesse, veu qu'en toutes rencontres il attaque & injurie tout ce qui est vieil: mais quoy que *ce reproche* soit vieil il est tres-legitime & véritable, puis que l'Antimoine, auant qu'essayer la violence du feu il n'auoit aucune actuité ny malice laquelle se fait reconnoistre apres l'ignition, est-ce sans empyreume?

Estant plus expedient d'entrainer le malade, &c. Il faut P. 26. l. 1. auoüer que cét homme se seruant de son venin *ult.* réussit fort heureusement *entraînant ses malades* du lit au cercueil ; s'il est *plus expedient* d'agir de la sorte, ainsi qu'il écrit, cela pourra estre véritable, mais à l'egard des heritiers abboyanz apres la succession.

Qui est celle que nous recherchons, sel, souphre, &c. P. 30. l. 23. Le Lecteur iugera si telle recherche est bien-seante à vn Docteur de Paris, puis qu'il est nécessaire se presentant pour estre receu en nostre Faculté de se

faire connoistre auoir esté instruit en l'escole d'Aristote, les principes duquel sont absolument differens de ceux des Chymistes, lesquels ils disent sensuels, & neantmoins ils ne peuvent demonstrarer les trois extraits dvn seul & mesme mixte.

P.33.l.15. L'elixir d'Antimoine qui purifie l'or &c nos corps, &c.

Quel ascendant peut auoir ce chetif demy mineral sur l'or, le plus parfait des metaux, pour le purifier? Si en cét employ il ne produit de meilleur effect qu'en nos corps, lesquels il ruyne au lieu de les purifier, il ne merite le nom d'Elixir, sinon des venins, ainsi qu'on l'a qualifié autrefois, ce qui a despleu à cét Escriuain.

P.39.l.1. Elles sçauent les reduire à leur devoir, &c. Quel est le devoir des humeurs vicieux, Maistre Eusebe? Il n'est autre que de mal-faire: Il faut vous accorder que les vertus de vostre drogue les reduisent à leur devoir, & les mettent en fougue, tant s'en faut qu'elles les puissent calmer, comme vous escriuez.

P.43.l.3. La Nature se trouve par fois si fort abbatuë, &c. En ce cas, Messieurs les judicieux & addrets Medecins, ne deuez vous pas épargner vos malades? & vous empescher de risquer vostre reputation & celle de vostre Elixir, en le baillant à ceux que vous trouuez en pareil estat? Or ie coliges que vous le hazardez, escriuant que l'Antimoine ne fera euacuation raisonna-ble, & mesme sera sans action, pource que la nature se trouve abbatuë sous la violence du mal.

P.46.l.29 Vne des plus considerable difference des venins, &c. Je demande quelle iustification arriue à vostre dro-

gue, proposant icy cette difference des venins? Telle digression est à dessein de grossir vostre volume.

C'est ou par ses qualitez manifestes, ou de sa substance, p. 52.l.27.
¶c. Il l'est par l'vne & l'autre ; estant crud on n'y obseruoit aucune qualité maligne : mais vostre Vulcan luy en a imprimé de si apparentes, qu'on doit suiuant vostre conseil, p. 106. par plusieurs lotions effacer ses facultez corrosives & malignes ; mais la malice de sa substance n'en est corrigée, à raison de laquelle il a de la violence telle que vous l'avez essayée.

Ses grands coups sont touſiours innocens, ¶c. Fait il P. 60.l. de plus grands coups que lors qu'il entraîne les mala-^{22.}
des dans la biere, & en cela le croyez vous innocent? Il croit corriger ce trop hardy mensonge escriuant que ces coups ne sont nuisibles en tout temps & en tous lieux; mais ie conclus de vos paroles qu'il n'est tou-
jours innocent, puis que vous auoüez qu'il est quelque fois nuisible.

Elle ne va du pair avec les violens venins, ¶c. Ce P. 68.l.28.
m'est assez que vous reconnoissiez tacitement qu'il est venin, puis que seulement vous l'excusez, de n'e-
stre des violens.

Si l'Antimoine est innocent pris en santé, ¶c. Se P. 73.l.25.
trouera-t'il du monde assez fol pour ruiner sa santé par cette drogue? Mais supposons cela avec cet Escriuain pour luy complaire, que les sains en prennent; Ie souſtiens que si ceux-cy n'en font fort mal menez, qu'on ne peut conclure le mesme des malades, les souffrances desquels sont beaucoup

134 *Remarques sur le Liure de l'Antimoine,*
augmentées par sa violence.

P.74.l.20 *Crimes qu'on impose à l'Antimoine donné aux malades aigües, &c.* S'il y auoit vn grain de prudence dans la ceruelle de cét homme il ne se mettroit au hazard de confondre les accidens procedans du mal avec ceux que sa drogue excite, lesquels il se vante *ſçauoir adreitement démeſler*, ie demande quel bien en pourra arriuer au malade quand vous aurez fait ce discernement? mais vous qui en auez fait l'effay, si vous en parlez en vérité vous auouerez que l'accroissement de vos accidens deuoit plustost estre attribué à ce vin duquel on vous enyura qu'à vostre maladie, ce que vous tesmoignastes par les plaintes que vous en fistes assez long-temps, iusques à ce que vous eussiez receu quelque anodyn paregorique lequel eust pouuoir de charmer vos ressentimens.

P.75.l.10. *Ce n'est l'Antimoine qu'il faut accuser, &c.* I'en demeure d'accord, mais la malice ou temerité de ceux qui le distribuent sans iugement, quoy qu'ils se disent Medecins *iudicieux*, & non la malignité de la maladie, qu'ils prennent pour excuse de leur mauuaise conduite.

P.77.l.10 *Les autres purgatifs pris au commencement d'une inflammation, &c.* Croyez-vous que l'ignorance de ces gens-là excuse vos meschantes procedures & devos associez, donnant vostre Antimoine, soit à la fin ou en autre temps de la maladie.

P.90.l.5. *Seroit-il possible que la manie & lethargie peuffent arrriuer par meſme cause, &c.* Mais est-il possible que ce

Docteur celebre & éclairé, ainsi qu'il se vante souuent, ignore que ces deux symptomes puissent venir d'vnne mesme cause, mais en diuers temps, comme chaque iour on l'obserue es siebures, voyant succeder les assoupissemens aux delires.

On se trompe souuent en Medecine aux signes de mort, P. 95.l.24
&c. Ce sont vos Docteurs, éclairez par pure presomption, à qui arriuent ces tromperies, &s'estans trompez en l'obseruation des signes, se trompent & les malades aussi donnant l'Antimoine, demy poison.

Comme l'Art suit les desseins de la Nature, &c. P. 97.l.2.
Il est veritable que la Nature fait les crises estant irritée par l'humeur qui fait la maladie ; Or si cét humeur est malin la nature succombe, & ainsi cette crise sera mauuaise, si l'humeur est obeissant la crise sera heureuse : Or s'uiuant vostre raisonnement, vn peu estropié , ie dis que nos remedes ordinaires irritent ou plustost sollicitent la nature doucement à descharger les humeurs qui lui sont nuisibles; mais l'Antimoine surpassant en malice les humeurs les plus vicieux , il ruïne la nature par la violente irritation qu'il y apporte.

Quand il n'auroit que cette propriété de purger heureusement, &c. Ce seroit beaucoup pour lui donner de l'estime : mais vous supposez le faux, veu que chaque iour on sc̄ait les ruines qu'il produit.

L'action de l'Antimoine quoy que violente, &c. Je ne P 99.l.8. vous tiens point suffisante caution de ce vostre dire, Maistre Eusebe, n'ayant raison pour le prouer con-

tre ce que l'experience enseigne , que ce violent agissant cause la dysenterie tres-souuent,vn des plus celebres Chymistes en mourut ; mais quand bien on accordera qu'il n'offence les parties,n'y a-t'il pas en nous vne autre substance differente des humeurs & des parties, sçauoir les esprits (que vous auez teu à dessein) que cette drogue esteint & dissipe, en sorte que la mort s'ensuit en vomissant par la totale & entiere dissipation de ce lien de l'ame avec le corps, ainsi que vous l'auez recogneu parlant de vos phantastiques principes Chymiques.

P. 100. l. l. *Le vin Emeticque comme le vin commun s'accommode aux inclinations, &c.* Celuy-cy eschauffant les esprits & leur donnant mouvement , il fait agir selon les diuerses *inclinations* diuersement, au contraire ce vin là empoisonne, les esteint & dissipe, ainsi vostre proportion est friuole.

P. 103. l. 12. *La Chymie employe pour separation le feu & les corrosifs, &c.* Je prie le Lecteur de iugerde la Philosophie de cét Escriuain , lequel ayant pretendu de iustifier l'Antimoine, lequel estoit innocent auparauant que d'estre mis entre les mains de ces Artistes, le rendent poison par ces deux moyens , lesquels tant s'en faut qu'ils le despoüillent de sa malice , ils luy accroissent.

P. 104. l. 18. *Le vulgaire des Chymistes se contente, &c.* De quelle classe des Chymistes pretend estre cét Autheur , lequel semble s'escarter du vulgaire, qui n'expose que trois substances ; pour les extraire ils ont recours à l'*eau regale*, il se trompe,ils ne l'employent que sur les mineraux,

mineraux, & non sur les animaux & vegetaux pour en extraire ces principes.

P. 105. & sanguantes. *Les preparations diuerses* qu'il propose de l'Antimoine, ne seruent non plus pour sa iustification , que la distinction qu'il en fait de male & femelle en la page precedente ; & encor aussi peu la difference des sels qu'il a proposez en la page 109.

Les plus curieux Artistes n'en demeurent pas là , &c. P.110.l.16
Cet homme si éclairé est bien apprentif en Chymie, puis qu'il croid que ces Artistes tirent autres substances que ces trois , sçauoir ses teintures , son eauë , son beurre , huyle , chaux , &c. tels remedes ne sont distinctes substances de ces trois , mais despendent d'iceux ; du Mercure , les teintures , l'eauë , l'huyle , beurre , baume ; du soulphre , la chaux , le verre , saf-fran ; du sel , &c.

Tant il est vray qu'il y a de la vanité à exalter l'An- P.112.l.18.
timoine , &c. Il est encor plus vray que les loüanges & estime que vous en auez escriptes passent iusques à la temerité & au delà.

Il propose des ſpecificques pour l'epileptie vraiment ri- P.112.4.l.
dicules , &c. 14.

La Cosmetique n'est la moindre partie de la Medecine , P.132. l.25
&c. Dites quelle luy est inferieure & moindre ?

Il a une vertu balsamique & incarnatine , &c. Ie P.135.l.
doubtes de cette balsamique iusques à ce que vous ^{penult.} nous ayez appris ce que vous entendez par balsamique , pour incarnatine ie le nie , car elle se fait par voye de nourriture .

S

138 Remarques sur le Liure de l'Antimoine,

P.135.l.9. *Nostre Chirurgie moderne, &c.* Cela est estoignant qu'un Medecin de Paris parle de la sorte ; neantmoins si on considere qu'il pretend establir vne Medecine nouvelle puis qu'il a tant descrie la vraye Medecine, l'appellant *scrupuleuse & vieille routine, &c.* il veut connoistre vne moderne Chirurgie.

P.139.l.1. *Les Medicemens interieurs pris de l'Antimoine, selon Galien, &c.* Jamais Galien n'a parlé d'Antimoine pris interieurement, & ainsi il veut tromper en passant de Picques en Carreaux.

P.140.l.7. *Les Medecins iudicieux ne donnent l'Antimoine seul, &c.* Ils seroient plus iudicieus s'ils s'abstenoient d'en bailler le reconnoissart mal faisant ; c'est pourquoy ils le meslent avec le Sené, &c.

Es pages 141. 142 & suiuantes, il propose l'Antimoine en pillules, tablettes, &c. est-ce pour mieux le iustifier ; que vous en semble ?

P.146.l.13. *Les remedes Antimoniez corrigez par les pectoraux, &c.* Comment se peut-il faire que cette violente drogue soit corrigée par quelque syrop ou autre remede pectoral duquel elle estouffe l'action ?

P.148.
149. *Il propose plusieurs vins, &c.* En cecy cét Autheur me semble imiter ces tauerniers , qui pour debiter quelque mauuais vin ils en mettent plusieurs en perce, afin de se defaire de celuy-là avec les autres, neantmoins il se contente d'en faire le denombrement, & ne debite que son vin empoisonné , auquel il se tient apres l'auoir si hautement louué & vanté.

P.150.l.3. *La plus commune façon de le preparer, &c.* Cét Es-

criuain qui a tant exalté ces souffleurs ses associez pour leur curiosité de preparer diuersement l'Antimoine , s'arreste à la seule & grossiere preparation de son Saffran , qu'il prefere à toute autre en la p. L. 26. 152. S'il estoit pris à serment s'il en a iamais baillé ou veu bailler en autre faulce , i'estime qu'il auoueroit que non.

Le vin est preferé d'autant qu'il repare le debris des esprits , &c. Il reconnoist que les esprits patissent par sa drogue , contre ce qu'il auoit écrit cy-deuant , que les seuls humeurs en estoient touchez. Cet homme a des imaginations crotesques , que ce vin empoisonné soit amy du cœur & repare les esprits , comment pourroit-il auoir tels effects estant emporté promptement par ce violent Antimoine , qu'il presente aux pauures malades affoiblis , sortans de cette gelseine le vin pur & net pourra seruir à ses desseins , mais celuy-là nullement.

C'est leur seconde batterie , &c. Ce n'est vne seconde attaque puis que c'est par sa venenosité qu'on a commencé de condamner cette funeste drogue , que souuent vous auez dit n'estre veneneuse : on ne vous croid point d'autant que vous ne l'avez encor peu prouuer par vos repliques.

Maintenant il est aussi familier qu'aucun remede , &c. C'est vn mal-heur tres-grand pour le public qu'on l'aye veu si familier entre les mains de ceux de votre cabale ; les vrais & sages Medecins ne se sont jamais familiarisez avec ce venin , qu'ils abhorrent & condamnent.

146 Remarques sur le Liure de l'Antimoine,

P.154.l.21 *L'Antimoine doit toute son action à ses esprits estant parties constitutives de sa nature, &c.* Je demandes à ce Docteur illuminé ce qu'il appelle esprit en l'Antimoine. Aux animaux viuans on reconnoist l'esprit qui fait vne partie non du corps, mais du corps viuant : aux mineraux il n'y a aucun esprit, & rien autre chose que le sel, soulphe & mercure : est-ce quelque chose distincte? Si ce que vous dites esprit en l'Antimoine n'est Arsenical, ie le veux: mais il en approche fort pour sa malice.

P.155.l.5. *L'Antimoine est meslangé de soulphe, &c.* Et tres-grossier, i'en demeure d'accord avec cét Escriuain, mais non qu'il aye du Vitriol, ce qu'il conclut assez ignoramment de l'acidite qu'on en tire, puis qu'on tire de nostre Soulphre vulgaire vn acide ainsi que du Vitriol: quelle raison y a-t-il d'admettre du Vitriol en l'Antimoine, c'est à dire, vne substance qui aye quelque affinité avec le Vitriol, plustost qu'un esprit lequel par sa malignité approche de l'Arsenic?

P.157. &
158. A quel dessein d'examiner les diuersitez d'Arsenic, est-ce pour la iustification de l'Antimoine?

P.162.l.4. *Mais ce qui ne souffre point de replique, &c.* Vostre raisonnement n'est point tellement conuainquant qu'on vous le laisse sans replique : on a desia respondu qu'il y difference en degré de malignité, & que l'Antimoine n'a sa malice dedans toute sa mixtion entiere, mais dedans quelque portion encor mixte, que le feu deueloppe ou fait éclore, comme vous le reconnoissez en la fin de cette page.

Page 164. & suiuantes. A quoy bon d'examiner les poisons par le menu , & qu'on en enuenime les fléches, pour prouuer que l'Antimoine n'est point violent poison, *fatemur*, qu'il n'est point malin iusques à ce poinct ; neantmoins nous ne l'excusons point de malice entierement

Les eauës minerales sont salutaires qui passent par l'An- P.166.l.16
timoine, &c. Soit qu'on vous accorde cela , qu'en
concluez-vous , dont l'Antimoine n'est point violent,
&c.

Si ces medicamens tenoient la nature de poison , &c. P.163.l.15
Cét Aduocat de l'Antimoine pensant remplir son sac de pieces iustificatiues dit plusieurs choses mal à propos : pourquoi s'amuser à iustifier le vin en cette page & en la suiuante, puis qu'on ne se prend au vin du mal que cette pernitieuse drogue cause, mais à sa malice , que vos lotions tant recommandées ne corrigent entierement.

Il entreprend de iustifier le feu parce qu'il resiste à la P.170.l.4
pourriture, &c. Je vous l'accorde , mais reconnoissez &l.23:
aussi qu'en brulant il imprime des qualitez mauuaises ou les découure , puis que ce mineral crud n'est accusé , comme vous l'auez auué: en la page suiuante vous y ordonnez les lotions apres le feu.

Si le feu deueloppoit la venenosité de l'Antimoine , tant P.171.l.21
plus il passeroit , &c. On scait qu'en toutes choses il
y a vn terme , si le feu le recuit trop il perd sa fa-
culté emeticque , & se trouue diaphoreticque, comme
vous escriuez en cette page; vous ne pouuez donc
dénier que le feu ne luy donne ou découure ce qui

P.176.1.6. ne paroifsoit restant crud: mais vous escriuant que l'art en augmente ou destruit les vertus, est-ce par autre voye que par le feu? vous auouerez que non, & par consequent le feu deueloppe, &c.

P.183.1.21. *Ils soustienent encor nonobstant ces conuictions, &c.*
Vous supposez qu'ils n'acquiescent, puis que vous n'auez sçeu leur sentiment, sçauoir s'ils se tiennent conuaincus par vos raisonnemens tres-sublimes & releuez, ou s'ils vous dénieront que vous ayez proposé quoy que ce soit qui porte conuiction.

P.184.1.14. *Vne Compagnie qui s'est conseruée dans vne estime de pieté & probité, &c.* Je plains avec larmes nostre Faculté d'auoir en son sein à present cette vipere qui la ronge, ruinant & renuersant sa bonne & vraye methode, & veut faire croire que les premiers hommes de ses Docteurs conuaincus des grands effects de l'Antimoine, &c. Vous es vn menteur effronté de parler ainsi, les premiers hommes ne sont de vostre faction, mais les derniers; vn autre mensonge non moins sigallé que ces Antimoniaux, obseruent inuiolablement les regles de la bonne & ancienne methode, laquelle il a iniurieusement appellée ailleurs *vieille routine & scrupuleuse*: Où est cette pieté & probité qui a fait estimer cette Compagnie éclairée? Les fumées de nos Antimoniaux y ont tout obscurcy & perdu.

L.vii. Part. 2. *Il faut se rapporter à vne autorité magistralle, &c.*
P.189.1.3. On peut iuger de la conduite de l'esprit de cét Escriuain, en la diuision qu'il auoit faite de son ouvrage en deux Parties, il auoit entrepris de iustifier l'Antimoine en la premiere, & le faire triompher

en la seconde; en laquelle il le met neantmoins encor au iugement de nostre Faculté, comme n'estant iustifié: mais ie requiers & demande que cét Aduocat ne soit receu à plaider, ou à produire, qu'il n'aye fait reparation & amande honorable à cette *Maistresse Faculté*, des injures & inuectives qu'il a insolemment proferées contre elle & ses Docteurs Orthodoxes.

C'est vn remede trop important pour auoir coulé à la p. 195.l. 9.
presse, &c. Il narre en cette page les grands effects de son Antimoine, pourquoy il a esté admis par les plus judicieux, & il entreprend d'en faire voir le détail depuis cette page iusques à la 201. mais il sera aduerty avec le Lecteur de la fausseté qu'on luy a fait escrire, i'en dresseray vn chapitre exprés en suite de celuy-cy, pour declarer de quelle façon il a esté mis dans le Codex.

Si vous pesez les motifs, vous les trouuerez aussi mal-fondez, &c. Cét esprit vacillant & peu arresté en ce qu'il auance, apres auoir écrit qu'il n'y a rien de si fort que les Decrets de cette celebre Escole, il mesprise le Decret donné en 1566. contre son Antimoine, ainsi que l'Arrest donné contre en consequence du Decret; Il n'en peut demeurer d'accord d'autant, dit-il, que ce Decret n'est donné en bonne forme; Je luy ay cy-deuant prouué le contraire. Il rejette pareillement les Arrests du Parlement, *lequel n'a jurisdiction sur les remedes.* Cét Escriuain meritcroit d'estre mis en cage pour apprendre à parler avec respect de la Cour, laquelle a authorité, finon pour exa-

miner les remedes, elle a pouuoir de deputer Me-
decins pour ce faire, & en apres de prononcer sur
les differens meus touchant iceux ; On sera con-
straint d'y proceder de la sorte sur le sujet de vo-
stre Antimoine , alors on fera voir que vostre narré
n'a aucun fondement de verité dedans nos Regi-
stres , non plus que quand vous écriuez que ce De-
cret fust *l'Aduis de quelques Docteurs*, ce fust du com-
mun consentement de toute la Faculté : car il n'y
auoit aucun diuorce ou partialité entre les Docteurs
en ce temps-là , & n'y en a eu que depuis que ce
Diable d'Antimoine est venu nous troubler.

P. 204. l. 18. *Les secondes pensees sont les plus sages , &c.* Ce mot
de plus , importe comparaison , de sorte que ce pro-
uuerbe doit estre entendu des pensees des sages , les-
quels faisans reflexion sur leurs premieres pensees
y adjoustant ou les corrigent par prudence , ce qui
les fait estimer plus sages . Or vous ne conferez vos
pensees ensemble , mais avec celles des Anciens qui
estoiient sages , & n'approuuoient les heresies non
plus en Medecine qu'en fait de Religion ; & par
consequant en vous flattant vous estes trompez ,
n'estans sages en vos pensees .

P. 205. l. 6 *L'antimoine est en possession de rendre notables serui-
ces , &c.* I'en demeure d'accord à l'égard de ceux qui
abboient apres les successions , mais il est tres-nui-
sible à ceux que vous dites *griefuement malades* , & par-
tant vous avez tort de conclure qu'on doit *inualider*
ce qui auroit été fait à *son prejudice* , & arresté autre-
fois par nostre Faculté .

Ceux

Ceux qui font profession de se seruir de ce remede , &c. P.209.l.2
Il semble à present prendre à partie ceux qui vsent
de l'Antimoine ainsi que ceux qui le condamnent,
ceux-là le donnant indifferemment sont criminels,
ceux-cy ne sont moins punissables ne s'en seruans
pour tascher de sauuer leurs malades. Je respons à
cet homme qu'il faut auoir l'esprit entierement
perdu de s'imaginer qu'on ne peut sauuer les mala-
des sans ce poison. Il veut persuader que ces Mede-
cins Iudicieux y obseruent des precautions requises;
ce sont bourdes , ils le donnent à tous indifferem-
ment : comme ceux qu'il vient de declarer crimi-
nels, nous ne changerons cette croyance qu'on n'aie
donné au public la vraye methode Antimonialle,
ce fera vn moyen de donner vn éclat à cette drogue
plus auantageux & notable qu'il n'en reçoit par le
simple employ qu'en font ces *Grands hommes, Iudi-*
cieux, esclairez, addrets, &c.

Aucuns Docteurs luy ont donné approbation, &c. Ceux P.210.l.7.
qu'il a cittez ont eu trop grande reputation parmy
leurs contemporains pour auoir employé cette dro-
gue avec liberté comme font aujourd'huy ses asso-
ciez , & ne l'ont approuuée que dans le sens d'Hip-
pocrate & Gallien. Il se plaint qu'on a empesché de P.12.l.5.
proposer l'Antimoine dans les Theses ; & il fait sur
la fin de cette page vne prediction en faueur de sa
drogue, *Que bien tost elle rompra ses fers, & produira*
des lumieres éclatantes, à la confusion de ses enuieux. Je
n'apperçoy aucun fondement de cela , veu que les
plus anciens, les plus sages, & les plus scauans de la

E

146 *Remarques sur le Liure de l'Antimoine,*
Faculté résistent à leur faction Antimoniale.

P.215. *La saignée est en vſage depuis foixante ans autrement qu'auparauant, &c.* Il pretend insinuer que l'Antimoine se rendra en vſage familier ainsi qu'il est arriué de la saignée: mais il se trompe, puis que celle-cy est autant feure & bien-faisante, que celuy-là est hazardeux & mal-faisant. La saignée est authorisée par Hippocrate & Galien, ils s'en sont seruis hardiemment, & celuy-cy l'a enseignée par plusieurs doctes Liures qu'il en a escrit, mais ils n'ont employé l'Antimoine. Les Arabes ayans pris auantage dans la pratique de la Medecine, auoient abastardy le credit de la saignée pour donner lieu à leurs Iuleps, Aposemes, & semblables fatras. Leonard Botal Piemontois, venant à Paris employa hardiemment la saignée, ainsi que faisoient nos Medecins ses contemporains, & lors il escriuit vn Liure de la saignée, contre lequel Maistre Bonauenture Grangier Medecin de nostre Faculté n'escriuit point, ainsi que cét Autheur enonce en cette mesme page, mais seulement il l'aduertit qu'il auroit beaucoup mieux autorisé la saignée s'il auroit exposé les indications suiuant lesquelles il l'ordonnoit, plustost que se fonder sur les applaudissemens qu'il en receuoit de plusieurs Seigneurs & Dames, ainsi qu'il escriuoit.

P.217.l.1; *Remede qui estoit autrefois le rebut de nostre Escole, &c.* Comme il l'est encor à present, que tant de ſçauans hommes & experimentez le condamnent, n'ayans été seduits & trompez comme cette ieunesse perniciue de la vraye methode de Medecine, non tant

par ces faux brillans de l'Antimoine, que par ces
hableurs qui la recommandent par trop. Or cét
Escriuain ne permet qu'on accuse *l'Ecole d'incon-*
stancē, mais la *vicissitude de toutes choses*; C'est avec rai-
son qu'on excuse nostre Faculté d'inconstance: car
si aucuns, par trop de legereté, se sont escartez
(comme cét Autheur & ses adherans) de la vraye
pratique de la Medecine, les plus sages & prudens,
qui forment la plus grande partie, sont demeurez
& demeurent fermes sans auoir paru changeans
comme les Antimoniaux des bonnes regles & Or-
donnances de la Faculté.

Les Loix de la Medecine doivent estre changeées, selon p. 218. l. 2.
que nos corps se changent, &c. Voicy vn estrange Le-
gislateur, lequel n'a point remarqué que la Mede-
cine a sagement pourueu qu'on se conduise en sa
pratique selon que nos corps seront alterez & chan-
gez de leur naturel: Mais ie demande à cét esprit
Cameleontin quel changement est arriué & qu'on
a remarqué en nos corps que nos Anciens n'ayent
obserué pour changer la Medecine, c'est à dire,
quitter la bonne methode afin d'employer l'Anti-
moine? Vous auriez plus véritablement écrit qu'il
arriue de siecle en siecle, & mesme plus souuent,
des changemens dans les Republiques & Commu-
nautez à raison que les personnes changent, les es-
prits desquelles sont differens. On remarque claire-
ment les changemens arriuez en nostre Ecole de-
puis qu'on vous y a souffert avec vostre frere; tout
y estoit calme auparauant & paisible, depuis on n'y

T ij

remarque que troubles & factions, pource que vous
avez trouué quelques esprits turbulens lesquels ont
appuyé vos pernicieux desseins.

P. 220. l. 8 *Le seul usage contraire abolit ce qui auoit été détermi-*
né, &c. Comment peut-on souffrir telles maximes,
pires que d'un Machiauel ? & qu'il est permis à toute
une Compagnie de reuoquer son aduis. Or, Maistre Eu-
sebe, quand cela seroit permis, vous ne concluez
rien, puis qu'il ne se trouuera que la moindre partie
de la Faculté, en nombre, probité & suffisance qui
aye changé d'aduis. Je doute fort que vous en ayez
changé, & qu'estant entré en nostre Escole l'esprit
entierement peruerthy vous auez fait reconnoistre
dans vostre Satyre qu'il vous est resté de mesme
trempe.

P. 221. l. 17 *Par Arrest definitif elle l'a restably, &c. L'Antimoine*
auoit été condamné comme poison par authen-
tique Decret de la Faculté, confirmé par Arrest du
Parlement. Cét Escruain auance qu'il est restably
par Arrest definitif. Je m'inscrips contre cette pie-
ce fausse s'il peut en produire : mais tant s'en faut
qu'il aye Arrest, il ne pourra pas montrer aucun
Decret par lequel il est restably. Je demande pour
confondre cét imposteur qu'on aye recours aux
Registres.

P. 224. l. 9. *La Faculté ne se contentera pas du Saffran, &c. Mais*
pourquoy tant differer & temporiser de produire &
faire voir ces merueilles du monde les autres substan-
cies Antimoniales. Vous prenez de fades excuses sur
les faux ombrages de vos calomniateurs. Hé quoy? doit-

on en affaires d'importance deferer à ses aduersaires? En vn mot, on scait bien que vous & vos associez estes reduits au Saffran, sans que vous ayez croyance ny connoissance de l'Antimoine mis en autre preparation ou saulce, quoy que vous vous vantiez.

Ceux qui sont en possession de cultiuer ce remede, &c. P. 1. 21
Mais quelle culture requiert-il? & quelle industrie faut-il auoir pour preparer & vser de cette drogue qui estoit en la possession des ignorans? ausquels ces Docteurs enfumez l'ont arrachée; laquelle (comme il se vante) donne à ces Antimoniaux *des fruits qui font venir l'eau en la bouche* des Orthodoxes, ce que ie luy certifie faux, & que l'eauë leur en vient plûtost aux yeux lors qu'ils voyent que la Faculté a chez soy non des renards, lesquels, comme porte la Fable, refusoient les meures & non les raisins, ainsi que cét homme escrit, mais des viperes qui la deschirent.

Principale condition qu'il soit préparé & dispensé par P. 2. 5. 1. 4 bons Medecins, &c. A quoy bon les soins des Medecins pour cette chetive preparation de ce vin Antimonié? On scait bien que vous estes plus soigneux de le debiter afin de mieux dorer vostre moisson, ou plustost pour donner plus ample vandange; ce seroit mieux parler puis qu'il estoit question de raisins, & qu'il s'agit de vin.

Ceux qui l'ont traitté de panacée en ont trop dit, &c. P. 2. 5. 1. 2;
Cét Escriuain fait rire prononçant à sa phantaisie sur les tiltres ou epithetes de ce venin, qu'il trouue

T iiij

150 *Remarques sur le Liure del' Antimoine,*
trop releué par celuy de panacée : ie doutes qu'il ne
l'estime assez le disant vn *Panchymagogue*, veu qu'il
est plus effectif, d'autant qu'il ne tire seulement
tous les humeurs du corps, mais l'ame avec : Lors
qu'il le dit *Polychreste*, c'est eu égard tant à ceux qui
le donnent avec tel auantage qu'il nous en fait ve-
nir l'eauë à la bouche, que de ceux qui attendent
succession avec impatience. Il est estimé pareille-
ment par les gens d'Eglise Polychreste, puis qu'un
Prestre remercia un de vos Antimoniaux non seu-
lement pource qu'il multiplioit les mortuaires, mais
aussi parce que ce vin les dispensoit de faire longues
veilles près les malades, ainsi que les remedes ordi-
naires, mais qu'il les estoit promptement de dessus
le grabat.

P. 231. I. 1. *On fait des remedes composez pour trois intentions, &c.*
Mais l'Antimoine simple y satisfait : que vous en
semble, ce prosneur ne recommande-t'il pas bien
le Sainct de sa Paroisse?

P. 232. I. 1. *Il possede entre autres cinq tiltres considerables, &c.*
Notez qu'il dit *entre-autres*, supposant qu'outre ces
cinq lesquels forment son Pentagone, il possede en-
cor d'autres tiltres & vertus, de sorte que cét An-
timoine peut-être estimé un Maistre Iean fait tout,
pourquoys on s'estonne que cét homme se soit con-
serué les bonnes graces des Apothiquaires, puisque
leurs boutiques doient estre dégarnies de tous au-
tresremedes,attendu que cette drogue a tant de bons
douïaires.

P. 233. I. 18. *Ils perdront le temps d'aiguiser leurs dents, &c.* Ie

crains que ce menteur ne dise vray en ce poinct, ce qui ne luy est ordinaire, puis que nous auons à traiter avec des esprits passionnez qu'à peine on pourra reduire dans le bon chemin, duquel ils se font écartez. Si le *Serpent d'Æsope usa ses dents contre la lime* elle estoit d'une dure concistence : mais vostre vin ou poudre emeticque ne l'ayant pareille il rompra le col plustost que les dents.

*S'ils n'estoient point si animez ie conseillerois vn accom-
modement, &c.* P. cad. l. 22 Ie vous ay cy-deuant demontré qu'il estoit impossible, il n'y a qu'un seul expedient assuré, c'est d'abjurer vostre erreur & d'abandonner vostre mauuaise pratique, ce qu'on peut à peine esperer, sur ce que vous vous flattez écriuant que la victoire ne panche du costé ennemy.

Quand ils auront reconnu ses rares talens, &c. P. 234. l. II Ie ne puis croire à sa persuasion verbale qu'il réussisse mieux par l'employ de l'Antimoine, ses mal-heureux exemples destournent de cette croyance.

Le Soulphre doré d'Antimoine espece de Saffran, &c. P. 235. l. II Siles effets de ce soulphre doré sont dans l'excellence que vous les vantez, que ne quittez vous ce Saffran grossier puis que vous y réussissez si mal, & l'oste du Codex de ce Doyen pour l'honorer par la substitution de ce merucilleux soulphre doré.

Le Mercure Animonié a une vertu balsamicque &c P. 236. l. 26. confortatiue, &c. Dites-nous en conscience, Monsieur l'Escriuain, si vous auez experimenté ce que vous y louez si hautement, & comment different les vertus balsamicques & confortatiues?

152 Remarques sur le Liure de l'Antimoine,

P. 239.l.10 Il demonstre par vn syllogisme que l'Antimoine à raison de sa violence doit estre employé, &c. Je laisse a examiner ce foible raisonnement à ceux de sa cabale, ne voulant m'y attacher crainte d'estre persuadé à mal-faire comme eux.

P. 243. Dedans toute cette page il examine en vain les conditions & constitutions naturelles pour le vomissement, puis que ces Antimoniaux ne s'arrestent ny à la conformation de la poictrine ou d'autres parties, ny à la coustume, s'ils rencontrent quelque apoplectique ou comateux, ou quelque siebure maligne, ils donnent leur drogue sans aucune de ces considerations.

P. 248.l.24 On n'est moins ridicule de vouloir abbatre, &c. Cet homme se rend ridicule en ce rencontre (ainsi que souuent ailleurs) pretendant qu'on sera ridicule d'entreprendre la guarison d'une grande maladie par remedes non violens, neantmoins la raison & l'experience font foy du contraire: car souuent tels remedes reiterez guarissent avec seureté les malades que vous precepitez avec vostre Antimoine; dans la suite il se condamne soy-mesme écriuant qu'on est criminel d'employer medicaments violens pour foibles maladies. Accordez cecy avec ce que vous avez dit ailleurs, qu'on peut donner de l'Antimoine aux sains, pourquoy non plustost aux foibles maladies, sans se rendre criminel comme vous avez prononcé?

P. 250.l.26 L'Antimoine a droit de se preualoir sur l'Ellebore, &c. Cet homme a besoin d'Ellebore, de vouloir donner

ner l'auantage à l'Antimoine pource qu'il fait vomir avec plus de violence que celuy-là: mais en quoy preualoir sinon qu'il cause plus asseurement la mort à raison de sa violence?

*Aux maladies cronicques la nature va lentement &c à P. 254. l.
pas contez, &c. Puis que vous auez conseillé qu'on vlt.
tire ses copies sur le modelle de la nature, pourquoy en la siebure quarte, maladie cronique, se seruir de l'Antimoine, qui agit precipitamment & non lentement & à pas contez?*

*Le Medecin prenant les resnes en sa main, &c. Iugez P. 259. l. 12
de la conduite de ce Docteur, lequel veut essayer d'arrester la fougue de cét humeur, que s'il ne le peut, il s'en deliure à quelque prix que ce soit, c'est souuent au prix de la mort par temerité.*

L'Antimoine fait son deuoir vigoureusement & prestement, &c. Je reconnois avec vous que c'est vn peu trop, & en ce cas il seroit plus expedient pour vos malades d'employer des remedes lesquels inuitassent la nature à son deuoir plustost que la precipiter.

*Les roigneures d'ongles guerissent les hydropiques, &c. P. 278. l. 16
Sans doute Maistre Eusebe, vous passerez pour vn refueur, proposant telles niaiseries.*

*Qu'ils fassent prouision de crottes de Souris, &c. Ne P. 280. l. 4
dites point d'Esperuier, Les Fauconniers ne parlent de la sorte; la bouse de Vasche, & le reste, sont destinez pour vous apprester le festin que vous meritiez.*

Ce n'est mon dessein de censurer, &c. Le Lecteur iugerá si ce Commis pour le triomphe de l'Antimoi- P. 283. l. 22.

ne n'auroit pas mieux placé ce discours en sa première partie, où il a pretendu le iustifier, que non en celle-cy. Il pretend deuoir estre employé avec autant de iustice que la Scammone, la Colochyn-te, &c. Ce que ie luy denie sans autre examen si non que ceux cy n'ont esté condamnez & rejettez par nostre Faculté comme ccluy-là.

P.284.l.28 *Ils ne donnent l'Antimoine que dans la necessité, &c.*

Vous ne parlez comme doit vn vray Medecin, puis que vous ne declarez cette nécessité, ny les indications (si aucunes vous y obseruez) par lesquelles vous estes portez à ne pouuoir vous en dispenser; Si vous estiez iudicieux & charitable vous declareriez ce que vostre cabale à tenu secret iusqu'à present pour nous persuader d'entrer en vostre party.

P.288.l.13 *L'Antimoine preiudicie en l'abbatement des forces, &c.*

Cét Autheur me sembloit rentrer en son bon sens écriuant de la sorte, mais il ne s'éloigne de son er-reur en l'accordant en l'appoplexie, en laquelle toutes les forces souffrent beaucoup, lesquelles cette violente drogue abbat dauantage, remplissant de plus en plus le cerveau par le vomissement, & ainsi rend l'appoplexie mortelle infailliblement.

P.ead.l.24 *On peut user d'Antimoine és maladies aiguës sans fie-ures, comme sont l'appoplexie & lethargie, &c. Voicy vne lourde faute pour vn Docteur si éclairé; Où auez vous appris que la lethargie soit sans fiebure? N'est-ce pas vne maxime dans la Philosophie, que quod est rei distinctuum eiusdem est constitutuum; Par la fiebure la lethargie est distinguée des autres affe-*

Etions comateuses , comme vous pouuez lire dans Fernel lib. 5.c.2.de sa Pathologie, pour épargner vostre courte-veuë de la lecture de Galien , ayant appris de luy cette verité , ne manquez à corriger cette faute grossiere.

Il y en a de si scrupuleux qui n'osent, &c. Cét hom-^{P.289.l.1.}me qui veut tout hazarder , ne peut souffrir que ses partisans soient moins periclitateurs que luy , les qualifians scrupuleux à donner l'Antimoine és fiébures crainte d'irriter les humeurs , & leur imprimer vne chaleur excessiue.

Il ne réussit es abcés internes du foye, des poumons, &c. ^{P.291.l.22}Tout beau , Maistre Eusebe, vous touchez la grosse chorde, laquelle a desia depleu & choqué l'oreille des plus considerez de ceux de vostre party , qui ont negligé ou vostre maxime , ou n'ont assez examiné le fonds sur lequel ils ont agy en vn sujet illustre.

L'Antimoine a entre autres vertus celle de desopiler, &c. ^{P.292.l.23}Enfin on reconnoist l'Antimoine plus riche que lors qu'on auoit fait son Inuentaire , on n'y trouuoit que cinq facultez pourquoy cét Escriuain le fai- soit passer pour vn Pentagone , mais à present il le fait remarquer vn Hexagone ; cette drogue me fait souuenir d'une pelote de neige , laquelle s'accroist tant plus on la roule.

L'Antimoine est le plus souuerain febrifuge , &c. ^{P.293.l.6.}Ie m'en rapporte aux effets : mais cét Escriuain , si punctuel , y appose vne hypothese digne de son genie , si la nature est de son costé ; mais souuent on met ce souuerain febrifuge au hazard (ainsi

que les malades) d'autant que vos Antimoniaux moins iudicieux que vous ne les preconisez, n'ont souuent certitude ny mesme coniecture si la nature est en estat de s'en seruir, & peut se tourner de son costé.

P. 294 l.
24.

Les siebures humorales trouuent sans contredit leur guaison dans l'Antimoine, &c. Ce n'est point moy qui vous contredits, mais chaque iour vous en auez le dementy par l'éuenement, plusieurs malades de fiébures perissans ou pour auoir pris, ou apres auoir pris vostre panacée.

P. 298 l. 4

Lors que les humeurs prennent autre route qu'on leur a prescripts, &c. Cét homme pretend conclure de ce jargon, que le Medecin commande & reigle les humeurs comme s'ils estoient doüez d'intelligence.

P. 304 l. 2.

Il faut secourir la nature en ce mouuement, &c. Ne vous trompez pas, Monsieur le Coadjuteur de Nature, & remarquez ce qui arriue par voye symptomatique d'avec ce que la nature entreprend; ie vous aduertis que ce vous seroit vn grand aduantage d'estre souuent dans le sentiment Orthodoxe de Monsieur Germain, ainsi que vous dites y estre en cette page.

L. 20.

P. 305 l.
vlt.

C'est contre ces fiébures traitresses que l'Antimoine est destiné, &c. Il prononce cecy suiuant la maxime vulgaire, à trompeur, trompeur & demy. Il demeure d'accord de la malice de cette drogue, écriuant que leur malice extraordinaire ne se peut dompter que par vn semblable remedie: Or il n'y a malice en aucune maladie qui puisse égaler celle de cette drogue.

Il faut auoier que le Sené pousse feurement, &c. Cét ^{P.306.l.}
Escriuain reconnoist l'Antimoine estre aueugle,^{26.}
qui a besoin de condu^teur, comme tel il heurte à
diuerses portes & remuë tout tres-mal à propos,
mais ie doutes fort qu'il soit feurement poussé à la
porte de derriere, pour le destourner de tout trou-
bler ainsi qu'il luy est ordinaire.

Il faut conuenir du temps auquel il se doit administrer, ^{P.308.l.7}
&c. Cét homme se veut faire paroistre exact obser-
uateur du temps auquel on doit bailler l'Antimoi-
ne en cét écrit ; mais i'ose auancer comme vne ve-
rité , que luy & ses associez estans arriuez proche les
malades ils ne s'en mettent en peine. Il dit qu'on doit
le refuser au commencement à peine de passer pour
temeraire. Il declare non moins blasmables ceux
qui le donnent sur le declin. Helas Messieurs les An-
timoniaux que vous en faites decliner plusieurs par
vostre drogue , vous la donnez au declin, non du
mal , mais des malades. Il conclut que *le temps le plus
conuenable est l'accroissement* ; A peine ces Medecins si
éclairez pourront-ils si nettement distinguer ces
diuers temps en ces fiébures qu'il a appellées cy-
deuant *traitresses* ; mais ie vous demandes Monsieur
le Maistre des temps , en quel temps croyez vous
que soit vn malade lequel sera dedans vn ardeur de
fiébure extrême , avec violent delire , mouuemens
conuulsifs ? Vous ne luy denierez vostre drogue
non plus qu'à ceux qui sont dans vne profonde affe-
ction comateuse avec la machoire tres-ferrée. Je
n'estime point que tels malades soient en autre

158 *Remarques sur le Liure de l'Antimoine,*
temps que dans la vigueur , & neantmoins c'est lors
que plus prestement vous donnez l'emetique, non-
obstant tout l'examen que vous auez fait de la diuer-
sité des temps , pensant nous jettter de la poussiere
aux yeux.

P. 311. l. 28 *Il deffend l'Antimoine és fiévres ardentes, &c.* Si vous
agissiez comme vous escriuez, vous ne precipiteriez
point tant de fiévreux, ainsi qu'il arriue souuent ; ac-
cordez cecy avec ce que vous auez escrit, que le gi-
bier de vostre Antimoine est la fiévre maligne : Or
telle fiévre est ardente, donc en fiévre ardente vostre
drogue ne doit estre deffendue.

P. 314. l. 10 *Les vomitifs benins doivent preceder l'Antimoine, &c.*
Foyez assurer avec serment que ces Antimoniaux
n'ont iamais mis en vſage ces legers preparans , &
comme applanissans les voyes à cette sublime dro-
gue : & en effet, ils n'en ont prescrit la forme de s'en
seruir, ny specifié quels ils sont.

P. 310. l. 16. *Il fait le panegyrique de l'Opium, lequel il fait marcher*
de pair avec l'Antimoine, &c. Ils ont esté lvn & l'autre
blasmez par nostre Faculté comme idoles des
Empiriques, que cét homme dit estre les premiers dans
l'employ.

P. 323. l. 17 *Il n'y a que l'Antimoine qui puisse descharger le cer-
veau, &c.* S'il est ainsi, ie maintiens que cét Autheur
a eu raison de mespriser l'Antiquité , laquelle sem-
ble auoir esté sans ceruelle, d'auoir laissé le cerveau
sans secours ; si cét homme est creu.

P. 325. l. 8 *Le vomissement est deffendu à ceux qui ont la teste foi-
ble, &c.* Si Maistre Eusebe auoit esté instruit de cet-

te maxime , il se fust empesché de se seruir d'Antimoine, lequel luy a tellement accreu cette foiblesse, qu'il n'a pû s'en remettre ; Il auroit esté raisonnable d'expliquer ce qu'on doit entendre par foiblesse de teste, ou si les douleurs, vertiges, &c. mais si vn homme estoit tombé en siebvre maligne, qui eut la teste foible naturellement , & qui par consequent fust promptement trauaillé par les fascheux symptomes cephaliques ; en ce cas Messieurs les *adroits & iudicieux* Antimoniaux demeureroient-ils les bras croisez sans donner leur drogue ? Je doutes si iamais ils ont fait cette consideration *in praxi Antimoniali*.

Ce grand remede a remporté la gloire, &c. Il en a plus P. 326. tué que la maladie mesme en cét Automne, que vous ^{1.17.} auez cotté, on en citeroit les exemples ; & i'oses iurer deuant Dieu que sans Antimoine nous guarismes presque tous nos malades par la methode ordinaire trauaillez de ces siebvres malignes.

Il vante fort sa drogue en l'epilepsie & apoplexie, &c. P. 327. *Nec minus est periculum à remedio quam à morbo,* quoy ^{& 328.} qu'il appose cette condition ou exception , moyen- P. 329. *nant que la chaleur & esprits ne soient entierement esteints,* à quoy ces Messieurs les iudicieux n'ont aucun esgard, voulans tousiours pousser fortune ; ne l'ayans refusé encor à aucun , si ce n'est en *la paralise de la* P. 330. *langue :* mais ie maintiens que la consequence est mesme és autres paralysies & apoplexies.

L'Antimoine donne vn coup d'esperon és lethargies, &c. P. 331. l. 10 Infailliblement c'est pour galopper promptement en l'autre monde.

160 Remarques sur le Liure de l'Antimoine,

P.335.l.22 Il est perilleux de donner l'Antimoine aux pleuresies par les humeurs chauds, bilieux, &c. Pourquoy n'auoir pa-reille retenuës siebures malignes ardentes?

P.338.l.13 L'emetique est le plus prompt remede aux Astmatiques, &c. Je demande à ce Docteur, ce qu'il entend par les diuers replis des poulmuns & de la poitrine, & s'il croit que par l'action de son Antimoine, c'est à dire par vomissement, les arteres du poulmon soient deschargées de ces humeurs visqueux, & s'il se vuid de quelque chose de ces flustes par autre voye que par la toux.

P.350.l.22 Il est plus expedient de se seruir d'Antimoine quand mesme il apporteroit conuulsion & froid, &c. Cet hom-mé fait tel cas & estime de cette drogue, qu'il ne se met en peine apres l'auoir baillée ce qu'il arriuera, ou l'ombre de mort, comme l'extrême froid des extremitez, ou la mort mesme.

P.351. Il accorde le vin Emetique à l'ileos qu'il dit estre denom-mé à raison de l'intestin, &c. On ne demeure point d'accord que ce symptome soit denommé par rai-son de l'intestin, Gal.l.2. Method. & Actuarius parlent au contraire que l'intestin a cette denomination par le mal qu'il souffre.

P.355.l.12 L'Antimoine violent de soy est ralenty, &c. Croyez-vous Monsieur le Promoteur de ce triomphe, que cette vostre consideration & confession y contribuë beaucoup? ie ne l'estimes point, veu que vous auez hautement declaré que ses plus grands aduantages procedent de la violence.

P.356.l.14 Les plus fameux de nos Practiciens, &c. Dites Anti-moniaux,

moniaux : car les plus fameux & plus fçauans de Paris fçauen t rejetter genereusement cette drogue , pour ne point passer pour *extrauagans* avec vos iudicieux , L. 18 . dont les experiences continues , &c.

L'Antimoine est Cardiacque par une propriete toute P.358.l.13 singuliere , en vertu de toute sa forme , &c. Il auance hardiement ces grands douaires , mais il faut s'en rapporter à sa bonne foy sans en auoir donné aucune demonstration , il faut se laisser persuader par l'experience , seule piece iustificatiue qu'il met en auant , mais ie doubtes fort s'il l'a oncques employé ainsi préparé , s'arrestant entierement à son Saffran : mais apres que Vulcan a destruit toute sa forme , où en trouuera-t'il la vertu ?

En la syncope , le vin est preferé à tout autre remedie , P.359.l.14 &c. Je souscrits à cette vérité , qui est de Gal. mais ie vous denie qu'il reçoiue vn surcroist de vertu éstant Antimonié , ains au contraire de vin cardiacque il deuient puissant venin .

L'Antimoine a une autorité souueraine , &c. Com- P.366.l.9 ment donc appartient il au *Medecin de les maistriser* , comme vous escriuez ? mais quelles maximes d'un Medecin Chrestien , de ne faire aucun scrupule de hazarder , est-ce agir en prudent & iudicieux ?

La semence de l'homme retenuë dans la matrice s'y cor- P.370.l.14 rompt , &c. Je fçay que la corruption de la semence dedans ses vaisseaux , tant en l'homme qu'en la femme , excite de fascheux symptomes ; mais ie n'ay encor appris chez aucun Autheur , ny obserué en faisant la Medecine , que la semence de l'homme se

162 *Remarques sur le Liure de l'Antimoine,*
corrompe dedans la matrice , puis qu'elle a liberté
de s'écouller d'icelle , son orifice ne se reserrant
qu'en cas de conception.

P.371.l.24 *L'Antimoine femelle est plus conuenable aux femmes.*
&c. Meræ sunt nugæ peneque deliramenta.

P.375.l.1. *Ceux qui se declarent pour l'Antimoine agissent plus*
candidement, &c. Quelle candeur rencontre-t'on en
ces Antimoniaux , lesquels simulent & cachent les
maux que leur drogue produit , que si par cas fortuit
quelqu'un en rechappe ils le publient hautement
comme quelque miracle.

P.376.l.13 *Si l'Antimoine est vn bon remede , &c. ou si c'est vn*
poison que ne l'exterminent-ils , &c. A quel propos telle
hypothese , s'il est bon remede ? il n'a iamais esté recon-
nnu tel ; mais quoy que les Medecins pleins de probi-
té & de science ayent entrepris de le decrediter ou ex-
terminer , ils n'en ont peu encor venir à bout , d'autant
que les vices & les vicieux ont leurs fauteurs & defen-
seurs qui empeschent qu'on ne s'en defasse.

P.378.l.
26. *Quelque presomption qu'on aye on s'y trompe souuent ,*
&c. Voila vne bonne reconnaissance si elle estoit
deuant Notaires : mais il parle de la sorte par sa va-
nité , disant ensuite qu'il faut estre expert , & que tous
ne sont habiles pour assaisonner ce remede : mais quelle ha-
bileté & industrie est requise pour brusler l'Anti-
moine avec le salpestre , & en suite l'ayant pulue-
risé le faire infuser dans le vin ; Monsieur le hableur si
vous auiez quelque secret vous le feriez bien valoir ,
puis que vous vantez tant cette drogue d'une prepa-
ration si facile : Si vous avez meilleure main que les

autres confederez, c'est de l'auoir tellement liberale que vous ne le refusez à personne.

En tout cas le Medecin conscientieux fait son deuoir, &c. P.379.l.14.
Si vn Medecin suiuoit les reigles de la conscience *son debuoir seroit d'abandonner l'vsage de ce venin*, afin de n'auoir point l'esprit inquieté *d'auoir auancé la destinée*, ainsi que souuent il arriue par cette perniciouse drogue.

L'Antimoine expedie en peu de temps, &c. Cela est P.381.l.2.
trop vray, & en si peu de temps que le malade est surpris ainsi que les domestiques, & n'ont loisir de penser serieusement à leurs affaires spirituelles & temporales. Si les Medecins orthodoxes se plaignent de telles procedures barbares ce n'est point qu'ils craignent qu'on ne les appelle, ce remede se rendant trop familier, mais poussez par compassion & charité de voir qu'on traite si mal & inhumainement les malades.

Cet Autheur recommande l'Antimoine par la voix *P.385. &*
du vulgaire, & parce qu'il est dans le Codex. L'une & *P.386.*
l'autre recommandation bien considerée seroit plutost pour le faire condamner & bannir, que de le faire triompher, ainsi qu'on l'auoit promis, ce que ie reconnois estre remis en vn autre temps qu'on pourra rencontrer ouuriers & materiaux pour dresser ce Char de triomphe, & le reste de sa pompe.

CHAPITRE IX.

Examen du Codex & de l'Antimoine, dedans iceluy.

QVoy que cét Autheur ait donné vne inscription à son Liure fort specieuse, &, ce luy semble, auantageuse, *L'Antimoine Iustifié & Triomphant*, ie m'asseure neantmoins que ceux qui le liront avec attention connoistront qu'il ne l'a point du tout *iustifié* des accusations que les vrais Medecins ont de tout temps formées contre luy, d'estre *un poison*; & par consequent restant criminel il ne peut estre triomphant. Ce qu'ayant reconnu avec déplaisir, il a tasché de trouuer d'autres moyens pour auancer ce triomphe; or luy & ses fauteurs n'en ont point iugé de plus fort & plus puissant que de le faire voir honorifiquement placé dedans le *Codex* de Monsieur de S. Jacques. Le Lecteur est prié de trouuer bon que doresenauant ie ne le qualifie point autrement, puisqu'il n'est approuué ny par la Faculté ny par la Cour de Parlement, ce qui estoit nécessaire pour le faire nommer & receuoir pour *Pharmacopée de Paris*. Je demonstraray cecy autant clairement que véritablement, & apres i'examineray en suite le texte de cét Autheur en la forme ordinaire. Si le manquement aux formalitez dans les procedures en Iustice fait que souuent celles-cy sont

cassées, & qu'vne bonne cause , pour cette raison , est reputée mauuaise ; ie maintiens que le procedé que le sieur de sainct Iacques a tenu pour diuulguer son *Codex* le rend nul , & le fait rejeter estant defauoué par la Faculté.

Dans le Doyenné de Monsieur Seguyn on commença fort à propos & sagement à trauailler , pour, suiuant les Arrests de la Cour de Parlement , & y satisfaisant, dresser vne Pharmacopée ou Antidotaire pour la ville de Paris , ce que les Apoticaires auoient instamment demandé. Pour ce dessein , le Doyen ayant le 30. Ianvier 1623. assemblé la Faculté , on choisit & deputa des Docteurs pour y satisfaire ; mais ce trauail ayant esté discontinué durant quelques années , il fust renouuellé dans le Doyenné du sieur de sainct Iacques , &acheué , dit cét Auteur , en l'année 1638. sur la fin de ce Doyenné. Ce qui n'est probable , puis que ce Doyen ne presenta par ordre de la Faculté (ainsi qu'il debuoit) ce trauail qu'il pretend auoir esté accomplly , à Messieurs du Parlement , à ce qu'ils fussent aduertis , ou au moins Messieurs les Gens du Roy , que la Faculté pour satisfaire à ses Arrests auoit tellement trauaillé pour dresser vn Antidotaire qu'il estoit fait & parfait , & qu'il pleust à la Cour en donner acte à la Faculté , & ordonner par son *Arrest que les Apoticaires seroient tenus & obligez d'auoir dedans leurs boutiques les remedes exactement dispensez suivant cét Antidotaire & non sur autres tels qu'ils puissent estre.* Or ce Doyen ayant manqué à son

debuoir, & n'ayant tenu tel procedé, on luy denie qu'il aye bien & deuëment fait publier & diuulguer ce chetif Liuret sous le tiltre de *Codex*, qui est vne production indigne de la Faculté de Patis, tant à raison de la maigre matiere y contenuë, que pour y voir quelques mauuaises drogues qu'on y a glisées contre l'adueu de la Faculté, par les Decrets de laquelle elles auoient autre fois esté censurées & rejettées. Cette verité sera cy-apres demonstrée dans l'examen que nous ferons de l'Histoire que cét Auteur & Promoteur d'Antimoine a couchée dedans son volume touchant ce *Codex*, laquelle nous ferons voir fausse, n'estant contenuë & transcrise dedans le Registre de ce Doyenné.

Ce qui m'a porté à examiner cette affaire plus exactement & par le menu, a esté premierement vn escrit fait & dressé lors de la publication de ce *Codex*, par vn des plus celebres personnages qui aye paru en ce siecle dans nostre Faculté, c'est vne piece laquelle contient peu de paroles, mais qui porte grand poids & authorité, escripte avec autant de iugement qu'on en puisse lire.

Iudicium V. Clar. D. super Codice medicamentario Parisiensi nuper in lucem edito M. Philippo de S. Jacques Decano.

Ad Collegas suos Medicos Parisienses.

Codex iste Medicamentarius Decani nugae Archeryphæ sunt.

Fernelius qui Codicis author laudatur immane quantum à nugatoris sensu discrepat.

Catalogus Doctorum Parisiensum splendide mentitur totius ordinis autoritatem.

Epistola Lectori ineptè scripta structurâ planè puerili.

In compositione Medicamentorum sàpiùs ratio àλογος, farrago non ferenda; inscitia singularis.

Medicamentis interseruntur venena Decretis Facultatis toties damnata.

Et finimus; ô tempora.

Tels aduertissemens ne deburoient ils point exerciter les Docteurs genereux pleins d'honneur & de courage à entreprendre la correction, ou plustost proscription de ce Codex?

Secondement, outre l'auersion & dégoust que j'ay eu de tout temps contre ce Liuret & son inscription, il m'a esté accreu de beaucoup ayant leu ces iours derniers dans mon liet malade ce sale pot pourry, ce cloaque puant, cette orde & infecte sentine d'iniures, ramassées en vn volume intitulé Seconde Apologie de l'Uniuersité de Montpellier, compillé par ces animaux charitables de Pline, lesquels furent intervenans au procés de nostre Faculté au Parlement, pour se conseruer le droit d'entrée aux Consultations du Bureau d'Adresse, ce qui leur fust dénié par le mesme Arrest lequel renuersa le Mont d'Impieté du sieur Theophraste: mais infailliblement se sont joints à ces animaux d'vnion & charitables, qui se cachent dans Paris comme Renards de San-

Remarques sur le Liure de l'Antimoine,
 som pour la ruyne de nostre Faculté , aucuns de
 nos faux confreres Antimoniaux , sans le concert
 desquels plusieurs choses esrites dedans cette pre-
 tendue Apologie pour Montpellier, contre la Fa-
 culté de Paris & ses Docteurs, n'auroient peu estre
 mises si nettement qu'elles sont exprimées ; or tels
 associez sont meschantes bestes à quatre pieds nées
 pour mal-faire.

Je rapportes icy ce que i'ay remarqué dans cette
 Apologie , qui est escrit au mespris & rebut du
 Codex du sieur de S. Jacques.

En la 4. Section , pour mespriser vn Autheur , il
 escrit , *Qu'il a l'esprit plus ridé & aride que n'est le Co-
 dex Pharmaceutique de son Hectique Faculté.*

En la Section 6. On fait vn meschant Code ou recep-
 taire en Pharmacie.

En la Section 8. Il a fallu le terme de quarante ans
 pour couuer & éclorre vostre magnifique Pharmacopée ,
 laquelle n'estant que des ossemens mal assemblez , vous la
 rendez recommandable en la courrant du nom authentique
 de Codex ou plustost de Cortex.

En la Section 21. En suite de vostre Codex Pharma-
 ceutique vous meditez quelque Codex Culinarius.

En la Section 66. Vous n'avez donné qu'un chetif
 schelete de Parmacacie.

En la Section 100. A ce nom de Codex risum te-
 neatis amici.

En la Section 127. Vostre Codex enfant de quaran-
 te ans , quoy que fort maigre & defiguré , lequel le-
 feroit encor dauantage , &c.

En

En la Section 128. Vostre present Codex de Pharmacie, le fils de quarante ans, enseigne le sublimé doux, le vin emeticque.

En la Section 144. Vous avez approuué l'usage de ce vin en plein College, en l'assemblée de cent dix Docteurs, qui y ont inseré leurs noms pour approbation de ladite Pharmacopée, intitulée Codex; je ne me peux tenir de rire voyant ce nom Auguste donné à vn Almanach Medicamentarius, ou Pharmacopæa Parisiensis ex mandato Facultatis Medicinæ Parisiensis, &c.

En la Section 148. Je ne scay où vous pensez, d'entreprendre une Pharmacopée apres vn Syluius, vn Fernel, vn Renou; si vous comparez vostre Code à leur Digeste ce ne sera qu'un Caudex ou un Tronc qui n'a ny feuille, ny fleur, ny fruct, ny branche, c'est une busche inutile lignum; il n'enseigne ny le Medecin, ny le Maistre Pharmacien, ny le Frater; il annulle tant de celebres Decrets, veu qu'il contient des remedes Chymiques que vous avez tousiours condamnez, &c.

Hé bien, Maistre Eusebe, croyez vous auoir placé honorablement & donné vn azyle assuré à vostre Antimoine criminel non justifié, dedans ce Codex du sieur de S. Iacques? lequel est tellement décrié & decredité par ceux mesmes qui sont declarez partisans de l'Antimoine, qu'il ne pourroit estre mieux déprisé & mis au rabais par ses ennemis. Les compilateurs de cette Apologie ont engrangé mespris la matiere qui remplit ce Codex; ils en blasment la façon qu'il est dressé; ils se moquent de son inscription, & encor davantage lors

qu'ils remarquent la fourbe & fausseté qu'on a commise d'appofer les noms de tous les Docteurs au frontispice de ce Codex , comme s'ils estoient les Approbateurs de cette piece , & des drogues qu'elle contient , condamnées tant & tant de fois par les Decrets de la Faculté.

Mais ie n'en demeures point là , il faut examiner non seulement comment l'Antimoine est placé dans le Codex , & de quelle façon ; mais il faut au prealable demeurer d'accord si ce chetif Liuret , *si hæc sicca cortex aut Caudex* , sera renuoyé au sieur de S. Iacques , comme à son seul Autheur , ou s'il passera pour Antidotaire receu & approuué de la Faculté de Paris ; la formalité n'y ayant esté gardée & ce qui y est compris estant indigne de l'Approbation de la Faculté , puis qu'elle a condamné & condamne encor l'Antimoine , que ce Doyen y a introduit contre droict & raison , il faut donc tenir pour véritable que ce Codex n'est vn ouurage de la Faculté de Paris . Ce qui sera encor éclaircy plus à plain , respondant à ce que cét Escriptor a mis en auant de la fabrique de ce Codex , & de l'installa-
tion de l'Antimoine en iceluy.

P.193.l.23 *Voicy le detail tout au long extraict des Registres , &c.*

Cét Autheur promet l'extraict pris des Registres de la Faculté , mais il ne satisfait à sa promesse , n'ayant leu ny veu les Registres , ainsi que m'ont assuré Messieurs les Doyens , lesquels les ont entre leurs mains sans qu'ils en sortent ; Or ils m'ont declaré en vérité que cét Escriptor ne leur en a demandé

communication, il s'est contenté du narré que luy en aura fait quelque homme interessé, lequel luy aura dissimulé la verité.

*Le Lundy 30. Ianvier 1623. Maistre Michel Seguyn, P. cād.
¶c. On demeure d'accord de ce qu'il écrit du Doyen-*^{1.25.}
*né de Messieurs Seguyn & du Chemin, lequel n'a
esté qu'un & non deux, comme il écrit page 195. ce-
luy-cy ayant esté esleu Doyen apres le deceds de
celuy-là: or depuis ce Doyenné iusques à celuy de
Maistre Philipps Harduyn de S. Iacques ce tra-
uail fust intermis, & se passerent les Doyennez de
Maistres Jacques Cousinot, Nicolas Pietre, Jean
Pietre, René Moreau, François Boujonnier, &
Charles Guillemeau, sans qu'on y eust rien auancé.
Le 31. Ianvier 1637. ledit sieur de S. Iacques ayant
conuoqué la Faculté, il fust conclu qu'on conti-
nueroit ce trauail, lequel fust fort pressé par ce
Doyen, non point pour estre dauantage affection-
né au bien & honneur de la Faculté que ces six
Messieurs les Doyens ses predecesseurs, tous person-
nages de merite, & lesquels ont tousiours eu en-
tres-grande recommandation les auantages de la
Compagnie, & j'ose assurer plus que le sieur Har-
duyn, lequel ne pressa ce trauail que pour accom-
plir le dessein que tacitement il auoit resolu avec
son frere, qui estoit qu'imprimant l'Antidotaire ils
trouueroient quelque moyen d'y fourrer sans bruit
l'Antimoine, ainsi qu'il a fait, au grand prejudice
de la Faculté & du public. Apres que cét Escriuain a
supposé l'Antidotaire ouurage de nostre Faculté, il*

172 Remarques sur le Liure de l'Antimoine,
tire de là tous les auantages qu'il peut imaginer
pour son Antimoine , il en parle de la sorte en la
page 91. de la premiere Partie ligne 19.

P. 91 de la 1. part. 1. 19. *Nostre Faculté a substitué en son Antidotaire l'Anti-moine à l'Ellebore , &c. Quelle effronterie mensongere est celle-cy? où cét Eſcriuain a t'il pefché cette bourde? Il y a apparence qu'il l'a euë par reuelation, ainsi que l'ample narré de cette insertion de fa drogue dedans le Codex de ce Doyen , lequel en a esté l'Autheur : mais ic luy demandes si nostre Faculté auoit dressé autrefois vn Antidotaire dedans lequel l'Ellebore eust été placé , lequel enfin pour quelque conſideration en auroit été oſté pour luy substituer l'Antimoine dans celuy-cy que Monsieur de S. Iacques a donné au public? en ce cas Maistre Euſebe auroit enoncé quelque chose de vray ſembla-ble; mais nostre Faculté n'en ayant iamais proposé aucun , c'est vne fauſſeté tres-manifeste que l'Antimoine ait été ſubſtitué à l'Ellebore par nostre Faculté , mais ſeulement pour le ſieur de S. Iacques & par ſon truchement.*

P. 150. 1. 4. *La plus commune façon de le préparer est inserée dès il y a quatorze ans dans nostre Pharmacopée , &c. Ce Co-dex que vous honorez du nom de Pharmacopée, n'est point de nostre Faculté mais de S. Iacques , ce qu'on conclut par cette ſeule inſerption de ce poison en icelle ; comment persuaderez vous aux personnes de bon sens que la Faculté de Paris approuue & reconnoiffe vn ouurage pour ſien lequel va dire-tement contre ſa pure & ſaine doctrine , & qui*

combat ses Decrets , par lesquels cette pernicieuse drogue est iugée tellement venin qu'on ne la peut corriger par aucun artifice?

*Il est à present reconnu pour vn singulier remede par la p.184.l.7.
plus celebre Faculté , &c. L'éclat & celebrité de la Fa-
culté de Paris se ternit & abaisse par la lascheté &
malice d'aucuns des Docteurs qui sont dans son Ca-
talogue , lesquels font cas de ce venin , & le releuent
de beaucoup dans l'estime pour estre dedans ce
chetif Codex de S. Iacques : mais quels auantages
peut-il retirer d'estre & auoir été intrus à la sour-
dine dans ce Liuret , lequel a esté fabriqué & pro-
duit de la maniere qu'on le fçait.*

*Il a esté admis par le consentement presque vnanime en p.185.l.28
son Antidotaire , &c. La fourbe de cét homme se de-
couvre par luy mesme : en l'article precedent il auoit
dit par la Faculté , il modifie icy son mensonge , es-
criuant par le consentement presque vnanime , ce qui est
faux , car les Anciens , les Sages , & plus sçauans n'y
ont iamais consenty ; i'asseure que la Faculté n'a esté
conuoquée ny assemblée pour ce dessein , car ic m'y
serois rencontré , & me serois hardiment opposé à
telle entreprise directement contraire aux Decrets
de la Faculté , laquelle reconnoist venosité en cette
drogue.*

*La reconnoissance que la Faculté de Paris en a faite à 2. Part.
tellement releué son prix , &c. S'il retire son estime du p.188.l.
jugement de la Faculté il doit estre rauallé aussi bas
que les enfers , puis qu'elle le reputa poison ; s'il pre-
tend faire passer pour la Faculté ces Certificateurs*

574 Remarques sur le Liure de l'Antimoine

qu'il dit auoir releué son prix , j'estimes qu'il veut declarer que cette drogue se vend mieux & plus cherement depuis que le sieur Harduyn a diuulgué son Codicile farcy de ce poison.

P.190.l.17 L'arresté que nostre Faculté prononça il a quatorze ans est si authentique qu'il n'y a plus voye d'appel, &c. Monsieur l'Aduocat d'Antimoine, ie soustiens que la voye d'appel comme de faux est toute ouverte tant contre le Codex que contre l'installation de cette drogue en iceluy: mais si vous estimez vostre arresté si fort, pourquoi voulez-vous le soumettre en arbitrage de cette maistresse Faculté ? lequel ie ne tiendrois si assuré que vous en eussiez satisfaction.

P.191.l.18 Cette Compagnie venerable ayant receu l' Antimoine à bras ouuerts, &c. Comment paroistra-t-elle venerable si elle admet ce poison qu'elle a condamné , ce seroit vne legereté d'auoir en estime ce qu'on a eu en horreur. Il adjouste malgré les oppositions de quelques vns ; donc il est faux que la Faculté l'aye receu, car vn seul Docteur opposant empesche toute conclusion , telle qu'elle soit , & principalement si on deliberoit & concluoit contre les anciens Decrets. Or pour montrer la bonne foy de cét Escruain , ou plustost de celuy qui luy a dicté telles bourdes, il faut auoir recours au Registre de son Doyenné, on n'y rencontrera ny conclusion ny opposition touchant son Antimoine.

P.192.l.10 L'accueil favorable qu'il a receu dans nostre Ecole, &c. Iesuis plus de trente ans dans la Faculté devant cét

Autheur, j'arreste avec verité n'auoir oncques entendu parler de cette drogue qu'avec horreur & haine, & n'a t'on souffert qu'on aye proposé des Theses de cette matiere. Il continuë en cette mesme page d'escrire que *cette iudicieuse Compagnie apres auoir long-temps balancé elle a reconnu l'Antimoine pour saluaire remede.* L. 12. Je vous defie de montrer dedans le Registre de ce Doyen qu'on aye ny balancé ny examiné cette drogue ; les Promoteurs Antimoniaux n'eussent osé auancer telles paroles aux Assemblées des Docteurs deputez, lesquels ne l'eussent pas enduré.

Ses aduersaires ne peuuent le voir en ce Catalogue, &c. P. 193. l. 1.

Vous dites vray (ce qui ne vous est ordinaire) nous sommes ses aduersaires, & le haïssons pour sa malice, laquelle nous empesche de souffrir qu'on le voye plus long-temps dans ce Codex de S. Iacques, lequel il faut abolir & proscrire avec cette drogue, à raison de laquelle principalement nous l'estimons infame ; & que ces Antimoniaux ne se flattent point sur ce qu'on a laissé durant quatorze ans ce Codex sans l'attaquer ouuertement , ayant tousiours été rebuté & rejetté par les plus sages & aduisez de la Compagnie : Il n'y a aucun temps prefix pour donner lieu à vn mal & l'approuuer , si on l'a tolleré pour vn temps , ce que i'adououë qu'on a fait avec quelque simplicité , & mesme lascheté , d'auoir enduré que ce Codex aye si long temps paru emponsonné par l'insertion de ce venin , sans qu'on les aye rejetez lvn & l'autre , comme preiudiciales à la

Faculté de Paris & au public, les interests desquels ne sont séparez. Or on n'a formé ce dessein iuste & raisonnable contre ce Codex & son venin pour les exterminer, que depuis auoir reconnu la licence trop effrenée d'en user, & façon trop effrontée de le recommander verbalement & par libelles insupportables, lesquels pour donner plus de vogue & crédit à ce poison proferent injures insolentes contre la bonne & ancienne doctrine & méthode de Médecine de la Faculté de Paris.

P.195.l.24 **Eclaircissement sur remedes contestables, &c.** Je suis assuré que l'Antimoine ne fust de ce nombre, puis qu'il ne fust proposé daucun, on auroit été mal receu de proposer en délibération, pour en auoir l'approbation, vne drogue censurée par la Faculté, mais ce qui conuainc cette bourde c'est qu'on n'en a rien escrit dans le Registre, non plus que de ce *P.197.l.7* qu'il écrit, qu'apres diuerses contestations faites de part & d'autre, il fust résolu que le vin emeticque y seroit inseré, &c. Voicy la plus hardie & effrontée fourbe qu'on puisse auancer; est-il vray-semblable qu'une affaire de telle consequence eust été résolue (apres contestation) entre particuliers sans auoir assemblé toute la Faculté, attendu qu'il s'agissoit d'une affaire laquelle estoit destruisante un Decret très authentique par lequel l'Antimoine estoit condamné par soixante & treize Docteurs; & notez que pour autoriser cette supposée conclusion il ne fait mention que de huit Docteurs, non dans le Registre de ce Doyen, mais dans ce journal de bourdes, un desquels

desquels, Maistre Hugues Chasles homme de probité, en a baillé le dementy à cét Historien, qui pour ce sujet la fait imprimer dedans ses *Errata*.

*Apres auoir trauailé sept mois à le purger des remedes P.ead.l.28
dangereux, &c. Je vous demandes, Monsieur l'Histo-
rien, qui auiez promis le detail de l'installation de
l'Antimoine dans ce beau Codex, en quel page &
ligne vous nous ferez lire ce que vous escriuez? Il n'y
a rien escrit de cela; mais de quels remedes dange-
reux peut-il auoir esté purgé, puis qu'il reste infecté
de ce venin?*

*En cinq diuerses seances ce vin Antimonié fust leu P.200.l.4
publié, &c. Il ne se trouve rien d'escrit de cela, bien
on trouve escrit qu'il y eut quelques syrops retran-
chez; il est probable que Messieurs Pietre, Perreau,
de la Vigne, & Moreau, qui estoient des Deputez,
n'auroient souffert qu'on eust mis en auant cette
malicieuse drogue qu'ils sçauoient auoir esté cen-
surée: En cette mesme page il écrit que le 10. No-
uembre 1637. que les electuaires purgatifs ne furent aucun-
nement censurez, mais approuvez, & principalement le
diasaru & le vin emeticque; Je prie le Lecteur de re-
marquer le peu de conformité qu'il y a dedans les
escrits de cét homme, lequel en la page 197. dit que
cét œuvre tant désiré (helas de quelles personnes si
elles n'auroient perdu le sens?) fust accomplly le
20. Octobre 1637. & neantmoins en cette page 200.
il escrit qu'on trauilla aux miels conserues & vin
emeticque le 10. Nouembre, en voicy l'extrait du
Registre: Die Martis 10. Nouemb. 1637. Conuenere in*

Z

*Scholas superiores ad Antidotarium perficiendum nominati
& cum ijs plures alij, ut statuerent de sectionibus Antido-
tarij iam examinati, lectisque in eam rem conseruis, mellis
speciebus, & electuariis carharticijs, ijs necquidquam esse ad-
dendum detrahendumve censuerunt; & vinum emeticum
descriptum probauerunt.*

De S. Jacques.

Or cette procedure de ce Doyen aisement se découvre blas-
mable par l'inspection de son escriture, où l'on re-
connoist qu'il a adjouste apres coup ces termes, *& vinum emeticum probauerunt*; auparauant on n'auoit
parlé de ce vin ailleurs que le 20. Juin 1617. Il fait
menrion qu'on conserua le Diasaru, & fuist dit qu'on
y adjousteroit vn plus fort vomitif: mais on remar-
quera encor en ce lieu la diuersité d'escriture, lors
qu'il a exprimé ce vin; de sorte qu'il y a grande ap-
parence que ce vin n'a esté dans l'approbation des
Docteurs assemblez, & mesme ce n'est vne installa-
tion en bonne forme, veu qu'ayant esté iugé poi-
son, il estoit necessaire d'annuller ce Decret afin
qu'il peult trouuer place avec les autres remedes.
Maistre Eusebe n'a-t'il pas eu raison, escriuant
qu'on deuoit aux trauaux infatigables de ce Doyen
page 197. *la gloire de cét excellent ouurage*: car de vray
les actions de cette nature ne se font qu'avec gesne
& trauaux d'esprit, d'autant que la conscience ar-
guë souuent & donne des remords: mais ie trouve
vne insolence insuportable en ce ieune Escriuain,
lequel n'estant Docteur, & par consequent n'assis-
tant aux Assemblées, disant en la page 202. que
le blasme qu'on veut faire tomber sur ce Doyen,

taxé insolemment , paroist sans fondement , par le seul narré qu'il vient de faire de la publication de l'Antimoine; mais par quel moyen & voye pourra t'il prouver la vérité de ce narré absolument faux? quand ie luy accorderois que la chose se fust passée de la sorte, il ne pourroit excuser ce Doyen de blasme veu que l'Antimoine ayant esté censuré comme veneneux par Decrets, cela deuoit l'obliger d'y proceder plus meurement , ou comme il parle, *reseruément*, conuoquant la Faculté *trinā congregatiōne & ſpeciali articulo*, ce qui n'a esté obſervé. Il y a encores autres circonſtances lesquelles accroiffent tel ſoupoçon ; il eſcrit p. 199. que ce *Codex* fuſt mis au iour en 1638. & que ce Doyen en fuſt remercié au nom de toute la Compagnie: mais par qui ? Le 16. Octobre en cette même année, où eſcrit cela? Il adjouſte de plus , que ce *Doyen* *travailla vigoureusement à l'édition de cet Antidotaire* , & il paroist qu'il fe gauſſe de luy eſcriuant cela , puis que cette impreſſion a esté diſſerée vn an entier. Voicy comme il en parle en la page 197. *Cette pieſe tant déſirée fuſt accomplie le 29. Octobre 1637.* & neantmoins il ne fuſt imprimé qu'en 1638. ſur la fin de ſon Doyenné. Cet Eſcriuain adjouſte en la page 199. qu'il fuſt arreſté que le *nom des Docteurs ſeroit mis au frontiſſice de ce Liure* , qui ſeruent d'approbation authentique au vin emeticque; Puis qu'il eſt faux qu'on aye arreſté cette apposition des noms des Docteurs , c'eſt vne effronterie insupportable d'auancer qu'ils ſeruent d'approbation , puis que la pluſpart a touſ-

Z ij

P. 101. l. 3. *Aucun ne s'est opposé à son installation, &c.* I'en demeure d'accord, d'autant qu'elle a été faite à la sourdine & en cachette, comme il escrit en cette L. 24. même page. Or voicy vn sujet & argument tout ouuert de se pouruoir contre ce qui a été fait par ce Doyen, non seulement apres quatorze ans ainsi que nous faisons, mais on y seroit receu apres cinquante ans, puis qu'il reconnoist qu'il n'y eust aucune opposition : mais quand bien il y en auroit eu quelqu'vne, il auroit falu la faire leuer & vuidre auparauant que cette installation eust été valable, & eust été affermie contre les Decrets de la Faculté condamnans l'Antimoine, lesquels sont demeurez & demeurent en leur vertu & force, n'ayans été cassez ny annuleez par Assemblées legitimes.

P. 111. l. 12. *Il est demeuré quatorze ans dans la iouissance paisible, &c.* Cette secte & cabale Antimonialle fait son principal bouclier pour la deffence de sa drogue, de ce qu'elle est restée vn temps paisible, &c. Le respons que ce n'est vn argument pour l'autoriser dans ce Codex, en sorte qu'on ne l'en puisse rejeter ainsi que cestuy cy mesme. Le Lecteur me permettra d'examiner ce temps qui s'est écoulé depuis le Doyenné du sieur de S. Jacques iusques à present, que ce Codex est resté paisible, & cette drogue en iceluy.

Les Doyens qui furent messieurs Bazin & du Val, lesquels n'eurent aucune pensée de corri-

ger ces desordres, celuy-là fust tellement negligent de s'acquitter de sa charge qu'il n'a rien escrit de ce qui se passa dans son Doyenné. Le sieur du Val s'occupa à arracher & effacer des Registres ce qui auoit esté autrefois escrit qui le touchoit & luy déplaisoit, ce qui a esté restably par authorité de la Faculté, ce sont veritez qui paroissent dans vn seul & mesme Registre. Les deux autres Doyens qui furent apres en charge eurent assez d'occupations à poursuivre les procés intentez & meus contre la Faculté par le Pere de cét Esctiuain , pour empescher ses entreprises temeraires touchant ses Consultations dedans le Bureau d'Adresse , & pour soustenir & deffendre les Decrets donnez par la Faculté, lesquels denioient le Doctorat à cét Auteur & à son frere pour les cas contenus au procés , neantmoins ils ont par importunité depuis esté receus dans la Faculté ; ceux qui les y ont fauorisez en ont de cuisans repentirs, voyant ce qui se passe à present par cét esprit brouillon. Les autres Doyens qui ont esté en charge depuis n'auoient remué cette affaire , & ne l'a esté que depuis qu'on a reconnu que cette peste s'estendoit trop & faisoit beaucoup de degast, que nostre ieunesse se laissoit emporter au torent rapide de cette nouveauté , & estoit seduite par les escrits qu'on diuulguoit pour donner credit à ce venin , & que cela preiudicioit beaucoup le public & la Faculté. Les Docteurs zelez pour le bien & honneur d'icelle se resolurent d'empescher ce desordre , & pour ce dessein firent

Z iij

leurs plaintes à la Faculté assemblée ; & moy qui
escrits cecy , ie suppliay le 23. iour de Decembre
1651. dans le Doyenné de Monsieur Patin contre ce
Codex , qu'on eust à le corriger & en oster ce vin
Antimonié, y estant contre l'intention de la Facul-
té & ses Decrets. Voicy l'extrait de son Registre :
*Conuocatā Facultate 23. Decemb. 1651. multa fuere propo-
fita ; s. postulauit M. Joannes Merlet ut typis mandaretur
Codex medicamentarius & emendaretur, vinumque eme-
ticum ex eo detraheretur. Censuit Facultas speciali arti-
culo conuocandum esse totum ordinem ex quo seligerentur
aliquot Doctores quibus hoc officium imponetur atque de-
mandabitur qui deinde referent ad Facultatem.*

P.ead.l.15 Quoy que cét Autheur dise qu'on ne peut l'arra-
cher ayant pris racines , &c. Ie pretends & soustien-
dray en Iustice qu'il doit estre oster , & mesme ce
Codex rejetté , & ceux qui ont entrepris de leur
donner cours & credit debuoir estre reprimandez
pour telles entreprises.

P.202.l.5. *Le vin emeticque a esté approuué de la mesme maniere ,
&c. On vous a desia dit ce qu'on est contrainct de
vous repeter (puis que vous redites & rebattez si
souuent vne mesme chose) que ce venin condamné
debuoit estre iustifié auparauant que d'estre placé
au rang des bons , innocens , & approuuez remedes ,
& ie vous dis derechef qu'il est faux qu'il aye esté
approuué de la mesme façon . Il a passé per inuisi-
bilium , & non par vn mesme fidelium . Cét Escriuain
& son Protocole essayent de persuader dans les pa-
ges 204. 205. qu'il y a plusieurs resultas & assem-*

blées des Docteurs nommez pour l'examen des Remedes: mais ie respons, que quand il y en auroit encor eu trois fois autant qu'ils n'estoient valables (comme Assemblées priuées & particulières) d'absoudre l'Antimoine condamné de venenosité par decret fait en Assemblée generale, & confirmé & autorisé par Arrest de la Cour de Parlement: mais cette engeance de Gazette n'en fait aucun estat, & mesprise lesdits Arrests pour les causes que cy-deuant nous auons déduites.

*Puisque nonobstant la iudicieuse resolution de la Facul- p. 213.l.26
té, &c. S'il y auoit eu quelque resolution (comme
faussement vous supposez) elle n'auroit été iudi-
cieuse, mais tres-malicieuse, & ne pourroit avoir leu-
les doutes, & mis calme dans les esprits bouillans, cela est
vray, parce qu'ils se dessieroient des esprits malins &
broüillons, qui ont eu dessein de renuerser contre
ordre, coustume & raison les Decrets authentiques
par leurs factions & mauuaise artifices.*

*Blasmer encor l'Antimoine apres l'aueu qu'il a de nostre P. 216.l.21
Faculté, &c. Mais quelle effronterie a été celle de
ces nouateurs, de luy vouloir donner estime & louan-
ge, apres auoir été conuaincu de venenosité, & com-
me tel censuré par la Faculté ? Je responds que cét
aueu ne vaut mieux que la drogue, ce qu'on sera for-
cé de faire voir en Iustice, afin d'arrester les mal-
heurs que l'employ de ce venim cause trop sou-
uent, & pour détromper la jeunesse seduite par ce
leurre.*

La plus saine partie ayant conclu à cette installation, &c. p. 217.l.1.

S'il y a eu installation, & qu'aucuns y ayent conclu^z, ie maintiens qu'ils sont si peu sains d'esprit , qu'il leur est besoind'Ellebore, que cét Escruain bannit & rejette pour faire place à son Antimoine, que faussement il pretend luy estre substitué.

P.221.l.25 Il n'y a esté fourré à la sourdine, y ayant autant de tesmains que de Docteurs en 1638. &c. Ie m'estonnes que vous osiez auancer vn mensonge si hardy, veu que la plus grande partie des deux tiers qui viuent encore vous arguera de faux; ie suis de ce nombre, qui protestes deuant Dieu de n'en auoir entendu parler lors, tants'en faut que ie y ayes esté tesmoin.

L.28. Ils auoient droit de mettre leurs reproches, &c. Nous auons encore le mesme droit, mais nous sommes plus obligez à present que lors à former complainte contre telles actions noires & meschantes , attendu que l'usage mal-heureux de ce venim est venu à tel excez, qu'il ruine le public, & qu'il est insupportable de voir faire & publier des libelles contre la vraye & bonne Medecine , pour recommander ce vin fou plustost que plomb des sages.

P.222.l.13 La Faculté ne retractera ce qu'elle a ordonné de l'Antimoine, &c. Pourquoy pretendez-vous qu'elle ne puisse se pouruoir contre ce qui n'est iuridique ny raisonnable, puis que ce Doyen de son autorité priuée & malicieuse, a creu pouuoir renuerser ce Decret authentique, appuyé d'Arrest de la Cour: mais on dit de plus que ces conclusions ou resultats ne sont veus ny leus dedans ce Registre, où l'on aye fait mention de l'Antimoine.

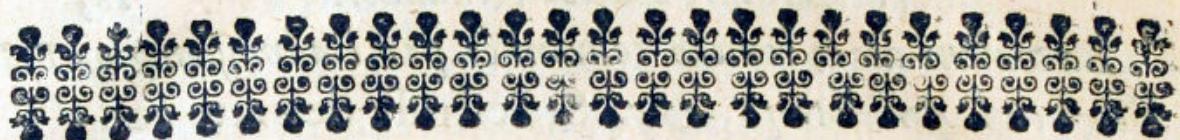
La

*La valeur de ce remede couronnée par l'admission glo- P. dernie-
rieuse en l'Antidotaire, &c. Si l'estoffe de cette cou- re 4. 12.
ronne respond à la forme de cette admission , elle
sera d'vne fumée plus puante que celle qu'on ressent
exhaler de la miniere de cét Antimoine.*

Ce que dessus ayant esté declaré avec autant de sincerité que de vérité, j'estime que la Faculté doit dresser vne Requête & l'addresser à la Cour , à ce qu'il luy plaise ordonner qu'on examinera par son autorité cette affaire tres-importante pour le bien public , conseruation de nostre Faculté , & restablir l'vnion entre ses Docteurs fort diuisez touchant l'Antimoine ; & pour détromper ceux lesquels pourroient auoir esté seduits & deceus tant par ce pretendu Antidotaire , que par le libelle satyrique de Maistre Eusebe Renaudot , lequel merite aduertissement & reprimende d'auoir esté injurieux à plusieurs , ainsi qu'il a esté declaré dedans les presentes Remarques : mais principalement d'auoir parlé des Arrests de la Cour sans aucun respect.

F I N.

A a



T A B L E D E S M A T I E R E S.

A,

A BOLITION dvn cri- men n'est accordée pour y continuer, p. 119	cine, 2. de la seconde Partie. Ils le descreditent comme poison, 2. Donne moisson dorée, 6. Con- damné apres l'action du feu: Ses effects sont incertains, 13. Il ne triomphe glorieusement que par sa violence, 14. Ses ornemens sont les qualitez malignes: Plus mal-faisant que le plomb & sa- ceruse, 17. Mal-faisant interieu- rement, 18. Il a rapport avec l'Arsenic: Son verre est rejetté: Son adstrictiō n'est des esprits, 20. Son Saffran n'a qu'vne gros- siere preparation, condamné de venenosité, 23. Certificateurs violentez, 24. Il y a long-temps qu'il est reconnu, 36. Donné par les narrines, 39. Aboyemens contre, 42. Rebuté & accusé de tout temps, 46. C'est vn tour- billon, 48. Operation violente par l'Antimoine & non par les humeurs, 49. Par là il acquiert malignité, 50. Mis & placé en- tre les venins à la legere: Il n'est substitué à l'Ellebore: il empes- che les malades de penser à leur
Abscés du foye & poulmons ne veulent l'Anti- moine, p. 155	
Accidents de la forme essen- tielle discernez de ses attours, 110	
Accidents de la maladie & du remede sont confondus, 134	
Acidite de l'Antimoine ne vient du Vitriol, 140	
Aduis d'vne Compagnie peut estre changé, 148	
Æsculape a des graces & des fléches, 126	
Alloüettes de Platon sont chose reelle, 117	
Anatomie mesprisée par com- paraison de la preparatiō d'An- timoine, 37	
Animaux de Pline dvnion charitables, 167	
Antimoine abandonné par M. Germain, marque de sage- se, p. 2. de l'Aduis au Lecteur. Pierre de scandale de la Mede-	

DES MATIERES.

Salut, 52. Different des vesicatoires, c'est vn venin, 53. L'effet n'en est auantageux, 54. Sa vertu vomitive n'est au Mercure; crud il est stiptique; Mathiole ne luy a donné premier le grand credit, 55. Foibles preuves de sa bonté, 56. Il n'a esté reconnu par Errhine; il est l'elixir des venins, 57. Il n'est innocent, mais coupable, 58. Efficace à mal faire; on l'employe en cachette, 61. Il est vicegerent de l'Ellebore, 62. Il le fait vn agent arbitraire, 63. Souuerain Cardiacque, 64. C'est l'abreugé des sciences, 66. Ses préparations reseruées en ce siecle, 70. Il est employé aux coups d'importance, 71. Son vsage reconnu en ces derniers tēps, 72. Il est rendu plus criminel que iustifié, 74. Mis à la carbonnade il donne fumées plustost que lumiere, 75. Il guarist en vn instant les maladies incurables, 76. Sa violence ne peut estre arrestée, 81. Boëte de Pandore, 82. Main des Dieux, 89. Il n'est point vn plomb: Plus maling apres la calcination, 90. Il est veneneux: mais il est poison pour son employ, 92. Moins maling que l'Arsenic, 93. Pourquoy ils le refusent, 94. Il n'est purgatif & venin: Il est trahy par ceux de son par-

ty, 95. Il guarist avec agreeement, seurement & promprement, 96. Qualitez nuisibles: Ses effets tousiours semblables, 97. Il a esté placé en diuers dispensaires, 99. Il est court ès maladies spiritueuses, 101. Deffendu aux maux d'y eux, on doit en vser sobrement, 102. Grand remede manié par vn bon Medecin, ils ne l'accordent aux palpitations, ny aux suffocations de matrice, 103. Il n'a de beauté, quoique des brillans, mais ce n'est que fumée, 106. C'est vn Protheé trauesty sur le theatre de la Medecine, 108. Sa dépouille est le cadauc, 109. Causant la mort sa malice paroist éclosé, 111. Ouurant son sein rien que fumée, 113. Il n'a esté de la censie de la Medecine, 116. Il fait plustost grimasse que face riante: Ses tiltres sont poison & venin, 118. Il n'est comme les pesches de Perse, 119. Estant bien manié il est pierre fondamentale de l'edifice, 120. Paué des maisons & non le fondement, 121. Il a le preciput pour maux internes & externes, 122. On ne doit l'employer n'estant bon remede, 127. Venant des Charlatans il doit estre remede vulgaire: Son ethymologie, 130. Hippocrate l'a emploé comme l'Ellebore, 131.

Aa ij

T A B L E

Il purifie l'or & nos corps, 132. Il est poison par sa substance & qualitez : Ces grands coups ne sont innocens, ny pris en santé, 133. Il ne faut tant l'accuser que les Medecins, 134. Il n'a propriété de purger heureusemēt, 135. Sa violence blasmée en dysenterie, 136. Il est male ou femelle, 137. Les iudicieux ne le donnent seul, 138. On le condamne premierement pour sa venenosité : Il n'est familier aux vrays Medecins, 139. S'il a du Vitriol, pourquoi non de l'Arsenic, 140. On la mis dans le Codex à la presse, 143. Il ne fert qu'aux attendans succession, 144. Il n'a esté proposé en Theses, 145. Il est le rebut de nostre Escole, 146. Ils le mettent en diuerses saulces : Il ne requiert aucune culture, 149. C'est maistre Iean qui fait tout, 150. Il rompt plustost le col que les dents : Ses rares talens, 151. Il a employ pour sa violence, 152. Il preuaut sur l'Ellebore, causant plus asseurement la mort : il fait son devoir prestement, 153. Il ne doit estre employé comme la Scamone, Colochynte, ils le donnent dans la nécessité, abattement de force, en apoplexie, 154. Il desopile, c'est vn souuerain febrifuge, 155. Luy seul descharge le cerueau,

158. Il est expedient de s'en servir quand il apporteroit conuulsion, froid, ils ralentissent sa violence, 160. Il est Cardiacque en vertu de toute sa forme, 161. Il n'a iamais esté bon remede, 162. Il expedie en peu de temps : Mauuaises recommandations par le vulgaire, & pour estre dans le Codex, 163. Pour le faire triompher on l'a placé dans le Codex, 164. Il reste criminel non iustifié dans le Codex de S. Iacques, 169. La Faculté l'a substitué en son Antidotaire à l'Ellebore : fausseté, 172. Admis en l'Antidotaire : Son prix releué pour la reconnoissance de la Faculté, 173. Il n'a esté receu à bras ouuerts par la Faculté : Accueil fauorable par la Faculté, 174. Apres l'auoir balancé reconnu pour salutaire, 175. Il ne fust contesté, 176. Installation sans aucune opposition, 180. Quoy qu'il aye pris racines il sera arraché, 182. Mis à la sourdine dans le Codex, 184.

Q B A .

Antimoniaux Cantharides, p.6. Reformateurs, 11. Semblables aux Empiriques, 23. Ils font scouans & les Orthodoxes ignorans, 37. Ressemblent aux Charlatans, 41. Bizarres quittent la bonne methode, 43. Ils vantent leur industrie & intelli-

DES MATIERES.

gence, 67. Leur secte trop nouvelle, 68. Ils s'introduisent blâmans les remedes ordinaires, 69. Aueuglez par ces fumées: Ils vantent leur soupplesse, 71. Ils sont saffraniers, 72. Esgarez du bon chemin, 73. Ils n'ont que leur vin euenté : Ils sont capables de tromper, 75. Leur industrie : Ils accroissent leur domaine : Ils ont des foudres & non des palmes, 76. Ils sont mal-qualifiez Illustres confreres, & ne soustienent l'honneur de la Compagnie, 79. Grands hommes, 80. Ils ne refusent leur vin à aucun, 81. Illes dit scrupuleux, 95. Ils doivent estre chassez comme Paulmier, 105. Ils s'estiment les plus experts, 115. Charlatans symbolisent avec eux, 117. Leur Cabale est de jeunes, 120. Ils n'adoustant à la Pharmacie que ce vil Saffran, 125. Ils n'ont ny reigles ny Loix, 128. Ils veulent faire croire qu'ils obseruent les reigles de l'ancienne Medecine, 142. Font venir la larme aux yeux & non l'eauë en la bouche des Orthodoxes : Ils sont Viperes & non Renards, 149. Remerciez par vn Prestre, 150. Ils ne considerent ny conformatio[n], &c. 152. Il les blasme d'estre scrupuleux, 155. Ils sont moins judicieux, 156. Font de- cliner leurs malades, 157. Ils n'examinent les symptomes cephalicques, 159. Ils disent agir avec plus de candeur, 162. N'auroient osé proposer l'Antimoine aux Assemblees, quoy qu'il aye esté 14. ans dans le Codex : Il n'y a terme prefix pour donner approbation à vn mal, 175
 Antiquité scrupuleuse, p. 7. Vieille routine, 8. Ce n'est injure d'estre de ses seftateurs, 12. Nous en faisons parade, 22. Anciens accusez d'ignorance, 25. Ils ont imposé seftitude, 31. Seftateurs de l'antiquité blasmez, 38. Les Anciens n'ont employé l'Antimoine, 61. L'insolence de ceux qui mesprisent l'Antiquité, 101
 Apologie 2. de Montpellier mesprise le Codex de S. Jacques, 167
 Apoplexie & epilepsie trouuent remede en l'Antimoine, 159
 Aposemes preferez à l'Antimoine, 43
 Appel comme de faux est tout ouuert, 174
 Arrests se destruisent l'un l'autre, 34. Ceux du Parlement rejettez par Renaudot, 143.
 Arrest definitif pour l'Antimoine, fausseté, 148
 Arresté de la Faculté authen-

A a iij

T A B L E

tique il y a 14. ans,	174	vertu de l'Antimoine, 57. avec secheresse elle est clef de la Chymie,	98
Arsenicaux sont dits les es- prits de l'Antimoine , parce qu'ils approchent de leur ma- lice , 116. Les esprits Arseni- caux aiguisez par le feu ,	97	Chariot de l'Antimoine ren- uersé ,	79
Art suit le dessein de la na- ture ,	135	Chardons viennent sans cul- ture ,	121
Asne de Dioscoride , fausse & froide bouffonnerie ,	113	Chimères des Chymistes , 18	
Asthmaticques ont prompt remede en l'Antimoine ,	160	Chirurgie moderne ,	138
B,		Chyle est elabouré en fievre continüe ,	3
Balances des Facultez , raison & experiance ,	114	Chymie emploie le feu & les corosifs ,	136.
Bile ne sera purgée par haut ,	102	Chymistes sont blasmbables découurans tant de malices ; Ils sont moins ridicules que Renaudot ,	114.
Botal à employé la saignée ,	146	Les Artistes tirent autres substances que ce Saf- fran ,	137
Boüillons gras apres l'Elle- bore ,	54	Cholera est en la censie de l'Antimoine ,	103
Bouse de Vache ,	153	Codex est de S. Jacques & & non Pharmacopée de Paris ,	
Boufoles , science & con- science ,	129	164 Les formalitez n'y ont esté obseruées pour le diuulguer ,	163
C,		Ce chetif Liuret est indigne de la Faculté de Paris , 166. Il est mesprisé par les compilateurs de cette Apologie ,	169.
Calomnie, vice blasmé en vn Chrestien , 1. Si aucun se trou- uent calomniez ,	79	Supplication contre le Co- dex ,	182
Catholicum mineral , 61. & 67.		Consultations mesprisées par Renaudot ,	37
Catholicum dispensé par les quatre Nicolas ,	88.& 91	Contradictions preuues dvn esprit inconstant ,	89
Censure de l'Antimoine ,	28	Cosmeticque , n'est moindre partie de Medecine ,	137
Chaleur humide ne tire la			

DES MATIÈRES.

Criticque perturbation ne soit troublée par l'Antimoine,	combustible, 110
113	Empyreume, vieil reproche, mais legitime, 13
Crottes de Souris , & non d'Esperuier, 153	Esprit d'Antimoine partie constitutue, 140

D,

Decrets de la Faculté blaf-
mez, 26. Accusez mal à pro-
pos , 59. Rien de si fort , 143.
Il rejette nonobstant celuy de
1566. Deriuation avec reuul-
sion confonduë, 100

Destin, chez Ausone, 116

Diane , Proserpine Royne
d'enfer, peuplé par l'Antimoine,

117 Dieu de l'Antiquité verse
bien & mal , l'Antimoine ne
fait que mal, 115

Docteurs superficiels, quels,

10. Docteurs celebres injuriez,

35. Doyenné de Messieurs Se-
guyn & du Chemin n'est qu'un,

171.

Doyens sont, & ont esté plus
affectionnez que ce Sainct, *ibid.*
Dysenterie ne veut l'Anti-
moine, 96

E,

Eauës mineralles passent par
l'Antimoine, 141

Empoisonnezont le cœur in-

113	13
Crotttes de Souris , & non d'Esperuier, 153	140
113	96
D,	69
Decrets de la Faculté blaf- mez, 26. Accusez mal à pro- pos , 59. Rien de si fort , 143. Il rejette nonobstant celuy de 1566. Deriuation avec reuul- sion confonduë, 100	126
Destin, chez Ausone, 116	161
Diane , Proserpine Royne d'enfer, peuplé par l'Antimoine,	
117 Dieu de l'Antiquité verse bien & mal , l'Antimoine ne fait que mal, 115	
Docteurs superficiels, quels,	
10. Docteurs celebres injuriez,	
35. Doyenné de Messieurs Se- guyn & du Chemin n'est qu'un,	
171.	
Doyens sont, & ont esté plus affectionnez que ce Sainct, <i>ibid.</i> Dysenterie ne veut l'Anti- moine, 96	
E,	
Eauës mineralles passent par l'Antimoine, 141	
Empoisonnezont le cœur in-	

F,

Fables employées pour grof- fir ce volume, 112	112
la Faculté de Medecine de Paris est à plaindre d'auoir des viperes, 68. Arbitre pour vui- der le differêt de l'Antimoine,	112
99. & 142. Elle est excusée d'in- constance , 147. Elle ne se con- tentera du Saffran , 148. Perd son éclat par aucunz de ses Do- cteurs , 173. Elle ne retractera,	
184.	

Factieux , quels sont ? 4	4
le Feu ne découvre les formes substantielles , 54. & 94. Il de- veloppe & fait éclore la malice	
de l'Antimoine , 140. Il est iu- stifié, 141	

Fiebvre quarte ne doit estre itritée par forte medecine, 102	102
les humorales guarissent par	

TABLE

L'Antimoine : Il est contre les moine, 49. Ses medicamens fiébres traitresses, 156. Il est nuisibles, 101. Il n'a esté Har-deffendu en fiébres ardentes, 126

158.

Flaterie est rejetée par les esprits solides, 78

Flux de ventre n'est touſiours manque de distribution, 64

Fonds ancien de la Medecine deperit, 96

G,

Galien n'a parlé de l'Antimoine pris interieurement, 138

Gauſſerries font blaſmees en choses ſerieuſes, 85

pieces de Gazette employées par Renaudot, 104

Monsieur Germain ne fust desesperé, 45. Il n'a receu lui ſeul diſgrace, 52

Gelne d'aualler ſeize pintes d'eauë, 85

Greuin a eſcrit des venins & de l'Antimoine, 35

H,

Hableur feroit bien valoir ſes ſcrets ſ'il en auoit, 162

Hazarder les malades n'est feant à vn Chreſtien & iudicieux Medecin, 161

Hexagone eſt reconnu en l'Antimoine, 155

Hippocrate n'a vié d'Anti-

moine, 49. Ses medicamens nuisibles, 101. Il n'a esté Har-pocrate, 126

L'Homme eſt vne capilotade de maladies, 125

Homicides publics font les Antimoniaux, 128

Humeurs eſpaiffes ne font évacuées que par l'Antimoine, 55

Leur mouvement eſt diſſerent, 100. Ou de nature, ou ſymptomaticque, 124

Quel eſt le deuoir des Hu-meurs malignes, 132

I,

Ialousie ne fe rencontre avec la haine, 11. Nous ne ſommes contre la fertilité de vos champs, 80

Ignorance d'aucuns n'excufe point les actions des Antimoniaux, 134

Ileos nommé par l'intestin, admet l'Antimoine, 160

Imaginaire & en puissance ſont le meſme, 94

Injures renuoyées par Renaudot, 119

Interest de la Faculté & du public ne ſont ſeparez, 176

L,

L'eauë regalle n'est employée que ſur les mineraux, 17.

L'Ellebore

DES MATIERES.

- L'Ellebore purge le cerueau,
49. Il est tres-commun emeti-
que chez Hippocrate, Fausse-
té, 63
- Lethargie tousiours avec fié-
vre, 154. Elle se trouue en mes-
me subjeſt que la manie, 134.
- és Lethargies l'Antimoine
donne vn coup d'esperon, 159
- Lotions pour corriger l'im-
pression que le feu y a laissée,
98.
- M,
- Mains de Moysé pesantes,
c'est à dire, prudentes, 167
- Malades sont sauuez sans An-
timoine, 145. Guaris sans cette
drogue, 159
- Maladies nouvelles, quelles,
128. On guarist sans violens re-
medes, 152. és cronicques il
ne faut violenter, 153
- Medecine, la plus inconstan-
te des Arts, 34. Son fonds an-
cien deperit, 96. Ses Loix doi-
uent estre changées selon les
changemens de nos corps, 547
- Medecins posterieurs, quels,
74. Les sages n'employent l'an-
timoine, 81. Les conscientieux
ne s'en seruent, 163
- Le Medecin qui tuë son ma-
lade, 129. Il ne doit employer
son temps pour preparer l'an-
timoine, 122. & 149
- Mensonges blasmez, 44. Ils
- font vne grande partie de ce
volume, 104
- Mercure n'est blasme comme
l'Antimoine, 51
- Mercure Antimonié, 151
- Methode ancienne n'est bon-
ne, 98. L'Antimoniale est de-
mandée, 145
- Mineraux ne font condam-
nez, 9. Ils sont moins feurs que
les autres remedes, 95
- Mirouërs qui representent
des deux costez, & l'Antimo-
ne non, 118
- Moisson dorée par l'Anti-
moine, 42. 80
- Monsieur Moreau n'employe
l'Antimoine en l'Hostel-Dieu,
112
- Mots du guet d'Hippocrate,
quels, 125
- Mousche d'Aſope, qui faisoit
pouſſiere, 112
- Aux Mysteres on n'estoit ad-
mis qu'apres injures, 117
- N,
- Nature abbatuë le Medecin
ne doit s'y joindre, 101. Il faut
alors espargner les malades, 132.
Elle doit estre secourue, 156
- O,
- Opium & l'Antimoine con-
damnez, 63. Ils sont idoles des

B 5

T A B L E

Empiriques,	158	ne,	150
Organes bien disposez par la nature, on ne doit en abuser,		Preparation du vin emeticque dès 14. ans dans le Codex,	
99.		172	
Orthodoxes ne sont enfans d'Hippocrate, 39. Ils ne condamnent les vomitifs, 40. Ils sont de probité, 87. Ils ne craignent point que l'Antimoine se rende trop familier,	163	Presomption fait qu'on se trompe souvent,	162
P,		Preuaricateur, quel est dit,	
Panacée est vn tiltre trop haut pour l'Antimoine,	149	p. 13.	
Panchymagogue est tenu l'Antimoine,	150	Principes Chymiques, sont differens de ceux d'Aristote,	91.
Paneyristes de l'Antimoine,	84.	Ils ne sont bienscans à vn Medecin de Paris,	131
Paralysie de la langue n'admet l'Antimoine, 159. Il est perilleux,	160	Prouins est renuoyé à la Faculté,	29
Parties alterées de la iustesse de leur temperament ne souffrent l'Antimoine,	101	Purgatiue faculté despend du sel & esprits.	95
Partys en la Medecine d'Orthodoxes & Antimoniaux, 2.		R,	
Accommodement proposé entre iceux,	151	Recherches de terres nouvelles & des remedes sont louables,	124
Pensées secondees sont plus sages,	144	Remedes de la methode ancienne plus feurs, 91. Les doux peuvent esgaler les violens,	124.
Pentagone flancqué de cinq bastions,	121. & 150	Remedes contestables , 176.	
Poison mis dans le cœur d'un mort est plus maling,	111	On appelle mal à propos vulgaires les ordinaires , 130. Ils sont composez pour trois intentions,	150
Polycreste est dit l'Antimoi-		Remedes dangereux, 177	
		Renards refusent non les rai-	
		sins mais les meures,	149
		Renards de Samson,	167
		Renaudot second en injures,	

DES MATIERES.

21. Fait fonction de Bedeau, 24.
 Iniurieux à nostre Faculté, 47.
 Aduocat d'Antimoine: ses pie-
 ces iustificatiues, 65. & 70. Son
 zèle d'escrire peu raisonnables,
 66. Mesprise les anciens, 70.
 Découvre la malice & non l'in-
 nocence de l'Antimoine, 72. Il
 promet de faire des coups de
 Maistre, mais ils feront d'e-
 stourdy, 70 77. & 109. Il a la
 meilleure plume, 90. Il veut
 passer pour Orateur, 104. Il
 n'est Argus mais Briarée; Il est
 sans prudence, 107. Il ne doit
 auoir suffrage pour l'Antimo-
 ne, 108. Sa veine d'escrire a ra-
 uy les Antimoniaux, 110. On
 l'enuoye au moulin, 111. Il a mis
 vne rapsodie de pieces de Ga-
 zettes, 113. Son esprit est com-
 me la regle à la Lesbienne, 123.
 La qualité de son luy appartient
 mieux, 124. Le sens peruerthy,
 faisant comparaison de son An-
 timoine avec la Diuinité, 127. Il
 iuge expedient d'entraifner son
 malade, 131. De quelle classe de
 Chymistes est-il, 136. Il n'a que
 son saffran, 139. Il doit reparat-
 ion des iniures, 143. Son narré
 n'a fondement dans les Regis-
 tres de la Faculté, 144. Il blas-
 me ceux qui baillent l'Anti-
 moine, & ceux qui le rebut-
 tent, 145. Depuis qu'il est dans
 l'Ecole tout y est renuersé, 147.
 Sa mauuaise conduite, 153. Il
 a la teste foible, 159
 Reneaulme fust renuoyé à
 la Faculté, 28
 Resultats des Assemblées par-
 ticulieres ne sont creüs, 59
 Roigneures d'ongles aux hy-
 dropiques, 153
 Ronces viennent sans cultu-
 re, 121
 Roües sont ce qu'il auoit mis
 pour bastions, 124

S,

- Saignée fort en vsage, 146
 Sel est principe de la vertu
 purgatiue, 91. & 95
 Semence de l'homme se cor-
 rompt dans la matrice, 161
 Sené pousse l'Antimoine, 157
 Serpent d'Esope rompt ses
 dents, 151
 Sidre citté pour s'excuser,
 116.
 Signes de mort trompeux,
 135
 Siloë est mal comparé à l'An-
 timoine, 122
 Soulphre doré d'Antimoine,
 151
 Syllogisme prouuăt qu'on doit
 employer l'Antimoine, 152

Bb ij

T A B L E

T,

Temps differens des malades, 99. En quel l'Antimoine sera donné, 102. 157

Temple de l'Antimoine chimerique, 106

Terme est en chaque chose, 141

Testament de nostre Mere la Faculté annullé, 118

Tetragone n'est l'Antimoine, 48. Si sa baze est l'Antimoine, quels sont les autres, 63

Theriacque mal comparé à l'Antimoine, 121

Theses n'ont été proposées de cette matiere, 175

Tonnerre accusé d'une bourse coupée, 112

Triomphe de l'Antimoine differé par manque d'ouuriers & de materiaux, 163

à Trompeur Trompeur & de-my, 156

V,

Vanité blasimable en vn Me-decin, 65

Vaultier ennemy de nostre Fa-culté, recommandoit l'Anti-moine & l'Opium, condamnez par icelle, 40

Venin, qu'est-ce? la differen-
ce des venins, 92. & 132. L'An-

timoine ne va du pair avec les
venins, 133

Ventricule mal employé au
vomissement, 99

Verité enfermée en la cer-
uelle d'une douzaine, 32

Verre d'Antimoine est ma-
ling, 98

Verre reserué à la Noblesse,
122

Vertus & qualitez comment
different, 130

Vertu balsamicque de l'An-
timoine, 137

Vin Emeticque n'est plus
nouveau, 19. & 96. Il n'a les
qualitez de Vin pur, 64. Il est
fait par les Modernes, 97. On
le rejette comme trop furieux,
& non comme fumeux : Il a
droict de bourgeoisie dans le
Codex, 115. Il ne s'accorde
aux inclinations comme le pur,
136

Vin est blasmé pour labus,
58

Le Vin de Coos, 88. de Rho-
des & de Coos, 115. Il repare
les esprits n'estant Antimonié,
il diffend des qualitez nuisibles
de l'Antimoine, 97. Il est citte
pour s'excuser, 116. Il ne fait
mal si on n'en abuse : L'An-
timoine tousiours nuisible, p.
126

Vin different proposé comme
par vn Tauernier, 138. Estant

DES MATIERES.

Antimonié il ne repare les es- prits, 139.	me à fuir, 99. Il est deffendu ès testes foibles, 158
malice que cette drogue exci- te, 141.	Vomitoires doiuent prece- der l'Antimoine, 99
Preferé à tout remede en syncope, 161	Usage seul abolit ce qui au- roit este' determiné, 148
Vomissement est vn sympto-	

F I N.



Permission d'imprimer.

Permis à EDMÉ PEPINGVE' Marchand Libraire à Paris, d'imprimer ou faire imprimer vn Liure intitulé, *Remarques sur le Liure de l'Antimoine, &c.* composé par M. JEAN MERLET Escuyer Docteur Regent en la Faculté de Paris, & vn de ses anciens Doyens : Et deffenses sont faites à tous autres d'imprimer ledit Liure, sur les peines portées par les Ordonnances. Fait à Paris, le 18. Mars 1654. Signé, DAVBRAY.



E.P.

Fautes en l'impression.

Page 5. ligne dernière, projection, lisez projection. P. 8. l.
dernière, Lellebore, lis. l'Ellebore. P. 10. l. 11. n'eust,
lis. n'eut. P. 13 l. 4. patrie, lis. partie. P. 22. l. 15. d'années, lis.
siecles. P. 23. l. 13 qu'vn, lis. qu'on. En la mesme page, eludé,
lis. a éludé. P. 26 l. 14. l'auroir, lis. l'auroit. En la mesme page
l. 24. sententia, lis. sententia. P. 31. l. 17. harquebuses, lis. har-
quebusades. P. 32. l. 7. noui, lis. noni. P. 36. l. 2. qu'il, lis. qui
P. 41. l. 16. quos, lis. quomodo. P. 45. l. 15. soufferts, l. souffertes.
En la mesme page, l. dernière, lis. enseignées & approuuées.
P. 46. l. 4. lis. n'employans. P. mesme, l. 21. lis. fausseté. P. 47.
l. 16. trompé, lis. préoccupé. P. 55. l. 1. lis. vomitive. En la mes-
me page l. 28. lis euacuant. P. 56. l. 1. lis. ie. P. mesme, l. 11. lis.
par. P. 57. l. 6. iugé, lis. iugez. En la mesme p. l. 7. lis. erronées.
P. 64. l. 9. lis. causes. P. 83. l. 10. mis, lis. mises. P. 86. l. 6. lis.
incurables. P. 96. l. 24. lis. dysenteries. P. 116. lis. panspermie.
P. 136. l. 16 lis empoisonné. P. 140. l. 25. lis. qu'il y a difference.
P. 147. l. 2. la, lis. le. P. 1. 8. l. 2. lis. m'inscripts. P. 154. l. 19. &
21. lis. apoplexie. P. 156. l. 13. prescripts, lis. prescripte. P.
172. l. 26. inscription, lis. insertion. P. 176. l. 22. eut, lis. n'eut.
P. 177. l. 7. quel, lis. quelle. P. 180. l. 9. lis. eut. En la mes-
me page, l penult. lis. suivirent. P. 117. ces, lis. ses.





